
3 1761 05504506 6

RÉPERTOIRE GÉNERAL

DE

BIO-BIBLIOGRAPHIE

BRETONNE

PAR

RENÉ KERVILER

Bibliophile Breton,

AVEC LE CONCOURS DE

MM. A. APURIL, CH. BERGER, A. DU BOIS DE LA VILLERABEL, F. DU BOIS SAINT-SÉVRIN, R. DE L'ESTOURBEILLON, A. GALIBOURG, P. HÉMON, FR. JÉGOU, ALB. MACÉ, A. MAURICET, A. MÉNARD, M. NICOL, R. OHEIX, Cte DE PALYS, P. PARIS-JALLOBERT, J. PLIHON, le P. RENÉ, de Nantes, Bon DE ROSMORDUC, R. DE SAINT-MELEUC, FR. SAULNIER, C. SOMMERVOGEL, H. SOULAS, Mis DE SURGÈRES, G. DE LA VIEUXVILLE, ETC.

LIVRE PREMIER

LES BRETONS

DOUZIÈME FASCICULE. — (Boulanger).



RENNES

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE J. PLIHON ET L. HERVÉ

5, rue Motte-Fablet, 5

1891

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Je ne me lasserai pas de solliciter de mes souscripteurs, de mes correspondants et de tous mes lecteurs en général, des additions et rectifications pour le volume de supplément que je ferai paraître immédiatement après le dixième volume de notre publication.

En attendant, en voici quelques-unes qui concernent le onzième fascicule.

1° — **De la Boucelaye** (B. n° 2315, t. IV, p. 10). Ajoutez : famille originaire de la paroisse d'Allaire, sur les bords de la Vilaine, qui remonte à Messire *Jehan de la B.* ratifiant le traité de Guérande en 1380 (*Pr.* de dom Mor. II, 275), et qui s'est fondue, au commencement du XVIIe siècle, dans Roulx et Colombel de Kercado. Elle portait « de gueules, au rencontre de cerf d'or, accompagnée de deux coquilles de même. »

M. de Courcy l'a omise dans son *Nobiliaire*, mais M. de l'Estourbeillon lui a consacré en 1890 une notice, avec blason gravé, dans la *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, t. IV, p. 139, 140.

2° — **Du Bouëtiez** (B, n° 2411, p. 83). J'ai cité à la fin de l'article deux mémoires judiciaires publiés par les héritiers Lhostie de Kerhor, dans un procès soutenu par eux contre MM. du *B. de Kerorguen*, mais j'ai omis d'ajouter que ces factums, très agressifs, avaient été suivis de répliques justificatives que je n'ai malheureusement pas retrouvées, et qu'en fin de compte MM. *du B.* gagnèrent le procès qui fut clos par des arrêts fortement motivés en leur faveur, l'un de la cour de Rennes en date du 25 août 1874, et l'autre de la cour de Caen en date du 18 juillet 1877.

3. — **Bougourd** (B. n° 2443, p. 122 à 125).

Jean-François B., médecin, guillotiné à Paris, est bien né à Saint-Servan et était fils de *Jean-Baptiste B. s^r de la Lande*, et de Jeanne-Hélène *Lemonnier*. Il s'était marié à Saint-Malo en 1774 à *Julienne Gilbert*, puis, en 1781, à Marie-Anne *Quenelle de la Rivaudais*.

489. — **Boulanger, Boullanger, Le Boulangier ou Le Boullanger.** — Nom de famille répandu dans toutes les parties de la Bretagne, qui figure pour notre province à l'*Arm. gén. mss. d'Hozier*, II, 637, à cause d'un secrétaire du roi, maintenu de noblesse par l'Intendant le 4 février 1669 ; et qui est porté de nos jours par un trop célèbre général dont les partisans ont créé le nouveau mot de *boulangisme*.

I. — Anciens Boulanger.

Jacques Boullanger, trompette ducal, figure au béguin de François II en 1488 (*Béguin*, p. 91).

Bertranne et Laurence Le Boulangier figurent parmi les nobles de Meillac à la réformation de l'évêché de Dol en 1513 (*Mss. du P. René*).

Yves Boulanger fut abbé de St-Gildas-des-Bois en 1594 (Tresvaux, *Egl. de Bret.*, p. 164, et Hauréau, *Gallia Christ.*, XIV, 850).

II. — Les Boulanger du pays de Rennes.

N. Boulanger, s^r de la Guichardière, fut premier magistrat de Rennes (procureur-syndic des bourgeois) en 1571 (*Ogée-Marteville*, II, 926).

Julien B. était capitaine cinquantenier de Rennes en 1594 (Mém. de la *Soc. arch. d'I.-et-V.*, XI, 194).

Jean Boulanger était procureur à Rennes en 1639 (Hévin, *Consultations*, p. 471 à 473 ; et Frain, *Mœurs et Cout. bret.*, III, 30).

Charles B., s^r de la Chatillonais, secrétaire du roi, chevalier de Notre-Dame et de St-Lazare, maintenu de noblesse à l'Intendance en 1669 (*Mss. de la Bibl. de Rennes*), fut installé receveur général des fermes en Bretagne en 1690 (*Arch. de la L.-Inf.*, B, 1403, 1693) et receveur-miseur de la ville de Nantes, la même année (*Livre Doré de l'Hôtel-de-Ville de Nantes*, I, 338).

Antoine B ou *Le B.*, maître particulier des eaux et forêts à Rennes en 1691 (*Arch. de la L.-Inf*, B, 2193), portait « d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de 2 étoiles de même et en pointe d'une rose aussi d'or ». (*Courcy*, I, 162).

Le *Pouillé de Rennes* cite un abbé *Le Boulanger*, candidat à la cure de Saint-Ouen-de-la-Rouairie vers 1620 ; — *Claude-Joseph Le B.*, recteur de la Chapelle-Saint-Aubert en 1715, mort en 1756 ; — *Charles B.*, chapelain de Saint-Joseph du Bois de Bintin en Talensac, de 1761 à 1790 ; — un diacre du bas chœur de Saint-Pierre de Rennes, en 1769 ; — et *Charles-François B.*, recteur de Gahard en 1781, d'Andouillé en 1783, mort le 31 décembre 1801 (I, 259 ; IV, 20, 24, 355, 649 ; VI, 212, 353).

Sur l'abbé *Boulangier*, chapelain de l'hospice de St-Malo, mort en 1867, voy. une notice au *Commerce breton* du 6 août.

Je ne sais si le général *Boulanger*, qui est né à Rennes, se rattache directement avec l'un des personnages qui précèdent :

c'est pourquoi je m'occuperai de lui à part, après avoir passé en revue les autres *Boulanger* de Bretagne.

III. — Les **Boulanger** des Côtes-du-Nord.

Jean-Baptiste B, prêtre demeurant à Saint-Brieuc, insermenté en 1791, fut condamné à mort, comme réfractaire, par le tribunal criminel du département des Côtes-du-Nord, le 27 nivôse an II (janvier 1794) et exécuté le même jour (*Liste de Prudhomme*, I, 131; *Anc. év. de Bret.*, II, 404; Geslin de Bourgogne et An. de Barthélemy, *Etudes sur la Révolution en Bret.*, p. 72).

Un *B.*, juge de paix à Dinan en l'an XIII (*Annuaires des C.-du-N.*).

Un greffier du juge de paix à Lannion en 1840.

Ange-Marie B., né à Guingamp le 7 octobre 1842, gardien à la prison de Lannion, sauveteur médaillé, fut lauréat de la Société des Hospitaliers-Sauveteurs-Bretons en 1877 (Notice aux *Annales du bien*, III, 119).

Deux membres de la *Soc. d'Emul. des C.-du-N.*

IV. — Les **Boulanger** du Finistère.

François B., adjudicataire du bail des nouveaux octrois de Landerneau en 1780 (*Arch. de la L.-Inf.*, B, 2196).

Edmond-Hippolyte B., né à Brest le 13 octobre 1855, conducteur des ponts et chaussées en 1881 au service de la construction du chemin de fer de Quimper à Douarnenez, est passé dans l'Indre en 1886.

V. — Les **Boulanger**, du pays Vannetais.

Les *Arch. du Morb.* citent *Madeleine B.*, femme d'Etienne *Vigneron*, fondeur de cloches à Vannes en 1608; — *Jean B.*, maître perruquier à Vannes en 1690; — *Marie Le B.*, femme de noble homme Guillaume *de Riec* en 1695; — la succession de *Jean B.*, sous la juridiction de Vannes en 1705, etc. (B, 612; E, suppl. 891, 1530, 1562).

VI. — Les **Boulanger**, du pays Nantais.

Un receveur des consignations à Nantes fut taxé à 40000 livres vers 1700 (*Arch. d'I.-et-V.*, C, 1838).

Un membre de la Société industrielle de Nantes en 1811.

Victor Boulanger-Lesur, poète nantais, né au Port-Louis (Ile Maurice) le 29 juin 1828, mais de famille nantaise, reçu licencié à Rennes en 1852, un des membres fondateurs de la *Société des Bibliophiles Bretons*, le 14 janvier 1878, membre de la Société *Le Grillon* à Nantes, etc, a surtout composé des chansons. Voy. les comptes rendus des réunions du *Grillon* en 1887 dans le *Réveil-Matin* et depuis dans le *Korrigan*. On a de lui en particulier :

1. — Chanson de table, en 5 couplets, dans le *Réveil-Matin* du 5 mars 1887.

2. — A Prosper Coinquet, président du *Grillon*, chanson boutade, *ibid.*, du 16 mars.

VII. — **Georges-Ernest-Jean-Marie Boulanger**, né à La Calliorne, paroisse de St-Hélier, commune de Rennes, le 29 avril 1837 (les gens superstitieux remarqueront cette coïncidence de la paroisse de St-Hélier à l'α et l'ω de la carrière du général, à Rennes et à Jersey), — fils d'*Ernest-Jean-Rosalie Boulanger*, (31 ans, avoué, puis inspecteur de la compagnie d'assurances *La Bretagne*, à Nantes, et agent d'affaires à Paris, — voy. sur lui Drumont, *La Dernière Bataille*, long et intéressant article reproduit par la *Gazette anecdotique* de 1890, I, 136 et 138) et de Mary-Anne *Webb Griffith*, (26 ans, d'origine américaine), — élève du lycée de Nantes, puis de l'école de Saint-Cyr le 17 janvier 1855 ; sous-lieutenant au 1er régiment de tirailleurs algériens en 1856, fit la campagne d'Italie et fut blessé à Turbigo ; ✠ le 17 juin 1859. Lieutenant le 28 mars 1860, il fit la campagne de la Cochinchine, fut blessé au combat de Traï-Dan le 20 avril 1861, nommé capitaine en 1862 et détaché comme capitaine instructeur à St-Cyr en 1866. Chef de bataillon le 17 juillet 1870, lieutenant-colonel au siège de Paris le 9 novembre, blessé à Champigny, O ✠ le 8 décembre, colonel en 1871, blessé le 24 mai à la rentrée des troupes dans Paris, il fut replacé lieutenant-colonel par la Commission de révision des grades Colonel au 133e de ligne à Belley, en 1874, *Général de brigade* le 4 mai 1880, il fut nommé en 1881 chef de la mission militaire chargée de représenter la France aux fêtes du Centenaire des Etats-Unis, et, à son retour, *directeur de l'infanterie* au ministère de la guerre, le 17 avril 1882. *Général de division* le 18 février 1884, commandant en chef de l'armée d'occupation en Tunisie, il en fut rappelé en juillet 1885 à la suite de violents dissentiments avec le résident général, M. Cambon. *Ministre de la guerre* dans le cabinet Freycinet le 7 janvier 1886, G. O ✠ le 14 juillet, il donna sa démission avec le cabinet Freycinet en décembre, et fut conservé ministre de la guerre dans le cabinet Goblet le 11 décembre 1886. Tombé avec le cabinet Goblet en mai 1887, il ne fut pas rétabli dans le cabinet Rouvier, et fut nommé commandant du XIIIe corps d'armée à Clermont-Ferrand le 29 juin 1887. Ce départ fut considéré comme un exil par ses partisans qui créèrent alors le *Boulangisme* et rêvèrent sa dictature. Frappé de 30 jours d'arrêts en octobre 1887, à la suite d'interwiews compromettantes, mis en non-activité d'emploi le 15 mars 1888, pour n'avoir pas suffisamment résisté à des candidatures législatives, traduit devant un conseil d'enquête le 26 mars, le lendemain de son élection, comme *député de la Dordogne*, admis d'office à la retraite comme convaincu d'indiscipline, à la suite de ce conseil d'enquête, il fut élu le 15 avril *député du Nord*, et opta pour ce dernier département. Démissionnaire le 12 juillet après une séance orageuse, d'où résulta un duel avec M. Floquet qui le blessa grièvement, il fut élu simultanément, le 19 août, *député de la Somme, de la Charente-Inférieure et du Nord*, et opta encore pour le Nord. Elu *député de Paris*, le 27 janvier 1889, il se trouvait à même de renverser le gouvernement et d'exécuter, s'il l'avait voulu, un 18 brumaire, lorsque sur le bruit de son arrestation prochaine, il prit la fuite le 31 mars 1889 et se réfugia en Belgique avec MM. Dillon et Rochefort. Tous les trois, traduits devant le Sénat, transformé en Haute-Cour de justice, furent condamnés par contumace, le 14 août 1889, à la déportation dans

une enceinte fortifiée : ce qui ne l'empêcha pas de se présenter aux élections générales à Paris le 22 septembre, pour le quartier de Montmartre. Il recueillit près de 8000 voix, mais elles furent annulées, et son concurrent, M. Joffrin qui n'en avait obtenu que 5000, fut proclamé élu, et validé par la Chambre. A la suite de ces événements, les élections municipales de Paris confirmèrent l'effondrement du parti boulangiste qu'acheva la publication, de juillet à octobre, des *Coulisses du Boulangisme*, et le général vit maintenant très retiré dans la villa de Saint-Brelade à Jersey.

La fille ainée du général *Boulanger*, *Henriette*, est entrée en religion aux carmélites en octobre 1887.

Sa fille cadette, *Marcelle*, a épousé le 29 octobre 1888, le capitaine *Driant*.

La sœur du général a épousé Louis-Marie-Gaspard *Le Prédour de Kerambriec*, inspecteur général de la marine à Lorient, dont un fils et une fille qui a épousé *Mtre Vogelsang*, avoué à Lorient.

Le général avait eu un frère aîné qui s'était engagé dans l'infanterie de marine, se conduisit assez mal et mourut jeune en pays étranger. Les mauvais plaisants prétendirent en 1886 que le célèbre assassin Campi, dont on n'a jamais su le nom, était précisément le frère de *Boulanger* (Voy. le *Dossier du général Boulanger* par un curieux, p. 93 à 97). Le *Figaro* du 14 février 1886 démentant cette attribution, commit une grosse erreur en disant que le seul frère du général était le directeur général de l'enregistrement des domaines et du timbre au ministère des finances. Ce directeur de l'enregistrement, aujourd'hui sénateur, est un homonyme sans aucune parenté avec le général.

Victime d'une ambition qui n'était pas au service d'un caractère suffisamment trempé, le général *Boulanger* a, pendant quatre ans, hypnotisé les trois quarts des Français : et il n'a tenu qu'à lui de saisir le pouvoir ; dans la nuit du 27 au 28 février 1889, il n'eût trouvé devant lui aucune résistance : mais il n'était point de la taille d'un Bonaparte et sa chûte fut aussi éclatante et plus rapide encore que son élévation. Ce qui a été gaspillé d'encre à son sujet dépasse tout ce qu'on peut imaginer. Je n'ai pas la prétention d'avoir tout retrouvé, mais j'en citerai, je pense, assez, pour que nos petits neveux aient une idée exacte de l'affolement de leurs pères, de 1886 à 1890.

BIBLIOGRAPHIE — PREMIÈRE PARTIE.

Œuvre du général Boulanger.

Je diviserai la bibliographie de l'œuvre du général *Boulanger* en 5 chapitres : — I. *Œuvre oratoire*, comprenant ses discours, proclamations, adresses, etc ; — II. *Œuvre épistolaire*, comprenant ses lettres éparses çà et là ; — III. *Œuvre administrative*, comprenant ses instructions, circulaires, arrêtés ministériels, projets de lois et de décrets, etc.; — IV. *Œuvre historique*; — V. *Œuvre poétique*.

I. — **Œuvre oratoire**. Discours, allocutions, proclamations, manifestes, adresses, etc.

1. — Adresse de dévouement à l'Assemblée nationale, datée de Versailles le 23 mars 1871, comme colonel du 114e régiment d'infanterie, — publiée par le journal la *République Française* le 25 janvier 1889, à la veille de l'élection législative de Paris, pour exploiter contre lui les souvenirs de la répression de la Commune ; et reproduite par J. Reinach dans *Le Cheval noir*, p. 330, 331.

On y lit : « Dans toute autre circonstance, il serait inutile au régiment de protester de son dévouement au pays. Mais dans les circonstances si graves, si tristes, que nous traversons, il croit devoir hautement affirmer ses résolutions. Il obéira toujours et quand même à la voix de ses chefs et aux décisions de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire à la France. »

2. — Discours prononcé à Valence, le 4 août 1881, à la distribution des prix du collège de cette ville, — publié dans le *Palmarès* du collège, dans les journaux de Valence, et reproduit dans le recueil partiel des *Discours*, p. 13 à 20. (Voy. ci-dessous au n° 38).

Il y paraphrasait cette devise qui termine le discours : « Pour la Patrie, avec le Travail et la Liberté », et qu'il oppose à celle que *certaine* nation a écrite sur le casque de ses soldats : « Avec Dieu, pour le Roi et la Patrie. »

3. — Discours prononcés pendant sa mission et son voyage en Amérique, d'octobre 1881 à janvier 1882 ; en particulier au banquet offert par les membres de la colonie française à San Francisco, le 30 novembre (d'après le *Courrier de San Francisco*, au recueil des *Discours*, p. 33 à 36) ; — la réponse au président de la Chambre de commerce de la Nouvelle-Orléans, le 22 décembre (*ibid.*, p. 43, 44) ; — le discours au banquet de Montréal, le 3 janvier 1882 (*ibid.*, 45 à 47).

4. — Allocution aux élèves du Prytanée militaire de la Flèche, en leur remettant leur drapeau, le 24 décembre 1882.

Cette allocution est reproduite intégralement dans le recueil des *Discours*, p. 33 à 57, et presque toute entière dans *Le général Boulanger*, par Alfred Barbou, p. 114 à 117. — Dans leur reconnaissance les *Brutions*, (c'est le nom qu'on donne aux élèves de La Flèche), proclamèrent le général membre honoraire de leur association.

5. — Allocution aux élèves officiers de l'Ecole de Saint-Maixent, lors de sa visite de cette école, comme délégué du ministre de la guerre, — reproduite en partie dans *Bassesse*, ou la vérité sur l'affaire *Boulanger*, par Veritas, p. 12.

6. — Discours à l'inauguration de la statue du général Delzons, à Aurillac, comme délégué du ministre de la guerre le 14 juillet 1883, et toast à l'armée au banquet offert le soir par la ville (*ibid.*, p. 12 et 13).

C'est là qu'il proclama pour la première fois ce qu'il répéta depuis si souvent : « L'armée de la France, c'est l'armée de la République. »

7. — Ordre du jour à l'armée, en prenant possession du ministère de la guerre, le 8 janvier 1886.

Tous les journaux le reproduisirent d'après le *Journal officiel* et le commentèrent à l'envi. Il est aussi donné dans le recueil des *Discours*, p. 57. Je citerai en particulier cette appréciation du *Français*, qui relève la nouveauté du procédé : « En adressant un ordre du jour à l'armée pour lui annoncer son avènement au ministère, le général *Boulanger* a innové ; il a fait, paraît-il, ce que n'avait jamais fait aucun de ses prédécesseurs. Il était sans doute pressé de dire : « C'est moi qui suis Guillot », et peut-être plus pressé encore de pousser le cri de « Vive la République ! » C'était bien le moins que pût faire le plus jeune divisionnaire de l'armée dont la République a fait un ministre. »

8. — Ordre du jour à l'armée d'occupation de Tunisie, aussi daté du 8 janvier 1886, pour exprimer ses regrets de la quitter. — Reproduit dans l'*Histoire patriotique* par Morphy, p. 1037, 1038.

Il y a eu d'autres ordres du jour imprimés pour la Tunisie, au moins un en 1885, car on lit ce passage dans le réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire lors du procès devant la Haute-Cour :

« On trouve ensuite dans la déclaration de M. Cambon un fait qui est trop connu pour que j'en parle ; c'est celui d'une lutte avec le tribunal de Tunis à propos d'une condamnation correctionnelle que le général *Boulanger* avait considérée comme insuffisante.

« Mais ce qui est intéressant à retenir dans cette déclaration, c'est le fait suivant : à la suite de la condamnation que *Boulanger* ne voulait pas accepter, il rédigea un ordre du jour aux troupes, où il dénonçait le pouvoir civil et soulevait le conflit dans les conditions les plus aiguës.

« M. Cambon ayant eu connaissance de cet ordre du jour, alla trouver M. *Boulanger* et obtint de lui qu'il ne fût pas publié ni porté à la connaissance des troupes.

« M. *Boulanger* donna, à cet égard, sa parole, et peu d'heures après, l'ordre du jour était répandu à profusion et lu à trois appels devant les régiments de la division... »

9. — Premier discours à la Chambre des Députés, prononcé à la séance du 16 janvier 1886, pour répondre à une question de M. Lejeune au sujet des armements militaires, publié au *Journal officiel* du 17 janvier et reproduit, d'après les comptes-rendus analytiques, dans l'*Histoire patriotique* par Morphy, p. 1031 à 1035.

La question de M. Lejeune était ainsi posée :

« On évalue à plus de dix millions le chiffre des commandes qui, presque au même instant, ont échappé à l'industrie française par suite de l'imprudente lettre du général Campenon. J'espère

que M. le ministre de la guerre nous donnera des explications qui mettront fin à un malentendu et rendront à nos soldats la confiance dans leur armement. » — Il s'agissait d'accidents arrivés aux canons de Bange.

10. — Réponse à l'interpellation Gaudin de Villaine, au sujet du déplacement de garnison du régiment de cavalerie envoyé de Tours à Pontivy, à la séance de la Chambre des députés du 1er février 1886 (*Journal officiel* du 2 février) — reproduit d'après le compte-rendu sténographique, par l'*Histoire patriot.*, p. 1063 à 1070.

Voy. en particulier sur ce discours le compte-rendu du *Figaro* du 2 février, sous le titre ; « La Cavalerie suspecte », et celui de la *Liberté*, dans lequel on lit ce passage caractéristique : « Si le ministre de la guerre est ambitieux de ces succès de tribune qui s'obtiennent en excitant les passions et les haines sectaires, il doit être content. Les gauches lui ont fait hier à la Chambre une ovation qu'il a méritée sans doute par l'énergie avec laquelle il a répondu à leurs sentiments, nous pourrions dire plutôt à leurs ressentiments, mais dont il nous permettra de ne pas le féliciter. La mission du gouvernement n'est jamais de surexciter les mauvais instincts de l'esprit de parti ; elle est, au contraire, de les apaiser et de les contenir. M. le général *Boulanger* a préféré les applaudissements des violents à ceux des modérés. Nous le regrettons sincèrement. »

C'est dans ce discours que se trouvait la célèbre phrase : « L'armée, tant que je serai son chef, n'aura pas à être juge, elle n'aura qu'à obéir. » Voir, à ce propos, un bon article de Jules Richard, intitulé « Le ministre de la guerre », dans le *Figaro* du 3 février. Jules Richard revint encore à la charge, le 8, sous le titre « Un discours malheureux. »

11. — Réponse à l'interpellation Camelinat au sujet de l'attitude de l'armée dans la grève de Decazeville, à la Chambre des députés, le 13 mars 1886, — publiée dans le *Journal officiel* du 14 et reproduite en partie dans l'*Hist. patriotique*, p. 1134, 1135.

Le passage suivant de ce discours fut surtout commenté : « L'armée est donc à Decazeville, immobile, l'arme au pied ; elle ne prend point parti ; elle n'agit pas plus en faveur de la Compagnie contre les mineurs, qu'elle n'agirait demain en faveur des mineurs contre la Compagnie. On a dit qu'il y avait à Decazeville autant de soldats que de mineurs, l'exagération est évidente, mais je vous dis : Ne vous en plaignez pas, ne nous ne le reprochez pas, car peut-être, à l'heure qu'il est, chaque soldat partage-t-il avec un mineur sa soupe et sa ration de pain. (Vifs applaudissements à gauche). »

Voy. en particulier sur ce discours l'article signé J. Cornely au *Gaulois* du 16 mars ; « l'Emeute légale » à la *Lanterne d'Arlequin*, et un dessin du *Triboulet*, reproduit dans le recueil de G. Grison, intitulé *Boulanger jugé par ses amis et ses adversaires*, p. 61.

12. — Réponse à l'interpellation Ballue, sur le retrait des lois militaires, à la Chambre des Députés, le 3 avril 1886,

— publiée dans le *Journal officiel* du 4, et reproduite dans le recueil des *Discours*, p. 58 à 62, et dans l'*Hist. patriot.* p. 1102 à 1104.

Cette réponse a pour but de justifier le retrait des anciens projets de loi militaire, sur l'impossibilité de soutenir avec l'autorité nécessaire, devant le Sénat, deux lois fondamentales qui n'avaient pas été votées par les Chambres actuelles au moment même où il allait déposer sur le bureau trois autres lois complémentaires des premières.

13. — Allocutions aux élèves de l'Ecole militaire de Saint-Cyr dans la cour Wagram et au colonel Jollivet, en lui remettant la croix d'officier, lors de sa visite à l'Ecole, le 7 mai 1886, — reproduites dans l'*Hist. patriot.* p. 1148, 1149 ; et la première seulement au recueil des *Discours*, p. 63 à 65.

Reproduites par tous les journaux, ces allocutions furent louées même par le *Gaulois*, le plus hostile de tous alors à *Boulanger*.

14. — Allocution à la supérieure des sœurs de St-Vincent-de-Paul, à l'hôpital du Val-de-Grâce, lors de sa visite à l'hôpital, le 10 mai 1886.

« Parmi les signes du temps, écrivait le *Figaro* le 12 mai, nous devons collectionner la colère avec laquelle nos bons radicaux ont accueilli le petit récit que le *Figaro* a publié d'une visite de M. le général *Boulanger* au Val-de-Grâce.

« Les faits sont simples. M. le ministre de la guerre se serait fait présenter la vénérable supérieure des Sœurs qui desservent l'hôpital, l'aurait remerciée des soins qu'elle et ses religieuses donnent aux soldats malades, at aurait exprimé cette opinion qu'il serait désastreux de se priver de leur concours.

« Rien de plus anodin ; rien de plus conforme à la vieille politesse du soldat français, que M. le général *Boulanger* ne doit pas avoir abjurée ; rien de moins compromettant d'ailleurs, puisqu'on ne parle point présentement de laïciser les hôpitaux militaires.

« Cependant un flot de protestations est venu venger l'intégrité radicale du ministre de la guerre. Le croire capable d'une idée raisonnable ! l'accuser d'être juste à l'égard d'une vieille religieuse qui a passé sa vie à faire le bien ! mais c'est abominable ! mais c'est vouloir briser la carrière du général !

« Et tous les journaux de l'intransigeance de démentir mieux mieux.

« Or, que démentent-ils ? — Le général, dit la *Justice*, a naturellement remercié le personnel, *y compris les sœurs*... — D'après le *XIXe siècle*, le ministre a été amené à saluer la sœur supérieure. *Il l'a fait avec déférence.* — La *Lanterne* parle de *paroles bienveillantes et courtoises* adressées toujours à la supérieure.

« Les remerciements sont acquis, quasi-officiels. Reste l'opinion que le ministre de la guerre aurait émise sur l'opportunité d'une laïcisation éventuelle. Puisqu'on nous affirme que ce guerrier ma-

gnanime n'a pas eu le bon sens de reconnaître que, l'hôpital du Val-de-Grâce étant bien tenu et ses hôtes bien soignés, il serait absurde d'en changer l'organisation, nous lui donnons acte de la rectification, mais vraiment elle est attristante, peu à l'honneur du parti qui impose de si étroits préjugés à ses créatures, peu à l'honneur du ministre qui se laisse protéger ainsi. — F. M. »

Et voy. l'article intitulé « Clémenceau n'est pas content » à la *Lanterne d'Arlequin*, du 30 mai 1886 ; et les « Reproches nécessaires », pièce de vers au *Gaulois* du 15.

15. — Allocution aux élèves de l'Ecole polytechnique, lors de sa visite à l'École, le même jour 10 mai, — reproduite d'après les journaux militaires, au recueil des *Discours*, p. 66 à 69, et dans l'*Hist. patriot.* p. 1150.

Voy. en particulier, sur ce discours et celui de St-Cyr, l'article du *Triboulet* intitulé *Les facéties de Boulanger*. — Il y parle de cette admirable institution polytechnique, etc., que nous le verrons bientôt projeter de démolir.

16. — Allocution aux élèves de l'École d'application du génie et de l'artillerie à Fontainebleau, le 16 mai 1886, — reproduite, d'après les journaux militaires, au recueil des *Discours*, p. 69, 70.

17. — Allocution au personnel et aux élèves de l'École d'administration de Vincennes, le 20 mai 1886 ; — reproduite, d'après les journaux militaires, au recueil des *Discours*, p. 71, 72.

18. — Allocution au personnel et aux élèves de l'École militaire de Rambouillet, le 29 mai 1886 ; — reproduite, d'après les journaux militaires, au recueil des *Discours*, p. 73.

19. — Discours prononcé au Prytanée militaire de la Flèche, le 12 juin 1886, pour l'inauguration des tables de marbre sur lesquelles sont inscrits les noms des anciens élèves tombés au champ d'honneur, — reproduit, d'après le *Journal Officiel*, au recueil des *Discours*, p. 74 à 76, et en partie dans l'*Hist. patriot.*, p. 1155, 1156.

20. — Deux discours prononcés les 13 et 14 juin 1886 à la douzième fête fédérale de l'union des sociétés de gymnastique de France à Nantes, — publiés dans tous les journaux de Nantes des 14 et 15 juin, en particulier le *Phare de la Loire* et le *Populaire ;* et dans le *Drapeau*, moniteur illustré de la Ligue des Patriotes, en date du 19 juin. Ces discours sont aussi reproduits *in extenso* dans la *biographie* du général par Lermina ; et dans le recueil des *Discours*, p. 77 à 81 ; et l'un d'eux dans l'*Hist. patriot.*, p. 1182, 1183.

21. — Allocution aux élèves de l'École de cavalerie de Saumur, lors de sa visite à cette École, le 15 juin 1886 ; et

réponse le même jour au maire de Saumur ; — reproduites, d'après le *Journal Officiel*, dans le recueil des *Discours*, p. 81 à 87.

Voy. en particulier sur ce discours un article de la *Patrie* du 18 juin 1886, et la *Lanterne d'Arlequin* du 27 juin.

22. — Discours divers prononcés aux fêtes du concours de gymnastique de Limoges le 21 juin 1886, — publiés, d'après le *Journal Officiel*, dans le recueil des *Discours*, p. 87 etc., et dans l'*Hist. patriot.*, p. 1184 à 1187.

Voy. encore tous les journaux de Limoges à cette époque et la biographie du général par Lermina. Il y a une réponse au premier président de la Cour, aux membres de la Chambre de Commerce, un discours de banquet et le grand discours des prix.

23. — Discours prononcés les 27 et 28 juin 1886 aux fêtes de Valence pour le concours de gymnastique, et à Romans, pour l'inauguration de la caserne ; — publiés par les journaux de la Drôme, la biographie *Lermina*, le recueil des *Discours*, p. 95 à 105 ; et celui de Romans dans l'*Hist. patriot.*, p. 1188, 1189.

Voy., à propos de ces discours et de ces voyages, un article signé Ranc, sous le titre « La question *Boulanger*, » dans le *Matin* du 16 juillet, et un article signé Cornely, sous le titre « l'Armée nationale », dans le *Gaulois* du 29 juin.

24. — Discours ou toast prononcé à la première inauguration du Cercle national des armées de terre et de mer, dans l'ancien Splendide Hôtel, à Paris, le 1er juillet 1886,— publié le plus exactement par le journal *Le Temps*, par la biographie *Lermina*, et le recueil des *Discours*, p. 105.

Voy. en particulier la *Patrie* des 1er et 3 juillet, le *Pilori* du 4, etc. On sait que ce cercle qui subsiste encore et qui fut d'abord appelé familièrement la *Souricière* ou le *Pétrin*, a gardé le sobriquet de la *Boulangerie*.

25. — Réponse à l'interpellation Keller et à la question posée par le comte Joachim Murat, député du Lot, au sujet de la mesure prise contre le prince Murat dans l'affaire du retrait des grades, à la Chambre des Députés le 13 juillet 1886, — publiée au *Journal Officiel* du 14 et reproduite dans l'*Hist. patriot.*, p. 1256 à 1264.

La Chambre vota un ordre du jour de confiance et l'orateur fut très applaudi par les gauches. Enfin pour mettre le comble à tant de gloire, écrivait le *Courrier de Bretagne* du 28 juillet, « le général *Boulanger* s'est fait décerner la couronne civique et parlementaire c'est-à-dire l'*affichage*, sur tous les murs officiels de France, du discours de pur jacobin, prononcé par lui à la Chambre. M. Steeg s'est fait le compère de cette comédie, car c'est lui qui a proposé à la Chambre de faire afficher ce discours : on l'a imprimé avec un véritable luxe, et une profusion de grosses lettres qui font res–

sortir aux yeux du public ébahi le nom magique de *Boulanger* ; on dirait une affiche de théâtre où l'on a mis en vedette le nom du principal acteur Cet affichage a coûté quelques centaines de mille francs ; heureusement pour l'imprimeur que ce n'est pas M. Steeg qui le paiera ; ce sont les contribuables qui devront cette note. »

C'est dans cette séance que le général *Boulanger* fit cette déclaration qui devait amener la publication de ses anciennes lettres :

« *M. le Ministre de la guerre* — On me dit de ne pas répondre : mais je ne puis me dispenser de répondre à l'honorable interrupteur que je ne connais pas, *et qui affirme que le duc d'Aumale m'a fait général.*

« *M. de la Rochefoucauld, duc de Bisaccia.* — C'est moi qui l'ai dit !

« *M. le Ministre de la guerre.* — J'ai été nommé général, lorsque le général Wolff commandait le 7e corps d'armée et que le général Farre était ministre de la guerre. *Je ne vois donc pas en quoi le duc d'Aumale a été pour quelque chose dans ma nomination.* »

Or le 1er août, le *Figaro* publiait la fameuse lettre au duc d'Aumale, datée du 8 mai 1880, dans laquelle Boulanger lui disait: « C'est à vous que je dois ma nomination ! » Voy. ci-dessous à l'article des lettres.

26. — Réponse à l'interpellation de M. Chesnelong sur l'expulsion du duc d'Aumale, à la séance du Sénat du 15 juillet 1886. (*Journal Officiel* du 16)..

C'est à cette séance que M. de Lareinty s'écria : « Vous insultez un absent, c'est une lâcheté. » D'où le duel au sujet duquel nous citerons ci-dessous un grand nombre de documents. — Et voy. l'article intitulé : Consultation pour le général *Boulanger*, signé Jules Richard, au *Figaro* du 17.

27. — Discours à la Maison d'éducation de St-Denis, le 31 juillet 1886, — publié, d'après les journaux militaires, au recueil des *Discours*, p. 107, 108.

28. — Toast au banquet Chevreul, le 31 août 1886.

Tronqué dans le *Figaro* du 1er septembre et reproduit plus exactement et avec commentaires dans la *Lanterne* du 3, il est assez court pour que je le reproduise :

« Messieurs, dit-il, l'armée prend sa part de toutes les joies comme de toutes les douleurs de la Patrie. Permettez-moi en son nom de saluer non seulement le grand savant, mais le patriote, qui aux heures sombres de 1871, protesta avec une indignation éloquente contre le bombardement de Paris et de ses richesses scientifiques. »

Ces quelques mots, dits d'une voix vibrante et un peu émue, produisent un effet très grand, et trois salves d'applaudissements et de nombreux cris de : « Vive la France ! » soulignent cette évocation de l'année terrible. (*Matin* du 1er septembre).

29. — Discours prononcé à Libourne, le 17 septembre 1886, pour la clôture des grandes manœuvres du 18e corps d'armée.

Il fut assez difficile d'établir le texte exact de ce discours, et de vives polémiques eurent lieu dans les journaux au sujet de la première version donnée par le *Soleil*.

« Le général *Boulanger*, disait ce journal, a félicité le 18e corps d'avoir un chef aussi éminent que le général Cornat, et a prononcé des paroles extrêmement belliqueuses « *Nous pouvons enfin*, a-t-il dit, *renoncer à la triste politique défensive. La France doit désormais suivre hautement la politique offensive.* »

Le soir même, le *Temps* opposait à ce récit un démenti formel et le ministre de la guerre faisait publier par l'*Agence Havas* une note ainsi conçue :

« Le journal le *Soleil* dans ses dernières nouvelles, fait tenir au ministre de la guerre les paroles suivantes, qu'il aurait prononcées aux manœuvres du 18e corps : « Nous pouvons enfin, aurait-il dit, renoncer à la triste *politique* défensive ; la France doit désormais suivre hautement la *politique* offensive. » Nous sommes autorisés à donner le démenti le plus formel à cette nouvelle qui n'est qu'une indigne calomnie.

« Le ministre de la guerre, à la suite des manœuvres, a témoigné aux généraux et aux officiers sous leurs ordres toute sa satisfaction. Il a insisté sur les heureux résultats obtenus par l'application des nouveaux règlements qui substituent à la *tactique* défensive dans les opérations de guerre, la *tactique* offensive plus en rapport avec notre caractère national. »

En présence de ces démentis, le *Soleil* demanda par dépêche à son correspondant si on n'aurait pas mal interprété son télégramme. Voici la réponse qu'il reçut :

« Bordeaux, le 18 septembre, 9 h. 40. — Je confirme absolument ma dépêche d'hier sur paroles Boulanger. Ministre a dit textuellement : « *Il est temps d'abandonner cette satanée politique défensive et adopter politique offensive.* » Dans ces paroles aucunement question tactique ou stratégie. Grand étonnement officiers présents au déjeuner Pouvez démentir affirmation journal *Temps* et interprétations dépêches officieuses. »

A cette affirmation le général *Boulanger* répliqua par une seconde note de l'*Agence Havas* :

« Le correspondant anonyme du *Soleil* maintient dans une dépêche datée d'aujourd'hui ses allégations d'hier...

« Au déjeuner, le ministre n'a fait que porter un toast aux souverains étrangers en réponse au toast au président de la République française.

« C'est sur le terrain, après les manœuvres, que le général *Boulanger*, en faisant la *critique* des opérations, a félicité le général commandant le 18e corps d'avoir compris qu'il fallait abandonner de plus en plus, dans les manœuvres, la tactique offensive, à laquelle se prête si bien le caractère du soldat français.

« Le ministre avait fait inviter les attachés militaires étrangers (qui, par discrétion, se tenaient à l'écart), à assister à la critique des opérations. Il tombe sous le sens que ce n'est pas en leur présence qu'il aurait pu tenir le propos... qui lui a été prêté. »

Le *Soleil* répliqua :

« Je viens de lire le démenti officieux de l'*Agence Havas*. Il est absolument ridicule. En relatant les paroles prononcées devant vingt officiers étrangers dont un général et plusieurs officiers anglais, un colonel autrichien, le baron de Hubner, fils de l'ancien ambassadeur, nous n'avons commis aucune indiscrétion. Les gouvernements étrangers ont été évidemment informés par leurs représentants et non par nous.

« Quant aux paroles textuelles prononcées par le général Boulanger, je les maintiens absolument... »

Il fallut l'intervention des correspondants de la *République française*, du *Temps* et de la *Gironde* pour clore l'incident. Les démentis officiels n'auraient pas suffi ; c'est M. Ranc lui-même qui le déclarait dans le *Matin* du 23 septembre.—Et voyez la *Patrie* du 19. — L'*Hist patriotique* (p. 1398 à 1404), voit dans cet incident un complot orléaniste pour déconsidérer le général et provoquer sa chûte.

Et voy. l'ouvrage suivant de Monfalcone et Castelin : — La première bataille franco-allemande, le 18 août 18.., réponse à la brochure : Die erste Schlacht im Zukunftskriege, par le général ... ; commentaires sur la prochaine guerre ; théories tactiques du général *Boulanger*. — *Paris*, Dentu, 1887, in-8, iv-72 p. et carte.

30. — Toast prononcé le 23 septembre à la réception officielle des missions étrangères au cercle militaire, — publié, d'après les journaux militaires, au recueil des *Discours*, p. 109 ; et dans l'*Hist. patriot.*, p. 1408 à 1410.

Voyez en particulier le *Figaro* du 24 septembre, avec la réponse du général Feldman.

31. — Discours prononcé à Rambouillet le 4 novembre 1886, pour la prise de possession de l'orphelinat militaire fondé par le commandant Hériot ; — publié *in extenso* dans la biographie *Lermina*, dans le recueil des *Discours*, p. 111 à 117, et dans l'*Hist. patriot.*, p. 1429, 1430.

Voyez en particulier la *Patrie* du 6 novembre 1886.

32. — Discours prononcé à l'Hippodrome le 14 novembre 1886, pour la grande fête annuelle de l'Association des sociétés de gymnastique de France ; — reproduit *in extenso* dans le *Moniteur officiel de la gymnastique et de l'escrime*, du 20 novembre, qui l'appelle « un admirable discours » ; dans le recueil des *Discours*, p. 117 à 121 ; dans les biographies *Barbou*, *Lermina* et *Chincholle*, et dans l'*Hist. patriot.*, p. 1437 à 1440.

Voyez en particulier à son sujet l'article signé C. Chincholle, sous le titre : « Le général *Boulanger* dans l'arène », dans le *Figaro* du 15 novembre ; le *Gaulois* du 15, sous le titre : « le gé-

néral *Boulanger* à l'Hippodrome » ; la *Patrie*, du 16, etc... La *Paix* trouve le discours irréprochable ; et le *Temps*, qui avait craint quelque écart, esquisse un portrait dont je veux conserver ici les traits principaux, car il est là tout à fait perdu :

« Il a l'entrain, la confiance, la bonne humeur qu'il faut en France à un chef d'armée ; il a aussi l'activité, l'ardeur même qu'exige la mise en mouvement de cette vaste machine ; enfin il a la rare bonne fortune d'être l'enfant gâté des hommes et des journaux qui sont les ennemis naturels et classiques de tous les militaires dignes de ce nom.

« Il lui manquait jusqu'ici l'esprit de suite et le sang-froid dans les desseins, le dédain des succès trop faciles que la politique lui offrait aux dépens du patriotisme, une promiscuité par trop affichée avec certaines opinions, au risque de provoquer l'hostilité de certaines autres et d'amener par conséquent la division dans un ordre d'idées où l'union est si nécessaire.

« Il avait, enfin, une tendance à se tailler une situation et une popularité personnelles en dehors du gouvernement dont il fait partie. Mais aujourd'hui, etc... »

Un des principaux fragments de ce discours a été reproduit en *fac simile* authographique, sous le titre « *Peuple et patrie* », en tête de l'*Histoire patriotique* du général par Morphy.

33. — Discours à la garde républicaine, le 11 décembre 1886, pour l'inauguration de la salle d'honneur, — publié d'après le *Journal Officiel*. au recueil des *Discours*, p. 123, 124.

34. — Discours prononcé à la Sorbonne, le 26 décembre 1886, en présidant la distribution des récompenses à la Société française de sauvetage, — publié d'après le *Journal officiel*, dans le recueil des *Discours*, p. 123, 124 ; et dans l'*Hist. patriot.*, p. 1414 ; (dernier des discours publiés dans la biographie *Lermina*).

Voy. en particulier, sur ce discours, Georges Grison, au *Figaro* du 27 ; Dugué de la Fauconnerie, au *Gaulois* ; la *Patrie* du 28, etc. Voici la revue de la presse par le *Figaro* du 28 :

« Le discours du général *Boulanger* a fait la hausse à la Bourse. Cette appréciation de la confiance publique me dispense de citer vingt confrères qui ont trouvé à la fois patriotique et rassurante l'allocution prononcée à la Sorbonne. Et puis, des compliments, est-ce bien intéressant ? Tandis qu'une critique est plus piquante à lire. Or, les *Débats*, la *République française* et le *Temps* s'offrent ce régal de gourmet.

« On ne reproche pas au ministre de la guerre d'avoir *bien* parlé ; seulement, les *Débats* trouvent qu'il parle *trop*, après avoir *trop* écrit jadis ; la *République française* demande si le ministre de l'intérieur passe des revues pendant que le ministre de la guerre fait des speechs politiques ; et le *Temps* cherche quelle est la plus grosse imprudence commise, non au dehors, mais au dedans. — « C'est, dit-il, l'importance démesurée qu'on a laissé prendre dans le précédent cabinet et qu'on laisse prendre,

semble-t-il, encore davantage dans le nouveau à la personnalité du général *Boulanger* ; on l'a vu ministre des affaires étrangères, ministre de l'intérieur, le voilà maintenant président du conseil. Non seulement il parle, ce qui est trop, mais il est le seul à parler, ce qui n'est pas assez. Le danger n'est pas dans ce qu'il dit, mais dans la licence qu'on lui donne de le dire, lui, quand il a des collègues dont c'est le rôle et un chef dont c'est le droit. Il est du gouvernement, et nous en sommes ravis, car il passe pour avoir la passion et le sens de la fonction technique qu'il est chargé d'y remplir, mais il n'est pas le gouvernement. »

« Ce qui est curieux à remarquer dans cette attitude de la presse, c'est que les seuls républicains modérés prennent vis-à-vis du général *Boulanger* une attitude sinon hostile, au moins aigre-douce. Les radicaux, les autres républicains et nombre de conservateurs ne veulent voir en lui que le chef de l'Armée, le *défenseur* de nos frontières. Ainsi, le *Paris*, le *Pays* et la *Lanterne* se rencontrent une fois par hasard, couvrant de fleurs le ministre ; cette coalition fortuite vaut d'être signalée. »

35. — Discours prononcés à la Chambre des Députés en décembre 1886, pour défendre le budget du ministère de la guerre et combattre les amendements présentés au budget de 1887, — reproduits dans l'*Hist. patriot.*, p. 1454 à 1468.

36. — Ordre du jour à l'armée, daté du 30 mai 1887, en quittant le ministère de la guerre lors de la chûte du cabinet Goblet, — publié d'après le *Journal officiel* du 1er juin, dans le recueil des *Discours*, p. 129.

Cet ordre du jour se terminait par une phrase qui a été depuis opposée plus d'une fois au célèbre révolté : « Je serai le premier à vous donner l'exemple de cette double discipline militaire et républicaine. »

37. — Ordre du jour aux troupes du 13e corps d'armée, en prenant possession de son commandement le 10 juillet 1887.

38. — Discours prononcés à Clermont-Ferrand, lors de sa réception le 10 juillet 1887 ; en particulier au maire, à M. Ballière président du comité d'organisation des fêtes de la réception, etc., — publiés dans les journaux de Clermont ; et depuis dans l'*Histoire populaire du général*, par Fernand de Jupilles, p. 58 à 61.

39. — Discours prononcé à Riom, le 4 septembre 1887, à la distribution des récompenses de la Société de gymnastique la *Riomaise*, — publié d'après les journaux du Puy-de-Dôme, au recueil des *Discours*, p. 131 à 134 (c'est le dernier de ce recueil).

La plupart des discours qui précèdent furent peu après réunis en brochure sous le titre :

40. — Les discours du général *Boulanger* depuis le 5 août 1881 jusqu'au 4 septembre 1887. — *Paris*, Agence Périnet, 1887, in-18 de ij-143 p.

Ce qui précède montre que ce recueil est assez incomplet au point de vue des discours. En revanche il contient aussi les deux rapports sur la mission aux Etats-Unis (voy. ci-dessous au chapitre des *Lettres*), des comptes rendus de journaux américains, et quelques circulaires administratives.

On a ensuite :

41. — Discours ou allocution aux officiers du 13e corps après la revue des grandes manœuvres près la gare de St-Galmier, le 18 septembre 1887 ; — reproduit dans *Jupilles* p. 66, 67.

C'est là que se trouve la célèbre phrase : « Votre objectif choisi, fondez sur lui comme le sanglier. Il n'y a pas de troupe qui tienne devant le Français emballé. »

42. — Allocution au café Helder, à Clermont, le 27 septembre 1887, lors de la réception des officiers des 38e et 92e de ligne par les officiers de la garnison de Clermont, — publié par les journaux de Clermont et reproduite en fragments dans *Jupilles*, p. 68.

43. — Ordre du jour adressé aux troupes du 13e corps, après le décret du 14 mars 1888 qui le place en non-activité.

44. — Proclamation aux électeurs de l'Aisne, en date du 27 mars 1888 (pour les remercier de lui avoir donné 45089 voix le 25, bien qu'il n'eût pas posé sa candidature, et pour déclarer qu'il ne se présenterait pas au scrutin de ballotage, le 8 avril), — publiée après tous les journaux du temps dans l'ouvrage de Maxime Lecomte intitulé le *Boulangisme dans le Nord*, p 22, 23 ; dans l'*Année politique* de Daniel, 1888, p. 74, 75, et dans la *Foire boulangiste*, par J. Reinach, p. 176, 177.

L'*Agence libre*, qui la publia la première, ajoutait :

« Le général *Boulanger* ne sera point candidat dans l'Aude et dans la Dordogne aux élections du 8 avril, les délégués ayant déjà fait leur choix et le général, comme ses amis, entendant rester fidèle à la discipline républicaine. Le général sera candidat le 15 avril dans le département du Nord et il en avisera les électeurs par un manifeste qui paraîtra dès demain. »

Cela ne l'empêcha point de recueillir encore, le 8 avril, 11611 voix dans l'Aude, et d'être élu dans la Dordogne.

Sur cette proclamation, voyez l'article de J. Reinach, daté du 29 mars, intitulé : « République ou Dictature » publié dans la *République française* et reproduit dans la *Foire boulangiste*, p. 176 à 180.

45. — Manifeste aux électeurs du Nord, daté du 27 mars 1888 (pour poser sa candidature à l'élection législative du 15 avril), — reproduit, après tous les journaux du 28 mars

au 1er avril, dans le *Boulangisme dans le Nord*, p. 24 à 26, et dans l'*Année politique* de Daniel, 1888, p. 74 à 76.

Le début de ce manifeste fit grand bruit :

« Electeurs du Nord, en me permettant de me présenter à vos suffrages, le gouvernement semble avoir voulu provoquer lui-même une manifestation sur sa politique.

« J'accepte, pour ma part, ce rendez-vous donné à tous, devant le suffrage universel.

« ... Vous êtes appelés à décider s'il est possible, à une grande nation comme la nôtre, d'accorder sa confiance à des hommes qui s'imaginent naïvement supprimer la guerre en *supprimant la défense*. »

Voy en particulier sur ce sujet un article de Tony Révillon dans le *Radical*. — Le journal l'*Intransigeant* publia le manifeste en inscrivant en grosses lettres en tête de première page : « Le général *Boulanger* aux Electeurs du Nord » — Voy. sur cette proclamation l'article de J. Reinach, daté du 31 mars, publié dans la *République française* et reproduit dans la *Foire boulangiste*, p. 180 à 190.

46. — Proclamation aux électeurs de la Dordogne, datée du 9 avril 1888 (pour les remercier de l'avoir élu député le 8, bien qu'il n'eût pas posé sa candidature). — reproduite, après tous les journaux du temps, dans le *Boulangisme dans le Nord*, p. 33, 34, et dans l'*Année politique* de Daniel, 1888, p. 118, 119, qui constate l'allure tout impériale de ce document.

L'élection avait été enlevée par une proclamation signée Georges Thiébaud, qui reproduisait des passages du manifeste aux électeurs du Nord (voy. *ibid.*, p. 31 à 33). Quelques jours après, le 14, veille du vote dans le Nord, le général adressa sa démission au président de la Chambre, optant d'avance pour ce dernier département (voy. l'*Intransigeant* du 16 avril).

47. — Remerciements aux électeurs du Nord après l'élection du 15 avril, par 172796 suffrages, — reproduit après tous les journaux du temps, dans le *Boulangisme dans le Nord*, p. 239, 240, et dans l'*Année politique*, de Daniel, 1888, p. 121, 122.

« La journée du 15 avril marquera pour le pays la date d'une véritable délivrance » Cette phrase par laquelle débute la lettre de remerciements, suffirait à indiquer le véritable caractère de l'élection. On s'est précipité derrière le général *Boulanger*, parce qu'il avait promis de débarrasser le pays de l'oligarchie de politiciens qui l'oppriment depuis si longtemps. Comment ? Il ne l'a pas dit ; mais au moins il indiquait le but, s'il n'indiquait pas les moyens. Et puisqu'il était seul à indiquer le but, on est allé à lui. » (*Soleil* du 27 avril).

48. — Discours prononcé au banquet boulangiste du café Riche, le 27 avril 1888, pour fêter son élection du Nord, —

reproduit *in extenso* dans *Le général Boulanger*, par Chincholle, p. 129 à 133.

« Ce n'est point à la tribune du Palais Bourbon, comme on l'avait annoncé tout d'abord, c'est à une table du café Riche que le général Boulanger a prononcé son premier discours politique. Ces amis *de primo cartello*, qui s'appellent Naquet, Michelin, Laisant, Rochefort, Laguerre, Vergoin, etc., etc., en ont eu la primeur, ce qui du reste, leur était bien dû Il paraît que, pour ses débuts, le nouveau député du Nord a préféré cet auditoire à l'autre, et, après avoir lu son discours, personne n'en sera surpris.

« Mais ce qui pourra étonner quelques-uns peut-être, c'est de voir que l'orateur ait aussi soigneusement dérobé au public, auquel il s'adressait par dessus la tête des banqueteurs, la connaissance du système du gouvernement qu'il tient en réserve pour faire le bonheur de la France, le jour où elle s'aventurera à lui confier ses destinées.

« Ce programme complet, sincère, lumineux, qu'au dire des journaux boulangistes, il devait exposer la première fois qu'il prendrait la parole, de façon à ne laisser subsister aucune équivoque sur ses sentiments, aucun doute sur ses vues, nous ne le connaissons pas plus aujourd'hui qu'hier, ce qui nous permet de craindre que nous ne le connaissions pas davantage demain qu'aujourd'hui... etc. » (Emmanuel de Korthays au *Petit Breton* du 1er mai 1888, deux colonnes intitulées ; le discours du café Riche).

On remarqua surtout le passage suivant dans ce discours :

« Bien des fois déjà on m'a imputé, on me reproche encore d'aspirer à la présidence de la République. Je suis profondément convaincu que la Constitution permet à tout citoyen d'aspirer à la première magistrature de son pays. Mais je vous le dis nettement, je vous l'affirme sur l'honneur : Si à la Constituante, quelqu'un proposait la suppression de la présidence de la République, je ferais plus que l'approuver, je serais le premier à la voter... »

Or, pareille aventure était jadis arrivée à M. Grévy, qui depuis...

Et voy. sur ce banquet du café Riche, le curieux dessin de Pépin dans le *Grelot* du 6 mai, sous le titre « Le roi s'amuse... Au café Riche. — Triboulet-Naquet : Voyez, sire, comme ils ont faim... »

49. — Discours prononcé au banquet de l'Alcazar à Lille, le 13 mai 1888, pendant le voyage du Nord (*Chincholle*, p. 152 à 156), et plusieurs autres à Dunkerque, Anzin etc... — publiés dans tous les journaux du Nord de cette époque. La *Lanterne* du 14 mai donne aussi celui de Douai.

Le discours de Lille était une véritable déclaration de guerre à la Chambre des députés dont il appelle les membres *les 500 rois fainéants* : « Le spectacle qu'on nous offre aujourd'hui, c'est l'insurrection de la Chambre contre les urnes, car c'est malgré vous et malgré tout, que la majorité des hommes qui la composent se cramponnent à leurs bancs d'où le suffrage universel se dispose à les déloger pour jamais .. » La *Lanterne* des 13, 14 et 15 mai est le vrai moniteur officiel de ce voyage. Sur ces discours qui excitèrent de grandes colères, voy. en particulier les articles de Ranc

dans le *Mot d'Ordre,* de Lucipia dans le *Radical,* d'Emmanuel Arène dans le *Matin*; et dans le *Petit Phare,* de Nantes, du 15 mai, un article anonyme intitulé « Pyramides et pains de sucre » avec l'épigraphe : « C'est du Nord aujourd'hui que nous vient la lumière. »

On s'amusa beaucoup d'une phrase du discours de Dunkerque dans laquelle il s'était glorifié, devant cette population de pêcheurs, d'avoir introduit la morue dans l'alimentation de l'armée Jules Jouy publia à ce propos dans le *Parti ouvrier*, une chanson intitulée « Le protecteur de la morue », reproduite dans le *Grelot* du 20 mai :

La France le sait désormais,
Le César à la barbe jaune,
Fidèle au peuple, désormais
Ne sera le Monck d'aucun trône.
Aux flots servant de dictateur,
Des poissons de la mer bourrue
Il sera le grand protecteur ;
C'est le Cromwel de la morue.

Vers cette date, je rencontre un document qu'il importe de ne pas négliger. L'*Agence Havas* fit publier dans tous les journaux du 11 mai, une note ainsi conçue :

« Un journal du soir publie le texte d'une affiche qui aurait été apposée dans le département de l'Isère, et qui porterait cette mention : « Vu : général *Boulanger*. »

« Le général *Boulanger* nous prie de déclarer qu'il est absolument étranger à cette manœuvre, qu'il n'a autorisé personne à signer en son nom aucune affiche, qu'il n'a nullement posé sa candidature dans le département de l'Isère, et que si, par hasard, cette affiche existe, ce qui lui semble impossible, il est décidé à poursuivre les personnes qui auraient ainsi abusé de son nom.

« Il semble impossible à M. le général *Boulanger* que l'affiche existe ; mais il n'en est pas autrement sûr. Le fait d'ailleurs est facile à constater. Nous verrons bientôt ce qu'il en faut penser et si M. le général *Boulanger* intente aux « personnes qui auraient ainsi abusé de son nom » le procès qu'il annonce... »

50. — Discours à la Chambre des Députés, le 4 juin 1888, pour demander la révision de la constitution, l'abolition de la responsabilité ministérielle, l'élection du Sénat par le suffrage universel, etc. (*Journal Officiel* du 5) ; — et tirage à part, *Paris*, imprimerie modèle, 1888, in-16.

L'urgence fut repoussée par 359 voix contre 181 ; — « A votre âge, Monsieur, Bonaparte était mort », avait dit M. Floquet, président du Conseil, en répondant à *Boulanger*. Cette parole, qui fut très applaudie, lui valut les honneurs de l'affichage de son discours ; mais les journaux boulangistes furent dans l'enthousiasme, en particulier la *Cocarde*, qui parut le 5 juin avec un énorme sous-titre : « Le général *Boulanger* à la Chambre », et un article de Mermeix intitulé : « Les deux docteurs », dans lequel je relève ce passage :

« ...Cette information « scandaleuse » était nécessaire pour répondre à une perfidie parlementaire qui, depuis quarante-huit

heures « faisait en France son petit bonhomme de chemin ». Le *Temps* avait dit que le général *Boulanger*, n'étant allé qu'une seule fois à la Chambre en un mois et demi, se trouvait presque dans le même cas que Wilson, qui, lui, n'a pas mis les pieds au Palais-Bourbon depuis six mois.

« Ce rapprochement des deux noms Wilson et *Boulanger* n'a l'air de rien tout d'abord. Il était cependant très habile. Toute la presse ferryste de province répétant : « Wilson et le général sont dans le même cas, » les paysans, sans se demander de quel cas il s'agissait, auraient fini par croire que « c'était arrivé ».

« Il fallait répondre à cette petite gredinerie et déjouer la manœuvre. Jusqu'à la vérification de leurs pouvoirs, les députés n'ont pas l'initiative parlementaire. Or, les pouvoirs du général n'ont été vérifiés que jeudi ; jusqu'à jeudi, il ne pouvait donc, n'étant pas validé, déposer aucune proposition. C'est pourquoi on le mettait dans le même sac que l'honorable député Wilson !

« Dès qu'il s'est trouvé dans les conditions requises pour pouvoir présenter et soutenir son programme, le général *Boulanger* a commencé l'attaque contre la Chambre des 583 fainéants. C'est jeudi qu'on lui a remis entre les mains l'arme ; aujourd'hui lundi, il attaque... »

Et voy. l'article de R. de Lavallée, « Concentration de la peur », dans le *Soleil* du 5 juin ; — et celui de M. Jules Simon intitulé « Révision », publié dans le *Matin*, puis reproduit dans son livre *Souvenirs du 2 décembre*, p. 107 à 121. Il débute ainsi : « Non, mon cher ami Emilien Castelar, *Boulanger* n'est pas un général espagnol. Il ne fera pas de pronunciamento. Il ne le veut pas, il ne le peut pas. Pour faire un pronunciamento, il faut un général et une troupe. Il n'a pas la troupe... » ; suivi d'un second article intitulé « Les droites », (*ibid.*, p. 148 à 161).

Enfin consultez la *Gazette anecdotique*, 1888, I, 328.

51. — Proclamation aux électeurs de la Charente, le 11 juin 1888, pour les engager à voter en faveur de Paul Deroulède.

Elle est si courte et si caractéristique comme type d'infatuation personnelle que je la reproduirai ici :

« Electeurs de la Charente,

« Vous avez entendu mon appel Vous avez vu Paul Déroulède. Vous l'avez accueilli avec enthousiasme. Vous avez compris que voter pour lui c'était voter pour moi Le succès est désormais certain. Après l'élection de Paul Déroulède, j'irai en Charente vous apporter en personne mes chaleureux remerciements. »

Le résultat fut, le 17 juin, que sur 111 835 électeurs, et 76 400 votants, 20 656 seulement votèrent pour Deroulède, 23 989 pour le candidat de la concentration républicaine et 31 401 pour le candidat conservateur.

52. — Réponse à une adresse de la fédération républicaine révisionniste, — publiée dans la *Lanterne* du 11 juin.

Un chef d'Etat ne parlerait pas autrement, témoin ces lignes :

« ... Je suis heureux de voir, dans leur adresse, qu'ils ne considèrent pas la révision comme une simple affaire de politiciens, mais comme une nécessité pour la solution de toutes les questions économiques, sociales, de toutes les questions d'affaires qui sont la vie de la nation.

« Vous pouvez leur dire, qu'en ce qui me concerne, je suis une ligne droite, dont rien ne me fera dévier .. »

53. — Discours prononcés pendant le voyage en Bretagne du 7 au 10 juillet 1888, — reproduits dans les divers journaux d'Ille-et-Vilaine de cette époque, en particulier dans le *Petit Rennais*, organe boulangiste, et dans *Chincholle*, p. 189, 190, pour celui du 7, à Antrain, chez M. Le Hérissé ; p. 195 à 198 pour celui du 8, au banquet de Rennes ; p. 203, 204, pour celui du 10, à Saint-Servan.

Dans le discours de Rennes, on remarque ce passage : « Que l'on prétende que je suis le césarisme, le bonapartisme ou la guerre, qu'importe ? Comme le vôtre, mon dévouement à la République est au-dessus de tout soupçon, et rien ne m'empêchera de remplir le devoir que depuis cinq mois plus de cinq cent mille électeurs m'ont tracé. »

54. — Exposé des motifs du projet de loi déposé par lui à la Chambre des Députés le 12 juillet 1888 pour demander la dissolution de la Chambre etc., (*Journal Officiel* du 18, et tous les journaux des 13 et 14).

Cette proposition déchaîna un tumulte épouvantable à la suite duquel le général déposa sa démission de député, et provoqua en duel M. Floquet président du conseil. Voici à quel propos. Répondant aux vives attaques du général contre la politique du gouvernement, M. Floquet descendit jusqu'à cet argument *ad hominem :*

« Vous dites que nous faisons la guerre aux idées nouvelles, *vous qui avez tour à tour passé des antichambres de sacristie dans celle des cours....* »

Toute la Chambre est debout. Les gauches applaudissent avec fureur et trépignent d'enthousiasme. Le général *Boulanger*, pâle de colère, descend quelques marches et tourne le poing vers M. Floquet, en répétant :

— Vous avez menti, vous avez menti.

M. Floquet ne se déconcerte pas. Peut-être n'a-t-il pas entendu.

— « Le plus modéré des républicains, reprend-il, a rendu à la République plus de services que vous ne pourrez lui faire de mal. Vous parlez de dissolution. La vraie dissolution est celle de votre parti... »

Sur l'issue du duel, qui se termina par une dangereuse blessure du général, voy. ci-dessous la bibliographie de la biographie.

Et voy. la *Gazette anecdotique* 18 II, 33, 34.

55. — Proclamation aux électeurs de l'Ardèche, datée du 13 juillet 1888 (écrite quelques heures avant le duel Floquet pour poser sa candidature aux élections législatives du 22 dans ce département et les prendre comme juges de son attitude à la chambre dans la journée du 12), — publiée dans tous les journaux du 15 et en particulier dans la *Lanterne* et l'*Intransigeant*, puis reproduite dans *Chincholle*, p. 217.

La *Cocarde* annonça que chacun des électeurs de l'Ardèche avait reçu cette circulaire *autographe* (pour authographiée). Le *Gaulois* la reproduisit sous cette forme Voy. sur ce sujet l'article de J. Reinach intitulé « L'autographe », publié dans la *République française* et reproduit dans *Le Cheval noir*, p. 2, 3.

Il obtint 27 454 voix le 22 juillet, mais son concurrent M. Beaussier, en recueillit 43 295 et fut élu. — « La bête vit, mais le venin est mort », écrivait J. Reinach, le 23 (*Le Cheval noir*, p. 4).

56. — Trois manifestes distincts aux électeurs de la Somme, du Nord et de la Charente-Inférieure, en se présentant à la fois dans ces trois départements pour les élections législatives du 19 août 1888, — tous les trois reproduits dans l'*Année politique* de Daniel, 1888, p 203 à 206.

Ils eurent un grand retentissement, car je les trouve même dans l'*Ere Nationale* de Carcassonne, en date du 19 août. Je retiens ce début de celle du Nord :

« Electeurs du Nord, je vous avais promis de demander, en votre nom, la dissolution d'une Chambre qui n'a d'autre volonté que de ne rien faire, et la révision d'une Constitution bâtarde et impuissante, dont les auteurs ont trouvé le moyen de mécontenter tous les partis.

« Dès que, fidèle à mon mandat, je suis monté à la tribune pour y poser cette question vitale, la majorité parlementaire, peu habituée à voir un élu tenir les engagements souscrits à ses électeurs, a accueilli votre député par des clameurs et des injures qui vous atteignent autant que moi et que, pour votre dignité comme pour la mienne, il m'a été impossible de tolérer.

« J'ai jeté ma démission à la face de ces provocateurs, qui défiaient le suffrage universel en ma personne. C'est à lui, c'est-à-dire à vous, que je m'adresse de nouveau, convaincu que nous sommes restés en communauté d'idées à l'égard d'un gouvernement effaré, qui ne sait ni ce qu'il veut réprimer, ni ce qu'il croit devoir permettre, qui se dit fort parce qu'il est brutal, et qui, sans souci de l'équité, interprète la loi selon ses intérêts de l'heure présente... »

Le général fut élu à la fois dans les trois départements et opta pour le Nord.

57. — Trois remerciements distincts aux électeurs de la Somme, du Nord et de la Charente-Inférieure, datés de Paris le 23 août, — et publiés dans l'*Année politique*, de Daniel, 1888, p. 208 à 212.

58. — Discours prononcés pendant sa tournée électorale dans la Somme, du 15 au 18 août 1888, — et publiés en parti-

culier, à grands coups de réclame dans l'*Intransigeant* du 17 et du 18, avec des titres à effet, comme : « l'Etat de siège à Doullens » etc.

On sait qu'un coup de revolver fut tiré sur le général pendant ce voyage. Aussi, disait-il dans son discours d'Amiens, le 15 : « ... La calomnie ayant manqué son but et glissé, sans les atteindre, sur les patriotes qu'on essayait de perdre, on s'est décidé à remplacer le mensonge par la violence, et les injures par le revolver... » Peut-être n'était-ce qu'une comédie arrangée par ses partisans.

59. — Réponses faites par le général à la commission de révision au sujet de la proposition dont il était l'auteur. — Procès-verbal officiel publié par plusieurs journaux, en particulier par *La France* du 17 octobre 1888, avec un commentaire signé Louis Liévin.

On applaudit à cette phrase : « Je suis aussi républicain, a-t-il dit, aussi démocrate que ceux qui siègent autour de cette table. » Mais on critiqua et commenta beaucoup l'ambiguité de celle-ci :

« *Si la monarchie n'assurait pas la liberté du suffrage universel, je serais avec vous pour considérer l'insurrection comme le plus saint des devoirs*. Je suis d'ailleurs convaincu que la grande majorité du pays tient à la République. Si l'on tentait de rétablir la monarchie, les deux tiers du pays se souleveraient. »

Je dois mentionner ici un discours fantaisiste supposé prononcé à Périgueux, en octobre, et composé par J. Reinach, (*Le Cheval noir*, p. 130 à 136). C'est un pastiche assez joliment tourné.

60. — Discours prononcé au banquet révisionniste de l'avenue Lowendahl, le 27 octobre 1888, — publié en partilier dans le livre de *Chincholle*, p 281 à 285, d'après son récit du *Figaro*, et par la *Lanterne* du 29, qui n'étant plus boulangiste, l'accompagne des réflexions suivantes, sous le titre : « Comme en 1851. »

« ... Enfin M. *Boulanger* se lève.

» Tous les préparatifs ont été faits pour que la comédie soit entourée de tout l'apparat voulu. Des fidèles se tiennent derrière le général et balancent un drapeau aux vastes plis. L'état-major est debout applaudissant à chaque phrase, presque à chaque mot. Le général porte l'écharpe de député et les insignes de grand croix de la Légion d'honneur. Il tient à la main une feuille de papier ; c'est le discours qu'il va lire, qu'il lit, le lorgnon sur le nez, la voix éraillée, le geste incertain.....

» M. le général *Boulanger*, qui devait s'expliquer nettement sur une foule de choses, n'a dit en somme rien qui explique quoi que ce soit de son programme ou de sa politique.

» A part les formules creuses et les vagues banalités, dont les charlatans de popularité se sont servis de tout temps pour duper les masses, on ne trouve dans cette harangue que deux points assez clairement indiqués.

» Et ces deux points donnent la formule de la dictature. M. le général *Boulanger* réclame la responsabilité directe du chef de l'Etat et son élection directe par le suffrage universel.

» C'est avec ces deux choses que Louis Bonaparte fit le coup d'Etat et l'Empire... »

Et voy. l'article de J. Reinach en date du 28 octobre, intitulé « Dans la rue », publié dans la *République francaise* et reproduit dans *Le Cheval noir*, p. 168 à 1~3.

61. — Discours au banquet offert le 26 novembre 1888, dans les salons du restaurant Lemardelay, à la suite de l'assemblée générale de la Ligue.

Voyez en particulier le *Soleil* du 26 novembre, qui reproduit textuellement le discours.

62. — Discours au banquet révisionniste de Nevers, le 2 décembre 1888, en grande partie reproduit dans l'*Année politique* de 1888, p. 266 à 268.

C'est un de ses plus longs discours. On y remarque ce passage :

« La révision est le moyen pacifique et légal d'établir cette République dont la Constitution doit être un contrat social, non pas imposé par le bon plaisir ministériel ou parlementaire, mais élaboré et accepté par la nation entière. Voilà pourquoi j'ai réclamé la revision par une Constituante avec le ferme espoir, avec la ferme conviction d'être entendu par le pays, si je ne l'étais pas par ceux qui prétendent le représenter et le gouverner. Des centaines de mille électeurs ont déjà répondu en joignant leurs voix à la mienne. De tous côtés les citoyens se préparent comme vous à revendiquer et à exercer leur droit souverain.

» Vous pouvez donc, chers concitoyens, avoir confiance en propageant, autour de vous, les idées et les espérances que je viens d'exprimer et qui nous sont communes. Dans quelques mois, *le pays fera connaître sa volonté, devant laquelle il faudra bien s'incliner*, et nous pourrons alors établir la République nationale qui aura pour elle, j'ose l'affirmer, huit millions de suffrages. »

Voyez en particulier sur ce discours, l'article d'Hervé de Kerohant, intitulé : « La botte de Nevers », au *Soleil* du 4 décembre ; et ceux de J Reinach, du 8 novembre : « Apothéose », et du 2 décembre : « l'Anniversaire », reproduits dans *Le Cheval noir*, p. 186 à 189, et 264 à 267.

63. — Quatre proclamations successives aux électeurs de la Seine pour l'élection législative du 27 janvier 1889 (en compétition avec MM. Jacques et Boulé, pour remplacer le député Hude, décédé), — publiées du 3 au 27 dans tous les journaux de l'époque, et depuis dans *Ghincholle*, p. 310 à 312 ; 328 et 329 ; 336 et 337, 343 et 344 ; et les deux premières dans l'*Année politique* de Daniel, 1889, p. 11 à 16.

La première est datée du 3 janvier 1889 : « Le général *Boulanger* aux électeurs de la Seine » et fut affichée dans la nuit même qui suivit la publication du décret convoquant les électeurs pour le 27. Elle débute ainsi : « Electeurs de la Seine, les parle-

mentaires, qui ont tout fait pour me rendre éligible, sont aujourd'hui affolés à l'idée de me voir élu. Mon épée les inquiétait, ils me l'ont retirée. Et les voilà plus inquiets qu'à l'époque où je la portais encore... » Plus loin, on lisait cette phrase « Qu'on me cite un seul acte, une seule profession de foi où je n'aie pas nettement affirmé la République! »

Je suis en mesure, répondit un électeur flamand dans le journal la *Liberté*, de le satisfaire et de lui citer une profession de foi où non seulement il n'a pas « nettement affirmé » la République, mais où il a même évité de la nommer. — Je citerai cette réponse entière parce qu'elle contient des détails bibliographiques intéressants :

« Au mois dernier, M. *Boulanger* a adressé deux professions de foi aux électeurs du Nord, l'une en français, l'autre en flamand. La seconde était une assez exacte traduction de la première.

« Cependant, il y avait quelques différences, dont l'une assez sensible : toutes les fois qu'on lisait en français le mot « République », il était remplacé en flamand par un autre mot.

EN FRANÇAIS	EN FLAMAND
Electeurs du Nord !	Stemmers van het Noordeen !
. . . .	. . . .
La *République* ne pourrait, sans péril pour ses institutions, tromper plus longtemps le peuple. . . .	Indien het *goevernment* alzoo voort gaal, zal het niet meer deuren. . . . .
Nous *la* voulons sérieuse, afin qu'elle soit durable (la République).	Wy willen een *goevernment* dat serieus is. . . . .
. . . .	. . . .
Vive la France!	*Leve Vrankryk!*
Vive la République!	*Leve het vaderland!*
Général *Boulanger*.	Generaal *Boulanger*.

« Il n'est pas nécessaire de savoir le flamand pour comprendre que *goevernment* et *vaderland* veulent dire « gouvernement » et « patrie », mais non pas « république. »

« Il est aisé de voir, d'ailleurs, que la substitution de mots n'a pas été faite par hasard. Personne n'ignore que nos Allemands du Nord sont profondément conservateurs, ils n'ont aucun goût pour la République.

« Ainsi l'opinion de M. *Boulanger* dépend beaucoup de la langue qu'il parle : s'il écrit *général* avec un seul *a*, il veut la République. S'il écrit *generaal* avec deux *aa*, il n'en veut plus.

« J'ai pensé que cette constatation pourra intéresser les électeurs de Paris. — Veuillez agréer, etc. Un électeur flamand. »

La seconde proclamation, non datée, est du 13 janvier, pour répondre à une affiche de M. Jacques qui s'était contenté d'écrire au bas de son nom *République* ; *Pas de dictature* ; *Pas de Sedan*. « Les Sedan, disait la nouvelle proclamation, c'est à l'incurie gouvernementale, aux expéditions lointaines et ruineuses que nous les devons..... Où était-il donc pendant la guerre, le candidat qui adresse à notre armée ce suprême outrage? Nous ne l'avons vu à Champigny, ni parmi les combattants, ni parmi les blessés etc... »

La troisième, non datée comme la seconde, est du 18 janvier, et adressée aux *Ouvriers de la Seine* : « Chaque jour, quarante journaux, dont la plupart sont entretenus à vos frais par un gouvernement sans scrupules, me traînent dans la boue..... En votant pour moi, vous voterez pour la République démocratique, et vous signifierez à vos exploiteurs que vous ne voulez plus donner vos enfants pour d'inutiles et dangereuses conquêtes, ni vos impôts pour doter leurs sinécures. »

La dernière, affichée la veille du scrutin, c'est-à-dire le 26 janvier, résume et combat toutes les attaques qui ont été dirigées contre lui et se termine ainsi : « ... Voter pour mon adversaire c'est perpétuer l'état d'agitation stérile qui arrête toutes les grandes entreprises; c'est infliger à notre pays, et jusqu'à sa ruine, la politique d'improbité dans laquelle il se débat, et dont les chambres, depuis dix ans, nous donnent le triste spectacle. Choisissez. »

Il faudrait joindre à ces 4 proclamations celles de Jacques et de Boullé qui leur donnent la réplique, celles du parti anarchiste, et les proclamations fantaisistes, vraies débauches de style, telles que celles de Lisbonne, « ex-forçat de la commune », de Sarrazin, « le poëte aux olives », celle de Rodolphe Salis, directeur du *Chat noir*, disant :

« Electeurs, on vous trompe !

« Depuis deux ans, un imposteur, abusant d'une vague ressemblance physique, se fait passer pour le général *Boulanger*. Or, le général *Boulanger*, c'est moi.

« Mon programme? Il est simple : La revision de la constitution tous les trois mois.

« Je déclare donc que je prends pour miennes toutes les voix qui se porteront sur le nom du général *Boulanger*. Et si je suis élu, je ne conseille pas a l'individu en question d'affronter en même temps que moi le seuil du Parlement... »

Le résultat fut l'élection du général par 244 236 voix, tandis que Jacques n'en recueillit que 162875 et Boullé 17 039.

64. — Proclamation de remerciement aux électeurs de la Seine, après l'élection du 27 janvier 1889, datée du 29 janvier, — publiée dans tous les journaux du temps et reproduite dans *Chincholle*, p. 360, 361, et dans l'*Année politique*, 1889, p. 19, 20.

Elle se termine ainsi : « La République est maintenant ouverte à tous les Français de bonne volonté. Qu'ils y entrent, et que les autres en sortent. »

65. — Proclamation du comité républicain national aux électeurs de France, lancée le 14 février, et signée pour le comité, « le président, général *Boulanger* », pour expliquer l'attitude des députés boulangistes dans le vote sur la révision qui décida la chute du cabinet Floquet, — recueillie dans l'*Année politique*, 1889, p. 54, 55.

66. — Proclamation aux électeurs du Nord affichée à Lille le 18 mars 1889, pour les aviser de son option pour

Paris, — publiée dans les journaux du Nord, et à Paris en particulier dans l'*Intransigeant* et dans le *Soleil* du 18, puis reproduite dans le livre de *Chincholle*, p. 403, 404.

Il y disait : « Vous apprécierez vous-mêmes les devoirs que m'impose l'éclatante manifestation qui s'est produite le 27 janvier dernier. On a calomnié Paris en même temps que le parti républicain national pour lequel il s'était si victorieusement prononcé. Il m'a fallu relever l'outrage et me déclarer solidaire des deux cent quarante-cinq mille électeurs de la Seine dont le vote a mis aux abois la meute dévorante des parlementaires... »

67. — Discours prononcé au banquet de Tours le 17 mars 1889, — publié dans tous les journaux d'Indre-et Loire et de Paris, puis reproduit tout au long en 6 pages du livre de *Chincholle*, p. 395 à 400 et dans l'*Année politique*, de 1889, p. 69 à 75.

C'est dans ce discours que se trouve le passage suivant qui fit tant de bruit :

« ... Mais, en acceptant la République, ils veulent que celle-ci soit libérale et tolérante, que leurs croyances soient respectées, que l'on rompe avec ce système d'oppression, qui n'a même pas la grandeur des vieilles luttes de nos ancêtres et qui blesse la conscience des uns, sans donner aux autres aucun des résultats qu'ils appellent de leurs vœux.

» La République, telle que je la conçois, doit consacrer toutes les libertés; elle doit répudier l héritage jacobin de la République actuelle ; elle doit apporter au pays la pacification religieuse par le respect absolu de toutes les croyances et de toutes les opinions.»

Voyez en particulier à son sujet un article intitulé : « Est-ce clair ? », signé : Edouard Hervé, dans le *Soleil* du 18 mars 1889; et *Boulanger* défenseur de la liberté religieuse, dans la *Lanterne d'Arlequin* du 31 mars.

68. — Manifeste aux Français, daté de Bruxelles le 2 avril 1889, après sa fuite au moment du procès de la Ligue des patriotes, — publié par tous les journaux du 2 ou du 3, et reproduit dans *Chincholle*, p. 435, 436 ; dans les *Coulisses du boulangisme*, p. 199, 200 ; et dans l'*Année politique* de 1889, p. 94.

Il débute avec une violence extrême .

« Français ! Les exécuteurs des hautes et basses œuvres qui détiennent le pouvoir, au mépris de la conscience publique, ont entrepris de contraindre un procureur général à lancer contre moi un acte d'accusation qui ne peut être relevé que par un tribunal exceptionnel, constitué par des lois d'exception.

« Jamais je ne consentirai à me soumettre à la juridiction d'un Sénat composé de gens qu'aveuglent leurs passions personnelles, leurs folles rancunes et la conscience de leur impopularité. . »

Ce qu'il y a de piquant, c'est que ce manifeste fut dicté à Paris par le téléphone de Bruxelles. — Il faut le faire suivre de la lettre

de désaveu et de démission de membre du Comité républicain national, que Georges Thiébaud adressa immédiatement à tous les journaux, malgré les supplications de l'état-major boulangiste.

69. — Seconde proclamation « à mes électeurs », datée de Bruxelles, le 5 avril, après avoir eu connaissance du réquisitoire prononcé contre lui, le 4, à la Chambre des députés par le procureur général Quesnay de Beaurepaire, pour demander l'autorisation de poursuites, — publiée dans tous les journaux du 6, et reproduite dans l'*Année politique* de 1889, p. 95, 96.

J'y découpe ces deux passages :

« Remontant jusqu'à 1871, l'odieux factum de M. de Beaurepaire m'impute à crime presque tous les actes de mon existence antérieurs à mon passage au ministère de la guerre et à mon entrée dans la vie politique. Ces actes étaient connus de tous depuis longtemps. S'ils étaient coupables, j'aurais eu pour complices les hommes politiques qui m'ont appelé au ministère et notamment ceux qui ont été mes collègues...

« ... Toutes les violences, toutes les calomnies ne nous détourneront ni du but, ni des moyens. Dans peu de mois, le suffrage universel confirmera vos décisions qui m'ont valu près d'un million de suffrages, décisions que ce réquisitoire d'un agent d'une juridiction de hasard et d'exception a bien soin de ne pas mentionner. Il assurera ainsi par sa sentence souveraine, la délivrance de notre pays... »

70. — Manifeste aux électeurs français, lancé de Londres le 18 juillet 1889, pour protester contre la loi du scrutin d'arrondissement et les candidatures multiples, et annoncer sa candidature aux élections départementales pour les conseils généraux ou d'arrondissement dans 80 cantons, le 28 juillet et le 4 août suivant ; — reproduit dans l'*Année politique* de 1889, p. 144, 145.

En voici le début :

« ... Electeurs ! Comme dernier acte de la législature, la Chambre des députés vient de porter atteinte au suffrage universel. Les mandataires ont mis la main sur les droits des mandants ; ceux qui ne représentent plus rien ont voulu vous interdire de nommer des hommes qui représentent véritablement vos aspirations et vos idées.

« Rien de tel, rien d'aussi monstrueux n'a jamais été imaginé sous aucun des régimes qui se sont succédé jusqu'à ce jour.

« Cet acte arbitraire ne saurait d'ailleurs nous troubler ; ce n'est pas l'interdiction portée contre un homme — car la nouvelle mesure législative ne vise qu'un homme — qui empêchera la Nation de faire connaître sa *volonté souveraine* et de l'imposer aux misérables qui entendent nous dicter des lois... »

Le résultat fut piètre. Le 28 juillet *Boulanger* fut élu dans 15 départements, les Deux-Sèvres, l'Allier, l'Indre, la Meurthe-et-

Moselle, l'Orne, la Somme, l'Indre-et-Loire, la Gironde, la Haute-Marne, la Seine-et-Oise, la Nièvre, la Sarthe, la Corrèze, la Corse et l'Ille-et-Vilaine, et le 4 août, au scrutin de ballotage, il n'y eut que 3 boulangistes à passer. (Voy. tous les journaux des 21 juillet et 6 août 1889). — L'*Intransigeant* du 31 juillet est fort intéressant en ce qu'il relève le tableau de toutes les voix recueillies par le général, même dans les départements où il ne fut pas élu. — Le *Petit Parisien* du 31 juillet fait le même relevé, mais il n'est pas d'accord avec l'*Intransigeant*. Il ne cite l'élection que dans 12 départements, retranche l'Orne, la Seine-et-Oise, la Sarthe et la Corse, mais ajoute le Pas-de-Calais. Il faut rectifier avec le *Journal officiel*.

71. — Manifeste aux électeurs français, lancé de Londres le 20 juillet 1889 par les trois accusés de la Haute Cour, — reproduit dans l'*Année politique* de 1889, p. 143, 144.

Il se termine ainsi :

« ... C'est vous, chers compatriotes, que nous constituons juges entre nous et ces larrons ; nous attendons avec confiance l'arrêt que vous rendrez bientôt et auquel les bandits qui le sentent approcher s'efforcent en vain de se soustraire.

« Vive la France régénérée ! Vive la République honnête ! — Général *Boulanger*, Arthur Dillon. Henri Rochefort.

« Londres, le 20 juillet 1889. »

72. — Manifeste aux électeurs français, lancé de Londres le 31 juillet 1889, pour remercier ceux qui avaient voté pour lui aux élections départementales du 28, — publié d'abord par la *Cocarde*, puis par tous les autres journaux.

Il se console de son échec :

« ... Si le succès total n'a pas été d'ailleurs ce qu'on pouvait attendre, la faute n'en est pas à ce suffrage universel, si intelligent, si honnête, si patriote, si républicain, qui comprend tout ce qui est grand et noble et qui saura bien prouver demain, aux élections législatives, qu'il n'a rien perdu de sa confiance dans le grand parti dont j'ai la direction.

« Seules, les compétitions locales, les petites ambitions de clocher, les personnalités mesquines pour qui rien n'existe quand elles sont en jeu, ont fait le mal, si tant est que ce ne soit pas là un bien gros mot pour une affaire d'aussi mince importance.

« Les organes du gouvernement vont triompher avec fracas. Qu'ils triomphent !

« Je leur contesterai d'autant moins ce plaisir qu'il doit être de plus courte durée... »

73. — Au peuple, mon seul juge, — manifeste daté de Londres, le 5 août 1889 et publié en grand placard in-folio de 2 p. à 2 colonnes (*Paris*, grande imprimerie, Cusset, 19 rue du Croissant) en annexe à presque tous les journaux du 6, pour répondre au réquisitoire du procureur général

Quesnay de Beaurepaire dans le procès devant la Haute Cour ; — et reproduit aux pièces justificatives de l'*Année politique* de 1889, p. 273 à 293.

Il débute ainsi : « Je m'adresse à tous les honnêtes gens et non aux juges de la Haute Cour, dont je ne reconnais ni la compétence ni l'impartialité... »

Ce plaidoyer produisit une émotion considérable dans la presse gouvernementale : elle fut telle que le *Temps* renonçait à la commenter, tandis que M. Ranc, dans le *Paris*, ne trouvait que cet argument à développer : « Le général ayant prêté de l'argent au cercle militaire, a commis un crime de lèse-ration » et que C. Dreyfus, dans la *Nation* perdait presque courage en disant : « Il est nécessaire que, s'il y a condamnation, elle soit appuyée sur des faits tellement irrécusables que nul ne puisse les contester. Le procès, en effet, perdra de son importance autant par l'absence de l'accusé que par le choix de la juridiction Il ne faudrait donc pas recommencer ce qui a été fait si souvent : faire renaître la popularité de l'ancien ministre sous prétexte de la détruire... »

En revanche les partisans de *Boulanger* chantaient victoire : Paul de Léoni commençait ainsi un article intitulé « la Réponse » dans l'*Autorité* du 8 août :

« Entre le factum, véritable grimoire, de M. Quesnay de Beaurepaire, et la réponse que lui fait le général *Boulanger*, il y a toute la différence qui sépare le mensonge de la vérité Autant le factum de M. Quesnay est tortueux, alambiqué et peu sérieux, autant la réfutation du général est nette, claire et précise. Que reste-t-il du factum ? Rien ! Rien ! Rien !... »

Parmi les neutres ou les impartiaux, voici le sentiment du *Monde* sur la réponse du général :

« On ne saurait nier qu'à côté du réquisitoire elle fera très bonne figure. Il n'y a point de circonlocutions, point d'arguties procédurières, point de fausse déclamation, et à certains endroits l'on y sent vraiment vibrer l'indignation du soldat pris de dégoût en face d'imputations outrageantes qui visent à faire de son épée de combat l'instrument d'un vil marché de trafiquants... »

74. — Aux honnêtes gens, — manifeste daté de Londres le 16 août 1889, et publié par les trois accusés de la Haute Cour pour protester contre l'arrêt du 14 août qui les condamne par coutumace, pour complot, attentat et détournement, à la déportation dans une enceinte fortifiée, — publié dans tous les journaux du 17, — et pour la plus grande partie reproduit dans l'*Année politique* de 1889, p. 164, 165.

J'en détache ce passage :

« L'exécution sommaire que les adversaires du parti républicain national qualifient de jugement de la Haute Cour est, personne ne l'ignore, le résultat d'un pacte conclu entre la majorité d'une Chambre déshonorée et celle d'un Sénat à jamais condamné par le pays... Mais cette orgie arbitraire de calomnies et de forfaiture touche heureusement à sa fin. Malgré les nouveaux coups

d'État qui s'élaborent dans l'ombre, nous avons confiance dans la fermeté du corps électoral... »

75. — Appel aux électeurs de la Seine, non daté, signé : « Général *Boulanger,* président du Comité républicain national, » (pour donner l'investiture aux candidats boulangistes dans le département de la Seine aux élections générales d'octobre), — publié dans tous les journaux du 26 août 1889, après l'*Intransigeant,* et reproduit dans l'*Année politique* de 1889, p. 184, 185.

« Electeurs, nous vous soumettons les noms des candidats qui soutiendront la lutte, pour la cause de la République nationale, dans les diverses circonscriptions de la Seine. Ce sont des hommes dévoués à la République et dignes de toute votre confiance. En les désignant à vos suffrages, nous avons dû nous placer en dehors de toute question de personnes, et nous inspirer uniquement des idées de concorde, d'union et de discipline qui nous assureront la victoire... »

76. — Appel aux électeurs de la Seine, daté de Londres, le 12 septembre 1889, pour sa propre candidature dans le dix-huitième arrondissement, — publié dans les journaux du 13 et reproduit dans l'*Année politique* de 1889, p 182, 183.

« ... Si je vous demande vos suffrages, c'est que je représente actuellement non une personnalité que les persécutions et les calomnies ont mise en lumière, mais le sentiment national, qui aspire enfin à secouer le lourd fardeau des dettes grandissantes, des iniquités intolérables et des humiliations de la patrie... »

77. — Appel à tous les électeurs français, daté de Londres, le 15 septembre, pour les inviter à voter partout, le 22, pour les candidats désignés par le comité dit national, — publié par les journaux du 16 et reproduit dans l'*Année politique* de 1889, p. 183.

« ... Citoyens indépendants et libres, debout! Marchons à l'urne et chassons du pouvoir cette bande néfaste qui souille la République en se réclamant d'elle !... »

Sur 390 résultats définitifs que donna le premier tour de scrutin, il y eut 230 républicains, contre 86 royalistes, 52 bonapartistes, et 22 boulangistes.

78. — Manifeste « à la nation française, » daté de Jersey le 11 novembre 1889, pour l'ouverture des chambres qui devait avoir lieu le 12 ; — publié dans les journaux du 12, et reproduit dans l'*Année politique* de 1889, p. 209, 210.

II. — **Œuvre Epistolaire.** — Lettres publiées çà et là.

1. — Trois lettres adressées au duc d'Aumale, datées de Belley les 13 février 1879, 3 janvier 1880 et 8 mai 1880,

(les deux premières comme colonel, pour exprimer ses regrets quand le duc d'Aumale quitta le commandement du septième corps et lui demander sa protection afin d'obtenir le grade de général, la dernière comme général, pour le remercier de la part qu'il avait prise à sa nomination), — publiées dans tous les journaux conservateurs de Paris et de province du 4 au 6 août 1887 après le *Figaro* du 3, où elles sont reproduites en *fac simile* d'autographes.

Ces trois lettres furent publiées à l'occasion de la séance de la Chambre des députés du 13 juillet 1886 dans laquelle le général *Boulanger* avait dit :

« J'ai été nommé général lorsque le général Wolff commandait le septième corps d'armée et que le général Farre était ministre de la guerre. *Je ne vois donc pas en quoi le duc d'Aumale a été pour quelque chose dans ma nomination.* » (*Journal officiel* du 14 juillet, page 1 481, première colonne).

La lettre du 8 mai 1880, quoique la dernière en date, fut publiée la première dans le *Journal de Bruxelles*, mais fort inexactement, avec un luxe extraordinaire des qualifications de Monseigneur et d'Altesse Royale, etc., puis elle fut reproduite sous cette forme par la *Gazette de France* du 28 juillet dans un article intitulé « Toujours lui ». — Le général eut beau jeu pour la démentir, et plusieurs journaux, tels que la *France*, le *National*, *Paris*, *le Soir*, le *Gil Blas*, l'*Intransigeant* s'imaginant sans doute avec lui qu'on ne possédait plus l'original et qu'on ne pourrait le reproduire, puisqu'on en donnait une version si facile à contester,déclarèrent que le général *Boulanger* n'avait, en mai 1880, adressé aucune lettre au duc d'Aumale. La lettre fut alors publiée dans son véritable texte dans le *Figaro* du 1er août. Nouveau démenti, suivi, dans le *Figaro* du 2, de cette lettre de M. Limbourg fondé de pouvoirs du duc d'Aumale, avec publication des deux premières :

« Paris, 1er août 1886.

« Monsieur le Rédacteur en chef, M. le général *Boulanger* vient de faire démentir de nouveau, par la *France* et le *Temps*, l'authenticité de la lettre que vous avez publiée ce matin.

Comme il vous faut, vis-à-vis de vos lecteurs, un répondant de cette publication, c'est moi qui vous ai remis hier la lettre du 8 mai 188 ; je vous en remets ce soir deux autres, qui la préparent et la complètent, et que je vous prie de vouloir bien publier aussi.

Je tiens à votre disposition les originaux et les photographies de ces trois lettres.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments les plus distingués. H. Limbourg. »

Ces documents démontrèrent que le général avait la mémoire singulièrement courte et une indépendance de cœur tout à fait radicale.

Comme aucune des trois lettres au duc d'Aumale n'a été reproduite dans la biographie populaire du général par F. de Jupilles, ni dans la biographie de Lermina, et qu'une seule d'entre elles se trouve dans la biographie de Barbou, et dans l'*Histoire patriotique*, sans doute parce que ses panégyristes les trouvaient trop diffi-

ciles à concilier avec la déclaration faite à la tribune, je donnerai ici celle du 8 mai 1880, cause de tout le scandale :

7e CORPS D'ARMÉE
15e division
25e brigade
133e RÉGIMENT D'INFANTERIE
—
LE COLONEL

Belley, 8 mai 1880.

« Monseigneur,

» C'est vous qui m'avez proposé pour général : c'est à vous que je dois ma nomination.

» Aussi, en attendant que je puisse le faire de vive voix à mon premier passage à Paris, je vous prie d'agréer l'expression de ma vive reconnaissance. Je serai toujours fier d'avoir servi sous un chef tel que vous, et béni serait le jour qui me rappellerait sous vos ordres.

» Daignez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon plus profond et plus respectueux dévouement.

» Général BOULANGER. »

» *A Monseigneur le duc d'Aumale à Paris.* »

Or, ce n'était pas seulement le *Temps* et la *France* qui avaient envoyé chez le général des reporters revenus avec les démentis les plus formels. Le *Voltaire* avait obtenu aussi une interwiew et en avait publié ce passage :

« Plus je fouille dans ma mémoire, avait dit le général, plus je me convaincs que cette lettre est apocryphe.

» Ce qui, d'ailleurs, me confirme dans cette idée, c'est qu'elle n'est nullement dans mon style. *Béni serait le jour* n'est pas de moi. Jamais je n'ai pu écrire cela, jamais il ne me serait venu à l'idée de me servir de ces expressions ; non pas que je les trouve mauvaises, mais parce que ce n'est pas ma façon de penser ni d'écrire.

» Je vous prie donc de donner le démenti le plus formel à cette lettre... »

Le soir du 2, l'*Agence Havas* adressait à tous les journaux la note suivante :

« Le *Journal de Bruxelles* a publié, et un grand nombre de journaux ont reproduit, une lettre ridiculement plate, soi-disant écrite en 1880, par le général *Boulanger* à « Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Aumale. »

» Le ministre de la guerre a opposé et continue à donner le plus formel démenti à cette lettre.

» Quant à d'autres lettres, formules banales de courtoisie ou de gratitude officielle adressées par un officier à son supérieur hiérarchique, il est impossible au général *Boulanger* d'en discuter

aujourd'hui les termes exacts ; mais, renonçant au droit que l'auteur d'une lettre a de s'opposer à sa publication, il souhaite que toutes les lettres qu'il a envoyées dans ces circonstances soient *fidèlement* reproduites. »

Immédiatement, dans son numéro du 3 avril, le *Figaro* produisit le *fac-simile* complet des autographes des trois lettres, en les encadrant d'une note qui avait pour titre : « Epurons *Boulanger* » et le cliché de ces *fac-simile* fut envoyé à tous les journaux conservateurs. Il n'y avait plus moyen de nier et le général s'exécuta par la lettre à M. Limbourg, qui suit :

2. — Lettre à M. Limbourg, en date du 3 août 1886, (pour reconnaître l'authenticité des 3 lettres au duc d'Aumale, qualifier le procédé de leur publication et menacer les auteurs de conspirations princières), — publiée dans tous les journaux du 4 août, dans les biographies de *Barbou* et de *Lermina*, et dans l'*Hist. patriotique*, p. 1343.

Cette lettre dans laquelle on lisait ce passage :

« Je veux bien vous faire la grâce de ne pas apprécier l'acte de votre maître, ni la besogne que vous avez acceptée.

« Je ne daigne pas davantage vous donner, sur le contenu de ces lettres, des explications. Vous ne pourriez pas les comprendre. Vous avez été préfet de la République pour la trahir ; je suis ministre de la République pour la servir... »

était suivie dans le *Figaro* du 4, de la note suivante de M. Limbourg :

« Le destinataire de cette lettre ne fera pas à son auteur, « l'officier général qui a, par deux fois en quelques jours, nié publiquement ce qu'il savait être la vérité », la grâce de la considérer comme une provocation pouvant, aujourd'hui, être relevée. Il se contente de la livrer à l'appréciation des hommes d'honneur et de bon sens. H. Limbourg. »

Ces documents firent grand tapage dans toute la presse ; la plupart des journaux des 3 et 4 août les reproduisirent avec des commentaires qu'on trouvera en détail dans le *Général Boulanger jugé par ses partisans et ses adversaires*, p. 205 à 253. Ceux de la *République française* recueillis par M. Reinach dans *La foire boulangiste* p. 5 à 17 ; du *Temps*, de la *Liberté*, du *Journal des Débats*, du *Paris*, du *National* sont les plus caractéristiques et constatent que l'effet produit par cette publication est très fâcheux pour le ministre de la guerre qui, en somme, a, par deux fois, en quelques jours, nié publiquement ce qu'il savait être la vérité. Le *National* ajoute : — « On commente la fameuse phrase : « Je serai *toujours*, monseigneur, fier d'avoir servi sous un chef tel que vous, et béni serait le jour qui me rappellerait sous vos ordres. » On ne peut s'empêcher de penser, écrit M. Paul Foucher, que par là M. le général *Boulanger* offrait son épée au duc d'Aumale en vue d'éventualités fort peu républicaines. Tout cela fait mauvais effet, et l'on dit du chef actuel de l'armée : « C'est peut-être un brillant officier, mais ce n'est pas un grand caractère. »

Seules, la *Justice* et la *Lanterne* enregistrent les documents sans commentaires, tandis que l'*Intransigeant*, la *France* et l'*Evènement* ont le courage de les approuver.

Le surlendemain, le ministre, réduit à plaider les circonstances atténuantes dans un interview du *Matin*, se plaint qu'on lui ait tendu un piège, — quel piège ? — et dit qu'au bout de six ans il ne se souvient plus de ce qu'il a écrit :

« Une phrase absolument contraire à la tournure ordinaire de mon esprit, dit-il, me faisait croire surtout que cette letttre était fausse. *Béni soit le jour*, etc., etc., ne me semblait pas écrit par moi. *Sans réfléchir plus longuement, un peu à la légère, je l'avoue*, je donnai en plein dans le piège adroitement tendu. — Je déclarai que cette seconde lettre devait être probablement aussi fausse que la première... »

3. — Deux lettres en forme de rapport, adressées au ministre de la guerre, comme chef de la mission française aux Etats-Unis ; datées la première de Baltimore, le 11 octobre 1881, la seconde de Washington, le 24 octobre ; — et publiées, d'après le *Courrier des Etats-Unis*, dans le recueil des *Discours* cité ci-dessus, p. 21 à 31, suivies p. 32, d'une dépêche datée de New-York le 6 novembre, puis dans l'*Histoire patriotique du général Boulanger* par Morphy, p. 667 à 670.

4. — Lettres adressées à son agent Buret depuis la campagne de Tunisie en 1885 jusqu'à la fin de son ministère en 1887, — citées et reproduites en partie dans le réquisitoire de M. le procureur général Quesnay de Beaurepaire, lors du procès de la Haute Cour en 1889.

Le général *Boulanger* prétendit de Londres qu'elles avaient été falsifiées en 1889, mais le procureur général observa que les originaux faisant partie du dossier de la Haute Cour portaient le timbre de Tunis avec le millésime de la poste de 1885 et il remarqua combien elles sont littérairement graduées, depuis « mon cher Monsieur Buret, cher M. Buret, cher Buret », jusqu'au « cher ami » et au « bon ami. »

5. — Lettre sur la tactique, adressée de Tunisie en 1884 au général H..., — en partie reproduite dans *Le général B. jugé par ses partisans et ses adversaires* (par G. Grison) p. 426 à 429, sous le titre de : *Boulanger tacticien*.

On y lit : « ... Mon plus vif désir serait donc, en dépit de calculs de nos théoriciens en chambre, de voir reprendre dans l'armée les traditions d'autrefois », c'est-à-dire celles de l'offensive.

Et voy. ci-dessus l'art. 29 du chapitre des *Discours*.

6. — Lettre adressée au gouverneur de Paris, le 8 mars 1886, pour l'informer de son intention de créer à Paris un grand cercle militaire ; — en partie reproduite dans le recueil de *G. Grison*, p. 129.

7. — Lettre adressée au gouverneur de Paris, le 15 juillet 1886, pour lui transmettre les félicitations du Président de

la République à l'occasion de la revue du 14, — reproduit d'après le *Journal officiel*, dans le recueil de *G. Grison*, p. 127.

8. — Lettre adressée le 28 juillet 1886 à M. Andrieux, candidat au conseil général des Basses-Alpes, au sujet de l'augmentation de la garnison de ce département, — et publiée par lui le 3 octobre, veille de l'élection.

Ce procédé fut vivement relevé par la *Lanterne;* article reproduit dans le recueil de *Grison*, p. 261, 262.

9. — Lettre adressée à la veuve du général Ulrich, ancien défenseur de Strasbourg en 1870, pour lui exprimer les regrets de la mort de son mari, — publiée dans l'*Hist. patriot.*, p. 1360.

10. — Lettre adressée de Paris, le 25 août 1886, à M. de la Brière qui avait plaidé la cause des Canadiens demandant le maintien du nom de Nouvelle France à l'une des casernes de Paris.

Elle est courte et je la reproduis :

« Monsieur, je viens de lire votre article très touchant et très juste sur le nom de « Caserne de la Nouvelle France » qu'il serait question de changer. Vous invoquez des souvenirs qui ne s'effaceront pas, Monsieur, en me rappelant l'accueil que j'ai reçu au Canada il y a quelques années ; et vous feriez triompher la cause que vous plaidez si bien, si elle n'était gagnée d'avance. Dites à vos amis les Canadiens Français, qui sont aussi les miens, que ce nom restera, et que jamais leur hôte de 1881 ne voudra effacer dans Paris ce témoignage de notre sympathie pour eux. Recevez, etc... »

11. — Lettre adressée à M. Clémenceau, député du Var pour lui exprimer ses regrets de ne pouvoir donner un bataillon de chasseurs à la ville de Draguignan, — publiée dans l'*Histoire patriotique*, p. 1426, 1427.

12. — Lettre datée du 31 décembre 1886, adressée à M. Gatechair, président de l'Académie d'Armes, pour le remercier de la présidence d'honneur qui lui avait été offerte par cette société de professeurs d'escrime lors de sa formation ; — (journaux des 4 et 5 janvier 1887).

13. — Lettre adressée au préfet de police, le 8 février 1887 pour le prier de faire cesser la vente de sa biographie par Pech de Cadel (voy ci-dessous), — publiée en partie dans le *Réquisitoire* de M. Quesnay de Beaurepaire pour le procès devant la Haute-Cour, p. 70, 71 de l'édition de la librairie française (voy. ci-dessous).

14. — Lettre adressée en mars 1887, à M. de Mahy président de la commission parlementaire de l'armée, a

sujet de ses projets de réorganisation des écoles militaires et en particulier de l'école polytechnique, — reproduite dans *La foire boulangiste*, p. 35 à 37.

Cette lettre, que le général-ministre communiqua aux journaux en même temps qu'il l'adressait au destinataire, de sorte que les membres de la commission de l'armée purent la lire imprimée avant de la recevoir manuscrite, fit grand tapage dans la presse. Voy. divers extraits des journaux de Paris et de province publiés après la lettre elle-même, dans le livre de *Georges Grison*, p. 361 à 369. Je citerai en particulier l'article de Jules Richard intitulé : « La lettre du général B » dans le *Figaro* du 17 mars, et celui de M. Reinach daté du 16, intitulé : « L Ecole polytechnique », publié dans la *République française* et recueilli dans la *Foire boulangiste.*

La commission parlementaire, très froissée du procédé, répondit au ministre par l'organe de son président. Le ministre répliqua par *une seconde lettre* qui parut une reculade ; le colonel de Plazanet donna sa démission de membre de la commission. et tous les journaux apprécièrent encore vivement tous ces incidents. Il est rare, disait le *Journal des Débats*, de voir un ministre de la guerre accumuler de si lourdes fautes et en demander si humblement l'absolution. Voy. sur cette seconde phase le recueil de *Georges Grison*, p. 369 à 377.

C'est à propos de toute cette affaire que J. Cornély publia, dans le *Matin*, un article intitulé *Le Général Geraudel*, qui donna l'idée au *Courrier français* de son fameux dessin représentant, sur la boule du monde, le général *Boulanger* à cheval, entre Paulus et Géraudel, (numéro du 3 avril) ; et à ce dernier, celle de son étrange réclame intitulée : « Nos gloires populaires » lancée dans tous les journaux de Paris et de province. Le *Progrès de la Somme* du 26 avril releva comme il faut l'inconvenance de ce rapprochement.

Je dois mentionner ici, à sa date, une lettre prétendue adressée le 26 mai 1887 à M. Robidou directeur de l'*Avenir de Rennes*, et reproduite comme authentique dans le dernier numéro de l'*Avenir du Morbihan.* Cela débutait ainsi :

« L'*Avenir* de Rennes publie la lettre suivante adressée par le général *Boulanger* à son rédacteur en chef :

« Paris, 26 mai 1887.

« Monsieur le rédacteur en chef,

« Certaine presse et certains partisans organisent un pétionnement plébiscitaire pour me faire entrer dans le nouveau cabinet autrement que par la libre volonté du chef de l'Etat

« Les citoyens qui se livrent à cette bruyante manifestation s'imaginent-ils que je veuille jouer au Bonaparte ? Ont-ils besoin d'un sauveur et se sentent-ils faits pour être esclaves ?.... etc. »

Le malheur, fut que l'*Avenir du Morbihan* n'avait pas remarqué les lignes suivantes après la lettre publiée par l'*Avenir de Rennes* :

« *Voilà la lettre que nous avions rêvée et que nous aurions demandée à l'honorable général s'il nous eût été donné de le voir aux fêtes de Rennes, où nous n'aurions pas été le dernier à l'acclamer avec enthousiasme.* »

Voy. sur ce curieux incident le *Petit Breton* du 2 juin 1887, sous le titre : Une mystification.

15. — Lettre au capitaine Burke, commandant la *Gate-city quard*, de l'Etat de Géorgie aux Etats-Unis, qui lui avait demandé l'autorisation d'assister à la revue du 14 juillet, — publiée au recueil de *Grison*, p. 438, 439.

Le général tomba du ministère à la fin de mai et ne put donner suite à ce projet.

16. — Lettres adressées de Clermont, le 10 juillet 1887, au maire de Clermont et à M. Ballière, à la suite des manifestations qui eurent lieu pour sa prise de possession du 13e corps d'armée, — publiées dans les journaux du Puy-de-Dôme, et reproduites dans l'*Hist. popul. du général B.*, par F. de Jupilles, p. 62 et 63.

17. — Lettre adressée de Clermont à M. Laur, le 14 juillet 1887, — et publiée par celui-ci dans *La France*, le 16, sans l'autorisation du général.

Cette lettre produisit une profonde émotion, dit la *Lanterne* du 19, parmi les opportunistes et les réactionnaires de la Chambre. « On aurait dit une pierre dans un marais plein de grenouilles. » Elle était précédée de la lettre suivante de M. Laur :

« Paris, 16 juillet. — Mon cher Lalou,

« Le général *Boulanger* m'adresse la lettre suivante. En toute autre circonstance, je me garderais bien de publier une correspondance intime, mais celle-ci jette une vive lumière sur l'attitude, les intentions et la personnalité du général si odieusement calomnié. Il me semble donc que cette lettre appartient plutôt au pays qu'à moi-même, et le général me pardonnera, je l'espère, mon indiscrétion. Tout à vous, Francis Laur. »

Le passage qui causa tant d'émotion, dans la lettre de *Boulanger*, était celui-ci : « Il me suffit de rester avec ceux qui veulent une France respectée et qui placent la patrie au-dessus des intrigues de parti et des intérêts de quelques-uns. »

Le ministre de la guerre, le général Ferron, se sentit surtout touché.

« Il faut avouer, du reste, disait la *Lanterne* du 19, que le gouvernement aurait mauvaise grâce à se plaindre de l'indiscrétion de M. Laur. N'a-t-il pas osé, hier, faire ce qu'aucun gouvernement n'avait osé : communiquer à un journal officieux du soir le texte d'une dépêche privée ? En effet, hier, le *Soir* publiait la note suivante :

« D'autre part, on assure que M. Laisant aurait reçu du général *Boulanger*, à la suite de l'interpellation de lundi dernier, le télégramme suivant :

« Je viens de lire l'*Officiel*. Merci, cher ami, vous êtes le seul qui ne m'ayez pas donné le coup de pied de l'âne.

« M. Laisant n'ayant communiqué à personne le texte de la dépêche qu'il avait reçue, il n'y a que le gouvernement qui ait pu la livrer à un journal... »

Au sujet de tous ces incidents, voy. en particulier l'article signé X. Y., intitulé « Une lettre du général » dans le *Figaro* du 17 ; — celui de J. Reinach, daté du 16, sous le titre « Indiscipline jésuitique », publié dans la *République française* et reproduit dans la *Foire boulangiste*, p. 86 à 92 ; — un article de M. de Kerohant, intitulé « Encore lui », dans le *Soleil* du 17. — J'ajouterai que d'après le *Réquisitoire* de M. Quesnay de Beaurepaire dans le procès de la Haute-Cour, la lettre du 14 juillet aurait été en réalité écrite à Paris et datée de Clermont pour donner le change et invoquer un alibi.

18. — Lettre datée de Clermont le 2 août 1887, adressée à Mme Katkoff au sujet de la mort de son mari, — publiée dans la *Gazette de Moscou* du 6, et dans l'*Hist. popul.* de Jupilles, p. 63.

19. — Lettre datée de Clermont le 6 août 1887 et adressée à MM. Dillon et Faverot de Kerbrech qu'il avait constitués comme ses témoins pour son projet de duel avec M. Jules Ferry (*Jupilles*, p. 65).

Dans un discours prononcé à Epinal, M. Jules Ferry avait traité le général *Boulanger* de *Saint-Arnaud de café-concert*. D'où envoi de témoins. Les témoins de M. Ferry n'acceptèrent pas les conditions posées par ceux du général qui leur écrivit : « ... L'opinion publique jugera entre celui qui insulte de loin un général et qui ne veut lui accorder qu'une réparation dérisoire, et moi qui ai entendu risquer ma vie pour venger mon honneur de soldat... » Cette lettre fut sévèrement jugée dans le *National* du 9 août : « M. le général *B.* semble tenir absolument à nous prouver qu'il ne prend, à aucun point de vue, le commandement au sérieux... etc. » D'autre part Raoul Valnay disait dans le *Soleil* :

« Le général *Boulanger* écrit trop de lettres. On le lui a déjà dit; il ne veut pas le croire. Il a tort. C'est dans son propre intérêt qu'il devrait modérer sa fougue épistolaire.

« Que résulte-t-il, en effet, de sa nouvelle lettre ? C'est qu'un duel au pistolet à vingt-cinq pas et au commandement n'est pas un duel sérieux, que c'est un duel presque sans danger.

« Tel n'est pas l'avis de la plupart des personnes compétentes en matière de duel ; tel n'était pas non plus l'avis de M. le général *Boulanger* l'année dernière, lorsqu'il se battait contre M. de Lareinty.

« A cette époque, il était offensé comme aujourd'hui ; il l'était même plus gravement, puisqu'il avait été accusé de lâcheté... etc. »

20. — Lettres adressées à Mme Limouzin pendant son passage au ministère et citées par M. Demange dans son plaidoyer pour le général Caffarel en novembre 1887.

On sait qu'on avait voulu mêler le général *Boulanger* à ce procès, parce qu'on lui reprochait d'avoir protégé son compagnon

d'armes. Des reporters s'étaient rendus à Clermont : le *Soir*, le *Gil-Blas*, la *Nation*, la *France* surtout, dans des correspondances signées XX, lui avaient fait déclarer que l'affaire Caffarel était une campagne dirigée personnellement contre lui par le général Ferron. Ces récits excitèrent grand tapage. Le général Ferron télégraphia au commandant du 13ᵉ corps pour savoir si, oui ou non, il reconnaissait l'exactitude de ces entrevues. *Boulanger* répondit télégraphiquement de Clermont : « Rentré de tournée ce matin. N'ai pu me procurer les numéros des journaux dont vous me parlez ; prière de me les envoyer... » Trouvant cette réponse fort cavalière, le ministre répliqua en lui infligeant par télégramme *trente jours d'arrêt*. (Voy. *Grison*, p. 490 à 497).

Or, sous prétexte de faire connaître ce qu'il nomma « le dessous de l'affaire », Mᵉ Demange crut devoir déclarer, au cours de son plaidoyer pour le général Caffarel, que tout eût été terminé sans poursuite si l'on n'avait découvert chez la femme Limouzin quelques lettres du général *Boulanger*. L'honorable défenseur ajoutait que la divulgation de ces lettres donnait satisfaction complète au général *Boulanger* et que ce dernier ne devait pas regretter les trente jours d'arrêts qui lui avaient été infligés à la suite de ses bruyantes manifestations.

Tout le monde ne partagea pas l'opinion de Mᵉ Demange. Le général *Boulanger* avait raconté aux reporters qu'il avait immédiatement reconnu une intrigante dans Mᵐᵉ Limouzin et qu'il s'était empressé de l'éconduire. Cette déclaration parut bien étrange quand on la rapprocha des lettres lues à l'audience par Mᵉ Athès et qui furent aussitôt reproduites par tous les journaux de Paris et de province, car je les trouve même dans le *Petit Breton* du 15 novembre 1887.

21. — Lettre datée de Clermont le 3 mars 1888, et adressée au ministre de la guerre pour lui déclarer qu'il désavoue les candidatures législatives lancées sous son nom ; — reproduite dans l'*Année politique* de Daniel, 1888, p. 54.

Elle se termine en demandant au ministre « de vouloir bien publier la présente lettre ou de l'autoriser à en écrire et à en publier une dans laquelle il priera ses amis de ne point égarer sur lui des suffrages qu'il ne peut accepter... »

22. — Lettres adressées de Clermont les 3 et 13 mars 1888 à Georges Laguerre, pour l'avertir qu'il a écrit au ministre de la guerre en désavouant les candidatures non autorisées par lui, lancées sous son nom ; — et pour protester contre sa mise en non activité par retrait d'emploi ; — publiées par *La France* du 14, par tous les journaux des 15 et 16, et reproduites dans *Bassesse, ou la vérité sur l'affaire Boulanger*, par Veritas, p. 23 et 25 ; la seconde seule dans *Grison*, p. 535.

Je remarque le passage suivant dans celle du 3 :

« *Vous me connaissez également assez pour savoir que jamais, pour quoi que ce soit et à quelque époque que ce soit, je ne ferai d'alliance avec les ennemis de la République.* — Il me semble

que, pendant mon séjour au ministère, j'ai saisi toutes les occasions de fixer la Chambre à cet égard... »

23. — Lettre adressée de Clermont, le 9 mars 1888, au ministre de la guerre pour lui renouveler la demande d'une permission de huit jours, afin d'aller chercher à Paris sa femme malade, permission déjà refusée le 27 février, par ce que sa présence à Paris aurait pu donner lieu à des interprétations fâcheuses, — publiée par *La France* le 16 mars, avec la critique du rapport du ministre de la guerre demandant sa mise en non activité, et reproduite dans le recueil de *Grison*, p. 538, 539, et dans la *Foire Boulangiste*, p. 154, 155, avec commentaires par J. Reinach, extraits d'un article du 18 mars, dans la *République Française*.

24. — Lettre adressée de Clermont le 22 mars 1888, au secrétaire général du cercle des étudiants de cette ville, dont il était membre honoraire, pour s'excuser de ne pouvoir, à cause des préparatifs de son départ, assister à l'inauguration du nouveau lieu de réunion au Palais de l'Académie, — — publiée par *La France* et reproduite dans *Bassesse*, etc , p. 71.

25. — Lettre adressée de Paris, le 10 avril 1888, à M. Laguerre pour le remercier de son dévouement à son service « contre le parti de l'avilissement national ». — reproduite dans le *Boulangisme dans le Nord*, p. 223, 224.

Les journaux républicains y répondirent en citant la phrase indignée de A. Vacquerie dans le *Rappel* :

« Vous errez, général. Le parti de l'avilissement national, c'est le parti de la dictature ; c'est le parti qui réduit la nation à un individu ; c'est le parti qui commence par le mettre sous la botte d'un soldat et qui finit par la botte de l'étranger... »

26. — Trois lettres publiées par le journal *Paris*, le 27 avril 1888 et reproduites par les autres journaux le lendemain : une sur la révision de la constitution : — la seconde de Paris le 11 avril à un journal de Rome, dans lequel il exprime ses sympathies pour le peuple italien ; — la troisième, de Paris le 19 avril, sur le canal des Deux Mers.

27. — Lettre publiée par le journal la *Défense* de Bastia à la fin d'avril 1888, pour serrer la main, à travers la distance, à Léandri, « l'interprète des patriotes corses », — citée au réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire en 1889.

Voyez sur cette lettre l'article de J. Reinach, daté du 5 mai et reproduit dans la *Foire boulangiste*, p. 220, 221.

28 — Lettre datée de Paris, le 30 avril 1888, et adressée à M. Lucien Millevoye, au sujet d'un article du journal *Le Nord* disant que l'on redoutait en Russie la réussite du mouvement boulangiste, comme pouvant être la source de graves complications.

« Je ne saurais, dit-il, protester avec trop d'énergie contre les sentiments qu'on m'y prête. La loyauté de mes sentiments y est absolument méconnue ; je tiens à le dire hautement vis-à-vis de la France et de l'Europe. On calomnie la France démocratique en lui prêtant des pensées d'agression, auxquelles pour ma part j'ai été et demeure résolument opposé. »

29. — Lettre adressée à M. Eugène Ténot en réponse à sa brochure intitulée *Boulanger militaire*, — et publiée, dans ses passages principaux, par les journaux boulangistes, en particulier par la *petite République Française* du 11 mai 1888. On y remarque en particulier ce paragraphe :

« ... Vous admettrez encore peut-être, monsieur Eugène Ténot, qu'alors qu'il était publiquement accusé d'une rébellion, à la tribune de la Chambre, par M. Tirard, à propos d'une simple contravention disciplinaire d'ordre privé et connue seulement du ministre de la guerre, il (*Boulanger*) aurait eu encore la partie plus belle s'il avait riposté par le procès verbal de M. Tirard lui-même, constatant que, le 28 janvier 1871, en présence de l'ennemi, des officiers supérieurs avaient été sollicités de se substituer aux généraux, et que certains de ces officiers avaient pu dire impunément, devant les représentants de l'autorité civile, que « les officiers généraux n'inspirent pas une suffisante confiance à l'armée, que jamais plus d'insouciance n'a été jointe à plus d'incapacité. »

« Voilà, monsieur Eugène Ténot, ce que l'histoire oppose à la légende dont vous vous êtes fait le propagateur..... »

30. — Lettre datée de Paris, le 22 mai 1888, et adressée à « Messieurs les membres du comité central de la Fédération républicaine révisionniste », pour accuser réception des statuts de leur société ; — publiée en particulier dans le *Figaro* du 27.

« Je trouve avec vous, dit-il, vous appuyant de leurs noms, les démocrates sincères qui ont su rompre, quoi qu'il pût en coûter à leur cœur, avec les compromissions fâcheuses du parlementarisme ; ce sont des guides sûrs, des mandataires fidèles.

Comme eux, comme moi, vous pensez que l'expérience a assez duré d'une République dans laquelle l'étiquette seule existe, et vous voulez qu'une Constitution démocratique remplace le legs que nous a laissé l'*Assemblée du démembrement*... »

31. — Télégramme adressé de la Rochelle, le 11 août 1888, au journal *La Croix*, pendant la période électorale.

Comme il est important et court, je dois le reproduire :

« Je réponds sans difficulté à votre télégramme : je ne ferai jamais, quoi qu'il arrive, de persécution religieuse ; car si j'en faisais, j'agirais contre ma conscience et mes intérêts. Général Boulanger. »

Voy. à ce sujet un article intitulé « Le bon télégramme » et signé Henry de Vanssay, dans l'*Espérance du Peuple* du 14 juillet 1889.

32. — Lettre datée de Paris, le 27 août 1888, et adressée à M. Dugué de la Fauconnerie, député de l'Orne : — publiée dans la *Presse*, journal de Georges Laguerre, le 1er septembre.

J'y relève ce passage :

« Au surplus, mon cher ami, ce n'est pas entre républicains et monarchistes que la question se pose aujourd'hui : c'est entre exploiteurs et exploités. Vous savez de quel côté je suis dans cette grande bataille. Je veux qu'on rende la parole au peuple, et que le pays soit affranchi de la tyrannie de politiciens qui, depuis trop longtemps l'oppressent, le discréditent et le gangrènent. Voilà mon programme et mon objectif. Voilà le but que je poursuis !... »

33. — Réponse à une adresse des habitants du quartier Dupleix, à Paris, — publiée dans l'*Intransigeant* du 10 octobre 1888.

J'y relève ce passage :

« Qu'ils soient bien convaincus que je ne faiblirai pas dans la tâche que je me suis imposée, et que je saurai défendre la France et la République contre ceux qui, par leur incapacité et leur égoïsme, les conduiraient irrémédiablement à leur perte. »

34. — Lettre adressée, le 7 mars 1889, à M. Naquet, au sujet d'un article du *Times* dans lequel se trouvait l'appréciation suivante :

« Il est naturel que l'Allemagne attribue au boulangisme des intentions belliqueuses, malgré les protestations de ceux qui veulent assurer au général la même situation équivoque au dehors comme en France. Sa réelle mission, c'est la guerre. Il serait ridicule de faire croire autre chose. »

« ... Il n'y a d'équivoque, écrivait *Boulanger*, que dans la pensée d'adversaires de mauvaise foi qui s'efforcent de dénaturer, aux yeux de l'Europe, mes intentions loyalement exprimées ; mais ils ne réussiront pas à agiter la conscience, à troubler le jugement de ceux qui comprennent que ma seule ambition est de rendre à la France la libre disposition de ses destinées.

« En appelant tous les Français à fonder dans la République un gouvernement dont l'honneur, dont la probité seront les bases, je les convie à *une œuvre de paix*... etc. »

33. — Lettre adressée à M. Naquet pour être lue, le 22 avril 1889, au banquet révisionniste de Saint-Denis auquel il ne pouvait assister.

« Les parlementaires ont cru avoir raison de nous en m'arrachant à mon banc de député, en poursuivant mes amis, en cherchant à intimider les citoyens par des perquisitions monstrueuses. Ils en seront pour leurs abus de pouvoir et pour leurs vilénies... »

On remarqua surtout le passage suivant :

« Quand cette heure sera venue, nous nous retrouverons tous ensemble pour la lutte suprême, lutte électorale, lutte pacifique, aussi longtemps que nos adversaires *ne sortiront pas les premiers de la légalité*, mais lutte qui sera un triomphe : le triomphe de la liberté sur l'oppression, le triomphe du droit sur l'iniquité, le triomphe de l'honnêté sur la corruption... »

La légalité ! remarquait-on ; mais, le 2 décembre 1851, on lisait sur les murs de Paris cette phrase du Prince Louis-Napoléon Bonaparte : « Je suis sorti de la légalité pour rentrer dans le droit. » (*Morbihannais* du 24 avril).

35. — Lettre adressée de Londres « à M. Hector France, professeur à l'Académie royale de Woolwich, » à la suite de la conférence de Georges Laguerre à Londres, — publiée dans *La Bombe* du 14 juillet 1889.

36. — Lettre adressée de Londres, le 24 juin, au président de la réunion des patriotes corses, rue du Pont Louis-Philippe, — publiée *ibid.*, du 14 juillet.

37. — Lettre sans date, mais de la même époque, adressée à l'un des membres du comité des Douze, et relative aux négociations avec les royalistes, — publiée, avec plusieurs autres correspondances du comité, par le *Paris* et après lui par toute la presse, les 12 et 13 septembre 1890, à l'occasion des *Coulisses du Boulangisme*.

Elle se termine ainsi : « ... De plus, il faudra qu'un courrier parte demain soir pour Mackau. »

38. — Lettre adressée de Londres, le 15 juillet 1889, à M. Le Hérissé, député d'Ille-et-Vilaine, pour le féliciter de son attitude à la Chambre, — publiée dans l'*Intransigeant* du 2[illegible]

« ... Les vérités que vous avez lancées à la face de ministres tarés ont soulevé la colère de leurs complices ; vous avez eu raison de résister aux décisions de cette Chambre déconsidérée à laquelle le pays, en lui retirant sa confiance, a enlevé tout mandat... »

39. — Lettre adressée de Londres, le 12 août 1889, à M. Henri Rochefort, au sujet du réquisitoire de M. Quesnay de Baurepaire dans le procès de la Haute-Cour, — publiée dans l'*Intransigeant* du 13.

Elle est extraordinairement agressive contre le procureur général. En voici le début qui explique le motif de sa publication :

« Mon cher ami,

« Dès que j'ai eu connaissance de l'acte d'accusation dirigé contre moi par le procureur général de Beaurepaire, j'ai répondu à toutes les calomnies de cet indigne magistrat qui n'a pas craint de déshonorer à tout jamais son nom et sa robe en mentant sciemment à ceux qui se sont érigés mes juges, ce qui me serait indifférent, mais en mentant au noble peuple français devant lequel je comparais.

« Et dans ma réponse adressée *au peuple français, mon seul juge*, j'ai, victorieusement et preuves en mains, démontré tous les grossiers mensonges de M. de Beaurepaire.

« Volontairement j'avais omis de me défendre et de faire la lumière sur un seul point.

« M. de Beaurepaire avait dit, je cite textuellement ses paroles, « que j'attribuais sans cause des sommes importantes à mes créatures du ministère déjà pourvues de traitements et de gratifications. » Je n'avais pas répondu parce que je ne comprenais pas.

« Aujourd'hui, je viens de lire les explications de M. de Beaurepaire relativement à cette accusation. Il m'est facile d'y répondre et de prouver que M. de Beaurepaire est encore plus infâme qu'un honnête homme pouvait le supposer... »

Suit tout une colonne de justifications. La péroraison est encore plus injurieuse pour le procureur général qui y est traité de *misérable*, « car il m'accuse en sachant que l'accusation est infâme et mensongère. »

40. — Lettre datée de Londres, le 4 septembre 1889, adressée à M. Tirard, président du conseil (pour lui demander d'être jugé, non point par la Haute-Cour, mais par un tribunal qui serait de droit commun et impartial), — publiée dans l'*Intransigeant* du 7 septembre 1889, avec un grand titre à effet, et reproduite dans l'*Année politique* de 1889, p. 166, 167.

« ... Vous êtes le chef responsable du gouvernement ; à ce titre, c'est à vous que je m'adresse pour vous prier d'obtenir, soit de M. le ministre de la guerre qu'il me défère à un tribunal militaire, soit, si ce dernier s'y refusait, du ministre de la justice qu'il me traduise devant la première chambre de la cour d'appel de Paris.

« Et je prends *l'engagement formel de me rendre à l'appel* qui me sera fait par l'un ou par l'autre de ces tribunaux.

« Si vous refusiez d'obtempérer à ma demande, il deviendrait évident aux yeux de tous qu'on craint en haut lieu les tribunaux et que l'on ne se fie, pour me juger, qu'à mes ennemis déclarés... »

41. — Lettre adressée de Londres, le 18 septembre 1889, à M. Montégut, candidat du comité national dans le Gard, pour appuyer sa candidature, — publiée dans l'*Intransigeant* le 22.

« ... Vous pouvez compter sur leurs suffrages, car tous sont

écœurés de l'odieux régime que nous subissons, de ce régime néfaste, qui semble vouloir la ruine de la France... »

42. — Lettres à M. Jégoudez, président du comité républicain de Lorient, au sujet de la candidature Dillon pour les élections du 22 septembre 1889 ; — au président du comité révisionniste Lorientais ; — et au président du comite révisionniste Caudannais ; — publiées à la fin d'août dans les journaux de Lorient, en particulier dans le *Patriote breton*, créé pour la circonstance, et la première seulement dans le *Nouvelliste du Morbihan* du 1er septembre.

43. — Lettre du général adressée au candidat F. Soulié à Lorient, datée de Jersey, le 2 janvier 1890, — et publiée en format d'affiche dans le *Patriote Breton*, de Lorient, le 8 janvier 1890, puis répétée le 10.

Le comte Dillon avait été élu à Lorient le 22 septembre 1889 et invalidé comme inéligible. Il s'agissait de le remplacer, et M. Soulié, candidat boulangiste, ingénieur des ponts et chaussées en congé pour la construction du service d'eau de Lorient, venait d'être mis en retrait d'emploi par le ministre des travaux publics « ... Tous savent, lui écrit *Boulanger*, que vous êtes une victime des mesures illégales qui vous ont frappé... » Mais Soulié ne fut pas élu : il y eut ballotage, et M. Paul Guieysse passa au scrutin suivant.

44. — Lettre à M. Oriol, rédacteur en chef du *Patriote Breton*, pour soutenir la candidature Soulié à Lorient, datée de Jersey le 5 janvier 1890, — et publiée avec titre à effet dans le *Patriote Breton* du 10.

Il souhaite que la vaillante population de Lorient « soit représentée à la Chambre par un partisan sincère de la République honnête et démocratique. »

Sur cette lettre et sur la précédente, voyez tous les journaux de Lorient du 8 au 13 janvier 1890.

45. — Lettre adressée de Jersey, le 14 mai 1890, à M. Laisant, vice-président du Comité républicain national, à la suite des derniers échecs électoraux des candidats boulangistes pour le Conseil municipal de Paris et de l'*Ordre du jour* du comité.

« ... Je ne considère pas l'échec électoral de la liste de candidats élaborée par le Comité comme aussi grave que l'a dit ce dernier pour l'idée républicaine démocratique et réformatrice dont les partisans m'ont fait l'honneur d'affirmer sur mon nom leurs revendications et leurs espérances. Toutefois, je crois comme vous qu'il serait au moins inutile de troubler le pays par des agitations stériles.

« La tâche du Comité dont je suis le président me semble donc terminée, et je vous prie de faire connaître à nos collègues que

ceux d'entre eux qui le désirent peuvent désormais consacrer un concours, qui jusqu'ici m'avait été précieux, aux opinions qui leur sont personnellement chères.

« Pour moi, j'ai à me recueillir, à méditer sur les leçons que contiennent les faits accomplis et à étudier d'une façon sérieuse les questions qui intéressent le peuple laborieux pour mieux mériter les sympathies qu'il m'a témoignées et qu'il me témoigne encore... »

Voyez à ce sujet un article d'H. de Kerohant intitulé : « L'abdication », dans le *Soleil* du 19 mai.

46. — Lettre adressée de Jersey, villa de Saint-Brelade, le 3 septembre 1890 à M. Paulin-Méry, député de Paris, au sujet des accusations dont il était l'objet pendant la publication des *Coulisses du boulangisme.*

J'y relève ce passage :

« Je suis heureux de voir que nos avis concordent parfaitement en ce qui concerne l'odieuse campagne que des gredins, anciens membres du comité, mènent en ce moment contre moi.

« Leur but est de m'enlever la confiance des républicains au moyen de racontars, moitié faux, moitié vrais. Et pour atteindre ce but, eux qui n'avaient pas autrefois assez de salive pour lécher mes bottes, ils ne craignent pas de commettre la plus vilaine action qui soit au monde et que j'ai qualifiée avec raison d'ordure politique ; mais, que diable, il leur faut de l'argent, les Orléanistes sont là pour leur en donner ; et puis il faut bien aussi qu'ils puissent rentrer en grâce auprès de messieurs les opportunistes.

« Heureusement ils se trompent dans leurs calculs : leurs menées ne sauraient m'atteindre, et le mépris public aura bientôt raison d'eux. Regardez : ceux qui ont le plus trempé dans cette vilaine conspiration éprouvent déjà, car ils ont peur d'être englobés dans le même mépris, le besoin d'affirmer, ce qui est faux d'ailleurs, qu'ils n'y sont pour rien... »

47. — Lettre adressée de Jersey, le 18 octobre 1890, au directeur du *XIXe siècle*, pour établir qu'il n'a reçu personnellement aucune somme ni de la duchesse d'Uzès ni de la caisse royaliste, — reproduite dans les *Coulisses du Boulangisme*, p. 333 à 339.

Tout en détaillant son budget dans cette lettre, le général *Boulanger* avait désigné assez clairement l'ancien vice-président du comité national, M. Naquet, comme ayant reçu des « appointements » de lui, et comme ayant vécu à Bruxelles et à Londres, avec plusieurs membres de sa famille, à ses frais.

M. Naquet répondit dans une lettre que publia l'*Eclair* et qui a été reproduite aux *Coulisses*, p. 339 à 342. L'ancien vice-président du comité boulangiste déclare que ce qu'a dit le général *Boulanger* est « faux ». Et il ajoute qu'il se sert de cette expression pour ne pas en employer une plus dure qui était sous sa plume. M. Naquet nous apprend que sa famille a de la fortune. Il nie avoir reçu soit des appointements, soit une indemnité. Il

termine ainsi sa lettre : « Le général avait l'habitude de signer des petits papiers toutes les fois qu'il rendait un service. S'il avait fait pour moi ce qu'il prétend, il aurait des petits papiers. Qu'il les montre. Je les attends de pied ferme.

« Le général croit se laver des révélations qui l'écrasent en essayant d'entraîner ses amis dans sa chute honteuse. Il n'y parviendra pas. Il peut nous avoir entraînés dans sa chute politiquement ; les services que nous lui avons rendus peuvent avoir eu pour conséquence notre ruine financière ou à peu près. Quant à l'honneur, il demeure intact. et si quelqu'un est atteint de ce côté, ce n'est certainement pas nous... »

En sorte que voilà le général *Boulanger* exécuté par celui qui avait été son principal conseiller, son bras droit, son « v... Naquet. »

« C'est la rupture définitive, complète, écrit H. de Kerohant dans le *Soleil* du 25 octobre, entre M. le général *Boulanger* et M. Naquet. C'est le divorce, allions-nous dire... »

III. — **Œuvre administrative**, comprenant les projets de loi, circulaires, instructions, notes, décisions etc. comme directeur de l'infanterie, comme ministre de la guerre et comme commandant le 13e corps d'armée.

A. — Circulaires, instructions et décisions, adressées aux généraux, comme *directeur de l'infanterie* au ministère de la guerre, et signées « pour le ministre et par son ordre », du mois d'avril 1882 au mois de mai 1884.

Pour les citer toutes, il faudrait dépouiller la collection du *Journal militaire officiel*, partie réglementaire et partie supplémentaire, de 1882 à 1884. Il me paraît suffisant d'avoir fait ce travail pour la période ministérielle qui suit.

L'*Histoire patriotique*, publiée par Michel Morphy, a reproduit la lettre du 8 juin 1882, au sujet des sous-officiers admis à l'école de St-Maixent (p. 885), et signalé la circulaire de septembre aux préfets au sujet de la création de nouvelles écoles d'enfants de troupe.

B. — Projets de loi, rapports et décrets déposés sur le bureau de la Chambre des députés et sur celui du Sénat, comme ministre de la guerre, de janvier 1886 à mai 1887, tous publiés aux annexes des séances par le *Journal officiel*, partie des *Documents parlementaires*, et imprimés à part en brochures in-4°, par les imprimeries de la Chambre et du Sénat, ou par l'imprimerie Nationale.

1. — Chambre des députés. — Séance du 21 janvier 1886. — Projet de loi tendant à obtenir la concession de décorations supplémentaires pour les militaires des armées de terre et de mer employés au Tonkin, dans l'Annam et à Madagascar. — *Paris*, A. Quantin, 1886, in-4°, 3 p.

2. — Sénat. — Séance du 18 février 1886. — Même projet adopté par la Chambre des députés. — *Paris*, impr. du Sénat, P. Mouillot, palais du Luxembourg, 1886, in-4°, 4 p.

3. — Chambre des députés. — Séance du 9 février 1886. — Projet de loi ayant pour objet de modifier les tableaux annexés à la loi du 13 mars 1875 sur les cadres de l'armée, afin de permettre : 1° d'opérer l'unification dss soldes ; 2° de créer une solde spéciale supérieure aux sous-officiers rengagés ; 3° d'augmenter notablement le taux des gratifications accordées aux sous-officiers et soldats blessés ; 4° et indépendamment de quelques autres améliorations indiquées dans l'exposé des motifs, de réaliser une économie annuelle d'un million sur le budget de la guerre. — *Paris*. A. Quantin, 1886, in-4°, 16 p.

Ce projet fut retiré par un décret du président de la République en date du 26 février 1887. — *Paris*, *ibid.*, 1887, in-4, 2 p.

4. — Sénat. — Séance du 18 février. — Projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à maintenir jusqu'à la promulgation de la nouvelle loi sur l'organisation de l'armée, les modifications apportées à la loi de 1872 sur le recrutement. — *Paris*, impr. du Sénat, 1886, in-4°, 4 p.

5. — Sénat. — Même séance. — Projet de loi adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la cession à la ville de Besançon (Doubs) d'une parcelle de terrain dépendant du domaine militaire de Chamars. — *Paris*, impr. du Sénat, 1886, in-4°, 10 p.

6. — Chambre des députés. — Séance du 26 février 1886. — Projet de loi concernant la réorganisation des établissements militaires en Algérie. — *Paris*, A. Quantin, 1886, in-4°, 4 p.

7. — Chambre des députés. — Séance du 11 mars 1886. — Projet de loi tendant à établir des pénalités contre l'espionnage, — *ibid.*, in-4°, 6 p.

8. — Sénat. — Séance du 16 avril 1886. — Même projet approuvé par la chambre des députés. — *Paris*, impr. du Sénat, 1886, in-4°, 7 p.

9. — Chambre des députés. — Séance du 23 mars 1886. — Dépot du rapport fait le 20 mars 1886 : 1° sur l'exécution, pendant l'année 1885, de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée ; 2° sur l'application en Algérie, pendant la même année, de la loi du 7 novembre 1874. — *Paris*, Imprimerie nationale, 1886, in-4°, VIII-129 p.

10. — Sénat. — Séance du 27 mars 1886. — Communication du décret du Président de la République portant retrait

du projet de loi adopté par la Chambre des députés, sur l'organisation des troupes coloniales et des troupes spéciales d'Afrique (armée coloniale). — *Paris*, impr. du Sénat, 1886, in-4°, 2 p.

11. — *Id.* — Décret du Président de la République portant retrait du projet de loi adopté par la Chambre des députés sur le recrutement de l'armée, — *ibid*, in-4, 2 p.

12. — *Id.* — Dépôt du compte-rendu du ministre de la guerre sur le recrutement de l'armée pendant l'année 1885 (*Paris*, impr. Nationale, 1886, in-4°. — Voy. ci-dessus) — et de divers autres documents du même genre, tels que le Compte de l'emploi des crédits effectués pour l'année 1886 à l'inscription des pensions militaires au trésor public (*ibid.*, 1887, in-4°) etc.

13. — Chambre des députés. — Séance du 3 avril 1886 — Projet de loi portant création d'un 4e régiment de spahis. — *Paris*, A. Quantin, 1886, in-4°, 3 p.

14. — Sénat. — Séance du 6 juillet 1886. — Même projet adopté par la Chambre des députés. — *Paris*, impr. du Sénat, 1886, in-4°, 3 p.

15. — Chambre des députés. — Séance du 10 avril 1886. Projet de loi relatif à la proportion des nominations à faire annuellement dans la Légion d'honneur parmi les militaires de l'armée territoriale (personnel non soldé). — *Paris*, A. Quantin, 1886, in-4°, 4 p.

16. — Sénat. — Séance du 5 juin 1886. — Même projet adopté par la Chambre des députés. — *Paris*, impr. du Sénat, in-4°, 3 p.

17. — Chambre des députés, — Séance du 3 juillet. — Même projet retourné modifié par le Sénat. — *Paris*, A. Quantin, 1886, in-4°, 3 p.

18. — Sénat. — Séance du 11 novembre. — Même projet, modifié par la Chambre des députés. — *Paris*, impr. du Sénat 1886, in-4°, 4 p.

19. — Chambre des députés. — Séance du 14 décembre, — Même projet, retourné modifié par le Sénat. — *Paris*, A. Quantin, 1886 : in 4°, 3 p.

Ce fut sa dernière pérégrination et la Chambre se mit enfin d'accord avec le Sénat.

20. — Chambre des députés. — Séance du 25 mai 1886. — Projet de loi organique militaire. — *Paris* A. Quantin, 1886, in 4°, 733 p. et 2 p. d'errata.

Ce projet de loi forme un véritable volume. Outre l'édition in-4° des publications de la Chambre des députés, je citerai la suivante :

Projet de loi organique militaire, présenté au nom de M. Jules Grévy, président de la République française, par M. le général *Boulanger*, ministre de la guerre. — *Paris* et *Limoges*, Henri-Charles Lavauzelles, éditeur, 1886, in-8° 187 p.

Sur ce projet de loi dont les traits principaux étaient le service de trois ans égal pour tous, la suppression du volontariat et des dispenses, même pour les séminaristes, voyez les articles de L. Brun, au *Spectateur militaire*, livraisons d'août à novembre 1886, et la brochure suivante :

A propos du projet organique militaire de M. le général *Boulanger*, ministre de la guerre, par H. P. L. — *Paris*, 1887, in-8°.

En mai 1887 seulement, c'est-à-dire un an après le dépôt du projet de loi, la Chambre, avant d'entrer en vacances, inscrivit en tête de son ordre du jour de rentrée, non le projet *in extenso*, mais seulement les deux premiers titres, relatifs l'un au recrutement, l'autre aux sous-officiers, au sujet desquels M. Laisant, rapporteur de la commission, avait déposé son rapport à la séance du 28 janvier 1887. Cette partie du projet devait donc venir en discussion le 10 mai. Mais la Chambre, malgré l'opposition du président de la commission de l'armée, décida, par 297 voix contre 227, d'ajourner le débat, en sorte que le général *Boulanger* n'était plus au ministère pour soutenir son projet, lorsqu'il fut discuté. Voy. à ce sujet l'article de M. Hervé de Kerohant, intitulé « La loi militaire devant la Chambre », dans le *Soleil* du 15 mai 1887.

21. — Chambre des députés. — Séance du 10 juin 1886. — Projet de loi portant classement et déclassement d'ouvrages de défense tant en France qu'en Algérie. — *Paris*, A. Quantin, 1886, in-4°, 99 p.

22. — Chambre des députés. — Séance du 1er juillet 1886. — Projet de loi tendant à l'adjonction de l'orphelinat Hériot comme annexe aux Ecoles militaires préparatoires constituées par la loi du 19 juillet 1884. — *Paris*, Maison Quantin, 1886, in-4°, 4 p.

23. — Sénat. — Même projet adopté par la Chambre. — *Paris*, impr. du Sénat, 1887, in-4°, 3 p.

24. — Chambre des députés, — Séance du 25 novembre 1886. — Communication d'un décret du président de la République nommant quatre commissaires du gouvernement pour la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1887 (Ministère de la Guerre). — *Paris*, Maison Quantin, 1886, in-4°, 2 p.

25. — Chambre des députés, — Séance du 5 mars 1887. — Projet de loi ayant pour objet d'approuver

l usage pour l'infanterie, l'artillerie, les sapeurs, conducteurs du génie et le train des équipages, d'un nécessaire individuel du système dit Bouthéon, destiné à remplacer, au fur et à mesure de sa mise hors de service, le matériel similaire actuel (marmite et gamelle à quatre hommes et marmite individuelle). — *Paris*, Maison Quantin 1887, in-4°, 4 p.

26. — Chambre des députés, — Séance du 30 mars 1887. — Projet de loi ayant pour objet de compléter la loi du 6 septembre 1885, relative à l'obtention et à la délivrance de la médaille commémorative de l'expédition du Tonkin. — *Paris*, maison Quantin, 1887, in-4°, 6 p.

27. — Chambre des députés, — Séance du 30 mars 1887. — Rapport présenté par le ministre : 1° sur l'exécution. pendant l'année 1886, de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, 2° sur l'application en Algérie, pendant la même année, de la loi du 6 novembre 1875. — *Paris*, Imprimerie nationale, 1887, in-4°, VIII, 129 p.

28. — Chambre des députés, — Séance du 10 mai 1887.— Projet de loi relatif à une expérience de mobilisation et à la convocation d'une section technique d'ouvriers de chemins de fer de campagne. — *Paris*, maison Quantin, 1887, in-4°, 15 p.

29. — Chambre des députés. — Séance du 12 mai 1887. — Présentation par le garde des sceaux, au nom du ministre de la guerre, d'un projet de loi portant modification des dispositions du code civil sur la rédaction des actes de l'état civil et la réception des testaments et des procurations pour les militaires en campagne et les marins. — *Paris*, maison Quantin, 1887, in-4°,19 p.

30. — Chambre des députés. — Séance du 17 mai 1887, — Projet de loi concernant : 1° la réorganisation du casernement de la cavalerie à Paris évaluée à la somme de 2.125.000 francs, et correspondant au versement fait par la ville ds Paris pour l'appropriation du quartier Nicolaï ; 2° l'ouverture, au ministère de la guerre, d'un crédit extraordinaire de 600.000 francs pour l'annuité de 1887. — *Paris*, maison Quantin, 1887, in-4°, 7 p.

C. — Circulaires, décisons, notes ministérielles, instructions, décrets pris sur sa proposition ou sur son rapport, et contresignés par lui, comme *ministre de la guerre*, du 7 janvier 1886 au 30 mai 1887.

La collection en est considérable, car outre les volumes du *Journal militaire officiel* en 1886, et du *Bulletin officiel du ministère de la guerre*, qui le remplaça à partir du 1er janvier 1887,

dont il faudrait reproduire les tables tout entières, il convient d'ajouter encore les circulaires confidentielles aux commandants de corps d'armée ou aux directeurs d'armes spéciales, lithographiées au ministère de la guerre, en format Tellière. Je me bornerai à citer, par ordre de date, les principales, en analysant le grand travail de M. de Chonski, publié à la suite de la traduction de la bibliographie du général *Boulanger* par Ruhemann, et en y ajoutant quelques indications empruntées au *Journal militaire officiel* que je désignerai par *J. M. O.*

Année 1886. — 11 janvier. — Nouveau modèle simplifié de *rapport annuel* sur la question des ordinaires des corps de troupe ; — et adoption de *l'encre dragon* pour toutes les marques à imprimer sur la doublure des effets d'habillement.

15 janvier. — Instruction pour l'amélioration de *l'habillement des sous-officiers* élèves dans les écoles ; — et note ministérielle sur la *tente à chevalets mobiles*, système Favret.

16 janvier. — Dispositions relatives aux *engagements volontaires* (*J. M. O.*, partie supplémentaire, I, 29), — et lettre collective relative à la fixation des indemnités des membres des commissions de classement en 1885.

18 janvier. — Circulaire simplifiant et unifiant les *cahiers des charges* pour les fournitures des services de l'habillement et du campement.

20 janvier. — Note sur la rédaction et la *réduction des circulaires* et lettres collectives et sur la publication des décisions ministérielles.

30 janvier. — *Classement* en 3 séries, dans les ministères et dans les états majors de corps d'armée, *des dépêches expédiées* ; — et fixation au seizième de l'effectif dans chaque corps de troupe, du *nombre des sous-officiers* à recevoir comme *réengagés*. — Circulaire lue à la tribune de la Chambre des députés et publiée au *Journal Officiel* du 2, sur le *devoir de l'armée* de rester étrangère à la politique.

3 février. — Décret admettant en temps de guerre, au bénéfice de la *remonte gratuite*, les officiers remontés à titre onéreux en temps de paix, pour un nombre de chevaux égal à la différence entre la fixation du pied de paix à celle du pied de guerre (*J. M. O.*, partie règlementaire, I, 89).

6 février. — Décret modifiant les *heures de rentrée à la caserne* pour les sous-officiers, caporaux et soldats, de manière à donner aux uns et aux autres plus de liberté. (*J. M. O.*, p. régl., I, 80).

8 février. — Deux notes, l'une relative à la *suppression des exercices pratiques* et des manœuvres de brigade avec

cadre ; — l'autre à la division en 2 chapitres des *dépenses du service de l'habillement.*

9 février. — Décision autorisant le placement des *chefs ouvriers* des corps d'infanterie et cavalerie fractionnés aux pensions actives de ces corps.

12 février. — Note relative à l'emploi de la *morue rouge* classée parmi les aliments destinés à varier les ordinaires.

15 février.— Interdiction à tous les militaires de *solliciter* quoique ce soit en dehors de la voie hiérarchique ; — et aux médecins et pharmaciens militaires de concourir pour les *emplois civils* sans autorisation préalable.

16 février. — Circulaire apportant des restrictions à celle du 24 novembre 1874 sur l'organisation des *courses avec obstacles naturels* et des rallye-paper dans les corps de troupes de cavalerie. (*J. M. O.*, regl., I, 119).

19. — Décret organisant le 4e *régiment de tirailleurs tonkinois* avec les seules ressources du département de la guerre. (*J. M. O.,* règl. I, 121), — et lettre collective au sujet des *permissions* à accorder aux militaires de tous les cultes à l'occasion des fêtes de Pâques (*J. M. O.* suppl., I, 174).

20 février. — Rétablissement de l'envoi des *comptes-rendus numériques* des militaires employés à des services divers.

21 février. — Rapport pour l'établissement d'un nouveau tarif des *indemnités* de premières mises de petit équipement pour les sous-officiers promus officiers (*J. M. O.* regl., I, 178).

22 février. — Décisions fixant des *indemnités* aux professeurs civils employés dans les écoles militaires ; — aux cavaliers indigènes employés comme guides en Algérie, pour pertes de chevaux ; — et organisation des *dépôts de remonte* d'Algérie et de Tunisie.

23 février. — Circulaire accordant de nouveaux avantages aux *sous-officiers rengagés* ; — et décret prescrivant que les sous-officiers rengagés et les sous-officiers, caporaux, brigadiers ou soldats, *décorés de la Légion d'honneur* ou de la médaille militaire, ont droit au salut des militaires non rengagés et non décorés.

26 février. — Décision relative à la suppression des *prix en espèces* accordés aux officiers et sous-officiers vainqueurs dans un concours hippique ou dans une course militaire.

27 février. — Note sur les *transports des corps de cavalerie* changeant de garnison par étape.

28 février. — Note sur le mode de calcul de l'*indemnité à allouer aux hospices* civils pour le traitement des malades militaires. (*J.M.O.* règl., I, 193).

1er mars. — Décret supprimant tous les *comités consultatifs* ou commissions fonctionnant auprès du ministre de la guerre, et les réorganisant. (*J. M. O.* règl., I, 183); — disposition relative aux exercices régionaux des *télégraphistes militaires* ; — et suppression des programmes spéciaux d'instruction de la *cavalerie territoriale*.

2 mars. — Décret sur le passage dans la section de réserve des *contrôleurs* de 1re et 2e classes (*J. M. O.* règl., I, 185) ; — et interdiction de l'usage des *lampes à pétrole* ou à essence dans les locaux et magasins des corps de troupe.

3 mars. — Circulaire relative aux opérations des *conseils de révision*.

5 mars. — Décret portant à neuf le nombre des membres du *conseil supérieur de la guerre* (*J. M. O.* règl., I, 187) ; — suppression de la *feuille de route* individuelle délivrée aux hommes de troupe renvoyés dans leurs foyers (*ibid.*, I, 213).

8 mars. — Détermination des conditions à remplir par les officiers de réserve de l'*armée territoriale*.

9 mars. — Lettre collective (confidentielle) relative aux *archives de mobilisation* des places fortes.

10 mars. — Note relative aux demandes d'*emplois civils*, formées par des sous-officiers, dans des conditions inacceptables.

11 mars. — Suppression de l'*indemnité* allouée aux hommes de troupe pour résidence ou rassemblement dans Paris (*J. M. O.* règl., I, 245) ; — et suppression du concours pour l'emploi de *major* dans la cavalerie.

13 mars. — Décision sur le remplacement des *majors* ayant exercé ces fonctions pendant trois ans.

15 mars. — Décision sur la participation des *soldats musiciens* mariés aux distributions des conserves de viande ; — et établissement des *salles d'honneur* destinées aux réunions d'officiers, conférences, inspections générales ou trimestrielles, séances de conseil de régiment, de discipline, etc.

17 mars. — Mesures préventives contre les *accidents* dans les cartoucheries ; — et décret sur le *port de la barbe* (*J. M. O.* règl., I, 211).

On s'occupa beaucoup dans la presse, et surtout dans la presse satirique, de ce décret qui autorisait le port de la barbe dans l'armée. Voir ci-dessous au chapitre des articles de journaux.

18 mars. — Simplification des *écritures* dans les corps de troupe.

19 mars. — Ordre de mise en service, dans les corps d'infanterie, d'un *appareil contrôleur du comptage* ; — et décret modifiant les dispositions relatives aux prolongations de *permissions* et de congés (*J. M. O.* règl., I. 248).

22 mars. — Dispositions pour les *manœuvres en pays de montagne* en 1886 ; (*J. M. O.* suppl., I, 325). — Note sur les avis à donner aux familles de *militaires décédés* ; — instruction pour l'admission des *élèves boursiers* dans les écoles de vétérinaires (*ibid*, I, 393) ; — et participation de l'armée à l'érection d'un monument commémoratif de la *victoire d'Hondschoote*.

25 mars. — Circulaire relative au renouvellement du traité des *transports* de la guerre (*J. M. O.* règl. I, 317).

29 mars. — Décision accordant l'indemnité kilométrique à plein tarif, aux ouvriers immatriculés de l'artillerie admis dans les *hôpitaux* militaires (*J. M. O.* règl., I, 302) ; — et dispositions relatives à l'exécution des *manœuvres d'automne* en 1886 (*J. M. O.*, suppl. 8, 433).

30 mars. — Décret sur le fonctionnement de la commission supérieure des *chemins de fer* (*J. M. O.* règl., I, 303).

31 mars. — Règlement des rapports qui doivent exister entre les *gouverneurs militaires* ou commandants de corps d'armée et les commandants ou directeurs des écoles militaires situées dans l'étendue de leur commandement ; — et décision admettant le diplôme de *baccalauréat* de l'enseignement secondaire spécial au nombre des titres universitaires dont les candidats aux écoles militaires spéciales doivent justifier pour se présenter au concours.

3 avril. — Modification aux opérations de la *visite médicale bisannuelle* des titulaires de gratification renouvelable domiciliés en Algérie.

5 avril. — Instruction sur les conditions d'établissement des *propositions* pour le grade de sous-lieutenant de cavalerie (*J. M. O.* règl., I, 289).

6 avril. — Décret réorganisant la *gendarmerie* sur des bases moins onéreuses pour le budget (*ibid*, I, 306).

6 avril. — Décret sur la manière dont les *officiers* doivent se présenter chez les autorités civiles et militaires ; — et modification aux attributions du *comité consultatif de santé* (*J. M. O.* règl., I, 465).

12 avril. — Dispositions relatives à la nomination des *enfants de troupe* ; — et suppression du *bouchon en bois* des fusils.

18 avril. — Etablissement de pénalités contre l'*espionnage* (*J. M. O.* règl., I, 481).

24 avril. — Décret de *classement* des officiers proposés pour l'avancement (*ibid.*, I, 497) ; — prescriptions relatives à l'inscription des noms usuels adoptés pour les *casernes* de France et d'Algérie ; — et à la peinture des *guérites* aux trois couleurs par bandes verticales.

Ces deux prescriptions suscitèrent un grand nombre d'articles dans toute la presse. Voir ci-dessous au chapitre des articles de journaux.

25 avril. — Ordonnance pour la *désinfection* des divers locaux de casernement.

26 avril. — Dispositions pour les *appels des réservistes* et de la cavalerie territoriale

29 avril. — Simplification dans la rédaction des annonces aux règlements sur l'instruction pratique du service de la *cavalerie* en campagne.

30 avril. — Règlement fixant les conditions dans lesquelles devront avoir lieu en 1886 les *examens* qu'auront à subir les officiers supérieurs et les capitaines de toutes armes candidats au brevet d'état-major (*J. M. O*, supl, I, 1055).

3 mai. — Instructions sur les *revues trimestrielles* et les inspections générales des corps de troupes (*ibid.*, I, 619, 697).

4 mai. — Modification aux cadres inférieurs et supérieurs de la *cavalerie* (*J. M. O.* régl., I, 532).

10 mai. — Décret réglant le *cérémonial* de la remise des insignes de la Légion d'honneur et de la médaille militaire aux militaires promus. (*Ibid.*, I, 535) ; — et établissement

de *rapports annuels* sur l'instruction spéciale donnée à chacun des régiments du génie.

Le décret sur le cérémonial de la remise des décorations a été reproduit dans la biographie du général par *Alfred Barbou*, p. 247 à 249.

14 mai. — Création, en Annam, de 4 bataillons de troupes indigènes sous le nom de bataillons de *chasseurs annamites* (*J. M. O.* régl., I, 566); — et règlement du fonctionnement des commissions régionales de *classement* instituées par le décret du 25 avril.

15 mai. — Instruction pour l'application aux *troupes du génie* du règlement sur le service intérieur des troupes d'infanterie, — et règlement sur la durée des *prolongations de congé* des soutiens de famille.

Ce dernier règlement a été publié, sous forme de circulaire, au *Journal officiel* du 21 mai.

16 mai. — Modification aux *marques distinctives* des adjudants de toutes armes et des sous-officiers réengagés.

17 mai. — Présence de la *gendarmerie* aux revues passées à l'occasion de la fête nationale. (*J. M. O.* régl. I, 560).

19 mai. — Décret d'organisation du service d'*aérostation militaire* (*ibid*, I, 549) ; — fixation de la tenue des *médecins* et pharmaciens auxiliaires ; — suppression du *port du sabre* à la selle pour les officiers et les hommes de troupe de la cavalerie pourvus du révolver ; — réglementation des *permissions* à accorder aux travailleurs pour la moisson ; — et circulaire relative à l'ancienneté minima exigible des candidats pour l'*avancement*.

21 mai. — Décret relatif aux poudres destinées à l'exportation (*J. M. O.* regl., I, 662).

22 mai. — Fonctionnement du service des *pigeons voyageurs* placés dans les attributions de la section technique de l'état-major général, — et résumé d'instructions sur les *inspections* des différents corps de troupe en 1886. (*J. M. O.* supl. I, 1095, 1120, 1152, 1170, 1234, 1313, 1357, 1373, 1402, 1429 etc.).

25 mai. — Règlement relatif aux *médecins* et pharmaciens auxiliaires ; (*J. M. O.* régl., I, 605) — et dépôt sur le bureau de la Chambre des députés du *projet de loi organique militaire* (voy. ci-dessus).

26 mai. — Plusieurs décrets modifiant certains articles du *service de santé*. (*J. M. O.*, régl., I, 679) ; —, décision

réglant les conditions de cession et de rétrocession des *chevaux de l'État* ; — et note de 50 pages relative aux nouveaux modèles *d'états mensuels* des mutations des officiers de l'armée active et de la réserve.

27 mai. — Instructions sur la *comptabilité* auxiliaire du matériel mis à la disposition de l'artillerie et du train par les parcs. (*J. M. O.*, règl., I, 721).

31 mai. — Inscription du *divorce des militaires* sur les livrets et registres matricules ; — et création d'un dépôt de *remonte* permanent en Tunisie.

2 juin. — Prescription *d'exercices pratiques* de service en campagne dans le voisinage de toutes les garnisons comprenant des troupes d'armes différentes.

9 juin. — Suppression du *mousqueton* dans les corps d'artillerie en campagne, — et programme du concours pour l'admission à l'emploi d'aide *vétérinaire* à l'école d'application de cavalerie en 1886. (*J. M. O.*, suppl., I, 1515).

12 juin. — Institution d'une commission permanente *de remonte.*

19 juin. — Décision imposant 2 années révolues de grade aux *sous-officiers* d'infanterie préposés, pour subir les examens d'admission à l'école militaire. (*J. M. O* , règl., I, 694); — et circulaire (confidentielle) sur l'instruction des réclamations faites par les *entrepreneurs* du service du génie.

20 juin. — Conditions règlant les *appels de réserve* ; — établissement d'un *prix d'adresse* pour les capitaines suivant les cours de l'école normale de tir ; — suppression de la faculté accordée aux *officiers d'infanterie* appelés à suivre les cours de l'école des travaux en campagne, d'emmener leurs chevaux et leurs ordonnances; — et retrait de la licence accordée aux officiers et sous-officiers de cavalerie de participer aux épreuves de concours organisés par les *sociétés hippiques* à Paris et en province.

Cette dernière défense fit du bruit dans la presse. (Voir aux articles de journaux).

22 juin. — Réduction à un an du *stage d'état-major* des officiers brévetés ; — et instruction sur le versement au magasin du corps des effets de *petit équipement* non emportés en campagne au moment de la mobilisation.

24 juin. — Décret sur *le cérémonial* et les honneurs dans les résidences des pays placés sous le protectorat de la France. (*J. M. O.*, règl., I, 790).

25 juin. — Instruction relative aux auxiliaires du service *télégraphique*.

26 juin. — Décret créant, pour les *chefs de musique*, la position de suspension temporaire d'emploi. (*J. M. O.*, règl. I, 798).

28 juin. — Nomenclature des pièces qui peuvent être échangées entre *le ministre* et les chefs de service ; — et lettre collective au sujet de l'achat du *buste de la République* pour les salles d'honneur (*J. M. O.*, suppl., II, 97).

29 juin. — Note ministérielle (très importante) sur les modifications très essentielles à apporter dans *l'alimentation des troupes* ; — et décision au sujet de la *prime journalière d'entretien* de la masse de petit équipement pour les hommes du cadre des écoles militaires préparatoires (*J. M. O.*, règl. ,II, 12).

1er juillet. — Circulaire au sujet des piquets militaires réclamés par les présidents de *Cours d'assises* pour concourir, avec la gendarmerie, au service d'ordre des audiences (*ibid* , II, 22).

3 juillet. — Décision déterminant le tarif des *primes de travail* à accorder aux ouvriers militaires des divers services.

4. juillet. — Obtention de *crédits* pour la construction d'un casernement d'infanterie à Lunéville et divers autres travaux.

5 juillet. — Instruction pour l'admission à l'*école supérieure de guerre* en 1887 ; — et note modifiant l'*inspection générale* du service de santé et des services administratifs.

8 juillet. — Instruction sur l'établissement des communications entre les projecteurs de *lumière électrique* et les postes d'observation.

11 juillet. — Note concernant les modifications à apporter au règlement du 20 mars 1880, sur les manœuvres des *batteries attelées* ; — Règlement en 35 articles sur l'organisation des troupes du génie affectées au service des *chemins de fer* (*J. M O.* règl., II, 885) ; — et note déterminant le droit de *punition* des officiers d'administration.

12 juillet. — Décret sur l'organisation des cercles et *bibliothèques militaires* ; et sur la retenue à opérer sur la solde des officiers pour cercles et bibliothèques (*J. M. O.* règl , II, 80).

13 juillet. — Décision portant que le mobilier des *salles d'honneur*, à l'exception des objets se rattachant à l'histoire des corps de troupe et des objets achetés par cotisation, resteront dans ces salles et ne suivront pas les corps de troupes dans leurs déplacements.

19 juillet. — Publication de la description des *uniformes* du personnel militaire et des élèves des écoles militaires préparatoires (*J.M.O* règl., II, 87); Décision admettant la *morue* de bonne qualité, à l'exception de celle dite rouge dans l'alimentation du soldat; — autorisation aux commandants de corps d'armée de signer les *prolongations de congé* à titre de soutien de famille; — construction d'une *école d'enfants de troupe* aux Andelys; — fixation des couleurs du *fanion* attribué au général de division, directeur des manœuvres de cavalerie, etc.

Au sujet de la décision sur la *morue*, voy. ci-dessous les articles des journaux satiriques, les chansons, etc., et ci-dessus le discours de Dunkerque en 1888.

21 juillet. — Instruction pour le règlement des *dommages* causés aux propriétés privées par les manœuvres annuelles des corps de troupes (*J.M.O.* règl., II, 27).

22 juillet. — Règlementation des *rapports de service* et de commandement pour les bataillons détachés de France en Algérie.

23 juillet. — Modification à l'organisation du *14e corps d'armée.*

24 juillet. — Autorisation pour les officiers de toutes armes de porter, pour les exercices et l'instruction, des *gants en peau*, nuance chamois foncé ou rouge brun; — et décret règlant la manière dont les *officiers de tout grade en retraite* pourront porter l'uniforme du corps dont ils faisaient partie quand ils ont cessé d'être en activité.

27 juillet. — Décret modifiant les *punitions* infligées dans les corps d'infanterie légère en Afrique, de façon à empêcher les châtiments arbitraires et les peines contraires à l'humanité.

28 juillet. — Nouveau tarif alimentaire des *hôpitaux militaires* dans les villes d'eaux minérales.

30 juillet. — Modification au règlement sur l'administration et la comptabilité des *écoles militaires*; — et règlement pour les *officiers montés en campagne.*

31 juillet. — Décret portant modification à celui du 1 janvier 1882 au sujet de la section de cavalerie de l'*Eco spéciale militaire* (*J. M. O.*, règl., II, 106) ; — et dispo tions concernant l'organisation et le fonctionnement d *sections techniques.*

4 août. — Note (confidentielle) sur les dispositions prendre dans les places en prévision d'une attaque avec d *projectiles à grande puissance explosive.*

5 août. — Note sur l'emploi de la *presse autographiqu* dans les dépots de remonte.

6 août. — Désignation de l'*insigne distinctif* des officier du service des chemins de fer et des étapes.

7 août. — Définition des droits de *punition* pour le com mandant d'une circonscription de remonte. (*J. M. O.*, règl II, 344) ; — obligation pour tous les *candidats à l'avance ment* de satisfaire aux épreuves écrites et orales sur les con naissances administratives et professionnelles ; — et décre sur les *Revues* (*J. M. O.*, règl., II, 359).

9 août. — Circulaire pour l'envoi en congé, à la rentr des manœuvres, des *militaires libérables* au 30 juin. (*J. M O.*, suppl., II, 115).

10 août. — Décret fixant à 5 ans le délai ponr les de mandes de *pension* ou de révision de pension pour blessures (*J. M. O.*, règl., II, 324), — et projet de décret spécifian que les *sentinelles* ne porteront plus le sac pendant la fac tion, à moins que le ministre de la guerre n'en ordonn autrement. (*J. M. O.* Règl., II, 345).

11 août. — Décision portant que la *Marseillaise* et l sonnerie *Au drapeau* seront jouées uniformément par toute les musiques militaires, (*J. M. O.* Règl., II, 351) ; — et création d'une commission pour l'examen du 2e degré de l *navigation aérienne.*

Au sujet de la première de ces décisions voy. ci-dessous le articles de journaux et caricatures sur *Boulanger musicien.*

12 août. — Lettre collective portant instruction pour le renouvellement des marchés de fournitures de *fourrages à la ration,* et cahier des charges (*J. M. O.*, suppl., II, 151, 161) ; — autorisation de proposition pour la croix de la Légion d'honneur aux *officiers en retraite* dans les parquets des conseils de guerre ; — et disposition pour éviter les encombrements dans les *chemins de fer* par suite des militaires en permission, les dimanches et jours fériés.

13 août. — Prescription pour faire bénéficier les *ordi-*

naires du prix qui pourrait être retiré de la vente des boîtes de conserve.

15 août. — Autorisation du port facultatif par les officiers d'une *vareuse en drap de troupe* bleu foncé.

Cette mesure fut fort bien accueillie par l'armée. On en fait encore grand usage.

16 août. — Instruction sur le fonctionnement du *télégraphe optique* en temps de paix. (*J. M. O.* Règl., II, 379).

17 août. — Création d'un 4e *régiment de spahis* en Tunisie, (*ibid.*, II, 361) ; — et décision portant que les *détachements de recrues*, de réservistes, de territoriaux qui auront à se rendre d'une ville dans une autre pour leur période d'instruction, seront conduits musique en tête depuis leur lieu de réunion jusqu'à la gare d'embarquement et de la gare de destination à la caserne indiquée. (*J. M. O.*, Règl., II, 355).

Cette décision qui fut très appréciée par le soldat, a été reproduite dans la biographie du général, par *A. Barbou*, p. 250, 251, et dans l'*Histoire patriotique*, p. 1431, 1432.

18 août. — Décision portant que l'instruction sera donnée par batterie dans tous les corps *d'artillerie* aux recrues de la classe 1885 ; — et que le *chauffage d'hiver* sera alloué aux adjudants et sous-officiers mariés ou réengagés pendant les permissions de 2 ou 4 jours qui pourront leur être accordées.

24 août. — Appendice à la décision du 16 mai sur les *marques distinctives* des sous-officiers réengagés.

27 août. — Suppression du col noir pour les élèves de l'*école polytechnique* ; — et instruction définissant les situations auxquelles est accordée l'*assistance* du ministère de la guerre. (*J. M. O.*, Règl., II, 402).

29 août. — Instruction sur les *manœuvres de 1886*.

Elle a été reproduite dans la biographie du général, par *A. Barbou*, p. 240 à 242, et dans l'*Histoire patriotique*, p. 1389, 1390.

9 septembre. — Décision sur la tenue des officiers du service d'*état-major*.

11 septembre. — Autorisation aux élèves des écoles d'*enfants de troupe* de choisir le corps dans lequel ils désirent entrer ; — et instruction pour le *recensement des chevaux*.

13 septembre. — Décision réglant les confections que les *ouvriers militaires* sont autorisés à exécuter en dehors de leur service courant.

14 septembre. — Annexe à l'instruction du 21 févri[er] 1884 sur les destructions des travées des *ponts métallique[s]*.

17 septembre — Est rapportée la décision portant que l[es] *effets civils* des hommes, à leur arrivée au corps, devr[ont] être emmagasinés pour leur être rendus à leur départ (*J. M. O.* régl., II, 460).

25 septembre. — Pourront être nommés dans la réserv[e] ou l'armée territoriale les *officiers du corps de santé* mili-taire démissionnaires avant d'avoir accompli l'engagemen[t] de 10 ans.

27 septembre. — Note relative aux conditions exigées pou[r] se présenter aux examens du *corps du contrôle*,

29 septembre. — Programme de l'instruction à donne[r] aux troupes de l'*artillerie* et du train de l'armée territoria[le] pendant les périodes de convocation (*J. M. O.* règl., II, 48[?]).

30 septembre. — Cahier des charges pour l'adjudicatio[n] du service des *lits militaires* en France, en Algérie et e[n] Tunisie (*ibid*, I, 541, 559) ; — et circulaire au sujet de l'acquisition des *bustes de Viala et de Bara* pour les salle[s] d'honneur (*J. M. O.* règl., II, 491).

4 octobre. — Circulaire au sujet de la préférence à donner aux *produits français* dans les fournitures du département de la guerre (*ibid*, II, 525) ; — et décision portant que des *pièces d'armes* hors modèle pourront être prélevées sur les ressources disponibles dans les magasins d'artil-lerie pour être mises à la disposition des *salles d'honneur*.

10 octobre. — Prescription portant que le service d'ar-tilerie est seul chargé de la destruction sur place des *pro-jectiles* n'ayant pas éclaté dans le tir.

11 octobre. — Prescriptions sur la compagnie de *pion-niers* envoyée au Tonkin (*J. M. O.* règl., II, 521) ; — et sur le *recensement des chevaux* (*ibid*, suppl., II, 403, 423).

12 octobre — Dispositions à l'égard des engagés condi-tionnels *étudiants* en médecine ou en pharmacie (*J. M. O.* II, 405).

13 octobre. — Note sur le *harnachement* des officiers montés.

14 octobre. — Lettre aux généraux commandant les corps d'armée sur les devoirs des *sentinelles* (*J. M. O.* suppl., II, 398.)

16 octobre. — Circulaire sur les mesures relatives à l'appel des *engagés conditionnels* (*ibid*, II, 377).

18 octobre. — Autorisation pour les *engagés conditionnels* du dixième appel de prendre part aux examens pour le grade de sous-lieutenant.

21 octobre. — Autorisation aux corps de troupe à cheval de pratiquer l'*inoculation* dans les cas douteux de morve ; — et cahier des charges pour les fournitures du *pain de troupe* à la ration (*J. M. O.* II, 709, 716).

22 octobre. — Décision abrogeant celle du 19 février et fixant le nombre des *soldats de 1re classe* au dixième de l'effectif.

23 octobre. — Note indiquant les précautions à prendre pour l'ouverture des *boîtes de conserve.*

28 octobre. — Programme des connaissances requises chez les *engagés conditionnels* à l'expiration de leur temps de service.

29 octobre. — Rapport proposant la réorganisation de l'*École supérieure de guerre* (*J. M. O.* règl. II, 856) — et modification à plusieurs articles du *service de santé.*

30 octobre. — Mesures pour doter les *salles d'honneur* de gravures et d'aquarelles d'après la collection originale du dépôt de la guerre (*J. M. O.* règl. II, 864) ; — dispositions concernant les *sous-officiers du Tonkin* proposés pour le grade de sous-lieutenant ; — adoption d'un nouveau mode de *paquetage* pour la cavalerie, afin d'éviter des blessures sur le rein ; — et circulaire fixant les prix de remboursement des *denrées perçues à titre onéreux.*

1er novembre. — Instructions sur les concours militaires de *pigeons voyageurs.*

4 novembre. — Réorganisation de l'*École militaire de l'artillerie et du génie* (*J. M. O.* règl. II, 909).

8 novembre. — Note ministérielle admettant au concours pour l'*École militaire* d'infanterie les sous-officiers secrétaires d'état-major et de recrutement.

10 novembre. — Note exigeant la *qualité de français* de tout soumissionnaire aux adjudications d'objets nécessaires aux ordinaires de la troupe ; — et répartition entre tous les corps des *cartouches à blanc* non consumées dans les grandes manœuvres.

16 novembre. — Décret règlementant le fonctionnement de l'association des *femmes de France* (*J M.O.* règl. II, 996).

18 novembre. — Décret modifiant l'organisation de l'*École normale de tir* du camp de Chalons (*J. M. O.* règl. II, 968) ; — et programme des connaissances exigées chez les *engagés conditionnels* d'un an de la cavalerie à l'expiration de leur année de service (*ibid.*, II, 959).

20 novembre. — Modification au cahier des charges pour l'adjudication des *lits militaires* (*ibid.*, II, 981).

23 novembre. — Modification aux dispositions du décret de 1877 sur les *réquisitions* militaires (*ibid.*, II, 1011).

26 novembre. — Décret portant création d'un *Bulletin officiel du ministère de la guerre* pour continuer et remplacer le *Journal militaire officiel*. (*J. M. O.* Règl. II, 1031).

Comme il s'agit de bibliographie proprement dite, je reproduirai ici ce décret :

Le Président de la République française,

Vu la décision royale du 2 mars 1815, créant le *Journal militaire officiel* ;

Vu l'ordonnance royale du 31 décembre 1830, qui a confirmé et complété la décision ci-dessus ;

Vu le décret du 18 novembre 1882, sur les adjudications et marchés passés au nom de l'Etat ;

Sur le rapport du Ministre de la guerre,

Décrète :

Art 1er. — Il est créé, à partir du 1er janvier 1887, un *Bulletin officiel du ministère de la guerre*, qui continue et remplace le *Journal militaire officiel*.

Art. 2. — Ce *Bulletin* comprendra les lois, décrets, règlements, instructions, modèles d'états, décisions, circulaires, notes ministérielles, et enfin tous les actes d'un intérêt général concernant le département de la guerre.

Il pourra contenir, en outre, les nominations, promotions à des grades ou mutations qui auront lieu dans l'armée.

Art. 3. — Le *Bulletin officiel du Ministère de la guerre* paraîtra par livraisons aussi fréquentes que les besoins du service l'exigeront ; la division et la disposition des matières seront réglées par arrêtés ministériels.

Art. 4. — A partir du 1er janvier prochain, le *Bulletin* sera adressé gratuitement, au lieu et place du *Journal Militaire*, aux officiers et fonctionnaires dont le ministre de la guerre aura arrêté la liste.

Des décisions ministérielles régleront également l'emploi des collections, en cas de changement de résidence des destinataires.

Art. 5. — Le Ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui abroge toutes les dispositions antérieures.

Fait à Paris, le 26 novembre 1886. — Signé : Jules Grévy. — Par le Président de la République, — Le Ministre de la guerre : — Signé : *Général Boulanger*. »

Le réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire, dans le procès devant la Haute Cour (p. 229 de l'édition de la librairie française), affirme que, dans cette affaire, le général *Boulanger* « aurait poursuivi une vengeance contre Baudouin, représentant de la maison Dumaine, qui était propriétaire du *Journal militaire*. *Boulanger* aurait changé, sans prévenir personne, les clauses du cahier des charges, de façon à faciliter l'adjudication du *Bulletin* à son ami Lavauzelle, qu'il fit décorer ultérieurement par le ministre du commerce... »

A partir du 1er janvier 1887, je désignerai les documents qui y sont contenus par les initiales *B. O. M. G.*

29 novembre. — Instruction pour l'admission à l'*École militaire* en 1887 (*J. M. O.* suppl. II, 839, 844).

30 novembre. — Décision fixant l'indemnité journalière allouée aux *officiers de remonte* en tournée.

2 décembre. — Instruction ministérielle sur la *masse du petit équipement* (*J. M. O.* règl. II, 1061).

4 décembre. — Règlement provisoire sur l'organisation du *commandement* des places fortes (*ibid.*, II, 1050).

5 décembre. — Décision ministérielle déterminant les *insignes* des officiers dans un service d'état-major.

6 décembre. — Décret modifiant l'article 78 du règlement de 1873 sur le service intérieur des *troupes d'infanterie* (*J. M. O.* règl. II, 1032).

14 décembre. — Organisation de l'orphelinat Hériot destiné à recevoir les *orphelins* des sous-officiers et soldats de l'armée de terre (*ibid.*, II, 1047).

20 décembre. — Création dans chaque régiment de *cavalerie* d'une commission chargée d'étudier les questions se rapportant à la *tactique*.

21 décembre. — Décret déterminant les assimilations de grade à donner aux anciens élèves de l'*École polytechnique* qui peuvent être employées en cas de mobilisation (*B. O. M. G.* règl. I, 40).

25 décembre. — Note ministérielle imposant aux *officiers du service de santé* de réserve et de l'armée territoriale l'obligation d'être en possession d'une tenue militaire ; — et

décision sur le *clou Lapude* pour la ferrure à glace des bêtes de service.

27 décembre. — Décret créant un corps d'*interprètes de réserve* (*B. O. M. G.* règl. I, 6) ; — et circulaire prescrivant les dispositions relatives aux *engagements volontaires.*

29 décembre. — Instructions (confidentielles) sur l'établissement des plans de mobilisation des *places fortes.*

Année 1887. — 1er janvier. — Décision sur les *marques distinctives* du personnel du service des vivres.

6 janvier. — Décision fixant les *attributs* à donner aux troupes alpines.

7 janvier. — Publication du programme des cours préparatoires des *Écoles régimentaires* d'artillerie et du train des équipages(*B. O. M. G.*, règl. I, 129) ; — et modification aux cahiers des charges des *lits militaires* (*B. O. M. G.* règl. I, 43).

14 janvier. — Retenue sur la solde des officiers pour cercle et *bibliothèque* militaire.

17 janvier. — Instruction relative aux *Écoles normales et régionales de tir*, (*B. O. M. G.*, règl. I, 102) ; — et modification des *folios* du personnel des officiers.

24 janvier. — Décret par lequel les gouverneurs militaires et les généraux commandant les corps d'armée auront seuls droits au *logement* dans les bâtiments de l'Etat (*B. O. M. G.* règl. I, 118) ; — et rétablissement du port des *épaulettes* par l'infanterie et le génie.

31 janvier. — Organisation du groupe des douze *sapeurs* dans les régiments.

5 février. — Organisation définitive du *Cercle national* des armées de terre et de mer ; (*B. O. M.G.* règl., I, 150) — et règlement pour le corps des *interprètes de réserve* (*ibid.* I, 209).

7 février. — Modification sur l'organisation de l'*École normale de gymnastique* ; — et interdiction aux *femmes de gendarmes* de tenir aucun commerce dans la circonscription de la brigade de leur mari.

9 février. — Instruction sur les *manœuvres de garnison* — et décret décidant le passage de la 5e direction (*Intendance*) à la 7e (*service de santé*) (*B. O. M. G.* règl I, 190).

11 février. — Décision donnant une nouvelle description de la *selle de cavalerie*.

12 février. — Décision qui modifie la perception du *pain* et la régularisation de cette fourniture dans les vivres.

14 février. — Note déterminant l'équipement des *infirmiers* régimentaires des troupes à pied.

21 février. — Décret réduisant l'effectif du détachement de *gendarmerie* en Cochinchine (*B. O. M. G.* Règl. I, 251).

23 février. — Autorisation aux officiers de prendre part aux *concours hippiques*, en bourgeois et avec leurs chevaux, sans que leur qualité d'officier figure au programme ni au compte-rendu officiel.

4 mars. — Décret modifiant le service en campagne pour les *punitions* (*B. O. M. G.* Règl. I, 388) ; — décision modifiant le mode d'exécution des missions des *contrôleurs de l'armée* ; — et circulaire relative aux cantonnements et aux marches qui doivent être exécutées dans les *Alpes* en 1887. (*B. O. M. G.* Suppl. I, 411).

9 mars. — Autorisation du port de la *vareuse* pour les employés et adjudants d'artillerie et du train.

12 mars. — Règlement du port du *brodequin* et de la chaussure dite de repos. (*B. O. M. G.* Règl. I, 404) ; — obligation pour les officiers de toutes armes dans le service d'*État-major* de se munir d'un porte-carte modèle ministériel ; — et règlement sur le service de l'*habillement* dans les corps de troupe (*B. O. M. G.* Règl. I, 462, 463).

15 mars. — Décision portant que les *militaires libérés* ne pourront être dirigés que sur leur domicile ; — et nouvelle instruction sur l'*habillement* des élèves sous-officiers.

16 mars. — Note sur la décoration des *salles d'honneur* (*B. O. M. G.* Règl. I, 409) ; — et autorisation du port des *jambières* en cuir pour les officiers montés, aux grandes manœuvres et en campagne.

17 mars. — Arrêté pour les dispositions relatives à l'exécution des *manœuvres d'automne*.

19 mars. — Note sur le *blanchissage* du linge de la troupe.

23 mars. — Décret réglant l'organisation du commandement des *places fortes* (*B. O. M. G.* Règl. I, 614).

26 mars. — Décret de réorganisation des cadres des *sous-officiers de gendarmerie* (*ibid.*, I, 617) ; — et circulaire sur les modifications au *képi* des sous-officiers.

28 mars. — Note sur les partitions des *airs nationaux* des puissances étrangères.

31 mars. — Instruction sur l'adjudication du marché donné à la compagnie des *lits militaires* (*B. O. M. G.* Règl. I, 627).

1er avril. — Organisation et fonctionnement du service des *signaleurs* dans les corps d'infanterie (*ibid.*, I, 651) ; — et instruction pour les *revues trimestrielles* et les inspections des corps de troupe de toutes armes.

4 avril. — Décret sur le fonctionnement des divers services dans les *places fortes* (*B. O. M. G.* Règl. I, 765).

7 avril. — Instruction pour l'inspection générale du service de la *gendarmerie.*

9 avril. — Note sur le rang que devront tenir dans les cérémonies les *gendarmeries* des places fortes ; — suppression du visa de la gendarmerie pour les *permissions* n'excédant pas 4 jours, — et note règlant les inspections des *parcs aérostatiques.*

12 avril. — Note sur les attributions du commandant d'un *régiment actif* par rapport au régiment territorial occupant le même casernement.

15 avril. — Décision réduisant le volume du *Bulletin du ministère de la guerre.*

16 avril. — Instruction pour l'inspection générale du service de la *Justice militaire.*

18 avril. — Note réduisant le port de l'uniforme, pour les *officiers retraités*, aux cérémonies officielles militaires ou privées.

20 avril. — Note sur la maladie développée sur les *chevaux* par l'excès de travail ; (*B. O. M. G* Regl. I, 761) ; — et décision sur les *officiers brevetés* appelés à l'état-major des généraux.

23 avril. — Autorisation pour les officiers de prêter leur concours à l'*Association française de topographie, de gymnastique et de tir*, sans que leur service en souffre et pourvu que les cours soient facultatifs et gratuits.

23 avril. — Décision ministérielle sur les *exercices de nuit*, (*B. O. M. G.* règl. I, 800), — instruction sur le *clairon*,

dit chasseur; — organisation du cours de *télégraphie optique* au Mont-Valérien. (*B. O. M. G.* suppl. I, 680).

24 avril. — Conditions d'examen que devront subir en 1887 les officiers candidats au brevet d'*État major ;* — et note sur la composition des *chefferies du génie* par suite de la réorganisation des directions de l'armée (*B. O. M. G.* règl. I, 805).

29 avril. — Instructions pour l'*Inspection générale* du service de santé, de l'artillerie, du train, et des corps d'infanterie.

2 mai. — Décret règlant l'avancement et les droits au commandement des *lieutenants et sous-lieutenants* sortant de l'armée active. (*B. O. M. G.* règl. I, 826).

6 mai. — Classement des *passagers* à bord des bâtiments de l'État ; — et instruction pour l'inspection générale du service d'*État-major* et des officiers brevetés.

10 mai. — Décret instituant un comité mixte de perfectionnement du régiment de *Sapeurs-pompiers* de la ville de Paris. (*B. O. M. G.* règl. I, 850).

13 mai. — Décision astreignant tous les *lieutenants de cavalerie* à suivre les cours de l'École d'application pour leur avancement (*ibid.*, I, 854) ; — réorganisation des *Directions du Génie et de l'Artillerie ;* — application des prescriptions relatives à la réorganisation de l'*École normale de tir* (*ibid.*, I, 861) ; — note sur la situation d'un *officier retraité* passant dans la réserve avec son grade.

16 mai. — Autorisation pour les *généraux de brigade* commandant une seule division territoriale de prendre deux secrétaires (*B. O. M. G.* règl. I, 867)

20 mai. — Instruction pour les *Inspections administratives* des corps de troupes de toutes armes ; — et pour l'*Inspection générale* du service de l'intendance et des corps de cavalerie.

24 mai. — Décret réorganisant divers services dépendant de l'*Etat-major général* (*B. O. M. G.* règl. I, 928) ; — et instructions sur l'administration du service de la *télégraphie et de l'aérostation militaires* (*ibid*, I, 951).

26 mai. — Instruction pour l'*inspection générale* des établissements du service des poudres et salpêtres.

27 mai. — Fixation des *indemnités* à attribuer au général commandant supérieur de la défense de Paris et à son chef d'état-major (*B. O. M. G.* règl. I, 938).

Sur cette œuvre considérable voyez spécialement les journaux militaires du temps, le *Progrès militaire*, l'*Avenir militaire*, la *France militaire*, le *Spectateur militaire* en 1886 et 1887, les articles de M. Tenot dans la *République française* réunis en brochure sous le titre de *Boulanger militaire* (voy. ci-dessous); et pour le premier semestre de 1886, la revue intitulée « le bilan du Ministre de la guerre » par XXX, dans le *Figaro* des 15 et 16 juin 1886.

D. — Circulaires adressées aux généraux du 13ᵉ corps d'armée, de juillet 1887 à mars 1888.

Je citerai en particulier :

Circulaire relative aux soins hygiéniques à observer pendant les grandes manœuvres, datée du 5 août 1887, et publiée dans le Recueil partiel des *Discours*, p. 135 à 138.

IV. — Œuvre historique.

L'invasion allemande. — *Paris*, Jules Rouff, et compagnie, en livraisons petit in-4°, depuis le 8 mai 1888.

C'est une histoire populaire de la guerre de 1870 que les adversaires du général lui ont contestée, prétendant qu'elle était l'œuvre de M. Hippolyte Barthélemy, ancien rédacteur militaire à la *République française*. (Voy. le *Dict. international des Écrivains* du jour, par Gubernatis, I, 385).

Sur la première page, un fantassin, en tenue de campagne, le pantalon dans les guêtres, les mains croisées, l'arme au pied, attendant à deux pas de la frontière, en sentinelle avancée. Dans le fond, derrière la forêt Noire, le soleil se lève sur lequel se découpe la statue de Strasbourg.

La première livraison s'ouvre par une lettre reproduite en autographie et ainsi conçue :

« Amis lecteurs, mes adversaires me représentent comme l'apôtre de la guerre.

« A vous de juger, en lisant ce livre d'un patriote qui n'a d'autre inspiration que le haut sentiment de la dignité nationale. — Général *Boulanger*. — 15 avril 1888. »

Le 15 avril. C'est le jour même où le général Boulanger était élu dans le Nord avec cent mille voix de majorité.

Un fragment de la préface a été reproduit dans l'*Année politique* de 1888, p. 132.

Le *XIXᵉ siècle* prôna beaucoup cet ouvrage : le meilleur article que j'ai lu à son sujet est intitulé « Le silence d'or », par Jean de Nivelle dans le *Soleil* du 11 mai 1888. — Et voy. la *Gazette anecdotique* de 1888, I, 263, et le *Grelot* du 13 mai 1888 avec la légende : *Boulanger for ever*, et la note « ne pas lire : fort et vert! »

C'est de cette publication, qui n'est pas encore terminée, que le général parle dans sa lettre du 18 octobre 1890 à M. Pierre Denis, en disant :

« Dans le courant du mois d'avril 1888, un éditeur parisien, M. Rouff, me proposa d'écrire, pour être publié, un ouvrage sur la guerre de 1870. J'hésitai d'abord, mais ayant consulté d'anciens camarades de l'armée qui me promirent de me fournir des renseignements exacts et intéressants sur les faits d'armes auxquels ils avaient pris part, je me décidai à accepter, et je m'engageai, par un traité fait en double, à fournir l'*Invasion allemande* pour le prix de *cent mille francs* qui me furent comptés par M. Rouff dans ma chambre de l'hôtel du Louvre. L'ouvrage est encore en publication et j'en corrige en ce moment les épreuves... »

« La préface de cet ouvrage, écrivait M. Reinach, le 7 mai, dans la *République française*, est un pur chef-d'œuvre : les pronoms *je* et *moi* y reviennent, comme dans un livre de M. Olivier, à toutes les lignes. M. Jules Rouff fera bien de renouveler ces cinq caractères qui vont s'épuiser ; aussi bien quand il s'agit de M. *Boulanger*, le *moi* n'est jamais haïssable. L'éminent député du Nord s'élève avec force contre les hommes à courte vue qui pensent que l'armée n'a d'autre mission que de se taire et de se battre ; elle a le droit de juger la politique qui lui ordonne de laisser son épée dans la gaîne ou de la brandir au clair... Il est probable que le livre aura pour épigraphe le mot de Castelar : — Le général *Boulanger?* je le connais, c'est un général espagnol... »

V. — Œuvre poétique.

A. — Sonnet intitulé *Mémoration*, publié dans le journal *le Décadent* de novembre 1888, signé *général Boulanger*, daté de Neuilly, le 6 octobre 1888, et reproduit dans la *Gazette anecdotique* de 1888, II, p, 344, 345.

Je le reproduirai ici pour la curiosité du fait, et pour engager les amateurs à rechercher d'autres pièces du même genre : il est peu probable qu'elle soit le seul produit de la muse du général, mais je n'en connais pas d'autres :

MÉMORATION.

Dans le salon dont les volets ne s'ouvrent plus,
Le lustre et les fauteuils se sont voilés de housses,
Depuis que l'enfant s'est éteinte sans secousses,
Un soir qu'au Ciel saignaient les Roses des Elus.

Vestiges douloureux qui nous restez inclus !
Son pas s'inscrit encor sur les tapis de mousses,
Et l'on voit tels que les quittèrent ses mains douces
Epars au clavecin les feuillets qu'elle a lus.

Son souvenir est un parfum. La pièce fleure (*sic*)
L'œillet rouge qu'à son corset elle avait mis.
La pendule est muette et ne marque plus l'heure.

Cependant que les Tilamans d'argent blémis
Se montrent du regard la Belle que l'on pleure
Au château, et qui de son cadre leur sourit.

Ce qui prouve une fois de plus, dit la *Gazette anecdotique*, que le général *Boulanger* aurait bien mieux fait de n'être jamais autre chose que général. — Avouez qu'il eût été fâcheux de priver nos lecteurs de ce chef-d'œuvre d'un collaborateur du *Décadent*.

DEUXIÈME PARTIE.

Notices et documents sur *Boulanger* et sur le *Boulangisme*.

Je diviserai cette deuxième partie en quatre chapitres : — I. Notices séparées ou ayant paru dans des recueils en volumes, brochures, plaquettes, placards, etc., non comprises les chansons publiées isolément ; — II. Articles de journaux, y compris les journaux satiriques illustrés ; — III. Chansons publiées à part ; — IV. Portraits.

I. — **Notices** séparées ou ayant paru dans des recueils en volumes, brochures, plaquettes, placards, etc., non compris les chansons publiées isolément.

1. — Notice sur le capitaine *Boulanger* aux *Archives de la Légion d'honneur* (*Paris*, Glaëser, 1866, gr. in-8° à 2 colonnes, p. 84, 85).

C'est la première notice que je connaisse sur le futur général *Boulanger*. On y signale ses blessures au combat de Turbigo, le 3 juin 1859 et à l'attaque du village de Traïdon, en Cochinchine, le 24 février 1862. — Il est déjà (à 29 ans) capitaine depuis 1862, ✠ depuis 1859, chevalier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare (de Sardaigne) et de celui d'Isabelle la Catholique (d'Espagne).

2. — Le général *Boulanger*. (*Paris*, 1884, in-8°), — notice extraite du *Paris-Journal*, du 1er octobre 1881, et répandue à profusion en Tunisie en 1884, d'après une assertion de M. Joseph Reinach dans un article de la *République française*, daté du 24 août 1886. — Elle a servi de base à la biographie Claye (voy. ci-dessous au n° 4).

3. — Notice avec portrait dans l'*Illustration* du 8 mars 1884.

4. — *Id* dans le *Monde illustré* du 17 octobre 1885.

5. — *Id.* dans l'*Illustration* du 16 janvier 1886.

6. — *Id.* dans le *Journal illustré* du 16 janvier 1886.

7. — *Id.* dans l'*Univers illustré* du 16 janvier 1886.

8. — Le général *Boulanger*, — notice signée : « Commandant Entz : pour copie conforme, Pierre et Paul » ; — *Paris*, Schiller, s. d. (février 1886) gr. in-8°, 6 p. et portrait dit grosse-tête, par Demare.

C'est le n° 229 de la série des *Hommes d'aujourd'hui*, et je trouve à son propos l'article suivant, signé Régis, dans le *Figaro* du 6 février 1886 : (Article publié au moment de l'affaire dite des régiments de cavalerie suspects de noblesse : voy. ci-dessous au second chapitre).

« Nous avons sous les yeux une petite publication, qui a donné une biographie du général *Boulanger*. Cette page d'histoire est signée : *Commandant Entz*, et contresignée : *Pierre et Paul*. Quel est ce mystère ? Nous y lisons ceci : il s'agit de la décision de la Commission de la révision des grades qui fit rétrograder M. *Boulanger*, nommé colonel provisoire, au grade de lieutenant-colonel :

« S'appuyant sur cet expédient inique que les grades conférés par le gouvernement de la Défense nationale ne pouvaient être que des grades provisoires, elle replaça le colonel *Boulanger* comme lieutenant-colonel au 109e d'infanterie ; — les balles et les blessures reçues n'étaient cependant ni des balles ni des blessures provisoires. — *Nous sommes convaincus que si le jeune colonel avait eu un nom orné de la moindre particule nobiliaire, ses actions d'éclat et ses blessures auraient trouvé grâce devant cette commission que la vindicte publique a fait passer à la postérité en la décorant ironiquement du titre de* COMMISSION DES MARQUIS. *Un avancement aussi rapide, quelque justifié et mérité qu'il puisse être, ne pouvait être le partage d'un roturier.* »

« A la bonne heure, le commandant Entz connaît son héros ; il a fouillé son âme et lui a arraché son secret ; il montre la blessure et on croirait entendre la victime elle-même exhaler sa rancune. Ah ! il n'aime pas la noblesse ! le général *Boulanger*. Et les marquis lui paieront le déboire que lui a fait éprouver cette commission nécessaire, dont l'œuvre peut, comme toutes les œuvres humaines, n'avoir pas été exempte de quelques erreurs, mais dont les jugements ont, pour la plus grande partie, été marqués au sceau d'une parfaite équité, — cette Commission, que la vindicte des désappointés a, paraît-il, nous l'ignorions, haineusement baptisée du nom de *Commission des marquis*.

« Il nous semble cependant, si nous avons bonne mémoire, que cette haine, si fièrement affichée du ministre de la guerre pour tout ce qui porte un titre ou une particule, a eu des intermittences. Lorsque le général *Boulanger* était colonel du 133e d'infanterie à Bourg, il se trouvait sous les ordres du duc d'Aumale, alors commandant le 7e corps d'armée. Celui-ci faisait grand cas de ses services et le cotait même très avantageusement. Dans ce temps-là, — *quantum mutatus ab illo* ! — ce farouche égalitaire, ce républicain en bronze, d'une seule coulée, donnait à son chef du « Monseigneur » à l'en fatiguer, même dans les relations de service.

« Aujourd'hui, s'il arrivait au général *Boulanger* de retomber dans ce péché de jeunesse, il devrait logiquement se mettre lui-même en non-activité, ou, tout au moins, s'imposer un changement de garnison... RÉGIS ».

9. — Le général *Boulanger*. — S. l. (*Paris*, impr. Clavel). En vente chez tous les libraires (juillet) 1886, in-8°, 8 p., avec portrait en buste, en tête de la première page, 2 vignettes dans le texte, et une couverture illustrée représentant le général à cheval

et saluant. Au dos : « Revue du 14 juillet 1886. Défilé des troupes du Tonkin devant le général *Boulanger.* »

Cette brochure anonyme fit un bruit du diable. Le *Figaro* l'attaqua le premier, le 15 août, par un article signé : F. M. sous le titre « Le général *Boulanger* illustré ». En voici quelques lignes :

« ... Nous serions assez curieux de savoir ce que M. de Freycinet pense de la petite brochure à images dont nous avons parlé hier et qui se vend à profusion sur le boulevard, comme autrefois les publications pornographiques.

« Le portrait du général à cheval saluant un public imaginaire, la chromo-lithographie qui représente le défilé des troupes du Tonkin devant le général *Boulanger seul*, un autre dessin qui le montre blessé, porté par des sapeurs et entraînant ses soldats à l'attaque (la chose se passe, paraît-il, à Champigny), tout cela ne peut être fait que dans un dessein de propagande, dont le but reste sans doute incertain, mais qui ne saurait plus être nié.

« Aucun des ministres de la guerre n'a eu jusqu'ici le mauvais goût de faire crier sa biographie et de faire vendre son portrait sur les boulevards. On a accusé M. le comte de Paris et M. le duc d'Aumale de conspiration ; mais ils n'ont jamais rien osé de si hardi, de si contraire à l'esprit de retenue et de solidarité que l'armée doit conserver comme un dépôt sacré.... »

On s'amusa surtout du portrait écrit :

« L'œil bleu est vif et clair, le nez *d'un dessin très pur*, surmonte une forte moustache blonde qui vient rejoindre une barbe cachant une bouche qui sourit rarement... » — Ah ! si, général, vous devez sourire en nous voyant si naïfs. Est-ce tout ? Non ! — « Le front très large est entouré de cheveux châtain clair. L'ensemble est correct et d'une superbe allure militaire. »

« Evidemment, disait F. M., depuis le fer Bravais et la loterie des Arts décoratifs, on n'a rien tenté de plus curieux comme effort de publicité. On peut sourire, mais le coup est porté et l'on est obligé de penser à ce général extraordinaire qui n'a aucun fait d'armes exceptionnel à son actif, qui nie courageusement l'existence des lettres écrites par lui, mais dont le nez est d'un dessin si pur et qui nous promet « l'ordre dans la liberté » comme tous les candidats présents, passés et futurs à une dictature d'occasion... »

L'article signé F. M. a été reproduit en entier dans le recueil de *Georges Grison*, cité ci-dessous, p. 175 à 178. — Il faut lui joindre celui de M. Joseph Reinach, daté du 16 août, qui a été publié dans la *République française* sous le titre « Cabotinage », puis recueilli dans son livre « *La Foire du Boulangisme*, p. 18 à 24.

Or, le *Petit Caporal* prétendit que M. Reinach était l'auteur de cette biographie. — D'autre part, la *République française*, dont M. Reinach était directeur, protesta contre cette allégation et demanda instamment que l'auteur se fit connaître. — Le journal *Paris* ayant fait, le 18 août, le rapprochement de ces deux assertions contraires en disant que la remarque en avait été faite par le général lui-même, l'*Agence Havas* communiqua, le 18 août, à toute la presse, une déclaration affirmant que le Ministre de la guerre n'avait adressé de note à ce sujet à aucun journal. — Encore un mensonge de plus, écrivait *Paris* le 19 « la note que nous avons

publiée et commentée, a été, en effet, *dictée* hier, vers midi, aux reporters envoyés dans les bureaux du ministre... »

Le journal la *France* ôta les voiles le 23 août, et remarqua que la biographie Clavel n'était que la mise au point d'une biographie publiée le 1er octobre 1881 dans le *Paris-Journal*, au moment où le général partait pour les Etats-Unis ; et afin de mieux prouver son dire, il reproduisait sur deux colonnes les textes de 1881 et de 1886.

La *République française* observa de plus, le 24, qu'une édition en avait été faite en 1884, pour être répandue en Tunisie.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que le 16 août, le général *Boulanger* envoyait défense par huissier à l'éditeur Clavel, de continuer sa publication, attendu « qu'elle était faite et mise en vente sans autorisation aucune et sans l'assentiment du requérant » (Recueil *Grison*, p. 182) ; et qu'il écrivit le 8 février 1887 une lettre officielle au préfet de police pour lui demander de faire cesser la vente (voy. le *réquisitoire* de M. Quesnay de Beaurepaire pour le procès devant la Haute Cour).

Clavel se défendit et constitua avoué prétendant que la sommation était illégale : mais il n'avait pas à se plaindre, car 125 000 exemplaires avaient été vendus à 2 sous, et on continua à en vendre à 10 sous en cachette. Le réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire affirme que la saisie avait été concertée entre l'éditeur et le capitaine Driant, officier d'ordonnance du général et son futur gendre, pour donner le change à l'opinion.

L'auteur, Pech de Cadel, réalisa aussi un fort joli bénéfice. Le réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire fait une biographie complète de ce biographe. On y lit en particulier :

« Lorsque *Boulanger* commença à faire parler de lui, Pech publia dans le *Paris-Journal* une biographie qui parut ensuite en brochure, avec portrait et illustrations. Le mois suivant, il en fit publier une autre, et ensuite une troisième. Il est également l'auteur d'une brochure intitulée : « La vérité sur le général *Boulanger*. »

« Dans toutes ses publications, Pech ne visait que la question de gain, et le programme du général qu'il avait créé en 1888. Nous avons tous ces renseignements sur Pech de Cadel, et à mon parquet j'en ai trouvé un autre, qui a été mis dans le dossier : c'est un renseignement qui émane de Pech lui-même : l'année dernière, Pech a porté plainte en escroquerie et abus de confiance contre *Boulanger*, qui ne voulait pas lui remettre la totalité des émoluments qu'il lui avait jadis promis pour ses droits et frais de courtage.

« Et trois jours après avoir déposé cette plainte à mon parquet, M. Pech de Cadel m'envoya ou envoya à mon prédécesseur une lettre de désistement en annonçant que, avis ayant été donné par lui de la plainte qu'il avait portée, il avait reçu satisfaction pécuniaire dans l'intervalle... »

Et voy. le *Pilori* du 22 et la *Lanterne d'Arlequin* du 29.

10. — Notice avec portrait dans le *Monde illustré* du 24 juillet 1886.

11. — *Id.* dans le *Journal illustré* du 25 juillet 1886.

12. — Notice et portrait dans le *Journal illustré* du 22 août 1886.

13. — Le général *Boulanger*. — Notice dans la *Bibliothèque universelle et Revue Suisse* de septembre 1886.

14. — Le général *Boulanger*, ministre de la guerre. — Étude dans le *Correspondant* du 25 septembre 1886.

15. — Le général *Boulanger*. — Notice avec portrait colorié qui a été tiré à part, dans la série des Portraits contemporains de la *Revue illustrée*. Livraison de septembre 1886.

16. — Alfred Barbou. — Le général *Boulanger*, sa vie militaire et politique, illustrée de 50 gravures et portraits. — *Paris*, Alfred Duquesne, 1886, in-18, 288 p.

Cette biographie, fort complète jusqu'au mois de décembre 1886, a servi pour composer la première partie de presque toutes les autres.

17. — Bibliothèque patriotique populaire illustrée. — Les livres du peuple. — N° 2. — Général *Boulanger*, biographie et discours, par J. Lermina. — *Paris*, Boulanger, 1886.

Cette biographie s'étend jusqu'à la fin de l'année 1886, y compris le discours de la Sorbonne. A la dernière page, un *Boulanger* sans barbe fait pendant au général *Boulanger* barbu de la première.

18. — Lettre au général *Boulanger*, par le général T. W. (avec cette épigraphe : « Voulez-vous donc faire de la France une caserne ? » *Jules Favre*). — *Paris*, Jules Lévy, 1886, gr. in-8, 32 p.

C'est une étude de ses réformes militaires — Et voy. l'article intitulé « Un livre sur le général *Boulanger* », au *Moniteur universel* du 2 février 1887.

19. — Biographie du général *Boulanger*, au dos d'un portrait colorié en buste et en grande tenue — *Paris*, Gabillaud, s. d. (1887) in-8° sur 2 colonnes.

Je la place ici, parce que la biographie s'arrête au discours du 26 décembre 1886. — La même biographie se retrouve au dos de la chanson « Il reviendra », même éditeur, publiée en juin 1887.

Il y en a beaucoup d'autres du même genre que je n'ai pas retrouvées, car je lis, p. 63 du *Réquisitoire* de M. Quesnay de Beaurepaire :

« ... Il est établi que, pendant qu'il était ministre de la guerre, M. *Boulanger* a fait faire de sa personne quarante-quatre portraits différents, dont *seize ont été suivis de biographies variées*; et parmi ces quarante-quatre portraits, afin que nul n'en ignore, il a donné commande à un ami intime, dont je vous ferai l'histoire tout à l'heure, un nommé Pech dit de Cadel, il a donné, dis-je, la commande de lui faire un portrait qui a, comme entrée de jeu, été tiré à 20,000 exemplaires et qui le représente peint en rouge, avec le titre de « *Boulanger protecteur* », une main posée sur le sceptre... »

20.—Le général *Boulanger*, par P. L. Saugeon, — avec portrait en gravure galvanoplastique, formant le n° 3 de la première année

du *Panthéon du Mérite*, revue biographique et littéraire illustrée. — *Paris*, bureaux du Panthéon, 9 rue Gay-Lussac, 16 février 1887, in-8°.

21. — Le général *Boulanger*, — notice par A. Maucroix, avec portrait, en tête de la livraison, n° 450, de la *France industrielle*, du 6 mars 1887.

22. — Vive *Boulanger*, ministre, — placard publié pendant la crise ministérielle de mai 1887.

Je lis à son sujet dans le *Figaro* du 22 mai :

« Je regrette d'avoir à parler tous les jours du général *Boulanger*, mais je dois signaler le placard qui se vend depuis hier dans Paris sous ce titre affriolant : *Vive Boulanger ministre*. Il y a là-dedans toutes les banalités qui sont de règle quand on parle du favori du Derby politique. Nous n'en détacherons qu'une phrase charmante. Le peuple, dit ce placard, ne veut pas qu'on lui escamote ceux qu'il aime : Ne touchez pas à *Boulanger* ! Si vous touchez à *Boulanger*, cent mille poitrines crieront : Vive *Bonlanger* ! demain. Dans huit jours il y en aura un million. Ne touchez donc pas à *Boulanger*..... Et plus loin : *Vive Boulanger ministre d'hier ! Vive Boulanger ministre de demain* !

« C'est une grande force de n'avoir rien fait, mais il ne faut pas en abuser. Or, M. *Boulanger* abuse. Sa popularité augmente peut-être parmi les marmitons qui manifestent. Nous doutons qu'elle croisse dans l'armée. — F. M. »

23. — La démission du général *Boulanger*, — placard publié pendant la même crise.

On lit dans les journaux du 25 mai 1887 :

« ... Des camelots qui vendaient hier un placard intitulé : *La démission du général Boulanger*, ont été conduits au poste, où ils ont passé la nuit. On les a relâchés ce matin. D'autres camelots qui vendaient le même placard ont été arrêtés de même aujourd'hui et ont eu leur marchandise saisie et leur permission déchirée. — Les cris poussés par les camelots avaient évidemment pour but d'induire le public en erreur. On a bien fait de les faire cesser... »

24. — Déclaration du général *Boulanger*, son opinion, ses idées, son but. — *Paris*, Gabillaud, placard in-folio à 3 colonnes, avec portrait publié aussi pendant la crise, et au dos un extrait du catalogue général de la librairie du *journal comique*.

On lui fait dire : « ... Hier, ministre de la République, si je ne faisais pas partie du gouvernement de demain, j'irais simplement reprendre mon rang dans l'armée. Elever des soupçons sur ma conduite future à cet égard, c'est purement ridicule, et je ne m'arrête pas à discuter ces choses-là... »

25. — Der général *Boulanger*, lebensbild der franzœsischen Kriegsminister (biographie en allemand, par M. Ruhemann, rédacteur à l'*Echo de Berlin*). — *Berlin*, Walther, 1887, in-18, avec portrait.

Il y en a une traduction française par S. de Chonski, rédacteur directeur du service des affaires étrangères au journal *Le Constitutionnel*, sous le titre :

Le général *Boulanger*, réformateur de l'armée française, biographie de M. Ruheman, rédacteur de l'*Echo de Berlin*, traduit de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur : (suivi de) Jugé par l'Ennemi, (et de) Dix-sept mois de ministère et la loi organique — *Paris*, Dentu, 1887, in-8°, 167 p. et portrait.

On croit que le grand Etat-Major allemand a eu part à cet ouvrage.

26. — Un curieux. — Le dossier du général *Boulanger*, ouvrage illustré de nombreuses gravures, de fac-simile, de caricatures en noir et en couleur, etc., etc. — *Paris*, à la librairie illustrée, s. d. (1887), in-18 de iij — 456 p., et un portrait sur bois en tête de l'ouvrage.

Cet ouvrage qui est un recueil d'extraits des principaux articles de journaux sur les diverses phases de la carrière de *Boulanger*, s'arrête à sa sortie du ministère de la guerre le 30 mai 1887 (et non 1878 comme on lit à la page 454.) Il était de Georges Grison, rédacteur du *Figaro*, qui en a donné une seconde édition, avec son nom, sous le titre :

Georges Grison. — Le général *Boulanger* jugé par ses partisans et ses adversaires (janvier 1886 — mars 1888 ; — nouvelle édition, très augmentée du dossier du général *Boulanger*. — *Paris*, à la Librairie illustrée, s. d. (1888), in-18 de iv-507 p., et en tête un fac-simile d'un dessin colorié du *Puck*, de New-York.

Ce recueil s'arrête à la mise en retraite d'office du général, en mars 1888.

27. — Le général *Boulanger*, par Alfred Baudesson. — *Paris*, à l'Express des journaux, 29 juin 1887, in-4°, 4 p. avec grand portrait photographié.

C'est la livraison n° 2 de la série des *Contemporains célèbres*.

28. — *Boulanger*, sauveur de la France ; — placard signé André Magué et vendu sur le boulevard le 27 juin 1887.

Voy. à son sujet un article de J. Reinach, daté du 30 juin, dans la *République française*, et reproduit dans *La foire boulangiste*, p. 54, etc. — On y dit que *Boulanger* est sorti le premier de l'Ecole polytechnique, où il n'est jamais entré, et qu'il se révéla comme un homme de génie après une série de ministres « tellement nuls et tellement bas qu'il serait honteux d'examiner leurs élucubrations ! »

29. — La vie du général *Boulanger*, plaquette en images qui constitue une réclame tellement extraordinaire que je crois devoir reproduire l'article signé « Un républicain », qui parut à son sujet dans le *Figaro* du 17 juillet 1887, sous le titre « La propagande boulangiste. »

« Malgré la velléité de bon sens que la population parisienne a montrée le 14, malgré la terreur justifiée que toute aspiration dictatoriale inspire aux républicains de doctrine, malgré « l'exil » du général en Auvergne et le peu d'influence qu'exerce M. Dé-

roulède, la propagande continue et prend les aspects les plus invraisemblables.

« Ce n'était pas assez des lettres, des chansons, des brochures, des mirlitons, des photographies, des épingles et des pièces de cent sous, voici qu'on en vient à l'image d'Epinal, — fabriquée à Paris, rue des Petits-Carreaux, — et que l'on distribue, dans les départements et dans la capitale, à un prix fabuleux de bon marché, un nouvel instrument de « popularisation », destiné à engluer les naïfs et à les préparer au Consulat ou à l'Empire de l'ambitieux officier dont les radicaux ont su faire leur porte-enseigne.

« Il s'agit d'une petite plaquette à images dont voici la description. Cela est intitulé la *Vie du général Boulanger*.

« Une première image le montre enfant, non en tenue de collégien, mais élève de La Flèche sans doute, à l'heure de la récréation, entouré de ses condisciples, avec cette légende : — Le jeune *Georges Boulanger*, montrant déjà des dispositions au commandement, dirige les jeux de ses camarades..

« C'est tout-à-fait le Bonaparte à Brienne, que nous a légué la tradition impérialiste.

« La deuxième représente une troupe commandée par un jeune sergent major. C'est « *Georges Boulanger*, nommé élève de Saint-Cyr à la suite de brillants examens, qui fait manœuvrer le 1er bataillon de France. »

« Ensuite vient « le lieutenant *Boulanger* menant ses soldats à l'attaque, blessé d'un coup de lance, au combat de Traï-Dan, en Cochinchine. » C'est bien la suite de la tradition bonapartiste, Bonaparte à Toulon. Mais l'apothéose continue, lente et persistante.

« Le dessin suivant le montre à la tête des futurs officiers de l'armée. Saint-Cyr donne un peu trop dans cette imagerie. Il est vrai que cela nous vaut un nouveau portrait, avec un beau tricorne à panache et de brillantes aiguillettes. Il manque à la collection « *Boulanger* fusillant les Communards et prenant une barricade », ce qui eût été le pendant à « Bonaparte écrasant les sections à Saint-Roch ». Mais on a craint de mécontenter la nouvelle clientèle.

« Arrive la guerre. L'image représente un champ de bataille, un jeune colonel, en bottes de cuir fauve, vêtu d'une criméenne, et soutenu par deux de ses soldats. La légende commence à esquisser des envolées vers l'héroïque épopée. Elle dit : — « Le colonel *Boulanger*, à la bataille de Champigny, est grièvement blessé; malgré sa blessure, il refuse de quitter le champ de bataille. » C'est Arcole et c'est Rivoli.

« Voici maintenant le rôle officiel qui commence carrément, Un quai à New-York, où toutes les députations américaines et étrangères s'inclinent devant Lui. Sous l'image, ces lignes : — « Le gouvernement de la République française délègue le général *Boulanger* pour représenter la France aux fêtes du Centenaire de l'indépendance des Etats-Unis. »

« Cela a un faux air de Bonaparte allant signer le traité de Campo-Formio.

« Enfin, le voici au Conseil des Cinq-Cents... pardon, je veux dire au Parlement ; il parle, tous l'écoutent ou l'applaudissent. — « Le général *Boulanger*, Ministre de la Guerre, défend à la tri-

bune de la Chambre des députés les intérêts de la France et de l'armée. »

« Lui seul — nul autre — défend ces intérêts sacrés, à ce qu'il parait.

« La dernière gravure le représente en grande tenue; elle est sans légende; mais d'instinct, on la lit, on la pressent, on la devine, elle est la résultante des précédentes. C'est *le premier consul Georges Boulanger, empereur des Français*, qu'elle veut désigner à nos acclamations.

« Au verso de ces choses, se trouve un étonnant résumé de « son œuvre ». Entre autres assertions formidables se trouve celle-ci, la dernière : *Organisation de la défense du territoire* !... Jusqu'à lui, sans doute, on n'avait rien organisé et, après lui, on n'organisera plus rien. C'est d'une audace renversante; l'aplomb du panégyriste n'a d'égal que celui du modèle.

« Et l'inévitable chanson vient terminer l'outil de propagande que nous étudions et que nous signalons aux hommes de bonne foi, car on y joue du patriotisme au seul bénéfice d'un individu.

« Celle-ci a pour titre l'*Ami du troupier* ; et son nom revient à chaque couplet, suivant la gamme ascendante de l'admiration.

Car l'ami du troupier,
Le chef qui sur lui veille,
Qui jamais ne sommeille,
C'est *Georges Boulanger*.

« Après une louange, une fanfare :

Au loin son nom résonne
Et comme un appel sonne,
C'est *Georges Boulanger !*

« Une platitude aussi :

De l'ami du troupier
Le nom que l'on acclame,
Nom gravé dans votre âme,
C'est *Georges Boulanger* !

« Tout y est, même une promesse patriotique. C'est lui qui nous rendra l'Alsace. Seulement, comme cela ne rime pas avec victoire, on a eu recours à un artifice... plusieurs points... compris par toute la Ligue des patriotes.

Ressoudant les tronçons
De notre épée brisée,
Doublant nos bataillons,
Il refit notre armée !
Cet ami du troupier
Chéri de la victoire
Qui nous rendra... la gloire,
C'est *Georges Boulanger* !

« Les anciens de 48 se souviennent que les amis du prince Louis-Napoléon Bonaparte ont employé, de 1849 à 1851, exactement les mêmes procédés; mais du moins il s'agissait d'un homme

portant le nom de Napoléon. Celui-ci s'appelle Ernest. Il se nomme aussi Jean-Marie — comme Farina.

« Une seule chose empêchera, je pense, cette grossière propagande d'être dangereuse ou inquiétante, c'est qu'elle est absolument ridicule. *Un Républicain.* »

Je pense que c'est de cette plaquette qu'il est question dans l'entrefilet suivant de l'*Intransigeant* du 15 juillet :

« Un éditeur, ayant eu l'idée de publier une petite plaquette intitulée : la *Vie du général Boulanger*, nous écrit qu'il se trouve fort en peine pour la faire vendre. Les camelots la refusent. Ils allèguent cette raison que le seul fait de l'annoncer au public suffira, d'après leurs renseignements, pour amener la saisie de la brochure et l'arrestation du crieur.

« Voilà donc où nous en sommes, où en est la liberté. Raconter la vie d'un officier qui déplaît au gouvernement, est un délit. Ah ! si c'était celle de Galliffet !

« Eh bien ! nous défions la police d'oser se livrer à cet acte arbitraire. Sinon, c'est la loi qui se chargerait de lui répondre, et les condamnés ne seront pas ceux qu'elle croit... »

30. — Il reviendra ! ! roman biographique inédit. — *Paris*, *Cri du Peuple*, s. d. (1887) in-4°, 4 p. avec un buste du général vu de dos.

On lit à la fin des 4 pages : « Lire la suite, vendredi 15 juillet, dans le *Cri du Peuple.* »

31. — Pourquoi le peuple aime *Boulanger*. — *Paris*, impr. Pauvert, s. d. (1887), placard en forme d'affiche à 2 colonnes.

L'une des réponses est celle-ci, en italique : « Le peuple aime *Boulanger* parce qu'ayant trouvé la France à genoux, il l'a mise debout... »

32. — L'exilé, poésie dédiée au général *Boulanger* par Saint-Eman. — *Paris*, Vanier, juillet 1887, in-16, de 16 p. avec portrait.

33. — Souvenir de la fête du 14 juillet 1887. Le livre du général *Boulanger*. — *Paris*, Duval, in-8°, 16 p. avec *portrait.*

34. — Il y a encore bien d'autres notices et placards publiés à l'occasion de la fête du 14 juillet 1887, mais je ne les ai pas dans ma collection, et je ne puis que reproduire la nomenclature qu'en a donnée le *Temps* dans son numéro du 12 juillet, et qui a été reproduite après lui dans un grand nombre de journaux :

A. — Affiches des Mirlitons patriotiques dédiés au général *Boulanger*.

B. — Le départ du général *Boulanger*. Affiche avec portrait-buste, signée : J. Bonhomme. En tête : Pourquoi nous le voulons ! Vive la France, vive la République, vive le général *Boulanger* !

C. — Déclaration du général *Boulanger* : son opinion, ses idées, son but.

D. — C'est lui que nous voulons, c'est lui. Notice historique.

E. — Célébrités contemporaines : le général *Boulanger*.

F. — Le général *Boulanger* (notice).

G. — Lettre d'un boulanger à son ancien général.

H. — Placard tricolore : Vive *Boulanger* !

I. — Pétition pour le maintien du général *Boulanger*.

J. — Adresse des patriotes nantais.

K. — Paroles du général *Boulanger* (avec portrait).

35. — Je reproduirai cependant, à titre de curiosité, la pièce suivante que je puis citer de visu : — Lettre de faire part du mariage du général avec... Marianne République :

« Madame *La France* a l'honneur de vous faire part du mariage du *général Boulanger*, son fils, avec Mademoiselle Marianne *République Française*.

« Madame *La Révolution Française* et ses filles, *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité*, ont l'honneur de vous faire part du mariage de Mademoiselle Marianne *République Française*, leur fille et sœur, avec le *général Boulanger*.

« Et vous prient d'assister à la Cérémonie civile qui aura lieu, le 14 JUILLET prochain, jour de la FÊTE NATIONALE, sur tout le territoire français, à l'heure où défilera devant lui notre jeune et vaillante Armée, en qui la Patrie a mis sa plus chère espérance et qui est prête à vaincre ou à mourir, s'il le faut, pour conserver intacte et pure la Gloire Légendaire du Drapeau Français.

« Vive la France ! Vive la République française ! Vive l'Armée ! »

Et voy. ci-dessous le chapitre des *Chansons*.

36. — Le général *Boulanger*. Histoire populaire complète, par Fernand de Jupilles. — *Paris*, L. Baudot, s. d. (1887), in-4°, 94 p., avec portrait colorié sur la couverture.

Cette histoire, dédiée à la Ligue des Patriotes, se termine aux arrêts de rigueur du général à Clermont, en octobre 1887.

37. — M. Rouvier et le général *Boulanger* devant le pays, par M. de Grammont, ancien sous-préfet en Basse-Cochinchine, chevalier de la Légion d'honneur et de plusieurs ordres étrangers. — *Paris*, Dentu, in-8° de xxiij-77 p.

Cette brochure, dont la dédicace au général *Boulanger* est datée de Paris le 16 septembre 1887, est un recueil de divers articles au sujet du discours d'Epinal, de la politique générale du cabinet, et du manifeste du comte de Paris etc.

38. — Der bœse *Boulanger* (le méchant *Boulanger*) oder die Wirkung des Septennats Groszes tragi-komisches Heldengedicht aus der Gegenwart von Ludwig Schœnau, mit stimmurgs Vollen Illustrationem von Paul Widmayer — *Stuttgart*, Lévy et Muller, 1887 in-8°, 48 p. : texte encadré de rouge et paginé en bas.

C'est un poème allemand, en vers et en 5 chants, avec des illustrations burlesques.

39. — A mes électeurs. — Pourquoi et comment je suis boulangiste, par A. Laisant, député de la Seine, — *Paris*, librairie populaire, 1887, petit in-8°, 32 p., avec l'épigraphe : « Si je poussais à la guerre, je serais un fou : si je ne me préparais pas, je serais un misérable ; — général *Boulanger.* »

Il est boulangiste : 1° parce qu'il est patriote ; — 2° parce qu'il aime la paix ; — 3° parce qu'il est républicain !

40. — Histoire patriotique du général *Boulanger*, ouvrage illustré, écrit sur des documents absolument authentiques. — *Paris*, A. Fayard, de septembre 1887 à nos jours, par livraisons pet in-4° à 10 centimes.

La première livraison, qui parut au mois de septembre 1887, commençait par la reproduction photographique de huit pages intitulées « Peuple et patrie » écrites par le général *Boulanger*. Personne ne les reconnut d'abord et nous verrons plus bas que c'était un fragment du discours de l'Hippodrome.

Puis on avait imprimé en guise d'épigraphe les deux citations suivantes :

« La presse allemande, en attaquant systématiquement le général *Boulanger*, a fait de lui l'incarnation de la Patrie, tandis que la droite, en le combattant, en faisait aux yeux du Peuple l'incarnation de la République. » (Discours de M. Clémenceau à la Chambre des Députés).

« Quant à nous, Allemands, nous n'avons aucune raison de ne pas avouer que le général français, *Boulanger*, est le seul homme que craigne, à tort ou à raison, l'immense majorité du peuple allemand. » (Dernières nouvelles politiques, *Journal de Munich*).

A la suite, vient un avant-propos de l'*éditeur*, intitulé : « A nos lecteurs », et qui débute ainsi :

« Depuis nos derniers désastres, un seul homme a obtenu chez nous une popularité vraiment unanime et durable, en même temps que spontanée et enthousiaste. Nous avons désigné le plus jeune, mais aussi l'un des plus brillants divisionnaires de l'Armée française, l'intrépide combattant de la Grande-Kabylie, d'Italie, de Cochinchine et de Tunisie, le vaillant capitaine de 1870-71, ex-ministre de la République, aujourd'hui commandant le 13e corps d'armée à Clermont-Ferrand : le « brave général *Boulanger* » comme disent à l'envi le peuple et la troupe, toute la France !

« L'alliance opportuniste et réactionnaire, qui l'a éloigné momentanément des affaires, ose prétendre que le général *Boulanger* ne possède aucun titre sérieux à la confiance du pays. Des politiciens envieux, rivalisant de mauvaise foi avec les journaux d'Outre-Rhin, ont insulté à son avancement si mérité et raillé ses nombreuses décorations. « Qu'a-t-il fait ? » demandent-ils encore.

« A ses détracteurs, l'ancien officier de turcos peut répondre fièrement qu'il a sur la poitrine autant de glorieuses cicatrices que de croix et que chacun de ses grades a été enlevé à la pointe de l'épée sur les champs de bataille.

« Non, certes, il ne doit rien à la faveur ni à l'intrigue. Après la guerre franco-allemande, il se laissa enlever son grade de co-

lonel, plusieurs fois payé de son sang. Et cependant le héros de Champigny et de la Défense de Paris pouvait, à bon droit, demander l'annulation de cette injuste mesure. Chevalier de la Légion d'honneur à 21 ans, commandeur à 34 ans, il attendit 16 ans le titre de grand-officier. Ce sont là des faits indiscutables.

« D'ailleurs, fût-il sans états de service au lieu d'en posséder d'éclatants, le général *Boulanger* aurait encore bien mérité de ses concitoyens comme directeur de l'infanterie et comme ministre de la guerre.

« Sans parler de ses réformes excellentes et multiples, il a eu un immense honneur, qui, seul, suffirait à lui assurer une place à part dans notre histoire nationale : il a ravivé le patriotisme inquiet et affermi nos légitimes espérances dans l'avenir... »

On attendit une dizaine de livraisons avant de parler de cette publication : elles entraient dans de tels détails sur la jeunesse et la vie intime du général, et les gravures et le texte étaient tellement flatteurs (on alla jusqu'à donner, à la page 33, une reproduction photographique des « vêtements percés et ensanglantés du jeune *Boulanger* en Italie » étalés sur un superbe fauteuil), que le *Figaro* accusa bientôt le général d'en être lui-même l'auteur, et que Michel Morphy qui s'en avouait le père, n'était que son prête-nom. Le 17 novembre, le *Figaro* dut insérer une lettre de Michel Morphy dont il est nécessaire de conserver quelques paragraphes :

« M. le Rédacteur en chef du *Figaro*. — Paris, 16 novembre 1887. — Le général *Boulanger*, dites-vous, est l'auteur de l'*Histoire patriotique*, éditée par M. Fayard. Erreur... Il y a bien, à la librairie Fayard, une biographie faite par l'intéressé lui-même, mais ce n'est que celle de M. Jules Ferry. Il y a confusion quant à la personne. Rectifiez, je vous prie, car ce détail a son importance.

« En même temps, n'est-ce pas ? vous voudrez bien dire à vos lecteurs que les autographes du général *Boulanger* qui « enrichissent » cette première livraison si fameuse n'ont pas été rédigés par moi : ces quelques pages sont tout simplement... le discours de l'ancien ministre de la guerre à l'Hippodrome de Paris !

« Voyez comme vous arrangez les choses : mon livre est fait par le général et ses « lettres » sont faites par moi. Vérité passe vanité, et mon devoir est de rétablir la réalité, moins flatteuse pour moi que vos aimables fictions. Mais procédons par ordre d'inexactitudes.

« Vous affirmez que j'ai habité à Royat l'hôtel de la *Belle-Jeannette*. J'ignore cette belle Jeannette. J'étais aux *Marronniers*. Je n'ai pas fait de stations de sept heures par jour au quartier de Clermont, en la compagnie du général *Boulanger*, attendu que je suis encore à le connaître. Je me suis borné à questionner avec plus ou moins de bonheur quelques personnes de son entourage, prenant d'ailleurs en cela l'exemple de votre reporter. J'ajouterai que, pendant mon séjour à Royat, *le général était aux arrêts de rigueur*. Cela tranche la question......

«... L'*Histoire patriotique du général Boulanger* n'est pas non plus à paraître. Commencée lorsque M. *Georges Boulanger*, que vous appelez familièrement « Ernest », était ministre de la guerre, elle a été publiée, il y a deux ou trois mois, et en est à sa quinzième livraison...... »

41. — Il reviendra ! Revue en trois tableaux de l'année 1887,

par MM. Guillaume Livet et G. de Réaux, musique arrangée par M. Portusset. — *Paris*, (impr. veuve Vert) libr. Laplanche, 1888, in-8°, 16 p.

42. — Almanach *Boulanger*, année 1888. — *Paris*, imp. Marot et Ce, 64 p. en deux cahiers de format in-16 carré, avec portrait et gravures.

La couverture coloriée, avec le portrait du général en képi, porte au haut du titre : « Tout pour la Patrie et pour la République » et en bas : « En vente au bureau de vente de l'*Intransigeant* et à l'agence Périnet. »

Après une pièce de vers intitulée « Notre Soldat » par Civis, on trouve une longue biographie du général signée « un Volontaire de 1870, » puis des nouvelles et des vers de Fernand Delisle, une biographie et un portrait d'Henri Rochefort, etc.

43. — Le général *Boulanger*, par Léon Bouchet, dans les *Profils bretons* (*Paris*, Bloud et Barral, 1888, in-18), p. 79 à 89.

Ces profils avaient été publiés sous le pseudonyme d'Innominato dans le *Courrier de St-Nazaire*, comme ceux d'Ignotus dans le *Figaro*. Je cite en son lieu, ci-dessous, le portrait tracé par Ignotus.

44. — *Boulanger*, poëme populaire (signé Jean Gamin), dédié : à la promotion Crimée-Sébastopol ! à l'Armée ! au Peuple ! à la France ! — en 41 strophes de 12 vers, — reproduit in-extenso dans les *Coulisses du Boulangisme*, p. 289 à 307.

Voici la dernière strophe :

Clermont-Ferrand ! Dans ces jours ternes
Nous nous souvenons qu'autrefois
Surgit, au pays des Arvernes
Vercingétorix, le Gaulois !
A Gergovie, il retint Rome;
Resta debout devant César...
Le général n'est pas un homme
Qu'un parti ligotte à son char,
Et quand une haine tenace
Dit qu'elle frappe un dictateur,
Devant l'ennemi qui menace
C'est la France qu'on frappe au cœur !

45. — Bassesse, ou la vérité sur l'affaire *Boulanger*, par Veritas, — *Paris*, Léon Vanière, 1888, in-8°.

C'est une défense apologétique du général, à propos de sa mise en non activité, et de la séance de la chambre du 20 mars.

46. — Le boulangisme dans le Nord, histoire de l'élection du 15 avril, par Maxime Lecomte, député du Nord. — *Paris*, à la librairie illustrée, s. d. (1888), in-18 de ij-284 p.

L'avant-propos est daté d'Avesnes, le 18 avril 1888. J'y lis à la page 189 :

« Les affiches, les prospectus, les images, les chansons, les brochures, les canards sont arrivés par ballots, ont encombré les gares. Tout vient de Paris...

« On distribue à profusion un petit placard où on engage les électeurs à se méfier des manœuvres ignobles des adversaires du général ; — il s'agit bien entendu des républicains, — enfin les camelots donnant le dernier coup de gueule : « L'*Intransigeant*,

la *Lanterne*, le portrait du général, toutes les chansons, la *Lanterne boulangiste*, le tout pour un sou. »

« Comme image boulangiste, *le jeu des quatre as* obtient un certain succès. On conserve soigneusement dans les campagnes, l'as de pique, l'as de cœur, l'as de trèfle (Bonaparte, Jeanne d'Arc, Vercingétorix) et l'as de carreau (le général *Boulanger*). — Qui garde carreau n'est jamais capot.

« Comme image anti-boulangiste, signalons le parallèle fait par le *Grelot* entre 1848 et 1888 « Route de la République à la Monarchie... »

De son côté, le *Nouvelliste du Nord* écrivait dans les premiers jours d'avril :

« La propagande gratuite a atteint des proportions extraordinaires. Sans parler des journaux dont la diffusion s'est faite chaque jour à plusieurs centaines de mille exemplaires, il a été distribué des quantités énormes de gravures, brochures, opuscules, chansons, etc.

« Nous avons voulu réunir la collection de ces publications répandues à flots, et nous ne nous flattons pas d'avoir pu tout rassembler et d'avoir une collection complète ; cependant cette énumération en dira long au lecteur sur l'ardeur dépensée par les boulangistes.

« Ce sont (sans compter les chansons) :

A. — Le général *Boulanger*, actes et paroles ;

B. — Le général *Boulanger*, histoire populaire complète ;

C. — Almanach *Boulanger* ;

D. — Le petit Pioupiou ;

E. — Almanach du petit pioupiou ;

F. — Patrie! avec portrait du général ;

G. — Vive *Boulanger* !

H. — Portrait de *Boulanger* en pied, prime de l'*Intransigeant* ;

I. — Portrait de *Boulanger* à cheval, avec 17 chansons boulangistes ;

J. — Le Panthéon républicain avec magnifique portrait lithographié du général... »

Et ce journal ajoute en se demandant qui a pu payer de pareilles dépenses :

« Quatre cent mille affiches, contenant soit le nom du candidat, soit sa profession de foi, ont été placardées sur les murs.

« Près de deux millions de proclamations petit format ont été répandues ; quant au chiffre des bulletins, il est tellement fantastique que nous renonçons à en donner un aperçu même approximatif. »

47. — Notice sous le titre : « Le Merle blanc » avec dessin

grotesque par Barentin, dans la *Ménagerie républicaine*, par Léo Taxil.

48. — Les *Tripotages parlementaires*, satire en vers, par Eug. Lecoq et N. Hutter. — *Paris*, Lecoq, in-8°, 2 p.

49. — Notice avec portrait, dans le *Journal illustré* (et non le *Monde illustré* comme dit l'*Icon. bret.*) du 1er avril 1888.

50. — Pourquoi nous aimons le général *Boulanger*, par A. L. A. — *Tours*, impr. de A. C. Bertrand, avril 1888, in-16.

51. — *Boulanger* der Held des Tages (*Boulanger*, le héros du jour) und seine Politik. Ein Abriss der Geschichte seiner œffentlichen Wirksamkeit. Von Victor von Rosny. — *Vienne*, Gilbert Auger, 1888, in-16, 32 p. avec portrait.

Brochure viennoise écrite à l'occasion de l'élection du Nord, le 15 avril.

52. — *Boulanger*, par Paul Morel. — *Paris*, Jules Lévy, 1888, in-8°, 16 p., avec une tête de *Boulanger* dessinée par Emile Coll, sur la couverture.

Le titre me paraît avoir été mis ici pour faire vendre la plaquette qui se compose de 4 pièces de poësie : « Polichinelle et Bébé ». — « Au Panthéon ». — « La ballade de M. Laguerre ». — « La baraque », dans lesquelles il est incidemment question, mais fort peu de *Boulanger*.

En première page, ce quatrain intitulé : « M. Laguerre aux électeurs du Nord » :

Hélas ! qui ? nous ! Messieurs, vouloir la dictature !
Nous qui ne pouvons pas la sentir en peinture...
La France est bien malade : il lui faut *Boulanger*.
Il est bénin, bénin ; prenez... pour détarger.

53. — Le général *Boulanger*, député du Nord, chef du parti national (par Louis de Jonquières). — *Paris*, boulevard Raspail, s. d. (1888), gr. in-4°, 8 p. et portrait hors texte.

54. — Poésie au général *Boulanger*, à l'occasion du 9 août 1888 par X... — *Ajaccio*, Massel, in-8°, 9 p.

55. — Poésie au général *Boulanger*, par Alexandre Chevalier. — S. l. n. d.

56. — *Boulanger* militaire, par Eugène Tenot. — *Paris*, 1888, in-8°.

C'est un tirage à part d'articles fort hostiles publiés sous le même titre dans la *République française*. — Voy. à leur sujet un article anonyme publié dans la *Lanterne*, le 11 mai, sous le titre « L'histoire et la légende. »

Voy. sur ces critiques fort sévères de M. Ténot, les articles publiés dans le *Moniteur Universel*, sous le même titre, en particulier le 8 avril 1888, — et l'étude signée, « un ancien soldat » dans le *Moniteur de l'armée*, sous le titre : « La Solution du problème boulangiste. »

57. — La vérité sur *M. Boulanger* militaire. — *Paris*, en vente aux bureaux de la *République française*, 1888, in-12, avec une épigraphe empruntée à la lettre au duc d'Aumale : « Monseigneur, je vous dois ma nomination .. et béni soit le jour qui me rappellerait sous vos ordres. »

Cette brochure, dit M. Fr. Sarcey dans un long article reproduit à l'*Almanach républicain anti-boulangiste de 1889*, cité ci-dessous, « contient la moëlle, si je puis dire, des articles publiés sur *M. Boulanger militaire*, par Eugène Tenot, l'auteur de *Paris et la province en décembre 1851*. C'est un chef-d'œuvre. Jamais la vérité n'a parlé un langage plus précis et plus net ; à la légende qui se forme elle se contente d'opposer les faits, rien que les faits, et des faits indéniables... »

Elle fut adressée par le comité anti-boulangiste des étudiants à un grand nombre d'instituteurs.

Et voy. en sens inverse à son sujet, l'*Etoile du général Boulanger*, n° 7, p. 6 à 9.

58. — Réponse à M. Eugène Tenot. Le général *Boulanger* et son passé militaire, par un combattant de Champigny. — S. l. n. d. (*Paris*, impr. Wœstendieck, 1888), in-8°, 32 p.

Il faut joindre encore à ces deux brochures une « étude militaire » sur *Boulanger* qui a paru dans le *Samedi-Revue* du 8 octobre 1888.

59. — M. *Boulanger* et le plébiscite personnel, par E.-S.-B. Musset. — *Paris*, L. Sauvaître, 1888, in-8°, 24 p.

La brochure est signée du 1er octobre.

60. — Les chansons de l'année par Jules Jouy. *Paris*, Bourbier et Lamoureux, 11, rue du Croissant, 1888, in-18 360 p.

C'est un recueil de chansons publiées pendant le cours de l'année dans le *Cri du Peuple*, et dont un grand nombre concerne le mouvement boulangiste. Comme je ne sache pas qu'elles aient été tirées à part isolément, et qu'elles ne figureront par conséquent pas à mon chapitre spécial des *Chansons*, j'en donnerai ici la liste :

En revenant de la foire,
La chanson du sieur de long,
Les boulangistes,
Il reviendra,
Il s'en va,
Partira ! partira pas !
Le duel Ferry-*Boulanger*.
L'opinion de Jean Frolo,
Il reviendra (différente de la précédente)
Il est revenu.

Les principaux extraits en sont donnés dans l'*Icono-bibliographie boulangiste* (voy. ci-dessous) p. 125 à 129.

61. — Chansons de bataille, par le même. — *Paris*, Marpon et Flammarion, in-18, 366 p.

Je donnerai, comme pour le numéro précédent, la liste des chansons boulangistes contenues dans ce recueil.

Les manifestations boulangistes,
Les ouvriers de France,
L'anti boulangiste,
La comédie boulangiste,
La république ouverte.
Le banquet boulangiste.

Boulange (sur l'air de Paillasse).
Les lieutenants de César,
Les dragons de *Boulange*.
Derrière le sapin.
La pipe *Boulanger*.
Aux électeurs du Nord.
Electeurs, veillez.
La boule à *Boulanger*.
La sainte *Boulange*.
La première victoire de *Boulanger*.
La *Marseillaise* des prostituées.
Plus de président.
La marmite.
Les otages.
Les lieutenants de César (autre).
Le soldat pauvre.
Le char boulangiste.
L'enterrement de *Boulanger*.
Rochefort perplexe.
Gavroche à *Boulanger*.
Les renégats de la République.
Boulanger littérateur.
La débacle.
Le toupet de *Boulanger*.
La question des chiens.
Le duel Floquet-*Boulanger*.
L'élection de l'Ardèche.
Les sergots boulangistes.
Les voyous de l'Ardèche.
Les perles du vieux Rochefort.
Il partira !
Boulange et l'Allemagne.
Le programme de *Boulanger*.
Hors la loi !
La cour suprême.
Les lieutenants de César (autre).
L'invasion allemande.
L'officiel boulangiste.
Aux fripouilles boulangistes.
Le voyage de *Boulanger*.
Le protecteur de la morue.
Les deux flétris.
Le cirque *Boulange*.
Les cartes transparentes.
Le boulanger a des écus.
Ça ira!
Aux mères.
Les lamentations de *Boulanger*.
Bébé au bazar.
Les boulangisses (celle-ci a été tirée à part. Voy. ci-dessous).
La carmagnole des camelots.
L'infâme à barbe.
Ous qu'est *Boulanger* ?
Le gars de Fouilly.
Le tocsin.
Laguerre est malade.
La rentrée des chambres.
Boulanger à la commission de la révision.
Les forains.
Prédiction.
Rochefort-la-Frousse.
Les lanternes électriques, etc.

Les principaux extraits en sont donnés dans l'*Icono-bibliographie*, p. 129 à 137.

62. — M. *Boulanger* devant l'opinion publique, par Louis Maury (daté du 15 octobre 1888). — *Poitiers*, impr. de Millet, Descoust et Pain, 1888, in-8°, 75 p.

63. — Le général *Boulanger* devant l'opinion (par Louis Bernard, daté de décembre 1888). — *Toulouse*, impr. de Fournier-Valery (1888), in-8°.

64. — Almanach 1889, républicain, anti-boulangiste, des Etudiants de Paris, publié par le Comité anti-boulangiste des Etudiants de Paris. — *Paris*, 7, rue Michelet, 1889, in-8°, 40 p.

Cette publication contient un grand nombre de pièces fort curieuses en prose et en vers. Parmi ces dernières, il en est une signée François Coppée, qui se termine par ces deux vers qui concernent la disparition du général en septembre 1888.

> ... C'est ainsi que, hêlant un cocher de l'Urbaine,
> *Boulange* a pris le train depuis huit jours à peine

Une autre, de Jean Richepin, n'y va point de main morte :

> ... Des abîmes toujours quelque chose remonte :
> L'écume, de la mer ; *Boulange*, de Paris.

Leconte de Lisle, naturellement, rime à l'antique :

... Tu vas, portant comme un démon ta barbe d'ambre.
Les jeunes pannetiers t'acclament en héros,
Et souvent à ta vue, ô fier *Boulangéros*,
Les femmes dont le rein en l'acier fin se cambre
Ont appris le pouvoir doux et subtil d'Eros.
Mais tout passe : en juin fond la neige de décembre.

Mais ceci me laisse à penser que cette pièce, comme les précédentes et plusieurs autres, ne sont que d'habiles pastiches des auteurs cités, et que toutes ces signatures sont apocryphes.

Il y a aussi des chansons : « C'est *Boulange* », par A. Perreau; — « La Chanson de l'égout », par Marc Legrand ; — « *Boulange* et le Czar », par J. Marc ; — « A la Nouvelle », par Forceps ; — « Conseils », sur l'air de Pandore, par Sting,... - puis des travestissements, comme « Les Commandements du Boulangisme », par A. P., etc.

Parmi les pièces en prose je citerai entre autres : — La déclaration faite au lendemain de l'élection du Nord, par le général Faidherbe, grand chancelier de la Légion d'honneur ; — Aux instituteurs de France, par le Comité des étudiants ; — Les circulaires de M. *Boulanger*, par P. Réad ; — Le roi des halles, par P. V., etc.

65. — Notice avec portrait dans l'*Almanach-album des Contemporains*, pour 1889, p. 11.

66. — Notice avec portrait, dans le *Journal illustré* du 20 janvier 1889, à propos des élections du 27 janvier.

67. — Les Petites Catilinaires, — *La foire boulangiste*, par Joseph Reinach. — *Paris*, Victor Havard, 1889, in-18, de viij-296 p.

Ce recueil, dédié a M. Maurice Rouvier, et daté du 4 janvier, c'est-à-dire de la période électorale pour l'élection de Paris, est une collection d'articles publiés par l'auteur dans la *République française*, du 28 juin 1886 au 13 juillet 1888, contre *Boulanger* et le *Boulangisme*.

Il n'y a pas de table. A la page 132, je remarque ces deux lignes : « On trouvera, dans un second volume, le récit du rôle joué par M. *Boulanger* pendant la crise présidentielle de décembre 1887. »

Or ce premier volume n'a pas été seulement suivi d'un seul, mais de deux autres, sous les titres :

68. — Les Petites Catilinaires. Deuxième série. Le cheval noir. — *Paris*, Victor Havard, 1889, in-18, de xij-350 p.

Ce volume, de même origine que le précédent, est dédié à Godefroy Cavaignac et débute par une pièce de vers, dont voici le premier :

Or cet homme devait sa gloire à son cheval...

69. — Les Petites Catilinaires. Troisième série. Bruno le fileur. — *Paris*, Victor Havard, 1889, in-18, 303 p.

Ce volume, de même origine que les deux précédents, est dédié à « mon ami, collaborateur et complice, Emmanuel Arène », et explique ainsi son titre dans une note de la page 152 :

« M. *Boulanger*, en arrivant à Bruxelles, s'était inscrit sur le régistre de l'hôtel Mengelli, sous le nom de *Bruno*, d'où le surnom de *Bruno-le-fileur,* d'après un vieux drame de la Porte Saint-Martin. »

Je reprends l'ordre chronologique.

70. — Jules Simon. — Souviens-toi du 2 décembre. — *Paris*, Victor Havard, 1889, in-18 de vij-360 p.

C'est un recueil d'articles publiés dans le *Matin* sur *Boulanger* et le boulangisme, et groupés sur les trois rubriques : — M. *Boulanger* et ses apôtres ; — Le programme ; — Paix ou guerre.

Le dernier article : « S'abstenir, c'est voter pour l'ennemi », a été écrit à l'occasion de l'élection de Paris le 27 janvier.

71. — Le vrai général Barbenzingue, (pièce tragi-burlesque en prose, en vers et contre lui, en autant d'actes et de tableaux qu'on voudra) ; — s. l. n. d. (*Lagny*, imp. Emile Collin, 1889) in-16 carré, 16 p. avec une vignette caricature au titre.

La couverture porte de plus, n° 1, 10 centimes, mais je ne crois pas qu'il y ait eu d'autres numéros.

72. — Yves Guyot. — *Le Boulangisme.* — *Paris*, in-8°.

Le Comité républicain de la Seine, 6, rue Paul Lelong, prévient les électeurs et les comités, disent les journaux républicains de janvier 1889, qu'il tient à leur disposition une brochure : *Le Boulangisme,* par Yves Guyot, dans laquelle ils trouveront tous les renseignements utiles à la campagne électorale.

73. — Charles Chincholle. — Le général *Boulanger*. — *Paris*, Albert Savine, 1887, in-18 de ij-442 p.

C'est la collection des articles de reportage publiés par Chincholle, dans le *Figaro*, sur le général *Boulanger*, jusqu'à la fuite de celui-ci en Belgique le 29 mars 1889.

74. — La fuite du brav'général *Boulanger*, placard en 12 sujets coloriés, dans le genre des images d'Epinal. — *Pont-à-Mousson*, Michel Vagné, pl. in-folio.

75. — Perplexité dans le camp boulangiste. La Fuite. Après la fuite. M. *Boulanger* en jugement, par un ancien fonctionnaire (prose et vers). — *Chaumont*, Cavaniol, in-8°, 7 p.

76. — Notice sur le général *Boulanger* dans le *Dictionnaire des parlementaires français,* par G. de Cougny et Robert. (*Paris*, Bourloton, in-8°, à 2 colonnes), t. I, 77.

77. — Notice sur le général *Boulanger* dans le *Dictionnaire des écrivains du jour*, par De Gubernatis (*Florence*, Nicolay, gr. in-8°), I, 385.

78. — Gambetta et le général *Boulanger*, — article inséré dans la revue intitulée *Les Matinées espagnoles*, du 1er février 1889.

79. — Le sabre, jamais ; — César, ou le rêve ; — poème par Léon-Edouard Lamourère (daté du 8 mars 1889). — *Toulouse*, Marquès et Cie, in-8°, 16 p.

80. — A. Bué. La main du général *Boulanger*, sa prédestination, avec portrait, figures kabalistiques et tableau symbolique de l'horoscope. Préface de Théodore Cahu (Théo-Critt). (Du 24 janvier 1889). — *Paris*, E. Dentu, 1889, in-18, de xviij-76 p.

Il faut y joindre une étude spéciale de Théodore Cahu publiée dans le *Supplément littéraire du Figaro* du 6 avril 1889, avec une reproduction, grandeur naturelle de la main du général, — et des articles d'horoscopes assez bizarres, publiés çà et là, un entre autres par la *Paix* et reproduit par le *Nouvelliste du Morbihan* du 21 avril 1889.

81. — Notice avec portrait dans le *Journal illustré* du 14 avril 1889, à l'occasion du procès de la Ligue des patriotes.

82. — Le procès du général *Boulanger* devant le Sénat, — articles par Emile Olivier dans la *Revue de la France moderne* de juillet 89 ; par P. Le Breton dans le *Samedi-Revue* d'avril 1889, etc.

83. — Recueil des dépositions des témoins dans l'instruction du procès de la Haute-Cour. — *Paris*, impr. du Sénat.

Cette publication avait été tenue secrète et réservée pour les seuls sénateurs. Un exemplaire ayant été soustrait avant les débats du procès, la *Cocarde*. puis la *Presse* et l'*Intransigeant* publièrent une partie des dépositions, ce qui causa une émotion indescriptible. Le parquet ouvrit une enquête pour rechercher l'auteur du détournement de ces pièces de procédure. Des perquisitions furent faites aux bureaux de la *Cocarde*, chez M. Terrail-Mermeix, son rédacteur en chef qui fut arrêté, aux bureaux de la *Presse*, etc.

84. — Le procès du général *Boulanger*. Rochefort-Dillon devant la haute cour de justice. Compte-rendu ; jugement ; condamnation. — *Paris*, libr. française. In-8, 266 p. avec gravures, et en tête le portrait en groupe des trois accusés.

85. — Affaire *Boulanger*–Dillon-Rochefort (Haute cour de justice). Audiences des 8, 9, 10 et 14 août 1889. Réquisitoire du procureur général Quesnay de Beaurepaire. Arrêt. — *Bordeaux*, Gounouilhou. In–8, iv-118 p.

86. — Lucien Pemjean. Cent ans après, 1789–1889, — précédé d'une dédicace au proscrit et d'une acceptation du général *Boulanger*. — *Paris*, A. Savine (mai) 1889, in-18.

87. — Interview du général par un journaliste de Londres, placard in-folio, avec portrait.

On lit dans les journaux du 7 septembre sous le titre : « Boulangisme et pornographie. »

« Le *Rappel* a reçu d'un de ses abonnés communication d'une pièce bien curieuse, mais bien peu édifiante.

« C'est une grande feuille imprimée au milieu de laquelle s'étale le portrait de *Boulanger*, en uniforme de général, la poitrine constellée de décorations, et encadrée d'une longue *interview* d'un journaliste avec le réfugié de Londres. Tout ce recto de la feuille est consacré à la politique boulangiste. Le verso est entièrement occupé par une longue réclame en faveur d'un éditeur de pornographies.

« Voici un extrait du catalogue de cet éditeur : *Dernières nouveautés*. — Lettre de mariage de Mlle Fédélangue. — Lettres de rendez-vous d'une demoiselle à un jeune homme. — Le thermomètre de l'amour, pour connaître instantanément ses capacités amoureuses. — *Journaux très amusants*. — Le Cochon, journal des gens sales. — Le Journal des rosières. — Le Journal des vidangeurs. — Le Journal des nouveaux mariés. — L'Aquarium, journal des poissons. — *Petits livres amusants à 10 centimes* : — Le Catéchisme de l'amour. — Les Secrets du mariage. — Le livre défendu aux jeunes filles. — Le Livre mystérieux ou les secrets de l'amour dévoilés.

« M. Aug. Vacquerie fait à cette occasion les réflexions suivantes: — « Je me demande de quel côté on a eu l'idée de ce dos à dos du boulangisme et de la pornographie. Est-ce la pornographie qui s'est dit que sa meilleure clientèle était chez les boulangistes ou le boulangisme qui s'est dit : Tiens ! j'oubliais les pornographes ; mais ce sont des boulangistes nés ! Que l'idée du collage appartienne à l'un ou à l'autre des conjoints, le fait est qu'ils sont des époux assortis et qu'ils sont aussi jolis l'un que l'autre... »

88. — La vérité sur le *boulangisme*, par un ancien diplomate. Le *boulangisme* : son origine, sa forme, ce qu'il sera, ce qu'il ne peut pas être. — *Paris*, J.-B. Ferreyrol, septembre 1889. In-8°, 60 p.

89. — Du Hemme. — Le général *Boulanger* et le parti républicain national. — *Paris*, imp. Blot. In-8°, 40 p.

90. — Pécheux. — Les élections générales de 1889. République, *boulangisme*, empire, royauté. — *Paris*, impr. Baudu. In-8°, 51 p.

91. — Morphy. — Histoire complète du général *Boulanger* (1837-1889). — *Paris*, Blanpain. In-18, 125 p. et portrait.

92. — S'il devenait le maître, — (série de scènes coloriées dans le genre des images d'Epinal). — *Pont-à-Mousson*, Marcel Vigné, s. d. (1889), pl. in-folio.

93. — Aux paysans — (*id.*) — *ibid.*, pl. in-folio, s. d , daté par cette légende du dernier dessin qui représente *Boulanger*, Rochefort et Dillon en galériens attachés au pilori : « Mais il ne le deviendra pas, car la justice *vient* de le condamner à perpétuité comme coupable d'attentat contre la sûreté de l'Etat, voleur et concussionnaire », pl. in-folio.

Ces deux placards étaient distribués par les adversaires de *Boulanger* pendant la période électorale de septembre 1889, avec celui que j'ai signalé.

94. — Boulangisme et bonapartiste, ou la réaction masquée, par P. Cordier. — *Paris*, Mayer, 1889, in-8°.

95. — Der *Boulanger*-Schwindel und die Patrioten-Liga. Ein offenes Wort zur Widerlegung franzos. Legenden und Illusionen (par Constant von Bosse). — *Wiesbaden*, Bechtold etc, Co. In-8°, v-160 p.

96. — La Boulangeade, poëme épique en treize chants, par Louis Lafon. — (*Tours*, impr. Mazeau), *Paris*, Victor Havard, 1890, in-18 de 243 p.

97. — Le proscrit de Jersey. Etat actuel de la France. Impression de cet état en Europe, suivi de la biographie de Mme la duchesse d'Uzès, par André Magné — *Neuilly*, Moreau, 1890, in-8°, 26 p

98. — X... du *Figaro*. — Les coulisses du boulangisme, revues et augmentées de plusieurs chapitres inédits avec une préface de Mermeix, député de Paris. — *Paris*, Léopold Cerf, 1890, in-18 de xv-379 p. Préface datée du 23 octobre.

C'est la réunion des articles parus sous ce titre dans le *Supplément littéraire du Figaro*, d'août à octobre 1889. L'émotion qu'ils causèrent fut inénarrable. De tous côtés les révélations surgirent, et les duels se répétèrent sans interruption. — Le *Parti national* publia, dès le 3 septembre, une série d'articles intitulés « la vérité sur le boulangisme. » — *Paris* donna, le 12, une série de lettres du baron de Mackau, de Maurice Jollivet, secrétaire du comte Dillon, de Jules Auffray, secrétaire général du comité des douze, et du général *Boulanger* lui-même ; — l'*Eclair* faisait interviewer la duchesse d'Uzès dont le *XIXe siècle* recevait des lettres rectificatives, etc.

L'auteur resta pendant quelque temps inconnu, et le *Figaro* publiait le 2 septembre la note suivante :

« Celui qui a accepté la responsabilité de la publication des *Coulisses du Boulangisme* est sollicité de toutes parts de se faire connaître.

« Il est décidé à garder encore l'incognito dans lequel il s'est enfermé pour échapper à ces importunités qui assaillent les écrivains sincères et véridiques de l'histoire contemporaine.

« Jusqu'à présent il a reçu beaucoup d'insultes, mais pas une rectification.

« Mais X... ne se cache pas. Avant de remettre au *Figaro* la première copie de l'œuvre dont li s'est fait l'éditeur, il s'est révélé au principal intéressé, au général *Boulanger*.

« Il ne voulait pas que le général pût supposer un seul instant qu'il cherchait à se dérober. Il se nommera publiquement, ici même, quand il le jugera bon, à son heure, qui n'est pas loin de sonner.

« Que les insulteurs, députés, conseillers municipaux ou journalistes se tiennent donc pour avertis. Ils devront donner à

celui qui accepte la responsabilité des *Coulisses* du *Figaro* et qu'ils outragent sans mesure, les explications ou les réparations de droit.

« Pourquoi X... ne se démasque pas encore, nous allons le dire.

« Son œuvre est une œuvre d'historien impartial. Elle n'est pas un pamphlet contre le général *Boulanger*. Elle est un exposé des faits que X... a connus seulement au mois de juin dernier.

« Ces faits devaient être portés à la connaissance des républicains qui, sans le savoir, ont failli servir un intérêt monarchique, en croyant travailler à la réformation de la République.

« L'ouvrage historique dont nous publions ici des extraits, ne peut pas être apprécié d'après des fragments qui soulèvent des polémiques passionnées. C'est sur pièces complètes que X... entend être jugé.

« Celui qui a accepté et qui ne reniera jamais la responsabilité des *Coulisses du boulangisme*, en appelle des impressions causées par la lecture des feuilles détachées de son œuvre au jugement qui se formera tout naturellement après la publication du volume.

« Maintenant, X... ne sortira plus de la réserve qu'il s'est imposée. Il attendra, pour agir, que le livre soit achevé... »

Mais le secret fut bientôt connu, et l'on apprit que l'auteur était le député du VIIe arrondissement de Paris, le citoyen Mermeix, celui-là même qui, étant rédacteur de la *Cocarde*, avait été arrêté à la suite de la publication des pièces de l'instruction du procès de la Haute-Cour dérobées à l'imprimerie du Sénat (voy. ci-dessus), et comme il avait été élu député de Paris à titre boulangiste, les Comités révisionnistes du VIIe arrondissement provoquaient une réunion, avenue de la Bourdonnais, pour le sommer de venir s'expliquer devant ses électeurs (Voy. le compte rendu dans les journaux du 13 septembre). Au lieu de se rendre à la réunion, il écrivit :

« Aussitôt que j'aurai achevé l'œuvre que j'ai entreprise, et que je poursuivrai jusqu'au bout pour l'édification complète des démocrates dont on a abusé, j'irai, — les pièces du procès étant complètement publiées, — m'entretenir avec mes électeurs dans leurs comités. Je leur demanderai de nommer une commission d'enquête qui sera chargée d'aller vérifier aux sources l'exactitude de mes renseignements. Cette vérification, j'ai demandé aux députés revisionnistes de la faire. Ils s'y sont refusés. Ils n'ont pas voulu de lumière. Vous en voulez, vous en aurez. »

A la suite de cette lettre, on le déclara indigne de remplir son mandat et on le somma de le rendre. Suivirent les duels dont on trouvera le compte rendu dans tous les journaux de septembre et d'octobre. Pendant ce temps, la *Cocarde* accusait M. Constans, ministre de l'intérieur, d'être l'instigateur, sinon l'auteur de cet ouvrage...

On annonça que le général *Boulanger* allait publier un volume pour répondre aux *Coulisses*, mais ce volume n'a point paru, et M. Deroulède, après son duel avec M. Laguerre, vient de recevoir à Jersey, le 20 décembre, l'investiture de Chef du parti national.

En attendant, je signale les publications suivantes :

98. — Mémoires du général *Boulanger* rédigés sur notes au-

thentiques par deux anciens ligueurs. 1er fasc. — *Paris*, Ellinger. In-18, 78 p.

99. — Trois ans de conspiration. (1886-1889). Souvenirs d'un membre du Comité national. Livr. 1 à 3. — *Paris*, libr. des publications modernes. In-8, 24 p.

100. — A. Magué. La duchesse d'Uzès ; le but qu'elle poursuit. — *Paris*, Vivien. In-8, 31 p.

II. — **Articles de journaux**, illustrés ou non, pour ou contre *Boulanger*, caricatures non publiées à part, documents épars dans des ouvrages divers, etc.

A. — **Avant 1886.**

1. — Sur le rôle de *Boulanger* pendant le siège de Paris, en 1870 et 1871, voyez le *Rapport fait au nom de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la Défense nationale* (n° 1416), t. I, p. 319 à 321 ; t. III, p. 119, etc., passages reproduits dans la *Lanterne* du 11 mai 1888 ; — et la *Gazette anecdotique de 1886*, II, 177, 178, reproduisant une anecdote du *Bonhomme percheron* de septembre 1886, sur les barricades de 1871.

2. — Sur les *Relations du général Boulanger avec le duc d'Aumale*, au 7e corps d'armée, voy. outre les lettres citées au chapitre des lettres, un article du *Mémorial de la Loire* sur un diner offert à Belley, en 1879, au duc d'Aumale, au nom de son régiment, par *Boulanger* alors colonel du 113e de ligne, article reproduit par un grand nombre de journaux en juillet 1886, en particulier par le *Courrier de Bretagne* du 28.

3. — Le général *Boulanger*, biographie par Pech de Cadel, dans le *Paris-Journal* du 1er octobre 1881 (au moment de sa nomination comme délégué aux fêtes du centenaire aux Etats-Unis). — C'est elle qui a servi de base à la célèbre biographie Clavel, citée ci-dessus, et lancée en juillet 1886, après avoir été tirée à part pour être répandue en Tunisie en 1884.

4. — Sur son voyage aux Etats-Unis, comme président de la mission française envoyée pour représenter la France aux fêtes du centenaire, du 24 septembre au 9 novembre 1881, voyez le livre intitulé *York-Town* par le marquis de Rochambeau, qui avait d'abord publié sa relation dans la *Revue française de l'étranger*, d'avril 1886 ; — puis du 9 novembre 1881 au mois de février 1882, comme simple amateur, — visite aux Ecoles de San Francisco, le 2 décembre 1881, dans le *Courrier de San Francisco*, compte rendu publié dans le recueil des *discours* cité ci-dessus, p. 37 à 42 ; — une interview du journal canadien la *Tribune*, datée de Montréal le 3 janvier 1882, et reproduite dans le même recueil, p. 49 à 53, — et divers journaux américains en septembre et octobre 1881, tels que le *Baltimore américain* du 11 octobre cité par l'*Histoire patriotique* du général, etc.

5. — Sur le rôle de *Boulanger comme directeur de l'infanterie* en 1882 et 1883, voy. en particulier des articles de Rochefort dans l'*Intransigeant* du 7 octobre 1883, de Laisant dans la

République radicale des 10 octobre, 13 octobre, et 4 novembre 1883, etc., en partie reproduits par J. Reinach, sous le titre « Vieux papiers », dans *Bruno le fileur*, p. 120 à 122.

6. — Sur les opérations du général *Boulanger* en Tunisie en 1884 et ses démêlés avec M. Cambon en 1885, voy. la *Campagne de Tunisie*, par Bois ; — le *Tunis-Journal* pendant ces deux années ; — la biographie *Barbou*, ci-dessus citée, — et le réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire, dans le procès devant la Haute-Cour. J'y remarque en particulier ce passage :

« ... Nous allons trouver M. *Boulanger* s'occupant de faire la campagne de presse, et trouvant que les journaux, dont il gourmande la mollesse, ne disent pas autant de bien de lui et autant de mal de M. Cambon qu'il peut le désirer du fond de son exil. Voici des copies, textuelles, bien entendu, de ses télégrammes et des lettres de son écriture, qui toutes portent le timbre de Tunis, 1885 :

— « Mon cher ami, j'ai vu le *Petit Journal*, mais poussez donc raide Magnier, ses atermoiements me semblent louches. — Lundi. Eh bien, attendons trois jours puisqu'il n'y a pas moyen de faire autrement pour l'*Evénement*, mais mettez dans la *Nation* demain soir dans tous les cas. — Dimanche. Eh bien, et votre *Evénement*, il fait comme les autres, il flanche ! Car j'ai beau le lire, je ne vois rien. — Mercredi, 18 novembre. Vous m'obligeriez infiniment en faisant reproduire par un aussi grand nombre de journaux que possible l'article de tête de la *Lanterne*... » Nous avons lu cet article dans la *Lanterne*. Je vous assure qu'il n'était pas tendre pour le malheureux M. Cambon. »

7. — Sur la prétendue circulaire adressée, suivant une assertion du *XIXe Siècle*, par le général à ses collègues, à la fin de 1885, pour savoir s'il pouvait compter sur leur concours au cas où il serait appelé au ministère de la guerre, voici en particulier, puisque les biographies n'en parlent pas, un article détaché de la *France* sous le titre : *L'Affaire du général Boulanger* :

« Nous n'avons terminé que ce matin l'enquête à laquelle nous nous sommes livrés pour connaître la vérité sur cette affaire. On sait que plusieurs journaux ont annoncé, sous toutes réserves, il est vrai, que l'éminent général avait adressé à plusieurs officiers supérieurs une lettre-circulaire, autographiée, pour savoir s'il serait assuré de leur appui dans le cas où on l'appellerait au ministère de la guerre. Etait-il bien sérieux de sembler croire qu'un soldat de la valeur du général *Boulanger* ait pu se livrer à un acte aussi ridicule ? Nous ne l'avons pas pensé ; nous avons tenu cependant à aller aux informations.

« Le général *Boulanger* a refusé de donner toute espèce d'explication et de recevoir les journalistes qui sont venus le voir à cet effet ; il ne considère pas l'accusation portée contre lui comme sérieuse et pense que cette calomnie tombe d'elle-même sous le ridicule. Nous avons poursuivi, d'ailleurs, notre enquête et nous avons acquis la certitude que jamais le *général Boulanger n'avait adressé une circulaire ou écrit une lettre* ayant, de près ou de loin, le ton, l'allure ou le sens qu'on prêtait à cette missive imaginaire. Ce qui a pu égarer notre confrère du *XIXe Siècle*, c'est que, rentrant à Paris, et se rendant avec sa famille à l'hôtel du Louvre, le général

Boulanger a prévenu de son arrivée plusieurs camarades et, entre autres, ceux de sa promotion.

« Il existe entre tous les officiers d'une même promotion des liens tels qu'ils viennent au secours de leurs camarades ayant quitté l'armée et se trouvant dans le besoin ; aussi se réunissent-ils en comité, de temps à autre, pour fixer de concert les secours à distribuer. C'est tout ce qui a pu donner l'idée d'un conciliabule entre le général *Boulanger* et plusieurs autres officiers supérieurs.

« Il est fâcheux, d'ailleurs, qu'à cette affaire se trouve mêlée la personnalité si sympathique du général *Boulanger.* Le jeune divisionnaire, tout attaché qu'il soit au gouvernement de la République, s'est toujours tenu en dehors des partis ; il est inadmissible qu'on le mêle ainsi aux discussions politiques et aux polémiques de presse.... »

B. — **Année 1886.**

1. — Nomination au *Ministère de la guerre* le 8 janvier. On trouve aussitôt une série de portraits en général bienveillants dans le *Figaro* et le *Gaulois* du 8, le *Gil Blas* et la *Patrie* du 9, etc., — et voy. la note satirique dans la *Lanterne d'Arlequin* du 24, article intitulé : « Le Boulanger du cabinet » avec caricatures en partie reproduites dans le recueil de G. Grison, p. 17. — En revanche, enthousiasme du *Rappel* et de la *Justice.*

2. — Sur l'affaire des *régiments de cavalerie déplacés*, et du général Schmitz, relevé de ses fonctions de commandant du 9e corps d'armée à Tours, voyez principalement : « la Loi des suspects » (*Patrie*, du 26 janvier) ; — « Délation » par J. Cornély (*Gaulois* du 25) ; — « L'égalité dans l'armée » (*Lanterne* du 2 février) ; — « Le colonel Ramollot, entouré de son état-major, commente et explique la circulaire du ministre de la guerre », par A. Millaud, (*Figaro* du 3 février) ; — « Une enquête », par Jules Ranson, dans le *Figaro* de même date ; — « Le ministre de la guerre », par Jules Richard (*ibid.*) ; — Une réponse au général *B.* « La noblesse et l'armée » (*Patrie* du 5 février) : — « La cavalerie suspecte » par Régis (*Figaro* du 6 février) ; — « Les régiments suspects », par Pierre Giffard (*Figaro* du 7 février) ; — « Les grands travaux du *Boulanger-Général*, nouveau ministre de la guerre » (*Lanterne d'Arlequin* du 7 février, avec caricature reproduite dans le recueil de G. Grison, p. 35) ; — « Un discours malheureux », par Jules Richard (*Figaro* du 8 février) ; — « Un ministre populaire » (*Gaulois* du 14 février) ; — « Encore le *Boulanger* ministre de la guerre » (*Lanterne d'Arlequin* du 14, avec caricature reproduite dans le recueil de Grison, p. 41), etc.

C'est à l'occasion de cette affaire que fut publié, sous la signature Régis, dans le *Figaro* du 6 février, l'article que j'ai cité en son lieu sur la notice signée : commandant Entz, dans les *Hommes d'aujourd'hui.*

3. — *Les idées du général Boulanger.* Première idée : *La barbe*, fantaisie par Albert Millaud. (*Figaro* du 9 février) ; — La barbe dans l'armée (*Lanterne d'Arlequin* de mars, avec un dessin reproduit dans le recueil de *Grison*, p. 57) ; — La barbe sera désormais portée par toute l'armée sauf par les sapeurs (Dessins du *Triboulet* du 21 avril, dont le principal est reproduit dans *Grison* p. 53) ; — Les gendarmes barbus (*Lanterne d'Arlequin* du 11 avril).

A ce propos, on lisait peu après dans le *Figaro*, sous le titre : « Le port de la barbe dans l'armée. » « Le général *Boulanger* ne badine pas sur ce chapitre. L'autre jour, après sa visite à Saint-Cyr, quelques-uns des élèves ayant sollicité l'autorisation du port de la barbe facultatif, le ministre de la guerre leur a rappelé qu'ils n'étaient pas officiers encore et qu'ils n'avaient qu'à se soumettre à la loi commune. « Mais, voici qui est plus grave. Le colonel de Bonneval qui a succédé, à Rouen, au duc de Chartres, comme colonel du 12e chasseurs, avait cru pouvoir, à la suite de la décision ministérielle réglant la question, glisser dans l'ordre du jour qui en portait la connaissance aux troupes ce simple vœu : « Néanmoins, je verrais avec plaisir les officiers porter simplement la moustache comme par le passé. » Cet ordre du jour vient de valoir au colonel quinze jours d'arrêt de rigueur... »

4. — *Le général Boulanger et la Gendarmerie*, article par Jules Richard au *Figaro* du 27 mars.

5. — *Sur les projets et les réformes du général Boulanger* : La couleur des guérites, le changement de nom des casernes, le service régional, le service de trois ans, voy. les « Jeux du *Boulanger* » à la *Lanterne d'Arlequin* du 14 mars; — « Les fours de *Boulanger* » au *Gaulois* du 8 avril ; — les dessins du *Triboulet* à la même époque ; — puis encore le *Gaulois* du 17 avril ; — Joseph Reinach, à la *République française* du 17 ; — une chanson militaire en 4 strophes, par Paul Ferrier (*Gaulois* du 18 avril) ; — la *Patrie* du 20 mai ; — « Le service régional et le service de trois ans », par Jules Richard (*Figaro* du 20 avril et du 19 mai) ; — Réorganisation de l'armée par le général *B...* ! par le même (*ibid.*, du 24 mai) ; — « Plus de vie de famille ; tous à l'estaminet » (*Patrie* du 6 juin) ; — tout cela est résumé dans « le Bilan du ministre de la guerre » par XXX, au *Figaro* des 15 et 16 juin. — Et voy. le dessin du *Grelot* du 21 février, sous le titre « Les réformes du général *B.* », le représentant debout, enlevant les toiles d'araignée du ministère.

6. — *Le général Boulanger et la nation allemande*, article par Perry, au *Figaro* du 14 juin.

7. — Lettre de biographie critique, datée de Versailles le 30 mai, adressée au *Réveil* de la Haute-Saône, publiée ensuite par les journaux de Paris, en particulier par le *Moniteur universel* et par les journaux de province, au nombre desquels je citerai spécialement le *Petit Breton* du 15 juin.

8. — Affaire de la *lettre de blâme au général Saussier.* — Voy. l'article intitulé « *Bonaparte-Boulanger* », et signé J. Richard, au *Figaro* du 24 juin ; — puis l'*Estafette* et le *Figaro* du 27 juin ; — Un grand ministre, à propos en vers par Escopette (*Gaulois* du 29); — Le *Journal des Débats*, assurant que le général *B.* aurait dit aux ministres en conseil : « Est-ce que vous croyez que si je voulais vous fourrer à Mazas, le général Saussier me gênerait beaucoup ?... » — Le général *Boulanger*, par Liébert dans le *XIXe siècle* du 1er juillet ; — Le général Saussier et le général *Boulanger*, dans la *Patrie* du 1er juillet ; — « Avec insertion au dossier » par J. R. (*Figaro* du 1er juillet) ; — l'interview publiée par un reporter du *Matin*, le 1er juillet ; — « Une victime » par Edouard Grimblot, article reproduit dans beaucoup de journaux de pro-

vince, en particulier dans le *Petit Breton* du 3 juillet ; — « Un complot manqué », dans le *Triboulet*, avec dessin reproduit dans le recueil de G. Grison, p. 119 ; — La *Lanterne* du 3 juillet, défendant en particulier le général contre la *République française*, qui évoquait le souvenir de la destitution du général Changarnier commandant en chef de l'Armée de Paris, quand Louis-Napoléon préparait le coup d'état du 2 décembre), — le *Gaulois* qui le comparait à Saint-Arnaud, la *Gazette de France* et le *Français*, etc. — Voy. enfin le dessin de Pépin, dans le *Grelot* du 11 juillet, le représentant debout, une cravache à la main, la tête de Clémenceau sortant de l'une de ses bottes, avec la légende : « R'pliquez pas, ou je vous f... tous à Mazas ! »

9. — Sur ses *voyages en juin*, voy. les articles : « l'Armée nationale, » par J. Cornély (*Gaulois* du 20 juin) ; — « Le général *Boulanger* en conseil, » par Etc. (*Figaro* du 3 juillet) etc.

10. — Sur la création du *cercle militaire* inauguré provisoirement le 1er juillet, voy. *la Patrie* du 1er et du 3 juillet ; — le *Boulangeriana* du *Pilori* du 4 ; — et la *Gazette anecdotique* de 1886, II, 1 à 3.

11. — Le journal qu'on peut considérer à cette époque comme étant l'organe proprement dit du ministre de la guerre, est le *Progrès militaire*, dont le directeur fut décoré, le 14 juillet, pour services exceptionnels.

12. — C'est le moment où la plupart des républicains commencent à s'apercevoir qu'ils sont décidément à la merci du chef de l'armée. Les inquiétudes se manifestent dès les premiers jours de juillet, et on assiste, dans tous les camps de gauche, à une levée de boucliers contre un nuage d'ambition, une vapeur de coup d'état, un soupçon de Fructidor. Toutes les nuances républicaines se mettent de la partie, même les radicaux de la *France libre*, où l'ex-capitaine Maujan, l'ex-bras droit du général Thibaudin, appelle le ministre « mitron politique ». « M. *Boulanger*, dit-il, qui ne sera jamais quelqu'un, voudrait bien être quelque chose ; et il rêve de devenir président du Conseil d'abord, de la — République ensuite. » L'opportuniste *Paris* vient à la rescousse, à propos des accusations de pillage portées contre l'armée du Tonkin : « Si M. le général *Boulanger* s'occupait un peu moins de politique gouvernementale, de politique parlementaire et de politique intime, peut-être lui serait-il resté assez de loisir pour s'apercevoir qu'on insultait nos régiments et qu'on essayait de salir nos jeunes drapeaux. »

Le *Siècle* tient un langage discret et prudent ; il se plait cependant à croire que « nous ne sommes pas à la veille d'un coup d'état. » —Les *Débats* « demandent si ce qui nous reste de gouvernement est disposé à tolérer longtemps des façons d'agir aussi préjudiciables à la chose publique et à l'intérêt de la défense nationale. »

M. Ranc est sombre et il a terriblement peur que l'on empoche la République. Il rappelle que, déjà, il s'est opposé à donner la présidence du Conseil au général Campenon :

« Une république, dit-il, qui confie le soin de la gouverner à un soldat ou à un prince est une république imbécile. Pour le prince comme pour le soldat, les tentations sont trop grandes. »

C'est la terreur exprimée déjà par MM. Reinach, Spuller et autres de la *République française.*

« Il semble à beaucoup, ajoute M. Ranc, que le général *Boulanger* aspire à jouer dans le parti républicain un rôle politique. Eh bien! il est temps de l'avertir que, s'il s'engage dans cette voie, il n'y trouvera que des déboires.

« Le parti républicain tout entier, sans distinction de nuances, n'acceptera jamais un général ni comme président de la République, ni comme président du conseil. Jamais!

« Que les intéressés se le tiennent pour dit... »

Enfin le *Temps* aussi s'est décidé à entrer dans la lice où, sous les masques *Boulanger* et Saussier, c'étaient M. Clémenceau et M. Ferry qui se battaient. Le *Temps* corrige plus paternellement son collégien échappé, mais il le corrige néanmoins :

« M. le ministre de la guerre tient trop de place et se donne trop de mouvement dans un cabinet dont les membres lui laissent trop aisément et trop fréquemment la parole. Qu'à défaut du président du conseil le ministre de l'intérieur, le ministre de l'instruction publique, le ministre de la justice traitent, à Paris et en province, des points de politique, rien de plus naturel, de plus légitime, de plus nécessaire, puisqu'ils ont des portefeuilles politiques : mais le ministre de la guerre n'est pas fait pour ça ; il est et doit rester, avant tout et par-dessus tout, le chef de l'armée. »

Il termine sa mercuriale en disant au ministre qu'il ne lui reproche pas son exubérance et son agitation, qu'il lui reconnaît de l'activité et de la capacité ; mais qu'il devrait consacrer le tout à l'administration redoutable dont il a la charge — exclusivement.

Les journaux satiriques illustrés se mettent eux-mêmes de la partie : tels le *Don Quichotte* du 10 juillet, avec « Le vaillant *Boulanger* », par Gilbert Martin ; — et le *Grelot* du 11 avec « un aspirant dictateur », par Pépin ; — La *Lanterne d'Arlequin* résume assez bien ces appréhensions de la majorité de la presse républicaine pendant la première quinzaine de juillet, dans son article du 18, intitulé « Le grand coup d'état de *Boulanger.* »

Seuls, l'*Intransigeant*, la *France* et la *Justice* n'attaquent pas le ministre de la guerre. La *Justice* le défend même, ce qui est tout naturel, puisque le général *Boulanger* passe à cette époque pour être à la dévotion complète de M. Clémenceau, et trouve un argument de parti qu'il faut signaler :

« L'accord que nous signalions hier s'affirme entre les journaux opportunistes et les organes royalistes. A l'heure même où le *Moniteur universel* annonce la « dictature prochaine du général *Boulanger* », qu'il appelle Sylla ou Soulouque, la *République française* rappelle les souvenirs de 1851, la destitution de M. Changarnier et les discours de Thiers et de Berryer sur les agissements de Louis-Napoléon Bonaparte. On n'est pas plus grotesque. »

Le journal de M Clémenceau traite de calembredaines les polémiques engagées à propos de l'offre de démission du général Saussier ; aussi le *Grelot* du 25 juillet, sous le crayon de Pépin, représente-t-il « l'Idole du jour », portée sur le pavois par les journalistes que précède Clémenceau, un cierge à la main.

Quant à Henri Rochefort, il s'amuse fort, dans l'*Intransigeant*, des clameurs opportunistes :

« Vous demandiez l'épuration. Deux jours après, le ministre de la guerre épure un général réactionnaire, et le groupe opportuniste se rebiffe et le somme de renoncer à épurer... »

13. — Nous arrivons à la célèbre *Revue du 14 juillet*, avec le légendaire cheval noir. Voy. sur ce sujet tous les journaux de Paris du 15, en particulier le *Figaro*, et le récit en vers signé Escopette dans le *Gaulois* : — puis la lettre de félicitations de M. Grévy au *Journal officiel* et la nomination du général comme G. O. ✻ ; — la *Gazette anecdotique* de 1887, II, 33 à 37 ; — et le très remarquable article signé E. Lefebvre, dans la *Gazette de France* du 16, sous le titre : « Le dictateur *Boulanger*. » — « ... Monté sur un admirable cheval noir, enrubanné par les grands cordons qu'il s'est fait si largement octroyer, la barbe en pointe, droit et fier, tel enfin que pouvait être Prim à la veille de sa dictature, M. *Boulanger*, par une cruelle ironie, saluait du sabre le président que les Chambres ont placé à la tête de la République... »

C'est alors que parut la fameuse chanson *En revenant de la Revue* (citée ci-dessous à l'article des chansons), dont le succès fut étourdissant et dont le refrain devint l'air boulangiste par excellence. — Le *Figaro* écrivait le 18, sous la signature F. M. :

« Je n'ai aucune sympathie pour le général *Boulanger;* je le trouve décoratif, mais encombrant, selon une définition fort spirituelle du *Journal des Débats*. Je ne puis m'empêcher de sourire en songeant à l'extrême mauvaise humeur que sa popularité soudaine doit causer à ses confrères du ministère.

« Vive *Boulanger* !... Savez-vous que cela est fort nouveau. On a bien crié : A bas Ferry ! mais depuis ce pauvre Gambetta, on n'avait crié : Vive personne.

« A qui l'idée viendrait-elle d'ailleurs de crier : Vive Goblet ou vive Freycinet ! Cela ferait sourire On comprend donc de quelle oreille les Sarrien et autres Demôle, qui font l'orgueil du cabinet Freycinet, écoutent ces acclamations inattendues. Pendant que le général caracolait à la Revue, les petits collègues suivaient en voiture, saluant comme si l'on s'occupait d'eux. Cela, m'ont dit des spectateurs, était fort réjouissant.

« Quant à la notoriété du général *Boulanger*, elle est évidente. A quoi tient-elle ? Je ne sais trop. Est-ce à sa barbe ? A son cheval noir ? A son goût pour la publicité ? Remplace-t-il notre regrettée Sarah Bernhardt ? Je n'en sais vraiment rien. Je croirais volontiers que ce pays-ci, fatigué des gens qui laissent tout aller et qui gouvernent misérablement, a une sympathie confuse, inavouée, pour les hommes qui ont l'apparence d'un caractère, — fût-il mauvais... »

14. — Sur les discussions qui eurent lieu au sujet de la *radiation des princes* des cadres de l'armée, voy. toute la presse du 12 au 20 juillet.

Le général *Boulanger* avait dit que le duc d'Aumale, ayant avancé de cinq grades en cinq ans, — et le prince Murat, ayant mis dix-huit ans à passer général de brigade, — avaient eu un avancement illégal et impossible. Divers journaux se plurent à fournir au ministre des exemples d'avancements extrêmement rapides. Le *Français* cita en particulier celui du colonel Riu, ami

intime de Gambetta, nommé capitaine le 15 octobre 1869, chef de bataillon le 7 novembre 1870 et lieutenant-colonel le 16 septembre 1871. — Les *Débats* firent mieux et donnèrent à M. *Boulanger* l'exemple... de *Boulanger* lui-même.

« Le général *Boulanger*, capitaine au jour de la déclaration de guerre, était chef de bataillon le 17 juillet 1870, lieutenant-colonel le 3 novembre, colonel le 29 janvier 1871... ce qui constitue bien aussi un avancement « exceptionnellement rapide », et même plus rapide que celui d'un fils de roi. Il était mérité, n'a-t-on pas manqué de dire. Ce n'est pas nous qui le contesterons. Mais, enfin, si M. *Boulanger* a pu franchir si allègrement, *en six mois*, trois échelons de la hiérarchie, c'est parce que l'effet de la loi de 1834 et du décret du 2 novembre 1833 était suspendu .. »

On remarquait encore que, dans le discours qui s'étalait en ce moment sur les murs, le ministre avait affirmé que, dans l'armée, on ne nommait JAMAIS à un grade quand il n'y avait pas d'emploi vacant. Les *Tablettes des Deux-Charentes*, parlant de ce cas, assuraient qu'il y avait dans la marine 5 capitaines de vaisseau et 10 capitaines de frégate en excédant au cadre réglementaire et qui, par conséquent, avaient été nommés sans qu'il existât de vacances...

A quelque temps de là, tous les journaux anti-boulangistes publiaient une lettre signée « un sous-officier d'artillerie de la garnison du Mans, » et empruntée à la correspondance parisienne du *Journal de Bruxelles*, dans laquelle, après avoir énuméré la rapide succession des grades du général Boulanger, en *sept mois* de guerre, de capitaine à colonel, on ajoutait :

« Il était chevalier de la Légion d'honneur au moment de la déclaration de guerre. Il a été nommé officier et commandeur pendant la guerre.

« Pour sept mois de guerre, M. *Boulanger* a donc été nommé :

1° Commandant, avant d'avoir vu l'ennemi ;

2° Lieutenant-colonel ;

3° Colonel ;

4° Officier de la Légion d'honneur ;

5° Commandeur de la Légion d'honneur.

« Sept mois font 210 journées. Cinq récompenses en 210 journées, soit un grade toutes les cinq semaines.

« M. *Boulanger* n'a été que quatre mois chef de bataillon, alors que la loi exige quatre ans en temps de paix et deux ans en temps de guerre. Donc, son avancement est bien autrement extravagant que celui du duc d'Aumale, auquel il était inaltérablement dévoué quand il avait besoin de lui. Il est vrai qu'à la révision des grades il a été remis lieutenant-colonel, car sans doute on la trouvait trop raide. Mais deux ans après on le renommait colonel. C'est dans ce grade qu'il a sorti de son pétrin ses lettres au duc.

« Quand, au régiment d'artillerie où je suis sous-officier, un brigadier ment, nous le punissons du maximum. A-t-on le droit de mentir quand on est ministre de la République ? Agréez, etc... »

Je la trouve en particulier dans le *Petit Breton* du 19 août, sous le titre « *Boulangerie.* »

15. — Sur le *duel Lareinty*, voy. les articles signés Paul Hémery aux *Figaro* des 15, 16, 17 et 18 juillet ; — l'*Estafette* du 19 ;

— la *Lanterne d'Arlequin* du 1er avril, article intitulé : *Boulangerie*, avec un dessin reproduit dans le recueil de *Grison*, p. 161 ; — l'*Autorité* et la *Patrie* du 19 juillet, — une étude signée A. Desplanges, dans la *Revue catholique des institutions et du droit*, d'août 1886 ; — la *Gazette anecdotique* de 1886, II, 35 à 37, etc.

Le *Figaro* publia en particulier, sur cette affaire, la lettre suivante qui mérite d'être reproduite :

« Monsieur le Masque de fer, — le duel est-il — oui ou non — autorisé par nos lois? L'affaire récente de MM. Drumont et Meyer semblait indiquer que le Parquet avait toujours le droit de poursuivre.

« D'un autre côté, à propos de la rencontre du général *Boulanger* et du baron de Lareinty, non-seulement M. le procureur ne poursuit pas les délinquants, mais encore nous voyons M. Granet, ministre des postes et télégraphes, assister presque au combat; M. de Freycinet, président du cabinet, M. Lockroy et M. Goblet, ministres en exercice, se faire inscrire au Ministère de la guerre. Le duel a lieu sur un terrain dépendant dudit ministère ; enfin M. le Président de la République, qui doit être (hélas !) la plus haute personnification de la loi, fait prendre des nouvelles sur l'issue de l'affaire qu'il connait et approuve, puisqu'il ne demande pas au préalable à son ministre de se démettre de ses fonctions officielles.

« Tout cela, Monsieur, sous le fameux règne de la parfaite égalité de tous devant la loi, semble bien indiquer que le duel est chose permise et que désormais, avant d'aller sur le terrain, il sera loisible de prévenir M. le procureur de la République et de le prier au besoin d'envoyer des agents pour maintenir l'ordre dans la foule. Nul doute, en effet, qu'à l'avenir les duellistes, affranchis du besoin de se cacher, ne veuillent, tout comme notre bon Conseil municipal, avoir leur petit public. Agréez, etc... »

Je dois ajouter que presque tous les journaux conservateurs de province reproduisirent sous le titre : « La légende de M. *Boulanger* », l'article suivant qui contient quelques renseignements bibliographiques.

« Nous avons mentionné que le *Progrès militaire*, dont le directeur vient d'être décoré au 14 juillet par le général *Boulanger*, s'était appliqué à propager la légende du coup tiré en l'air dans le duel de Lareinty.

« La *France militaire* de Limoges a fait mieux. Elle a fait afficher sur les murs de la ville de grandes affiches tricolores sur lesquelles on lisait une dépêche télégraphique ainsi conçue : Dépêche télégraphique de la *France militaire* : « Le duel entre MM. de Lareinty et le général *Boulanger* a eu lieu ce matin à neuf heures, à Meudon. Après avoir essuyé le feu de son adversaire avec ce sang-froid imperturbable dont il a donné tant de preuves devant l'ennemi, M. le général *Boulanger* a tiré en l'air, montrant ainsi à son adversaire politique qu'il était aussi généreux que brave. La foule a acclamé le général à son retour à Paris. »

« Hier matin, le *Journal officiel* annonçait que M. Lavauzelle, directeur de la *France militaire*, était nommé chevalier de la Légion d'honneur... »

16. — Sur l'inauguration officielle du *Cercle militaire* le 16 juillet, voy. le *Figaro* du 17 ; — l'*Estafette* du 18 ; — article signé

F. M. au *Figaro* du 18 ; — le *Soleil* qui va jusqu'au mot « apo-« théose », tellement la foule était enthousiaste sur la place de l'Opéra ; — *Vive Boulanger* ! par Jules Delafosse, dans le *Matin*. — Enfin voy. l'article de Jules Richard, « Les cercles militaires obligatoires » dans le *Figaro* du 30 juillet ; — « le *galant Boulanger* » avec dessin, dans la *Lanterne d'Arlequin* du 3 octobre ; — et un curieux article de *La Décade*, du 1er août, intitulé : « Où il est question d'un général (le général *Boulanger*), d'une tragédienne (Sarah Bernhard), d'une couveuse et d'une gaveuse. »

17. — *La question Boulanger*, article de Ranc dans le *Matin* du 16 juillet, auquel il faut en joindre un autre du même auteur, sous le titre : « Sans mesure », dans le *Matin* du 5 août. — Je reproduirai de ce dernier quelques passages plus caractéristiques.

« On m'a conté qu'au dossier du général *Boulanger* figure cette note écrite par l'un des généraux sous lesquels il a servi : « Bon officier, intelligent, mais décidément sans mesure. »

« Voilà bien la caractéristique du ministre de la guerre. Pas un des incidents de sa brillante carrière où il n'ait manqué de mesure. Il y a là un vice de tempérament, et c'est ce qui permet de le juger avec quelque indulgence. Pour lui aussi, trop de sévérité dépasserait la mesure. Je ne serais pas étonné qu'au moment où il écrit, au moment où il agit, il soit toujours sincère Seulement sa sincérité est contradictoire et variable. Comme l'a fait très finement observer Gustave Isambert dans la *République française*, il lui est difficile de se replacer aujourd'hui dans l'état d'esprit où il vivait, alors que le duc d'Aumale était son chef hiérarchique. Son moi d'à présent a de la peine à reconnaître son autre moi d'il y a cinq ou six ans.

« Le tort du général *Boulanger*, depuis qu'il est ministre de la guerre, est, comme tous les néophytes, comme tous les nouveaux venus dans un parti, d'exagérer le zèle. C'est là que se sont étalés en plein son manque de mesure et son intempérance de caractère. Il s'est agité, il s'est répandu, il a discouru, il s'est mis en évidence. il a recherché un rôle politique devant le pays et dans le ministère. Un moment il a semblé être l'unique porte-parole du gouvernement. Les douces représentations que ne lui a pas épargnées M. de Freycinet ne l'arrêtaient pas. C'est alors que je me suis permis de crier casse-cou au général qui s'emballait et au public qui s'engouait. Quelques-uns qui m'ont blâmé doivent voir aujourd'hui que j'avais raison...

« Rentrez dans le rang républicain, mon général ! Vous pouvez être, au dire de vos amis, un bon et solide ministre de la guerre. Cette ambition doit vous suffire. Garez-vous de la politique ! Elle ne vous réussit pas. — Ranc. »

On peut joindre à ces deux articles une interview de M. Clémenceau par C. Chincholle, sur le général *Boulanger*, publiée dans le *Figaro* du 26 juillet et reproduite dans le livre de Chincholle sur le général, p. 14 à 18 ; — un article de M. Edmond Schérer, dans la *Revue politique et littéraire* du 7 août, sur le duumvirat Clémenceau-*Boulanger* ; — et la chanson intitulée « la complainte du ministère, » signée C. O. dans la *Lanterne d'arlequin* du 5 septembre :

C'était un drôl' de général
Qui faisait des tours à cheval
Pour épater la boulangère
Du ministère.....

18. — Apparition, le 19 août, du journal hebdomadaire *Le Boulangiste*, (Directeur Paul Impressario. Rédacteur en chef T'zim Balaboum) consacré à célébrer les mérites du ministre de la guerre. « On a reproché à ce beau militaire, dit l'article-programme, d'être un décor encombrant. C'est une infamie dont le bon sens public a fait justice. Une modestie exagérée a toujours empêché le général de se mettre en évidence. » C'est pourquoi le journal va s'en charger à sa place. Et pour commencer il publie 22 dessins dont voici l'énumération :

Portraits du général (physique) : — 1. Le général sans barbe. — 2. Le général avec barbe. — 3. Le général en pied. — 4. Le général saluant le peuple. — 5. Le général vu de dos. — 6. Le général au lit. 7. Le général de profil. — 8. Le général à cheval. 9. Le général en grande tenue. — 10. Le général fumant. — 11. Le général en civil. — 12. Le général à la tribune — 13. Le général tirant en l'air. — 14. Le général après la lettre, — 15. Le général au travail. — 16. Le général apres l'expulsion des princes. — 17. Le général après le duel. — 18. Le général em...nuyé par la presse.

Portraits du général (moral). — 1. Sous l'empire : un cœur surmonté d'une croix rayonnante et orné d'un aigle, — 2. Sous Mac-Mahon : un cœur surmonté d'une croix, aux rayons éteints, et orné d'un coq fleurdelysé. Le cœur incliné à droite. — 3. Sous Grévy (première présidence) : un cœur, surmonté d'une croix chancelante, orné d'un point d'interrogation et inclinant à gauche. 4. — Sous Grévy (deuxième présidence) : un cœur, surmonté d'un tronçon de croix brisée, orné d'un bonnet phrygien et complètement penché vers l'extrême gauche. Ces dessins ont été reproduits en *fac-simile* réduit dans le recueil de *Grison* p. 187, 188.

Du texte du *Boulangiste*, nous n'avons à signaler que les éphémérides, dont quelques-unes sont assez amusantes.

Elles commencent le 8 janvier, date de l'arrivée du ministre de la guerre au pouvoir, et il suffit de les lire pour être convaincu que le général *Boulanger* est étranger à leur rédaction ; il est beaucoup question du Théâtre-Français, du Bois de Boulogne et de M. Clémenceau.

Puis viennent des réclames, des annonces toutes consacrées au général *Boulanger*.

Le n° 2 est du 26 août (Directeur, caporal Sourdine. Rédacteur en chef, Gymnaste Piano), avec un immense dessin intitulé « Triomphe », la continuation des éphémérides, des chansons, un catéchisme boulangiste, etc.

Le n° 3, du 4 septembre, a pour première page un immense dessin intitulé « S'il avait voulu, » représentant le général devant le drapeau d'Alsace-Lorraine, délivrant la France, qu'il soutient d'un bras, de l'hydre à mille têtes de l'opportunisme (*Fac simile* en réduction dans le recueil de *Grison*, p. 189). — On y annonce comme devant paraitre la semaine suivante, le 12, pour faire suite au *Boulangiste*, un nouveau journal *Le Barnum*, satirique, hebdomadaire, illustré, qui exhibera « des phénomènes, têtes de turcs, curiosités, géants et pygmées. »

19. — « *Boulanger c'est la guerre* », article très remarquable signé Ph. de Grandlieu (Léon Lavedan), dans le *Figaro* du 25 juillet, reproduit dans le recueil de G. *Grison*, p. 167 à 171, avec

le fac-simile d'un dessin de Radiguet, extrait de la *Silhouette* et intitulé « Epouvantail, premier choix ». — Sur le même sujet, voyez un article publié dans le *Français*, le 12 septembre, sous le titre « La guerre du général *B.* », commentant un récent article de la *France militaire*, « qui est, comme chacun sait (au moins pour cette époque) l'organe boulangiste par excellence » ; et un second article de Ph. de Grandlieu intitulé « *Encore lui* » dans le *Figaro* du 11 octobre. Dans ce dernier et long article, je relève le passage suivant qui nous intéresse au point de vue bibliographique :

« ... On connaît l'*Etoile*, ce nouvel organe officieux, créé tout spécialement pour célébrer le génie du général *Boulanger* et que ses distributeurs offraient hier soir sur le boulevard en criant : « Voyez l'*Etoile* : les dernières dépêches, — *la guerre prochaine...* » J'ai aussitôt acheté le journal, et j'y ai lu ces déclarations expressives :

« — L'armée trouve bon que l'on sache, au dedans *comme au dehors*, qu'après s'être recueillie pendant quinze ans pour réparer ses désastres, elle a repris dans le monde le rang qu'elle doit avoir... La France a aujourd'hui conscience de son relèvement... Elle pourrait *tirer avec confiance l'épée du fourreau...* L'activité du général *Boulanger*, qui émeut les *habitants de l'autre côté du Rhin*, rassure chez nous les patriotes. »

« En même temps, l'*Etoile*, si hardiment officieuse et si bruyamment dévouée, annonce l'apparition prochaine d'un nouveau journal, placé sous le même patronage, et qui s'appellera la *Revanche*. Ce titre belliqueux sera expliqué au public par des affiches illustrées représentant le général *Boulanger*, le képi sur la tête, la baïonnette croisée, dans la pose du soldat qui charge. A sa gauche se profileront des fantassins lancés au cri de : « En avant ! » A sa droite, se dressera un canon en batterie, avec les artilleurs occupés à le pointer. C'est l'*Etoile* même qui nous fournit tous ces renseignements, au risque peut-être de faire blâmer son zèle, mais sans se laisser décourager par les timides désaveux qui ne portent nulle atteinte à son crédit.

« Enfin, comme si la *France Militaire*, l'*Etoile*, la *Revanche* ne devaient pas suffire à la tâche entreprise par le bouillant ministre de la guerre, on signale une dernière publication, beaucoup plus modeste, mais non moins caractéristique, le *Soldat laboureur*, journal mi-agricole, mi-politique, qui, imprimé à Paris et expédié par ballots dans les départements, a pour mission de gagner les cultivateurs aux plans belliqueux du général *Boulanger*.

« Est-ce que toutes ces démonstrations, si convergentes et qui témoignent d'une pensée si obstinément suivie, n'ont pas une lumière irrésistible et accusatrice ? On comprend une imprudence passagère, une maladresse accidentelle de journal officieux, mais cette création successive d'organes dont la consigne manifeste est de pousser à la guerre, cette attitude persistante et réfléchie du patron mystérieux qui les encourage et les subventionne, ces fanfaronnades et ces provocations en harmonie si singulière avec les paroles et avec les actes du ministre qui se défend de les inspirer, tout cela a une signification si claire et si saisissante qu'on ne s'y méprend pas de l'autre côté de nos frontières, et que les journaux d'Allemagne comme ceux d'Italie en signalent la portée menaçante.

« Hier encore, un des organes les plus considérables de l'Italie,

le *Popolo Romano*, disait avec un accent hostile : « Il ne faut pas s'étonner des projets que l'on prête chez nous au général *Boulanger*. Ce ministre s'est fait considérer comme disposé à toutes les aventures. Les Italiens, en particulier, le suspectent... Quant à l'Allemagne, nous n'aurions que l'embarras des citations... »

Le lendemain de cet article, le 12 octobre, le *Figaro* recevait et insérait la lettre suivante :

« Paris, le 11 octobre 1886. — Monsieur le Rédacteur, — En présence des interprétations auxquelles il a plu à M. Ph. de Grandlieu de se livrer dans son article de ce matin relativement à l'apparition prochaine de *La Revanche*, la plus stricte loyauté m'oblige à vous déclarer que je n'ai pas l'honneur de connaître M le général *Boulanger*, qu'il n'est absolument pour rien dans la création du journal et ne doit l'inspirer à aucun titre.

« D'ordinaire, on juge une publication sur son premier numéro et sur le programme qu'elle y développe. Il me reste à regretter que, sous une impression politique que je n'ai pas à apprécier dans vos colonnes, votre collaborateur n'ait pas cru devoir suivre, à cet égard, l'usage établi.

« Veuillez, je vous prie, insérer cette courte rectification, et agréez l'assurance de mes sentiments très distingués. — Le rédacteur en chef de *La Revanche*, Louis Peyramont. »

Ce qu'il y a de sûr, c'est que le premier numéro de *La Revanche* est daté du mercredi 20 octobre 1886. Le titre est encadré entre deux groupes des blasons entrelacés de l'Alsace et de la Lorraine, et le journal débute par une longue lettre au général *Boulanger*, dont voici les premiers paragraphes :

« Général, si ce titre de *La Revanche* a soulevé tant de clameurs, suscité tant de colères réelles ou feintes, provoqué tant de chaudes sympathies, c'est qu'il apparaît à son heure.

« Je n'ai pas l'honneur de vous connaître, et je ne songerais point à vous écrire aujourd'hui, si certains fantaisistes politiques et quelques bêtes d'encre de la presse d'occasion ne s'étaient permis d'accoler votre nom à celui de *La Revanche*.

« Êtes-vous celui que la France attend ? l'homme qui doit venir ? le soldat qui marchera à la conquête des pays perdus ?

« Je l'ignore, et je voudrais cependant pouvoir le dire.

« Mais vous êtes le chef de cette vaillante armée, notre espoir à tous, et, par une fortune rare dans l'histoire, vous avez été acclamé, dès le premier jour, comme la personnification de l'honneur national à venger.... »

Du reste, il y eut du bruit, et dans le corps du journal on trouve l'article suivant sous le titre « Violation de la loi sur la presse » :

« La *Revanche* a reçu le baptême du feu avant de paraître. Dans son empressement à donner à l'Allemagne des gages de ses intentions ultra-pacifiques, M. de Freycinet n'a pas hésité à violer la Constitution. Au mépris de la loi sur la presse et sur l'affichage, les porteurs d'affiches de la *Revanche* ont été appréhendés et, par ordre exprès de M. Gragnon, le matériel dont ils étaient porteurs s'est trouvé confisqué et lacéré.

« Ces affiches avaient-elles réellement le caractère provoquant que leur a prêté bénévolement l'autorité ? On peut en juger par la

description. L'affiche saisie avec tant de violence est une chromolithographie représentant la carte d'Europe teintée par puissances. Au milieu de cette carte, une pieuvre gigantesque, coiffée du casque allemand, étend à droite et à gauche, un peu partout, ses formidables tentacules. Sur la partie France, un fantassin pointe la baïonnette contre la tête du monstre, tandis que sur la partie Russie un Cosaque lève le sabre, prêt à frapper. C'est cette hypothèse coloriée d'une alliance franco-russe contre l'Allemagne qui a motivé l'acte d'arbitraire insigne du gouvernement.

« Interrogé dès le lendemain, le chef de cabinet de M. le préfet de police, fort empêché de fournir la justification légale d'une pareille spoliation, a répondu que, redoutant les scènes de désordre que les affiches de la *Revanche* pourraient provoquer, M. Gragnon croyait devoir suspendre le droit de libre affichage jusqu'à ce que le gouvernement soit fixé sur l'impression du public... »

L'*Etoile*, dont il est question dans l'article de Ph. de Grandlieu, du 4 octobre cité ci-dessus, ne doit pas être confondue avec l'*Etoile du général Boulanger* dont nous parlerons à l'année 1888. — « C'est à cette époque qu'un journal satirique Viennois, *Die bombe*, publiait, dans son numéro du 8 août, une charge de Laer intitulée « Le général *Boum–Boulanger*. »

20. — Sur les incidents des *grandes manœuvres en septembre* voy. « Nos soldats aux grandes manœuvres », dans l'*Estafette* du 3 septembre ; — « Pauvre vieille », réponse de la *Lanterne* à la *Gazette de France*, reproduite dans *Grison*, p. 245, avec le *fac-simile* d'un dessin de Gibet, dans le *Pilori*, intitulé : « Les grandes manœuvres ; la colonne vient de passer. »

21. — Sur les incidents des *examens du volontariat*, voy. la *Patrie* du 12 septembre, d'après le *Journal du Loiret* et le *Mémorial de la Loire*.

22. — Sur les incidents des *élections d'octobre*, voy. en particulier le *Gaulois* du 27.

23. — Sur l'affaire des *dessins d'Alfred Le Petit* exposés en transparent aux fenêtres des bureaux du journal *La Revanche*, et saisis par la police, voyez l'article « Liberté » publié dans *La Revanche* du 4 novembre 1886 (n° 16) avec une page de six dessins intitulés « Dessins d'Alfred Le Petit saisis et interdits par le gouvernement en violation de la loi sur la presse. » Deux d'entre eux concernent spécialement *Boulanger*. Ce sont les n°s 3 et 4 : « La chope du matin (sensation agaçante produite sur un ami du vieux Monsieur par une vision obsédante), » et « le général X... (sensation que tous les vrais patriotes demandent à éprouver le plus promptement possible). » Ce dernier dessin représente le général *Boulanger*, sabre en main, franchissant la frontière d'Alsace-Lorraine.

24. — Sur la *chute du ministère de Freycinet* le 3 décembre et le maintien du général *Boulanger* au ministère de la guerre dans le cabinet constitué par M. Goblet le 11 décembre, voy. tous les journaux dans cet intervalle. Je n'en retiens qu'un incident. Le journal la *France militaire*, de Limoges, exagérant son zèle, demanda formellement la dictature pour le général. Or cela se passait au moment de la résistance opposée par M. Grévy à la demande

de démission posée par la Cha[illegible] opinion publique à la suite des affaires Wilson. Le 9 déc[illegible] l'*Agence Havas* communiqua à la presse la note étrange qui [illegible]t et qui, après avoir été publiée par les journaux du 10, a été reproduite en note dans l'*Année politique* de Daniel, 1886, p. 297, 298 :

« Lassé des commentaires auxquels donnent lieu, chaque jour, certains articles du journal la *France militaire*, désireux de dégager sa personnalité de celle du directeur de ce journal, le ministre de la guerre a fait adresser à M. Lavauzelle la lettre qu'on va lire :

« Paris, 9 décembre. A M. Henri-Charles Lavauzelle, directeur du journal la *France militaire* à Limoges. — Monsieur, le ministre me charge d'avoir l'honneur de vous demander ce que l'on doit répondre, ce que l'on peut répondre à tous ceux qui, commentant les derniers articles parus dans votre journal, ne prétendent plus seulement que vous êtes subventionné par le ministre de la guerre, mais que vous l'êtes par ses pires ennemis.

« Il ne croit pas, pour son compte, à ces insinuations perfides, mais après les articles dont il s'agit, toutes les suppositions sont permises à ceux qui ne connaissent pas personnellement le directeur de la *France militaire*. « Veuillez agréer, etc., PLET. »

25. — Revue de ses travaux ministériels de l'année 1886 dans un grand nombre de journaux, en particulier dans le *Gaulois* du 11 janvier 1887. — Et voy. « le général *Boulanger* » par Ignotus, en trois colonnes de première page du *Figaro* du 19 janvier, étude reproduite dans le recueil *Grison*, p. 395 à 400 ; — et la « complainte boulangiste, » qui date de cette époque, mais ne fut publiée que plus tard dans le *Figaro*, le 27 juillet 1888.

Ecoutez, bon militaire,
Cette histoire populaire
Du ministre *Boulanger*
Décidé à tout changer,
Du contenu des marmites
A la couleur des guérites, etc.

Année 1887. — Naissance et développement du *Boulangisme*.

1. — Sur l'affaire des *crédits militaires*, voy. les objurgations de la *Revanche* du 1er au 6 janvier, et le récit de l'interwiew du *Daily Telegraph*, reproduit en particulier dans le *Figaro* du 26 janvier. On y remarque ce passage :

« Il (ce ministre de la guerre) est parfaitement convaincu que la prochaine guerre avec l'Allemagne sera une question de vie ou de mort pour la France. Il a, il est vrai, une confiance illimitée dans les ressources militaires de la France et une telle confiance, bien fondée, est un des éléments nécessaires à la victoire. Mais le général *Boulanger* sait fort bien que la prochaine guerre comporte de si effroyables responsabilités et peut avoir de si terribles résultats qu'on ne doit point l'entreprendre, à moins que l'agresseur ait tous les atouts en main. Et même en cette occurence, dans le jeu de la guerre, l'issue peut toujours être douteuse.

« Quant à faire une guerre extérieure pour éviter des difficultés intérieures, le ministre considère l'individu qui ferait pareille chose comme un fou ou un coquin. Or, le général *Boulanger* n'est actuellement ni l'un ni l'autre... »

2. — L'émotion causée par les articles de la *Revanche* et surtout par un article de l'*Intransigeant* du 30 janvier disant que, le jour où le général tomberait du ministère, *il y aurait une émeute dans Paris*, et que 20 000 hommes parcouraient les boulevards en criant : A bas les traitres, vive *Boulanger* ! (voy. à ce sujet le recueil de *Grison*, p. 307 à 320, et les articles de J. Reinach dans la *République française* recueillis dans *la Foire boulangiste*, p. 25 à 32), fut encore aggravée par un article du journal *Le Post*, de Berlin, publié à la fin de janvier avec ce titre allèchant : « Sous le tranchant du couteau », dans lequel on lisait :

«... Le général *Boulanger* est l'espoir des radicaux, qui ont à leur tête M. Clémenceau et M. Rochefort, et qui, par et avec le général *Boulanger*, comptent que leurs personnes et leurs idées arriveront au pouvoir ; il est aussi l'espoir des chauvins exaltés qui attendent de lui la prochaine « revanche »....

« Le général *Boulanger* est actuellement complètement maître de la situation en France ; il l'est bien plus que M. Thiers ou Gambetta ne l'ont été autrefois. Mais sa prépondérance ne peut se prolonger — et c'est en cela que git la gravité à l'heure actuelle — que si l'impulsion qu'il a donnée et qui a fait de lui le seigneur et maître, continue. Cette impulsion, c'est celle qui résulte des préparatifs à la guerre.

« Le général est devenu le maître de la situation parce qu'il a donné la plus grande extension aux préparatifs belliqueux et qu'il les a hâtés le plus possible, et parce que la croyance s'est répandue que, dans une guerre avec l'Allemagne, il aurait la force et la vocation nécessaires pour être le chef heureux de l'armée et de l'Etat.

« Une telle situation réclame d'une façon impérieuse une solution... »

A la suite de ces incidents, on n'entendit plus parler, pendant quelque temps, que de *Coup d'Etat* ou de démission. — Voy. « Soyons prêts et attendons », par H. de Kerohant, dans le *Soleil* du 3 février ; — « Démission ! démission ! » par Paul de Cassagnac dans l'*Autorité* du 3, reproduit dans le *Figaro* du 4 ; — *Sa Majesté Boulanger Ier*, dans le *Réveil-Matin*, de Nantes, du 9 mars ; — « L'ombre de Bonaparte », avec dessin, dans le *Triboulet* du 6 mars ; — le *Figaro* du 14, d'après le *Journal du Loiret* ; — le *Monde* du 21, etc., et le recueil de *Grison*, p. 315 à 330, avec un fac-simile d'un dessin du *Kladderradatch* de Berlin, intitulé : « Les atouts de la France. »

3. — Sur la *lettre écrite par le général au Czar* et arrêtée par M. Flourens, voy. le *Figaro* du 16 février, les notes de l'*Agence Havas* en démenti, les répliques du *Figaro*, du *Français*, etc., jusqu'au 4 mars, la lettre imaginée par le *Triboulet*, et le résumé de toute cette affaire dans l'*Année politique* de Daniel, 1887, p. 24.

4. — Sur le *propos du député Cordier* qui aurait dit : « Je ne suis pas riche, mais je donnerais de bon cœur 20,000 fr. à celui qui mettrait un peu de poison dans la tasse de café que le général *B.* prendra ce soir », voy. la *France* du 9 mars, démentie par la *République française*, et par une lettre de M. Cordier au *Courrier*

de Nancy. — Voy. aussi un dessin du *Triboulet*, reproduit dans le recueil de *Grison*, p. 339 ; et celui du *Grelot*, par Pépin, avec le titre : « Le café du général. »

5. — Des causes de la *popularité du général Boulanger*, — long article publié dans le *Phare des Charentes*, et analysé dans le *Figaro* du 21 mars.

Ce n'est pas seulement, remarque l'auteur, parce que le général *Boulanger* est le premier qui ait su, depuis seize ans, réveiller l'esprit militaire et faire vibrer la corde patriotique, que les cœurs enthousiastes ont battu à son unisson.

« De petites brochures, des articles de journaux habilement dictés et des images d'Epinal, si pompeusement coloriées qu'elles soient, ne suffisent point à créer une popularité au premier venu, ni surtout à le rendre redoutable à l'étranger. Il faut donc convenir qu'au fond de ce prodigieux succès, qui stupéfie les sceptiques et fait le désespoir des ennemis du général, une cause réelle et solide se cache. Quelle est-elle ?

« En vérité, je crois qu'on peut la définir en deux mots. Le général *Boulanger* est autre chose qu'un chef militaire : il est, à proprement parler, « l'homme » de l'armée nouvelle. D'autres ont pu instruire et administrer cette armée avec autant de distinction, autant de dévouement, et peut-être un peu plus de modestie... Il a eu, lui, un mérite ou un bonheur différent : il a *compris*, jusque dans ses faiblesses, l'*Armée moderne* ; il la personnifie ; il l'incarne ; si bien que sa politique, son administration et toute sa personne enfin apparaissent comme le symbole précis de l'état et des tendances de l'esprit militaire français à la date de 1887. Voilà le secret de sa force... »

C'est à ce propos qu'il convient de citer l'étrange dessin d'Uzès en première page du *Courrier Français* du 3 avril sous le titre « Nos gloires populaires : Géraudel-*Boulanger*-Paulus », représentant le général *B.* à cheval, grimpant sur la boule du monde et se détachant sur une immense lune blanche, flanqué à la gauche de Paulus chevauchant sur un tonneau du Clos-Paulus, à droite de Géraudel chevauchant sur un étui de ses pilules ; — et le dessin de première page de la *Silhouette* du 10 avril, par Lamarche, avec la légende : « Un nouveau Diogène : — Comme Diogène, le général *B.* cherchait un homme et parcourait toutes les nuits, dans ce but, les salons du ministère. Hier, enfin, en passant devant une immense glace qui réflétait son image, il s'écria : J'ai trouvé ! Cet homme, c'est moi !... »

6. — Sur les *attaques de la presse allemande* en avril, la *Paix*, la *Gazette de la Croix*, etc., voy. spécialement le recueil de *Grison*, p. 340 à 350, avec reproduction d'un dessin du *Triboulet* et d'un dessin allemand ; — et ajoutez l'article « la Fin des Idoles » par Jules Richard, au *Figaro* du 27 avril.

7. — Sur la *décoration de M. Febvre*, de la Comédie-Française, qu'il avait voulu lui remettre lui-même, avec quelques paroles assez maladroites, voy. « Les frasques du général *B.* » à la *Lanterne d'Arlequin* du 17 avril, et un article du *Journal de Saint-Quentin* intitulé « Entre Comédiens » reproduit au recueil de *Grison*, p. 383.

8. — Sur l'affaire *du traître Eyrolles*, voy. spécialement le recueil de *Grison*, p. 385 à 390.

9. — Sur les *Boulanger en pain d'épice* de la Barrière du Trône, à la foire aux pains d'épice, voy. la *Lanterne d'Arlequin* du 24 avril, avec dessins, — et sur *Boulanger en tête de pipe*, le *Petit Marseillais* du 11 mars, reproduit dans le recueil de *Grison*, p. 411 à 413.

10. — Sur la *chute du ministère Goblet*, le 17 mai, et les négociations entamées pour la formation du nouveau cabinet jusqu'au 30 mai, il faut lire tous les journaux depuis la *France militaire* qui traite de « gâteux » les adversaires du général, jusqu'aux *Débats* qui disent qu'il suffirait d'un peu d'énergie pour mettre fin à cette « parodie de Bonaparte. » Voici le classement des journaux à cette époque.

Journaux de Paris. — Pour *Boulanger* : — Le Petit Journal, la Lanterne, l'Intransigeant, le Petit Parisien, la Revanche, le Cri du Peuple, la France, Paris, l'Evènement, le XIXe Siècle, le Voltaire, la Souveraineté, le Pays, le Gil Blas, l'Action, le Rappel, le Soir, le Mot d'Ordre, l'Echo de Paris, le Réveil-Matin, laNation. — Contre *Boulanger* : — Le Figaro, les Débats, la République Française, la Petite République, l'Autorité, le Temps, la Paix, le Soleil, le National, le Radical, l'Univers, le Monde, le Petit Caporal, la Gazette de France, le Français, la Patrie, la Défense, l'Observateur, le Moniteur universel, le Petit Moniteur, la Petite Presse, le Gaulois. — *Neutres* : — La Justice, la Liberté, le Matin, le Siècle, le Télégraphe.

Pour les *journaux de province*, voy. leur nomenclature au recueil de Grison, p. 451, 452.

Je signalerai spécialement l'article intitulé « Mœurs de bas empire » dans le *Siècle* ; — « L'œuvre du général *Boulanger* » par M. au *Journal des Débats* des 21 et 23 mai, etc., qui le blâme, en particulier, d'avoir donné le pas à sa popularité personnelle dans les rangs inférieurs de l'armée plutôt qu'à l'esprit de discipline, et d'avoir quelquefois sacrifié le sentiment de la hiérarchie aux injonctions de la presse radicale... ; — les articles de M. J. Reinach dans la *République française*, recueillis dans *La Foire du Boulangisme*, p. 40 à 50 ; — et l'interminable texte des pétitions adressées de tous les coins de la France pour le maintien de *Boulanger* au ministère, publiées en particulier dans la *Lanterne* du 20 mai au 2 juin sous le titre : « L'opinion publique. Les manifestations en faveur du général *B.* », en douze séries composées de 2 à 3 colonnes chacune. — Dès le 23 mai, le *Journal des Débats* les appréciait ainsi :

« La campagne organisée pour le maintien de M. le général *Boulanger* au ministère de la guerre continue à donner d'assez maigres résultats. Les journaux qui la mènent assurent, il est vrai, qu'ils sont inondés de pétitions, de protestations, d'adresses, et que leurs boîtes aux lettres n'y suffisent plus. Mais les échantillons qu'ils prennent au « hasard », dans la masse, ne présentent pas une fort imposante apparence, et ce qui achève d'inspirer quelque doute sur la quantité des manifestations populaires dont ils parlent, c'est que le hasard a fait tomber leurs choix, le plus souvent, sur les mêmes spécimens. Partout, nous retrouvons l'adresse de l' « Union aéronautique » de France, et celle du Conseil municipal de Montreuil-sous-Bois, et celle du comité républicain radical socialiste d'Extrême Gauche du 4e arrondissement de Paris. Ce ne sont pas les seules. Tantôt, un « lecteur de la *Lanterne* » écrit à ce journal que le département du Loiret est indigné de la

conduite de ses représentants et « juge très sévèrement l'entourage du Président » ; tantôt, « un groupe de soldats de l'armée de Paris, lecteurs assidus de l'*Intransigeant* », condamne avec sévérité les « opportunistes néfastes » ; tantôt encore, le directeur d'une feuille de Bourse colle sur les murs de Paris de gigantesques placards où il prend sous son patronage le ministre de la guerre et profite de l'occasion pour donner l'adresse de son journal. De là à un plébiscite, il y a loin. Si la situation n'était pas si grave on serait tenté de s'égayer de pareilles manifestations. De toute façon, nous ne voyons pas bien ce qu'elles prouveraient. Puériles comme elles le sont, elles ne peuvent que couvrir de ridicule les hommes politiques qui auraient l'air de s'arrêter devant elles. Sérieuses, elles imposeraient plus impérieusement encore à M. le président de la République un devoir qui lui incombe déjà, celui de ne pas se laisser forcer la main par la démagogie dans le choix de ses ministres... »

Pour en donner une idée, j'en choisis deux au milieu des centaines de la *Lanterne* :

A. — « *A M. le président de la République.* Le cercle républicain de la Haute-Marne, dans sa réunion du 23 mai 1887, adresse à l'unanimité ses félicitations et ses remerciements au général *Boulanger*, pour les excellentes réformes qu'il a introduites dans notre armée nationale, et émet le vœu qu'il continue ses fonctions dans le prochain ministère.

« Veuillez agréer, M. le président, l'expression des meilleurs sentiments de vos bien dévoués serviteurs. — Pour le cercle : Le président : Caublot. »

B. — « *A Monsieur le président de la République française.* Le comité républicain radical socialiste permanent du dix-neuvième arrondissement (quartier de la Villette), en présence de la persistance de la crise ministérielle, qui semble due à un parti-pris de certains membres du Parlement de s'opposer au maintien du général *Boulanger* comme ministre de la guerre, et cela malgré le très grand nombre d'adresses qui ont été faites par tous les groupes républicains de France, vient, au nom des quartiers les plus populeux et les plus profondément républicains de Paris, se joindre expressément aux autres pétitionnaires pour vous déclarer que le maintien du général *Boulanger* au ministère de la guerre s'impose, et ne saurait être combattu sans amener les plus graves mécontentements dans l'esprit de tous les vrais républicains que notre comité représente. — *Le président de séance*, Thuiller. »

Tout cela couronné par le dessin de première page du *Grelot* du 29 mai, intitulé : « République française, *Boulanger I*er, empereur », et représentant le général foulant aux pieds la Liberté, et projetant une ombre du petit Caporal.

11. — Le résultat fut que le général *Boulanger* ne fit point partie du nouveau ministère, et dut se contenter du *commandement du 13e corps*, à Clermont-Ferrand ; d'où la manifestation de la place de l'Opéra le 31 mai (compte-rendu par Gaston Davenay au *Figaro* du 1er juin) ; avec le refrain « *C'est Boulange qu'il nous faut* » ; — les innombrables chansons que nous citerons ci-dessous (et voy. la chanson imitée de Béranger, par Albert Millaud, sous le titre : « Les deux cousins ; *Boulanger* et Trochu, » au *Figaro* du 28 mai ; la chanson « C'est *Boulange qu'il nous faut* »

dans la *Lanterne d'Arlequin* du 19 juin ; et l'article intitulé : « Lui ! » par Chincholle, au *Figaro* du 16 juin) ; — les lamentations de la *Lanterne*, de l'*Intransigeant*, de la *Justice*, de la *France* et du *Paris*, disant, le 29 juin, que cette nomination à Clermont est « une déportation sans jugement ! » — l'article de J.-J. Reinach, daté du 30 juin, dans la *République française*, et reproduit dans la *Foire boulangiste*, p. 51 à 55 ; — et l'émeute de la gare de Lyon au départ du général le 8 juillet (voy. tous les journaux du 9, et les articles intitulés « le Panache » par Henry Fouquier, dans le *Figaro* du 11, « Œuvre commune », par Timon, dans le *Patriote* du 11 ; « Aux Dupes », par J. Reinach, dans la *République française*, recueilli dans la *Foire boulangiste*, p. 61 à 68.

« Il a eu le triomphe qu'il méritait, disent sévèrement les *Débats*. Il a recueilli les sympathies des insulteurs qui, chaque jour, outragent le gouvernement, le ministre dont il est le subordonné et le chef de l'Etat. En 1870, il y avait dans Paris des gens pour crier : A Berlin ! et pour vociférer contre M. Thiers. Les mêmes gens ou leurs pareils peuvent bien, en 1887, acclamer le général *Boulanger*... »

« Quoi ! des républicains, dit le *Temps*, des démocrates ont voulu, ont failli dételer les chevaux d'un général plein de bonne volonté, nous en sommes convaincus, mais auquel les événements n'ont pas encore permis de nous donner la mesure du génie qu'on lui prête ! Qu'auraient-ils fait, grand Dieu, s'il avait fait quelque chose ? »

« Il n'est pas un républicain digne de ce nom, ajoute Ranc dans le *Petit National*, un républicain fidèle aux principes et aux traditions de notre parti, qui ne se soit senti pris d'amère tristesse et de profonde inquiétude en lisant le récit des scènes déplorables qui ont marqué le départ pour Clermont-Ferrand de l'ancien ministre de la guerre. »

L'*Intransigeant* du 12 leur répond vertement à tous par la plume d'Henri Rochefort, que le *Grelot* du 10 juillet, (dans un curieux dessin intitulé : « La déportation du général *Boulanger* »), représente cirant les bottes du général, à son départ, avec le sous-titre : « Il reviendra quand le tambour battra. »

12. — Apparition, le 5 juillet, du *Petit Boulanger*, journal quotidien d'actualité (*Paris*, 12 rue du Croissant). Je ne sais pas au juste combien de temps il dura, mais je possède le n° 8, daté du 13 juillet et j'y lis, sous le titre : « Quelques mots de réponse, » une déclaration contre ceux qui ont cru « devoir saluer son apparition par des insinuations perfides et le désigner comme un ennemi du ministre de la guerre. » La voici :

« Nous n'avons jamais approché le général *Boulanger*, et l'on ne nous a jamais vus dans son cortège de courtisans, alors qu'il était au pouvoir. Nous ne l'avons pas vu davantage depuis qu'il en est descendu, à la suite d'une alliance monstrueuse ; mais nous le défendons et le défendrons sincèrement, parce qu'il nous paraît être l'incarnation la plus pure du patriotisme, et aussi longtemps qu'il ne s'avisera pas de devenir autre chose qu'un général républicain au service de la France, d'avoir enfin des aspirations césariennes.

« Bien que le doute n'ait jamais existé, à ce sujet, dans notre esprit, bien qu'il y ait aussi, dans l'ombre de notre douloureuse histoire, le serment violé d'un autre général, qui abaissa son sabre

sur la France dans une nuit mémorable, nous sommes rassurés sur la perspective d'un brumaire quelconque, maintenant que le général *Boulanger* a refusé les honneurs des arcs de triomphe à Clermont-Ferrand, affirmant qu'ils sont l'apothéose des généraux victorieux ou de César.

« N'étant pas encore des premiers, il ne sera jamais l'*autre*, a-t-il déclaré! Fières et bonnes paroles que toute la France a recueillies et gardera précieusement. »

13. — Sur la *séance de la Chambre*, le 11 juillet, au sujet de *Boulanger*, les discours de MM. Clémenceau, Laisant, Rouvier, etc. voy. le *Journal officiel* du 12 et un bon article de M. Reinach daté du 12, publié dans la *République française* et recueilli dans la *Foire boulangiste*, p. 68 à 73.

14. — Sur le *voyage de Paris à Clermont*, voy. encore les relations de XXX. au *Figaro* du 10 et du 11 juillet ; — le dessin du *Charivari* du 11, intitulé « Actualités, train de plaisir pour Clermont-Ferrand »; — « L'odyssée du général Mitron, » dans la *Lanterne d'Arlequin* du 24, avec dessins à l'appui ; — le *Petit Clermontois* organe des amis du général, du 10 au 16 ; — l'article « Suppositions des Clermontois, » signé H. de Lavallée, au *Soleil* du 16 ; — le compte-rendu des manifestations du 14 juillet ; — la *Gazette anecdotique*, II, 9 ; — et les deux grands dessins du *Forum* du 21, intitulés l'un :« l'Exil du général *B*.; Rouvier et Mackau exécutent les ordres de M. de Bismarck » ; l'autre, « Il reviendra pour la défendre. »

15. — Sur l'orgie de portraits, chansons, notices et placards relatifs à *Boulanger*, qui caractérisa la *fête du 14 juillet* de cette année, voy., outre ce que je dis aux chapitres spéciaux, l'article « Fabrique de popularité » dans la *République française* du 13 ; — la nomenclature donnée par le *Temps*, le 12, reproduite par tous les journaux et recueillie dans *Grison*, p 487; — et le curieux article « Paulusiades », par Jean de Nivelle, dans le *Soleil* du 17 :

« Car les Paulusiades sont des poèmes dont il est permis de discuter la qualité, mais quant à l'opportunité, elle est incontestable. Le succès, et quel succès! en est une preuve. Cela ne vivra sans doute pas aussi longtemps que l'*Iliade* et les *Lusiades*, et demain fera bonne justice de ces inepties. Mais, pour le moment, le général *Boulanger* évoque aussitôt un tas de refrains composés à son intention et qui, il serait naïf de le contester, ont plus fait que ses actes, pour son inexplicable renommée. N'est-ce pas une preuve que ce sont les pîtres qui marchent en tête du mouvement et dispensent la célébrité? Le général *Boulanger* aura beau faire, beau se calmer, beau mettre de l'eau dans son vin, il ne se séparera plus du refrain fameux : *En revenant de la Revue !* Il a cela dans le dos pour toute la vie, et à côté de son profil de beau militaire, on verra toujours la physionomie grimaçante de Paulus.

« Le refrain de café-concert et la chromo-lithographie, tout en le popularisant, lui ont fait le plus grand tort L'ancien ministre de la guerre, aveuglé par un énorme besoin de réclame, s'est livré à des compromissions fâcheuses, il s'est même donné tout entier, au point d'admettre moralement l'affichage sur son uniforme de général français. Les ovations faites au chanteur Paulus s'adressaient en même temps à lui, et son poème épique s'est résumé, jusqu'ici dans quelques chansons... »

Le fait est que cette débauche dépasse tout ce qu'on peut

imaginer. Le trait caractéristique de la fête, écrivait le *Figaro*, « c'est... le *Boulangisme*. Partout, dans les décorations, sur les drapeaux, sur les estrades, aux baraques des saltimbanques, aux étalages des forains, apparaît l'inévitable portrait du général à cheval, à pied, en buste, de face, de profil, de trois quarts, enluminé, doré, verni, encadré, enguirlandé. Dans les rues, les camelots vendent des médailles de *Boulanger*, des pièces de cent sous à l'effigie de *Boulanger*, des chansons sur *Boulanger*, des pipes-*Boulanger*, des épingles *Boulanger*, des lorgnettes-*Boulanger*, des mirlitons-*Boulanger*, des chapeaux-*Boulanger*, etc., etc... Et l'on chante *En revenant de la Revue*, la *Marseillaise de Boulanger*, et *Boulange! Boulange!*... Ça n'en finit pas... »

A côté de la propagande imprimée, il faut signaler la propagande manufacturière qui prit un grand développement à l'approche du 14 juillet. Les camelots n'eurent que l'embarras du choix.

C'est d'abord une pièce de cinq francs en carton argenté, à l'effigie du général *Boulanger* — pas ressemblante, du reste. — En exergue : *Général Boulanger, ex-ministre de la France — 14 juillet 1887*. Pourquoi : de la France, et non pas de la République ?... — Puis un mirliton sur lequel était collé un ovale de carton avec portrait du général. Au dos du carton, on lisait :

Vive la République. Grand succès. MIRLITON PATRIOTIQUE *dédié au général Boulanger*.

Citons encore : — Une épingle-buste avec un ruban tricolore ; — Une petite lorgnette en os contenant un portrait du général ; — Des pipes avec fourneau représentant la tête du général ; — Un bracelet formé de médaillons reliés par des chaînettes. Sur chaque médaillon, une lettre contribuant à former l'inscription : *Vive Boulanger!* — Des lanternes vénitiennes, avec l'inévitable portrait sur un transparent et la non moins inévitable inscription.

Quand aux portraits, à pied, à cheval, en buste, ils étaient innombrables : buste sous verre avec cadre en cuivre repoussé (c'est le portrait populaire envoyé à toutes les communes) ; buste du général dans un cadre en carton orné de fleurs découpées, avec chevalet (c'est le portrait sentimental) ; un portrait sur fond rose avec biographie : le général à cheval passant la revue, etc., etc. (voy. ci-dessous au chapitre des portraits).

Et voy. le croquis de Pif dans le *Charivari* du 24 juillet, sous le titre de : « Désespoir de Sarah Bernhardt en voyant que pendant son absence, un autre qu'elle a monopolisé la popularité. »

16. — Sur l'incident *des lettres signées XX*, publiées par le journal la *France* les 20 et 21 juillet, comme donnant la phonographie de conversations échangées à Clermont entre son correspondant et le général, et dont la seconde était relative aux attestations de dévouement prodiguées par neuf généraux, et à des propositions de coup d'Etat qui auraient été faites à *Boulanger* par des députés monarchistes, — voy. « Clémenceau jaloux », par J. Reinach dans la *République française* du 21, article reproduit avec quelques autres des jours suivants dans la *Foire boulangiste*, p 93 à 108 ; — « Toujours lui », par H. de Kerohant, au *Soleil* du 21 ; — « *Boulange* », article signé : un républicain, au *Figaro* du 22, et commençant ainsi :

« Les lauriers de la *Lanterne* et de l'*Intransigeant* empêchaient la *France* de dormir. L'une était simplement boulangiste, l'autre voulut être *archi*-boulangiste, et celle-ci se fait actuellement ULTRA-boulangiste. Depuis deux jours, sous la signature mystérieuse XX, — initiales qui, d'après la *République française*, cachent encore M. F. Laur, — la *France* inonde sa première page de Boulangerie, de Boulangisme et de Boulangeaille... Vraiment, le public commence à en avoir par-dessus les épaules, et les véritables amis du général déplorent cette exploitation d'une popularité qui décline. Ce n'est plus qu'une parade de la foire, un boniment de saltimbanque, une réclame de camelot... »

Voy. encore « La chanson des 94 généraux », par Albert Millaud, au *Figaro* du 25 ; — « Physiologie d'un général », article signé Albert Delpit, dans le *Figaro* du 29 ; — les dénégations de M. Delafosse, député incriminé, et son interview par le *Figaro* le 1er août, etc. — Le *National* soutint qu'il n'y avait dans ces lettres signées XX qu'une vaste fumisterie inventée pour rappeler l'attention sur « le brave général » déjà oublié, et publiait, de son côté, la lettre suivante reçue de Clermont :

« Vous avez cent fois raison, mon cher monsieur Treille, d'attaquer le général *Boulanger* comme vous le faites, et de lui dire son fait : mais à une condition, c'est que vous soyez sûr qu'il a reçu le rédacteur de la *France*, qu'il lui a fait part de ses chagrins, qu'il lui a fait l'aveu de sa colère, qu'il lui a raconté tout ce que le rédacteur de la *France* lui fait dire. Or, le commandant en chef du 13e corps, pris par la goutte, n'a reçu personne depuis le 14 juillet. Il s'est préservé des manifestations. Il s'est retiré dans son logis ; il a fait élever, devant son hôtel, une barrière infranchissable contre les reporters. La garde qui veille aux barrières du Louvre n'a pas toujours préservé les rois de la maladie, ni même de la révolution. Le planton qui veille à la porte du quartier général du 13e corps d'armée a parfaitement préservé le commandant en chef des faiseurs d'interviews. Ce qui revient à dire que le général n'est pour rien dans les stupides correspondances que publie la *France*. . »

Et M. Treille ajoute en signant son article :

« XX ne signe pas, mais met la signature du général *Boulanger* au bout de toutes ses phrases. Moi, je supprime la signature de mon correspondant de Clermont-Ferrand. Sa position même ne me permet pas de lui permettre de se compromettre. Je supprime sa signature, je déchire sa lettre ; mais je me mets à sa place, prenant sur moi toutes les responsabilités du démenti ci-dessus, qui est de nature à faire considérer le malfaisant XX comme un homme ne jouissant plus de sa raison, et, pour me servir d'une expression d'argot que je trouve non-seulement pittoresque, mais disant bien ce qu'elle veut dire, comme un « louphoc. »

Et voy. la *Gazette anecdotique*, II, 67.

17. — Sur l'affaire du *duel Ferry-Boulanger*, voy. d'abord le discours prononcé par Jules Ferry à Epinal, le dimanche 24 juillet, reproduit à Paris dans les journaux du 26 et du 27 : et à son sujet l'article de J. Reinach daté du 27 et reproduit dans la *Foire boulangiste* p. 82 à 86 ; — puis le procès-verbal de non entente dressé à Paris le 2 août, d'une part par les deux témoins de *Boulanger*, le général Faverot de Kerbrech et le comte A. Dillon, de l'autre par les deux témoins de Jules Ferry, MM. Antonin Proust et David Raynal, et publié dans les journaux de Paris et de province, car je le rencontre, en 2 colonnes, dans le *Petit Breton* du 4.

Voici le passage du discours qui provoqua l'émotion :

« ... Bien plus, si l'on en croit ces nouveaux patriotes, non seulement le patriotisme serait le monopole d'un parti, mais il serait la propriété exclusive de certains groupes, de certaines sectes du parti, et tous ceux qui ne pensent pas comme eux, qui ne veulent pas substituer, dans le règlement des plus grands intérêts du pays, l'impulsion des foules irresponsables à l'action libre et réfléchie des pouvoirs publics, tous ceux qui n'adorent pas leurs idoles et qui ne se ruent pas avec eux derrière le char d'un *Saint-Arnaud de café-concert* (Applaudissements), tous ceux-là sont rangés pêle-mêle dans le parti de l'étranger. C'est absurde plus encore qu'odieux, n'est-il pas vrai ? mais cela est... »

Et voy. les articles intitulés « Au pays des ombres » dans la *Lanterne d'Arlequin* du mois d'août, avec la lettre supposée de Clermont-Ferrand et signée « *Boulanger Ier futur imperator* » dans le numéro du 28, elle est suivie de ce post-scriptum : « Dès que j'aurai atteint le faîte des grandeurs, je me ferai un plaisir de faire empaler les rédacteurs de la *Lanterne d'Arlequin* et ses dessinateurs. » — puis le dessin « Jules Ferry conspué dans l'Est, » par Pepin, dans le *Grelot* du 18 septembre, — la brochure de M. de Grammont citée au chapitre précédent, avec ses réponses au *Mémorial des Vosges* ; — la brochure intitulée *Bassesse* par Veritas, également citée ci-dessus ; — la *Gazette anecdotique*, II, 72, etc.

18. — Sur le *voyage du général à Lyon* à la fin de septembre, voy. le *Courrier de Lyon* et le *Petit Lyonnais*, dont des extraits sont reproduits dans le *Français* du 3 octobre à l'occasion d'un article intitulé « MM. *Boulanger* et Millaud. » Cet article se termine ainsi :

« Notez que M. le sénateur Millaud est actuellement à Lyon, et, par conséquent, inspire sur place le *Courrier de Lyon* et le *Petit Lyonnais*. Le héros jadis cher à Paulus est donc fini, bien fini. Le météore est éteint. L'étoile filante a disparu. *Sic transit gloria mundi.* »

19. — Sur les *arrêts du général à Clermont*, du 14 octobre au 13 novembre, à la suite de diverses interviews publiées par la *Nation*, le *Gil Blas* et le *Matin*, dans lesquelles il calomniait le ministre de la guerre à propos de l'affaire Caffarel et prétendait qu'il y avait là une campagne dirigée contre lui personnellement par le général Ferron, voy. les journaux du 10 au 20 octobre, — l'*Histoire populaire du général* par Jupilles (p. 70 à 90), qui semble n'avoir été écrite qu'à ce propos et comme protestation ; — les articles de J. Reinach, recueillis dans la *Foire boulangiste* p. 115 à 132 ; — le recueil de *Grison*, p. 190 à 197 ; — et le *réquisitoire* du procureur général Quesnay de Beaurepaire auprès de la Haute Cour, qui publia les télégrammes échangés entre le général et le ministre à cette occasion, et l'aveu de la paternité de l'article du *Matin* ; — le dessin intitulé « Au Clou », par Q. de Jath, dans le *Clou* du 23 octobre, journal créé à cette occasion ; — les 6 dessins intitulés « Sa journée » par le même dans le *Clou* du 6 novembre, etc. — A cette époque, il faut signaler aussi l'article intitulé : « Ernest » par Albert Delpit dans le *Figaro* du 14 novembre, dont voici la conclusion : « Je ne grossis rien en disant qu'un pareil homme est un danger public. »

Et voy. l'*Eclipse* du 10 novembre, dessin reproduit dans *Grison*, p. 493 : — la *Gazette anecd.*, II, 227 ; — et la *République illustrée* donnant, le 12 novembre, une vue du cabinet

de travail du général à Clermont, dessin d'A. Bellinger qui fut ensuite tiré à part et donné en prime aux lecteurs de la *Petite République française*, avec le titre : « Souvenir des arrêts du général *Boulanger*, 13 octobre au 13 novembre 1887. »

20. — Sur la *nuit* dite *historique*, du 29 au 30 novembre passée en conférence chez le député Laguerre, au sujet de l'élection présidentielle, nuit dans laquelle « un certain nombre de membres de députés de l'extrême gauche avaient comploté de maintenir M. Grévy à l'Elysée, et agité des projets de coups de force pour empêcher l'élection de M. Jules Ferry à la présidence de la République » (*Réquisitoire de M. Quesnay de Beaurepaire*, dans le Procès devant la Haute-Cour en juin 1889), voy. tous les journaux de l'été de 1889, à l'époque de la publication du réquisitoire de M. de Beaurepaire, en particulier le récit de M. Andrieux et les *Coulisses du Boulangisme*, p. 206 à 229 ; — et les deux livres de J. Reinach : *Le cheval noir*, p. 197 à 223, et *Bruno le fileur*, p. 170 à 175.

Année 1888. — Apogée du Boulangisme.

1. — Sur les *élections du 26 février*, auxquelles le général Boulanger fut porté candidat malgré son inéligibilité, dans 7 départements (Loire, Loiret, Maine-et-Loire, Côte-d'Or, Marne, Hautes-Alpes, Haute-Marne), par un comité occulte dirigé par Georges Thiébaud, et obtint 54,000 voix, bien qu'on eût communiqué à tous les journaux sa dépêche au ministre de la guerre : « J'ai été et je demeure étranger à tout ce qui se passe relativement aux élections législatives du 26 février... », voy. la proclamation signée Georges Thiébaud, comme président du comité d'initiative, affichée dès le milieu de février dans les départements ci-dessus indiqués, et reproduite dans l'*Année politique* de Daniel, 1888, p. 51, 52 ; — tous les journaux du 20 février au 15 mars, notamment la *Cocarde*, fondée pour la circonstance ; — les articles de J. Reinach dans la *République française*, reproduite dans la *Foire boulangiste*, p. 135 à 144 ; — la chronique de H. de Lavallée dans le *Soleil*, sous les titres : Le Plébiscite Boulanger (23 février) ; etc., — l'interview de Georges Thiebaud par le *Figaro*, le 27 ; — Campagne Boulangiste, par Innominato (Léon Bouchet), dans le *Courrier de St-Nazaire*, du 3 mars ; — Le Péril et la fin de la République, par H. de Kerohant, au *Soleil* du 6 et du 9 mars ; — Le Boulangisme, par Louis Joly au *Moniteur universel* du 12 ; — le dessin de la *Silhouette* du 4 mars, intitulé : « Troisième étape, essai d'élection : Sans la moindre préparation et malgré sa protestation, il est bombardé de 54,000 suffrages » (reproduit dans *Grison*, p. 504) ; — le dessin de Blass, dans le *Pilori* du 11 mars, intitulé : « Résurrection » (reproduit dans *Grison*, p. 517) ; et article dans le corps du journal par Armand Mariotte ; — les Pioupious d'Auvergne, dessin de Pepin, dans le *Grelot* du 11 mars, toujours avec le chiffre fatidique des 54,000 suffrages, etc.

Dès l'origine, l'*Intransigeant* et la *Lanterne* avaient déclaré qu'il y avait là une manœuvre entre royalistes et opportunistes, opérant leur concentration « en vue de perdre l'homme éminent qui tient entre ses mains puissantes l'avenir de la patrie. »

« Il n'est pas difficile, disait l'*Intransigeant*, de deviner l'intérêt que peuvent avoir les monarchistes à susciter, dans les départements appelés à nommer des députés dimanche prochain, une candidature imaginaire qui, en raison de la *popularité* du

nom usurpé, doit nécessairement diviser les voix républicaines. Quant aux opportunistes, ils ont saisi avec joie l'occasion qui leur était fournie de satisfaire leur haine contre le général *Boulanger*, en le représentant comme l'instigateur d'une intrigue dont il est la première victime, et en l'accusant d'indiscipline et de rébellion contre la loi... »

Après le 26 février, l'émotion fut grande du côté gauche. A droite, on prenait la chose en plaisantant :

« Pour terminer, disait l'un, un peu de statistique sur le prix auquel revient un électeur boulangiste à son parti. De l'aveu même de l'organisateur de la manifestation de dimanche dernier, les amis du général ont dépensé 48,000 fr. Il y a eu 50,000 votants. Cela donne presque un franc par personne. Etant donné que le litre de vin vendu dans les cabarets revient à environ cinquante centimes, on voit, car je suppose que les électeurs du général n'ont pas porté leur franc à la caisse d'épargne, qu'il a été bu dimanche dernier 100,000 litres. Voilà quel aura été le seul résultat pratique de la tentative d'élection de dimanche... » (*Courrier de St-Nazaire* du 3 mars).

Mais de l'autre côté, on ne le prenait pas sur ce ton : « L'élection du général dans dix départements, disait M. Ranc, nous lancerait en pleine période révolutionnaire. » — Et M. Spuller s'écriait dans la *République française* : « il faut veiller » devant ce réveil du césarisme. « Le moment est venu de dire en face au général *Boulanger* que les militaires sont faits pour obéir et non pas pour commander. Il y a là un devoir à remplir envers la République et la France. Pas un républicain n'y voudra manquer... »

D'autre part, la *Justice*, qui avait paru jusqu'alors hésiter entre les deux courants formés dans le parti radical sur la question *Boulanger*, prit position à son tour et très nettement. M. Camille Pelletan, le principal lieutenant de M. Clémenceau, dans un article fort remarqué, s'exprimait ainsi à propos de la dernière lettre du commandant du 13ᵉ corps :

« Il faut bien le dire, il manque (peut-être par simple mépris) à ses actes et à ses lettres ce je ne sais quoi de net qui enlève tous les doutes. Je ne veux discuter ni les racontars qu'on répand, ni les termes de telle ou telle missive signée du général. J'énonce un fait incontestable, en disant qu'il y a un accent de révolte indignée, naturel à l'homme auquel on prête un rôle indigne de lui, et que personne n'a reconnu dans ce qu'a écrit le général. Il est nécessaire que cela vienne... »

M. Camille Pelletan terminait en avertissant le général *Boulanger* qu' « il était temps de dissiper les équivoques. » C'était une véritable sommation.

Ce fut le moment le plus critique de la carrière du général *Boulanger* : et la situation est bien résumée dans cet article du *Soleil*, quelques jours avant le 15 mars :

« Le gouvernement a la preuve que le général *Boulanger* correspond activement, à l'aide d'un chiffre, non seulement avec M. Thiébaud, mais aussi avec les chefs et les journalistes du parti révolutionnaire. Il est assez surprenant, si quelque chose peut encore nous surprendre aujourd'hui, de voir le commandant d'un corps d'armée entretenir assidûment de pareilles relations et em-

prunter aux conspirateurs quelques-uns de leurs moyens pour se tenir en rapport constant avec les chefs du parti intransigeant ; mais il est surprenant encore, si certaine dénégation relative à une correspondance avec le duc d'Aumale ne nous édifiait sur ce point, d'apprendre que le général *Boulanger*, le jour même où il écrivait au ministre de la guerre qu'il était étranger à toutes les démarches de M. Thiébaud, adressait à une autre personne une lettre donnant le plus formel démenti à ses affirmations officielles

« Le gouvernement, qui a en mains de quoi perdre dix fois ce général épistolier, hésite à prendre une mesure énergique. Le ministre de la guerre, ayant entendu dire que M. Floquet confierait à M. *Boulanger* les fonctions de chef d'état-major, ne se soucie guère de prendre l'offensive. Il se souvient, en outre, que si, contrairement à une tradition constante, son prédécesseur n'a pas été pourvu d'un grand commandement, cela tient uniquement à ce qu'il avait commis l'imprudence d'infliger trente jours d'arrêt à l'Achille dont Paulus est l'Homère.

« Il est a prévoir que le gouvernement aura la main forcée par les républicains. Les députés de la gauche se montrent, en effet, fort résolus à en finir avec un général dans lequel ils entrevoient un dictateur. Ils déclarent que sa conduite leur semble fort suspecte et prêtent une oreille attentive à toutes les accusations formulées dans les couloirs... »

La révocation ne se fit pas attendre.

2. — Sur la *mise en non activité* du général *Boulanger* par retrait d'emploi, le 14 mars, voy. le rapport du général Logerot, ministre de la guerre, au président de la République, en date du 14 mars, aussitôt publié au *Journal officiel*, et le 16 dans tous les journaux, puis reproduit dans l'*Année politique* de Daniel, 1888, p. 55, 56, et dans la *Foire boulangiste*, p. 149 à 151.

Cette mesure éclata comme une bombe, et les commentaires d'aller leur train. — Le *Soleil* la comparait à celle qui avait frappé le duc d'Aumale en 1883. — La *Lanterne* intitule son article « Une infâmie. » — La *Cocarde* crie « à la trahison » et écrit : « Le vieil empereur Guillaume en mourant, avait dit à son petit-fils : Prépare-toi à combattre *Boulanger*, c'est un redoutable adversaire. A cause de cela *B*. est révoqué !... » — L'*Intransigeant* dit que c'est un « crime de lèse-patrie. » — La *France* remarque qu'elle s'est plusieurs fois prononcée contre le général *B*. dictateur, ce qui eût été un crime, mais on ne doit « pas toucher à l'armée. » — Le *Paris* observe que, par la faute de quelques politiciens, un auxiliaire utile de la défense nationale disparaît de la scène. « C'est absurde. » — La *Nation* estime les motifs invoqués par le ministre de la guerre « insuffisants. » — La *Liberté* déclare que la question *Boulanger*, loin d'être étouffée, risque au contraire « de se compliquer et de grandir. » — Presque seuls parmi les journaux républicains, le *National*, la *République française* et le *Temps* approuvent sans réserve. — « Ces défis, ces désobéissances systématiques, dit M J Reinach, appelaient une répression sévère.... Et maintenant, peuple, qui donc t'aimait et te respectait assez pour t'avoir toujours dit la vérité ?... » (*Foire boulangiste*, p. 154). — Pour la *Justice*, ce qui est à craindre, c'est beaucoup moins M. *Boulanger* que le *boulangisme* ou cet « *état d'esprit*, qui résulte du dégoût des libertés conquises, si ces libertés restent stériles. » — A la suite de cet article, le *Soleil* en publia un sur l'*Etat d'esprit boulangiste*.

Voy. encore : « Interpellation probable », par H. de Kerohant au *Soleil* du 19 mars ; — « Les Généraux politiques », par Paul Boscq, au même journal ; — Le *Triboulet* du 18 mars, avec un dessin intitulé : « Le marquis de Rochefort : Avez-vous bientôt fini de me voler mon *Boulanger?* », reproduit dans le recueil de *Grison*, p. 529 ; — le *Cri du Peuple* et sa chanson intitulée : « Lui ! » reproduite *ibid.*, p. 530 ; le registre de protestation, ouvert par la *Cocarde* ; — l'étrange lettre au général *Boulanger*, signée Edinger, dans le *Petit pioupiou*, n° 47 (21 mars) et dans laquelle on lui répète sur tous les tons : *Osez !* prendre la dictature ; — et l'interpellation Cassagnac à la séance de la Chambre des députés du 20 mars (*Journal officiel* du 21), à la suite de laquelle l'ordre du jour pur et simple, demandé par le gouvernement, fut voté par 351 voix contre 93, ce qui n'empêcha pas le journal satirique de *Don Quichotte* du 24 mars de publier une poésie et un dessin-charge de Gilbert-Martin, intitulé : « Bien travaillé », et représentant le ministre Tirard dans le *pétrin* devant le chapeau de *Boulanger*.

Parmi les journaux de province, voy. surtout : Le *Patriote du Centre* (de Nevers), le *Petit Rennais*, l'*Union républicaine de Fontainebleau*, le *Libéral de l'Aisne*, le *Phare de la Loire* (de Nantes), le *Petit Nord*, la *Charente*, etc., dont des extraits importants sont reproduits dans la *Lanterne* du 19. — Le *Phare de Bretagne*, de Lorient, après avoir reproduit un article de M. Vergoin, intitulé « Une infâmie », alla plus loin et donna une chanson inédite de M. René Asse, sous le titre « Gare à *Boulanger* », avec l'épigraphe « Les brigands triomphent. » Le *Petit Breton* du 22 mars en releva cette strophe assez énigmatique :

Allez, pantins, mouchards, tartufes,
Brocanteurs de croix et galons,
Dindoneaux, avec ou sans truffes,
Semer l'effroi dans nos sillons!
Sans s'émouvoir, la France veille,
La France attend ! Pour l'outrager
Frappez au cœur, non à l'oreille,
« Car son âme est à Boulanger. »

Il y eut encore le 24 mars, à la Chambre des députés, une question fort curieuse posée au ministère au sujet de ces évènements, par M. Michelin : comme elle intéresse la bibliographie proprement dite, j'en reproduirai quelques passages d'après le *Journal officiel* du 25. M. Michelin paraît à la tribune et s'exprime ainsi en brandissant une énorme affiche :

« ... Voici une affiche qui est répandue à profusion dans Paris : — « Salle Rivoli, rue Saint-Antoine, 104, dimanche 25 mars. — Grande réunion publique, sous la présidence d'honneur du général *Boulanger*, pour protester contre les injustices du ministère envers le général *Boulanger*. — Devant les mesures iniques qui frappent un général républicain et patriote nous invitons tous les patriotes à protester énergiquement, et nous faisons un appel pressant à tous les républicains, afin de prendre une résolution énergique. — Orateurs inscrits : MM. Michelin, Laguerre, députés ; Rochefort, journaliste ; Laisant, député. — Prix d'entrée : 50 centimes. (On rit).

« Je demande au gouvernement s'il a quelques renseignements

à nous donner sur les auteurs de cette affiche. — Quant à nous, dont les noms figurent comme orateurs inscrits, nous déclarons nettement que nous n'en avons jamais entendu parler. Nous voyons là une manœuvre inqualifiable dirigée contre un homme qu'on veut abattre, ce à quoi, je l'espère, on ne parviendra pas ! (Très bien ! très bien ! sur quelques bancs)...

Le ministre des travaux publics répond, en l'absence du ministre de l'intérieur, que ni lui, ni son collègue, n'ont aucun renseignement sur cette affiche et il ajoute :

« ... Je pense que M. Michelin a insisté pour poser cette question afin de désavouer l'usage qui a été fait de son nom. S'il en est ainsi, le but qu'il se proposait est rempli. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs).

« Le gouvernement n'a rien de plus à déclarer, si ce n'est qu'il ne peut être suspect d'être l'auteur ou le complice du fait dont il se plaint. (Très bien ! très bien ! sur un grand nombre de bancs)...

Mais cela ne satisfait pas le questionneur :

« M. Michelin. — Il ne s'agit pas ici d'une simple affiche annonçant une réunion publique. Si M. le ministre de l'intérieur était présent, il aurait pu nous dire si les fonds secrets n'ont pas servi peut-être à payer cette manœuvre. (Bruit).

« La salle Rivoli, fût-elle bondée, peut à peine rapporter 1,200 f. aux organisateurs de la réunion, *il y a déjà pour 4 ou 5000 francs d'affiches posées dans Paris* ! (Exclamations sur divers bancs. — Bruit).

« Je dis que c'est là une manœuvre policière en vue de compromettre l'honneur d'un homme que vous ne pourrez heureusement pas atteindre. (Applaudissements sur quelques bancs. — Bruit).

« M. le président. — En présence des dénégations formelles de M. le ministre des travaux publics, qui a parlé au nom du cabinet, je ne puis pas vous laisser dire que le gouvernement est pour quoi que ce soit dans le fait dont vous vous êtes plaint, et que les fonds secrets ont servi à payer l'affichage. (Très bien ! très bien ! sur un grand nombre de bancs)... »

Les boulangistes se vengèrent par des aménités telles que les suivantes, que je cueille dans la *Lanterne* du 26 mars, sous le titre : « La presse Ferryste et le général *Boulanger* » :

« Il est bon de faire remarquer au public l'acharnement avec lequel l'organe du grand J. F. de Foucharupt continue à frapper sur sa victime qu'il croit tombée par terre. Un peu plus de modération lui siérait beaucoup mieux ; d'abord, parce que *Boulanger* est l'ennemi personnel de son protecteur, et ensuite parce que le général ne peut répondre. Mais, messieurs les ferrystes ne comprennent pas cela ; ils n'ont qu'un but : se venger de ce que J. F. baissa pavillon devant l'attitude énergique de son adversaire, et essayer d'effacer l'impression produite par la qualification de « dernier des lâches » qui lui fut donnée lors de son duel. Voici en quels termes triomphants le *Mémorial* d'Epinal, journal inspiré par M. Ferry, termine un article-pavé sur le général *Boulanger* :

« Il n'est pas inopportun de rappeler que ce fut M. Jules Ferry qui eut *le courage* de dénoncer hautement, l'année dernière, le 24

juillet à Epinal, le politicien aventureux et sans vergogne qui tombe aujourd'hui, en dépit de MM. de Cassagnac et Laguerre, sous la réprobation de la France entière. »

« Cette joie sauvage des plumitifs du Tonkinois ne surprendra personne et n'inspirera que le plus profond mépris. Les ânes ne manquent jamais lorsqu'on croit que le moment est venu de donner le dernier coup de pied... »

3. — Sur le *départ du général de Clermont* et les manifestations qui l'accompagnèrent, voy. tous les journaux du 24 mars, et l'immense dessin de Pepin dans le *Grelot* du 25, intitulé : « Valets demandant un maître. » — L'*Illustration*, le *Monde* et l'*Univers* illustrés.

4. — Sur la *candidature du général Boulanger*, le 25 mars, dans l'Aisne et les Bouches-du-Rhône, bien qu'il fût inéligible, et à titre de protestation contre les mesures prises à son égard, voy., en particulier, la proclamation lancée le 20 mars par le « Comité républicain de protestation nationale » signée entre autres par Paul Deroulède, Laur, Laisant, Laguerre, Le Hérissé, Vergoin, députés, Lalou, directeur de la *France*, E. Mayer, directeur de la *Lanterne*, Rochefort, directeur de l'*Intransigeant*, etc. publiée dans tous les journaux de Paris et de province, et reproduite dans *Grison*, p. 343, 344, et dans l'*Année politique* de Daniel, 1888, p. 61, 62. — On y lit :

« ... La France réprouve toutes les dictatures. Il ne s'agit pas de porter un homme au pouvoir, mais bien d'affirmer sur le nom d'un soldat républicain et patriote l'existence même de la nation. Le nom du général *Boulanger* signifie : Libertés publiques, réformes démocratiques à l'intérieur, dignité à l'extérieur. Quand il était ministre, le général *Boulanger* a dit : « Si je poussais à la guerre, je serais un fou ; si je ne m'y préparais pas, je serais un misérable », il a traduit ainsi la pensée de tous les Français. »

Quelques jours après, le 22 mars, nouveau manifeste du Comité républicain de protestation nationale, en partie reproduit dans l'*Année politique* de Daniel, 1888, p. 66, et dont on trouvera l'histoire aux *Coulisses du Boulangisme*, p. 232, etc., disant « qu'il retire la candidature du général *Boulanger* et qu'il suspend son action électorale. »

« Quel est le motif, écrivait M. H. de Kerohant dans le *Soleil*, le 23 mars, qui a déterminé le parti boulangiste à s'arrêter brusquement au milieu d'une campagne commencée avec tant d'entrain et à battre en retraite trois jours avant la bataille qu'il avait annoncée devoir être pour son candidat une éclatante victoire ? — — Le motif invoqué par le Comité de protestation est qu'il « ne veut pas fournir l'apparence même d'un prétexte à l'appui de l'acte de forfaiture qu'on s'apprête à accomplir. » Ce que le Comité boulangiste appelle un *acte de forfaiture*, c'est le projet qu'a le gouvernement de constituer un *conseil d'enquête* pour décider si le général *Boulanger* doit être mis à la retraite.

« On trouvera peut-être que les hommes politiques qui forment l'état-major du candidat *de la protestation nationale* s'avisent un peu tard que leur campagne compromet la situation militaire de l'ancien commandant en chef du 13[e] corps. La mesure tardive qu'ils viennent de prendre ne réparera rien. Le mal est fait maintenant. M. *Boulanger* est pris dans le fatal engrenage. Il ne peut

plus s'en dégager. Aussi est-il permis de croire que c'est surtout pour ne pas subir, dimanche prochain, une double défaite, devenue depuis deux jours absolument certaine, que les meneurs du parti boulangiste abandonnent la lutte. Ils ont vu que le terrain ne leur était pas favorable. Ils se replient en bon ordre. Mais leur retraite ne sauve pas le général *Boulanger*. Elle le laisse à découvert... »

Voy. sur ce sujet deux articles signés Edouard Grimblot (l'un, en particulier intitulé : « Le Mannequin »), reproduits dans tous les journaux conservateurs de province. Je les trouve dans le *Petit Breton* du 24 mars. — Je citerai encore deux articles de M. Jules Simon dans le *Matin*, intitulés : « *Monsieur Boulanger* » et « Idoles », reproduits dans son livre : *Souviens-toi du 2 décembre*, p. 1 à 28. « On ne lit plus que des articles sur le général *B.*, dit-il, dans le premier ; on n'en ferait pas autant sur un général qui aurait remporté une victoire... »

Enfin il y a à conserver, au sujet de ces candidatures, un appel de la Fédération des ouvriers socialistes de Paris aux travailleurs des Bouches-du-Rhône, en faveur de Félix Pyat, contre *Boulanger*, recueilli dans l'*Année politique*, 1888, p. 68, 69.

Résultat : 12,083 voix dans les Bouches-du-Rhône le 25 mars contre Félix Pyat, l'ancien membre de la commune qui fut élu, et 45,089 voix dans l'Aisne, en tête avec ballottage.

5. — Sur le *conseil d'enquête* (présidé par le général Février) institué pour examiner le cas du général *Boulanger*, et sur sa mise à la retraite d'office (ce qui le rendait éligible), voy. le Rapport du général Logerot, ministre de la guerre, au Président de la République, daté du 27 mars, et publié aussitôt dans le *Journal officiel* puis dans tous les journaux du 28 ; puis dans le *Boulangisme dans le Nord* par Maxime Lecomte, p. 17 à 19, et dans l'*Année politique*, 1888, p. 70, 71. On remarqua la coïncidence de l'arrêt de la cour d'appel de Paris, du 26 mars, acquittant Wilson. — De là les articles : « Wilson et *Boulanger* » par H. de Kerohant dans le *Soleil* du 28 ; — « Félix Pyat, Wilson, *Boulanger*, » dans la *Lanterne d'Arlequin* du 8 avril, avec dessins. — Et voyez un article de Ranc dans le *Matin* du 30 mars ; puis *Boulanger*, par Félix Gaborit dans l'*Echo de Venézuela* (journal publié à Saint-Nazaire) du 10 avril ; — et l'article de J. Reinach, daté du 28 mars, reproduit dans *La foire boulangiste*, p. 173 à 176.

6. — Sur la *chute du ministère Tirard*, le Vendredi Saint, 30 mars, à la suite d'une demande de révision de la Constitution déposée par le député Laguerre, à l'incitation du général *Boulanger*, demande acceptée par la Chambre, malgré le ministère, voy. tous les journaux du 1er avril. Une revue des organes des principaux partis indiquera nettement la situation à cette époque par rapport à *Boulanger* :

« Le vote du 30 mars, dit le *Soleil*, donne une complète satisfaction à M. *Boulanger*. Hier matin, il a attaqué à fond le ministère. Hier soir, le ministère n'était plus. Hier matin, il a pris pour plate-forme électorale la révision de la Constitution. Hier soir, la Chambre a donné raison aux révisionnistes. On dirait que M. *Boulanger* n'a qu'à parler pour obtenir immédiatement ce qu'il désire » — La *Patrie* salue le triomphe de sa politique, celle de l'appel au peuple, du plébiscite inévitable « qui n'est pas seulement un droit aujourd'hui, qui sera un fait demain. » — La

Lanterne d'Arlequin du 8 avril (avec dessins) intitule son article « le Vendredi Saint », et remarque qu'on a plutôt assisté à une scène de mardi gras...

Les boulangistes entonnent le chant de victoire : — La *Lanterne* fait remarquer que le programme du général a été accentué et expliqué par les orateurs de l'extrême-gauche. — « Le général n'est pas seulement vengé, dit le *XIXe siècle*, il est vainqueur. » — C'est le suicide du Parlement, dit l'*Intransigeant* : « On n'aura même pas besoin de le jeter par la fenêtre comme en 1830, 48, 51 et 70, Il s'y jette lui-même. » — Le nouveau parti, créé par les persécutions et la faiblesse du gouvernement actuel, doit, dit la *France*, faire œuvre de gouvernement futur et préparer les élections générales. « Nous incarnerons le mécontentement public et l'espérance en une politique meilleure. » — Quant à la *Cocarde*, elle travaille à assurer l'élection partielle en rappelant aux mineurs du Nord les paroles prononcées à la tribune par le général, le 13 mars 1886, lorsqu'on discutait l'attitude de l'armée dans la grève de Decazeville : « Le soldat peut partager avec le mineur affamé sa soupe et sa ration de pain. »

Passons aux journaux républicains qui représentent l'opinion battue. Le *Temps* déplore l'aveuglement du parti. « Un vent de folie a passé sur la Chambre, dit la *République française* qui avait intitulé son article du 31 mars, daté du Vendredi matin, « une bonne journée » Malheureuse France ! malheureuse République ! » — La *Liberté* croit que le problème ne peut être résolu que par un cabinet dont il indique la ligne de conduite « Il devra adopter une politique libérale pouvant attirer à elle les éléments inaltérables de la droite... » — La dissolution approche ! prédit le *Siècle*. — C'est le triomphe du général *Boulanger*, murmurent mélancoliquement les *Débats*. — Aussi la *Justice* fait-elle ses réserves « Les récriminations ne sont plus de saison, dit ce journal. Le parti républicain peut adresser des regrets personnels aux hommes qui descendent du pouvoir et qui méritaient toute estime. Mais c'est à l'avenir de la République qu'il faut songer. Et il est temps d'agir » — Enfin, le *Cri du Peuple* demande le ministère de la franchise : « Le ministère Tirard est tombé, dit-il, parce qu'il a frappé *Boulanger* sans être résolument antiboulangiste. Il a été un peu neutre et hybride, le ministère Tirard. Il n'a satifait personne, pas même lui. Voilà sa vraie tare et le secret de son impopularité... »

Il faut joindre à tout cela les deux articles de M. Jules Simon publiés dans le *Matin* sous les titres « Louis Napoléon le Petit ». et « Un grand ministère », reproduits dans *Souviens-toi du 2 décembre*, p. 29 à 54.

7. — Apparition, dans les premiers jours d'avril, du 1er numéro de *La Lanterne du général Boulanger*, par Michel Morphy, en cahier in-8° carré de 16 p Ce premier numéro n'est pas daté, mais la date ressort du contexte. Le titre de la couverture est bleu et rouge, flamboyant. Dans le second numéro se trouve la lettre suivante :

« Paris, le 16 avril 1888, — Monsieur et cher confrère, je reçois à l'instant le 1er numéro de *La Lanterne du général Boulanger* que vous venez de faire paraître. Je viens vous informer que le titre de *La Lanterne*, est la propriété de la Société dont je suis le gérant. J'appelle votre attention sur ce point et fais

appel à votre loyauté ordinaire pour vous inviter à retirer le mot *La Lanterne*, du titre de votre prochain numéro. Je crois qu'il me suffira de vous signaler le fait pour obtenir satisfaction à ma juste réclamation. — Veuillez agréer, etc. — Le directeur-rédacteur en chef, E. Mayer. »

« En d'autre temps, dit M. Morphy, nous pourrions invoquer des précédents et dire que nous avons au moins les mêmes titres que les éditeurs de la *Lanterne d'Arlequin* et de la *Lanterne de Boquillon*, qui paraissent librement et depuis longtemps. Mais le journal de M. Mayer défend avec nous, et plus puissamment que nous, la cause patriotique du général *Boulanger*. La polémique nous est interdite par un intérêt supérieur. Nous faisons droit à la demande du directeur de la *Lanterne*. Notre prochain numéro s'appellera l'*Etoile du général Boulanger* et paraitra sa medi prochain. »

En effet, l'*Etoile du général Boulanger* parut la semaine suivante : Je ne sais pas au juste combien il y en a eu de numéros, mais j'en possède au moins les 27 premiers. Dans le n° 1er, il y a une curieuse invocation à l'étoile du général :

« .... Tu es bien grande, mais tu peux grandir encore. Ta lumière peut s'accroître mille fois. Tu peux devenir soleil !

« Ecoute-moi : Ce que nous attendons de toi et de lui, tu le sais. Depuis nos désastres, l'honneur national est là-bas, de l'autre côté du Rhin. Tôt ou tard, il faudra bien l'aller chercher.

« Ni crainte, ni folie ; ni provocation, ni faiblesse... Le droit est une force, la première de toutes, n'est-ce pas ? Donc, attendons et préparons-nous. Pour que la France soit grande, il faut que la République soit fière.

« Elle doit s'appuyer sur le peuple seul et non sur deux parlements. Avant d'édifier la patrie de l'avenir, il faut détruire les institutions surannées du passé. Balayons les ruines !....

« ... La France a confiance en toi. Elle te suivra, enthousiaste et résolue, portée sur les ailes de la victoire.

« Et combien ton nom sera béni, acclamé, si tu nous rends nos provinces séparées, étoile de la Délivrance ! Quelle gloire pour vous et pour toi ! Quel centenaire pour la grande Révolution ! Quelle Exposition inouïe, sans pareille ! On y entrerait par un arc de triomphe...

« Ce serait l'apothéose de la patrie.

« Etoile du général *Boulanger* ! Etoile du Réveil et de l'Avenir, si tu comprends cela... si tu fais cela... je te prédis que tu remplaceras la croix du Panthéon et que tu conduiras ton homme à l'immortalité.

« Ainsi-soit-il... et Vive la République ! »

Il y a aussi des vers. Je signalerai en particulier, dans le n° 5, une pièce de P. Geay, intitulée « l'Epée ».

> On a brisé, mon général,
> D'un trait de plume votre épée...

et dans le n° 9, la pièce intitulée « Le troupier boulangiste », sans signature.

Les journaux de cette sorte germaient aussi bien sur le sol de la province que sur celui de Paris, car je coupe l'entrefilet suivant dans la *République française* du 31 mars :

« Un journal paru jeudi matin, 29 mars, et qui s'appelle le *Boulangiste de Lyon*, a été saisi pendant que les crieurs l'offraient au public. Cette feuille dit que le général *Boulanger* a été sacrifié « parce qu'il déplaît aux Prussiens », et que « cinq généraux complaisants et triés sur le volet ont rendu le service qui leur était demandé ».

« Aux élections prochaines, ajoute le *Boulangiste*, la charge sera sonnée dans tous les départements. Carnot sera culbuté. Soixante départements l'enverront à Charlottenbourg où il vient d'être convié par Frédéric III. »

Il y avait aussi des placards séparés tels que le suivant ainsi décrit par le *Figaro* :

« SA dernière incarnation : — Le général *Boulanger* crucifié, entouré des membres du ministère Tirard ; la France au pied de la croix, et M. de Bismarck, en Judas, dans un coin.

« Telle est l'œuvre d'art que l'on vend dans les rues sous le titre de : *Il ressuscitera !* — « Il reviendra » est dépassé : mais c'est peut-être aussi dépasser, dans la plaisanterie, les limites de ce qui est permis... »

8. — *Sur sa candidature, le 8 avril, dans la Dordogne, l'Aisne et l'Aude*, contre son consentement officiel et par l'intermédiaire du comité Thiébaud, voy. outre ce que j'ai dit au chapitre de l'*Œuvre oratoire*, les chroniques très complètes publiées sous le titre « La Campagne boulangiste » dans le *Moniteur universel* du 1er au 10 avril : — les assertions de la *Cocarde* sur les anciens conseils des ministères, réfutées par une note de l'*Agence Havas* du 1er avril ; — les deux articles de M. Ténot, sur « *Boulanger* militaire » dans la *République française* des 6 et 7 avril ; — l'article signé « un soldat français », sous le titre « Solution du problème boulangiste » dans le *Moniteur de l'Armée* ; — les déclarations du général au comité boulangiste signalées dans le *Matin* ; — l'interview du général par le correspondant du *Pall Mall Gazette* ; — l'article intitulé « l'Aspirant dictateur » par O. Depeyre dans le *Moniteur* du 4 ; — la proclamation, signée Georges Thiébaud, aux électeurs de la Dordogne, reproduite dans le *Boulangisme dans le Nord*, de Maxime Lecomte, p. 31 à 33 ; — A bas les masques, par Ernest Baudouin, au *Petit Breton* du 10 ; — le *Petit Journal* du 10, etc. — Le principal organe boulangiste pour cette élection fut la *Cocarde*.

Or le candidat lui-même se taisait ; et la *Justice* de dire : « Si le général *Boulanger* est le candidat de Rochefort, de Laisant et de Laguerre, il est aussi, à n'en pouvoir douter, celui des bonapartistes, et tous les éléments plébiscitaires sont appelés à se réunir sur son nom. Le programme politique, économique, social, religieux, des bonapartistes n'est apparemment pas le même que celui des radicaux. Alors quelqu'un est dupe parmi les avocats du candidat de M. Thiébaud. Qui ? Ne faut-il pas qu'on le sache ? Rochefort, Laisant, Laguerre et ceux qui marchent à leurs côtés ne sont-ils pas les premiers intéressés à le savoir ? Et comment, sinon par des déclarations franches et nettes du candidat sur les revendications essentielles du radicalisme, telles que la séparation

de l'Eglise et de l'Etat, l'impôt progressif sur le revenu, etc?... »

Résultats : Elu le 8 avril dans la Dordogne par 59397 voix; et en même temps 11611 voix dans l'Aisne et 2499 dans l'Aude — Voy. à ce sujet l'article de J. Reinach intitulé « Vent de folie », daté du 10 avril, publié dans la *République française*, et reproduit dans la *Foire boulangiste*, p. 190 à 193.

9. — Sur l'affaire des dépêches au comte Dillon divulguées par le journal le *Matin*, le 10 avril, (article reproduit dans la *Foire boulangiste*, p. 157 à 162), voy. la *France* du 11 avril, sous le titre « Les dépêches volées », avec les rectifications du comte Dillon et la lettre suivante :

« Monsieur le procureur de la République. J'ai l'honneur de porter plainte contre le gérant et M. le directeur du journal le *Matin*, pour vol et divulgation de dépêches privées. — En effet, ce journal publie aujourd'hui, sous le titre : *le Boulangisme*, plusieurs télégrammes privés échanges entre le général *Boulanger* et moi. Le général n'ayant pas plus que moi communiqué à personne ces documents, ils n'ont pu qu'être volés — Agréez, monsieur le procureur de la République, l'assurance de ma haute considération. — DILLON. »

Il y a 5 dépêches signées Dillon, et 2 dépêches signées *Georges*.

Interviewé par l'*Intransigeant*, le comte Dillon déclara que ses dépêches étaient chiffrées, que le chiffre n'a pas été exactement connu par le gouvernement, et qu'alors certaines parties ont été dénaturées.

Le général, de son côté, fut interviewé sur cette affaire par un rédacteur de la *Cocarde*, et voici comment il l'apprécia :

« Je ne porterai pas plainte ; du moment que Dillon a pris l'initiative des poursuites, je n'interviendrai pas. Ces télégrammes du reste ne prouvent qu'une chose, c'est que, quatre jours avant l'élection, je n'avais donné aucune instruction relative à ma candidature.

« Or, vous l'avouerez, si j'avais brigué les suffrages des électeurs, je n'aurais pas été assez naïf pour m'occuper de la campagne quatre jours seulement avant l'élection... j'aurais, bien auparavant, envoyé mes instructions et autrement que par dépêche.

« Mais tout cela est de l'enfantillage : nos adversaires sont les plus attrapés dans cette affaire .. si à la rigueur un gouvernement a le droit de prendre connaissance de la correspondance des particuliers, il n'a pas celui de la publier... »

10. — Sur sa candidature effective cette fois, et son *élection dans le Nord* le 15 avril, voy. — après les articles sur la proclamation du général cités à l'article des discours, — dans le *Progrès du Nord*, la séance du congrès républicain dans la salle du congrès conservatoire à Lille, le 4 avril, reproduite dans le livre de Maxime Lecomte, p. 58 à 72 ; — la profession de foi de Paul Foucart, désigné comme candidat par ledit congrès (*ibid.*, p. 73, 74) ; — la proclamation des conseillers généraux républicains du Nord, en faveur de Paul Foucart contre *Boulanger* (*ibid.*, p. 85. 86) ; — l'appel aux Electeurs du Nord, dans le même sens, par le bureau de l'Association nationale républicaine, (*ibid.*, p. 82) ; — l'adresse au général *Bou-*

langer de la fraction de la *Ligue des Patriotes* conduite par Deroulède (*ibid.*, p. 87, 88); et la lettre de Paul Deroulède à tous les instituteurs du Nord en faveur du général (ibid), p. 90, 91 : ces deux documents publiés d'abord par le *Drapeau* journal de la Ligue; — l'appel aux Electeurs du Nord, lancé, le 13 avril, par le comité républicain radical socialiste, en faveur du citoyen Emile Moreau (*ibid*, p. 113 à 117); — le manifeste, aux Travailleurs du parti ouvrier socialiste révolutionnaire (*ibid.* p. 122 à 124; — l'appel fait aux mineurs du Nord, contre *Boulanger*, par 300 mineurs de Lens et de Liévin (*ibid.*, par 201, 202); — l'appel d'un vieux flamand aux électeurs d'Hazebrouck (*ibid.*; p 205, 206); – la dernière proclamation du comité de protestation le 14 avril, et la réponse de Paul Foucard (*ibid.*, p. 207 à 209); — les interviews de Cluseret et de Louise Michel sur le général, d'après le *Galignani's Messenger* (*ibid.*, p. 124 à 126); — le compte-rendu, dans l'*Echo du Nord*, de la conférence tenue le 6 avril à Dunkerque (*ibid*, p. 149 à 154.; — celui de la réunion d'Hautmont, le 6 avril, d'après l'*Observateur d'Avesnes* (*ibid.*, p. 154 à 162); — celui de la réunion du théâtre de Valenciennes le 7 avril, d après l'*Impartial du Nord*, (*ibid.*, p. 166 à 170); — celui de la conférence de Bailleul, le 7 avril, d'après le *Progrès du Nord* (*ibid.*, p. 172 à 174); — celui de la réunion du Cateau, le 13 avril, d'après l'*Echo du Nord* (*ibid.*, p 175 à 180): — les comptes-rendus d'une vingtaine d'autres réunions du même genre dans les journaux locaux, en remarquant que les adversaires de *Boulanger* sont : le *Phare*, de Dunkerque; le *Journal d'Hazebrouck*; le *Progrès du Nord*, le *Petit Nord*, le *Courrier populaire*, de Lille; le *Libéral du Nord*, de Douai; l'*Impartial* et le *Courrier du Nord*, de Valenciennes; l'*Eclaireur*, de Condé; l'*Union Amandinoise* de Saint-Amand-les-Eaux; le *Libéral*, de Cambrai; l'*Observateur*, d'Avesnes; la *Tribune du Nord*, de Fourmies, etc., tous soutenant Paul Foucard; tandis que la *Dépêche*, de Lille (monarchiste) se déclare neutre le 5 avril; que l'*Emancipateur*, de Cambrai (clérical) patronne *Boulanger*, et que le *Nord*, de Lille, (républicain démocratique) se montre assez hésitant, témoin ses articles : « Hommes et principes; les deux candidats; suffisance et insuffisance, etc. »; et que la candidature Moreau est soutenue par le *Radical* de Paris.

Parmi les journaux de Paris, il faut surtout citer les correspondances quotidiennes de la *Lanterne*, *de la France*, et de l'*Intransigeant*; — l'article des *Débats* intitulé : « Physiologie du *Boulangisme*; » — les appels répétés de la *Cocarde*; — l'article de J. Reinach intitulé « Mangin II » (un journal de province qui le reproduisit écrivit bravement Mandrin II), daté du 12 avril, publié dans la *République française* et reproduit dans *La Foire boulangiste*, p. 194 à 201; — et après l'élection, les articles du même Reinach, reproduits *ibid.*, p. 201 à 208; — l'article intitulé « L'homme populaire », par Henri Fouquier, dans le *Figaro* du 16; — et « La journée de *Boulanger* », par Chincholle, dans le même numéro, article reproduit dans son livre sur le général, p. 89 à 98; — puis les articles de M. Jules Simon, intitulés « Pile ou face », « Jeu de Société », « 1848 et 1888 », publiés dans le *Matin* et reproduits dans *Souviens-toi du 2 décembre*, p. 55 à 90.

La note gaie est donnée par ce quatrain éclos dans la cervelle d'un électeur de Foucard :

Laguerre soutient *Boulanger*,
Cela ne m'inquiète guère :
Mais où je vois le vrai danger
C'est que *Boulanger* c'est la guerre.

Et voy., pour la question financière, *Les Coulisses du Boulangisme*, p. 89, etc.

Ne pas oublier les neuf dessins de Paul Lafage et Jean Beaudin, intitulés « *Boulanger* candidat », qui remplissent tout une page du *Figaro* du 7 avril ; — ni ceux des journaux satiriques illustrés, en particulier le *Don Quichotte* du 14 avril, avec une poésie et un dessin de Gilbert-Martin, intitulé « Le Porte-bannière » ; — « Le nouveau jugement de Paris », au *Charivari* du 14 avril ; — et la grande planche de Pépin, au *Grelot*, intitulée « Les ennemis de la République marchant sur le Nord », avec le général en tambour major, faisant battre la charge à tous les journaux de son parti. Cette planche fut tirée à part et donnée en prime gratuite du journal *Le Parti ouvrier*, avec le titre « *Boulanger* démasque ses batteries. »

Résultat : *Boulanger*, 172796 voix ; Foucard, 75706 ; Moreau, 9724 ; divers, 2469.

Les républicains intelligents ne cherchèrent pas à dissimuler la gravité de l'échec infligé à la République par le scrutin du 15 avril. M. Emmanuel Arène écrivait :

« Je ne veux pas récriminer ; il faudrait être trois fois bête pour jouer en ce moment les astrologues au bord du puits. Ce que je crois bien fermement, et ce que je m'en voudrais de ne pas dire, c'est que nous nous sommes tous, les uns et les autres, modérés comme radicaux, trompés du tout au tout sur ce pays qui est le nôtre. Ce pays est un vieux pays monarchique, une terre qui n'a jamais été fécondée que par la sueur des uns ou des autres, une nation qui veut être gouvernée, qui veut sentir une main forte, qui ne l'opprime pas, mais qui la guide ».

On juge, d'après cela, ce que pensèrent les autres, parmi lesquels je citerai en particulier le *Siècle* :

« M. *Boulanger* se conduit en prétendant. Il est nécessaire qu'il sache qu'il s'expose à être traité en prétendant. Et il est encore plus nécessaire, quand le cabinet aura pris une décision, qu'il agisse avec la dernière énergie. Pour écraser dans l'œuf un aigle impérial, il suffit de la botte d'un gendarme..... »

Voir au sujet de cet article, le commentaire du *Soleil* du 18 avril, intitulé « Un nouveau prétendant » ; — et parmi les journaux satiriques illustrés, après l'élection, le *Grelot* du 28 avril, avec l'étrange dessin de Pépin, intitulé « Le veau d'or. »

11. — Sur *l'entrée du général Boulanger à la Chambre*, et les manifestations projetées, voy. tous les journaux du 19 et du 20 avril, avec les sous-titres : « le palais Bourbon fortifié ; les précautions militaires », etc. — la chronique de Chincholle intitulée « du Louvre au Louvre », reproduite dans son livre, p. 98 à 106 ; — Le *Don Quichotte* du 21 avec une poésie et un dessin de Gilbert Martin intitulés : « Collègues » ; — et dans la *Lanterne d'Arlequin* du 29, les 3 articles : Le *Boulangisme* ; Le 19 avril ; La mirifique Odyssée de *Boulanger Ier* ; — puis voy. tous les journaux du 22 et la chronique de Chincholle intitulée « Semaine bruyante » (*ibid.*, p. 106 à 126), pour la manifestation des

étudiants en monôme jusqu'à la chambre : et comme les journaux boulangistes avaient attribué l'organisation de cette manifestation aux élèves des facultés catholiques, on lisait les protestations suivantes dans les journaux du lendemain :

« Certains journaux boulangistes insinuent, dans leur numéro de ce matin, que la manifestation antiboulangiste qui est partie hier soir du quartier Latin avait été organisée par les facultés catholiques et que les jeunes gens qui y ont pris part étaient des cléricaux. — La jeunesse républicaine des Ecoles qui a pris part, tout entière, à la manifestation, proteste avec énergie et avec indignation contre de pareilles allégations. — Le mot d'ordre du mouvement était parti, non des facultés catholiques, mais des écoles de l'Etat, et la très grande majorité des manifestants était composée d'étudiants républicains, dont le but était de protester contre les idées dictatoriales et plébiscitaires qui depuis quelque temps semblent devoir envahir le pays, et surtout contre celui qui s'en fait le champion. Vive la France ! Vive la République ! »

Et voy. de la même époque le curieux article de J. Reinach, intitulé « En cabinet particulier, » daté du 29 avril, publié dans la *République française* et reproduit dans la *Foire boulangiste*, p. 212 à 220 ; — et celui de Maurice Barrès dans la *Revue indépendante* du mois d'avril.

12. — Sur la *candidature du général Boulanger dans l'Isère et la Haute-Savoie*, lancée par la *Cocarde*, voy. les journaux du 24 avril. La *Lanterne*, l'*Intransigeant* et plusieurs autres journaux boulangistes avaient publié la note suivante communiquée par le comité dit de protestation nationale :

« Un journal du soir pose la candidature du général *Boulanger* dans l'Isère et dans la Haute-Savoie. Cette initiative toute individuelle a été prise complètement en dehors de la volonté du général *Boulanger* et du Comité de protestation nationale. Le général *Boulanger* et le comité de protestation nationale persistent absolument dans la résolution prise et publiée le 21 avril ; ils ne cesseront d'y conformer leurs actes. »

La *Cocarde* répliqua, le 23, par ces lignes. « Nous n'avons qu'une chose à répondre. Nous n'avons d'ordre à recevoir ni de M. Mayer, ni de personne. Quand M. le général *Boulanger* signera lui-même les désaveux qui sont publiés par l'*Intransigeant* et la *Lanterne*, nous verrons ce que nous avons à faire. Quant au prétendu Comité de protestation nationale, il n'existe plus ; il a été dissous après la gaffe des Bouches-du-Rhône, par M. le comte Dillon, qui a, sur lui, l'autorité d'un bailleur de fonds. »

La *Cocarde* ajoutait qu'elle commencerait le lendemain l'expédition des bulletins au nom du général *Boulanger* dans l'Isère et dans la Haute-Savoie.

L'*Agence Havas* intervint à son tour, le 24, dans le débat et se déclara autorisée par le général *Boulanger* à faire connaître que les notes communiquées à la presse par le Comité dit de protestation nationale, *avaient exactement la même valeur que si elles portaient la signature du général Boulanger*, et qu'en conséquence le général refusait toute candidature dans l'Isère et dans la Haute-Savoie.

C'est à cette occasion que Charles Bigot publia dans la *République française*, le 10 mai, un article très remarqué intitulé « le

général Pronunciamento »,entre deux articles de J. Reinach, l'un du 10 mai, intitulé « le Madhi » reproduit dans la *Foire boulangiste* p. 226 à 232 ; l'autre du 12, intitulé « N'avouez jamais » (*ibid.* p. 232 à 237). — Et voy. le curieux dessin de Pépin dans le *Grelot* du 29 avril sous le titre : « Le gratin boulangiste ; les nouveaux adhérents » ; parmi ceux-ci figurent Clovis Hugues, Emile Olivier et l'ex-père Hyacinthe. Ce dessin avait été sans doute inspiré par l'adhésion de ces personnages au programme politique développé par *B.* dans une interview avec un reporter du *Paris national*, entretien qui a été recueilli dans l'*Année politique*, de Daniel, 1888, p. 122 à 126, et dont l'authenticité fut niée par l'*Intransigeant*, la *Lanterne* et le *XIX*e *siècle.*

13. — Sur l'élection du général *Boulanger* comme *conseiller municipal de Tulle* et de trois communes du canton de la Roche-Canillac, le 6 mai, voy. une curieuse lettre de M. Borie, député de la Corrèze, dans la *Lanterne* du 11 mai. — Le même jour, à côté d'un article intitulé « *Ferry-Boulanger* » et d'un autre intitulé «Histoire et légende,» à propos de l'étude de M. Tenot sur *Boulanger militaire*, la *Petite République française* publiait cette note :

« Tulle, 9 mai.—Un télégramme du général *Boulanger* remercie les ouvriers de la manufacture d'armes qui ont voté pour lui comme conseiller municipal. « Cette marque de confiance, dit-il, augmenterait encore, s'il était possible, ma sympathie pour vous et mon dévouement à la République »

C'est de cette époque que date la création du journal boulangiste la *Presse*, dont le directeur fut G. Laguerre, — et l'installation du comité permanant boulangiste, rue de Sèze, qui adopta pour emblème l'*Œillet rouge*. « la fleur préférée du général », disait la *Cocarde*.

14. — *Sur le voyage de Boulanger dans le Nord*, du 11 au 15 mai, voy. ce que j'ai déjà dit au chapitre des discours, et tous les journaux de cette époque, en particulier la *Lanterne*, l'*Intransigeant* et le *Figaro* avec la série, dans ce dernier, des dix immenses dépêches de Chincholle, reproduites dans son livre sur le général, p. 136 à 172. — Presque tous les journaux, pendant cette semaine, contenaient un article *Boulanger dans le Nord*, dont le titre s'étalait, chez plusieurs, en lettres d'affiche, en tête du journal.

Et voy. les dessins de Pépin dans le *Grelot* du 13 mai, intitulé « Programme facile à suivre, même en voyage. » Le général y est représenté en charlatan tenant en main une gigantesque carotte, sur laquelle sont inscrits les mots : Programme-Remède ; — dans celui du 20, sous le titre : « Le renversement du veau d'or », etc.

15. — Sur le départ du général de l'hôtel du Louvre, et son installation dans l'hôtel de la rue Dumont-Durville, voyez surtout les dessins de Pépin dans le *Grelot* du 23 mai, sous le titre « Le syndicat boulangiste. Les souteneurs du général pauvre », avec cette inscription sur les billets souscrits : « Je reconnais avoir reçu la somme de..... millions que je m'engage à rembourser avec la sueur du peuple le lendemain de mon couronnement.. » — et dans celui du 3 juin, sous le titre « les faux billets ». — On commençait déjà à se demander « D'où vient l'ar-

gent », titre d'article qui reparait à tout instant dans les journaux anti-boulangistes.

A noter de cette époque, le dessin de Gilbert Martin sur Georges Laguerre traînant la statue dorée du général, dans le *Don Quichotte* du 26 mai.

16. — Sur la demande de *révision de la Constitution* déposée sur le bureau de la Chambre, le 4 juin, par le général *Boulanger*, voy., outre ce que j'ai dit au chapitre de son *Œuvre oratoire*, tous les journaux du 5, et les adresses révisionnistes qui furent la suite de ce dépôt Parmi elles, je signalerai, entre autres, l'adresse présentée au général, le 10 juin, par une délégation de la Fédération républicaine révisionniste, conduite par MM. Alfred Naquet, sénateur, et A. Cinqualbre, publiciste. secrétaire du comité central, approuvée par plusieurs centaines d'adhérents, appartenant tous à l'industrie ou au commerce parisien, et publiée par la *Lanterne* du 11 juin : Elle se termine ainsi :

« ... Félicitant les hommes politiques qui ont su rompre les entraves dont n'ont pu se dégager encore leurs collègues et sortir de l'ornière parlementaire, ils demandent avec eux ce que toute la France réclame : une Constitution républicaine, des lois appropriées aux besoins modernes, une répartition équitable des charges qui doivent peser sur les citoyens, et témoignent au général *Boulanger* toute leur confiance. »

Le général répondit par une allocution que j'ai citée au chapitre de son *Œuvre oratoire*.

Et voy. sur ce sujet les articles de J. Reinach, intitulés « La constitution » (24 et 25 mai) ; « Complicité inconsciente » (29 mai), « Au Pilori », (5 juin), reproduits dans la *Foire boulangiste*, p. 244 à 260.

17. — Sur la *candidature Deroulède dans la Charente*, pour les élections du 17 juin, candidature appuyée par la proclamation *Boulanger* du 11 juin, citée au chapitre des discours, voy. tous les journaux du 11 au 20 juin, en particulier la *Cocarde* (pour), les articles d'Emmanuel Arène dans le *Matin* (contre) — les *Coulisses du Boulangisme*, p. 240, etc. ; — l'*Année politique*, de Daniel, 1888, p. 163, 164 ; — et la proclamation Lambert (de l'imprimerie du *Suffrage universel*) répandue à profusion dans la Charente par les boulangistes. Elle débute ainsi

« Electeurs, un grand courant s'est déjà affirmé sur un parti nouveau qui s'est formé en France. Tous les démocrates, gardiens fidèles des grands principes émancipateurs de 1789, peuvent et doivent se donner la main sur le terrain boulangiste. Ce n'est pas un homme, mais le grand principe social payé si cher par nos pères, qu'il s'agit de proclamer ! M le général *Boulanger* l'a démontré à tous ses ennemis par son magnifique discours à la Chambre des députés Il veut l'appel au peuple sans restriction... »

Le discours dont il s'agit est celui du 4 juin : voy. au chapitre des discours.

Et voyez encore un curieux placard en dessin-charge, signé Ed. Dupuy, sur le prétendant au titre de *Mitron Ier* (*Paris*, impr. Bady frères, in folio), et intitulé « Marchand de vieux habits, vieux galons à l'usage des carotiers », avec ce dialogue :

« L'opportuniste Carotier Ier (représenté par Rochefort) : — Puisque tu ne veux pas de chapeau, achète-moi cette vieille houppelande (sur laquelle est inscrit : L'habit de Deroulède, style Louis XV).

« L'électeur de la Charente. — Si tu n'as pas mieux, ferme vite ta baraque. Tu n'ignores pas, vieux blagueur, qu'il est à vendre depuis longtemps... »

Deroulède ne fut pas élu ; il y eut ballottage, et Pépin, qui avait déjà publié, dans le *Grelot* du 10 juin, un dessin sous le titre « Le général se vide », en donna un autre assez comique, le 24 juin, intitulé « Retraite en bon ordre : » dans lequel il avait reproduit diverses déclarations telles que « voter pour Deroulède c'est voter pour moi. — Après l'élection de Deroulède, j'irai en Charente vous apporter en personne mes chaleureux remerciements », etc.

Voy. aussi « *Boulanger* à la rescousse », pièce de vers par Albert Millaud, au *Figaro* du 20 juin ; — l'examen du général, signé Cascadio, dans le *Charivari* du 30 juin ; — et les articles de J. Reinach, reproduits dans la *Foire boulangiste*, p. 275 à 296.

18. — Apparition, le dimanche 10 juin, d'un journal boulangiste satirique illustré, hebdomadaire, intitulé *La Diane*, destiné à combattre l'influence du *Grelot*, mais beaucoup inférieur. — Le numéro 1er s'ouvre par un dessin intitulé « Les pioupious d'Auvergne dans la Charente » avec la légende « Voter pour Deroulède, c'est voter pour moi ; » et se termine par la chanson « Les pioupious d'Auvergne » (paroles et musique), chantée par Bourgès à l'Eldorado ; — Le n° 2, dont le dessin intitulé « Correction méritée » est peu respectueux pour la Chambre, publie l'appel d'un comité présidé par Alfred Naquet, pour offrir au général l'*épée d'honneur* de la défense nationale ; — Je remarque dans le n° 4, dont le dessin intitulé « Des nèfles » représente la coalition des ennemis Lilliputiens de *Boulanger* essayant en vain de renverser son buste colossal, un fac-simile d'autographe ainsi conçu : « Tout pour la France, et par la France. Le *Boulangisme*, puisqu'on l'appelle ainsi, n'a point d'autre programme, n'a pas d'autre raison d'être. *Général Boulanger*, 26 juin 1888. » Il y en eut d'autres dans les nos 11 et 12.

19. — Sur l'incident de la *folie du commandant Hériot*, voy. les journaux de la fin de juin, en particulier : *Le Scandale* du 21, avec les sous-titres : Les escroqueries de la bande du général ; la vérité sur le drame Hériot, etc. — *Les Châtiments* du 24, avec les sous-titres : La vérité sur le député Laguerre ; les maitres chanteurs des magasins du Louvre, *Boulanger*, Laguerre et Cie ; *Boulanger* à la Boissière ; la ruine d'Hériot, etc..., et le dessin de Pepin, dans le *Grelot* du 1er juillet, intitulé « Le poseur de lapins. »

Continuation des chansons anti-boulangistes de Jules Jouy dans le *Parti ouvrier*, et en sens inverse, dans l'*Intransigeant*, des panégyriques enthousiastes de Rochefort que Pepin représente le 8 juillet, dans le *Grelot*, en « forçat du boulangisme. »

20. — Sur le *voyage en Bretagne*, du 7 au 10 juillet, voy. ce que j'ai dit déjà au chapitre des discours, et tous les journaux de cette époque, spécialement ceux d'Ille-et-Vilaine, entre autres le *Petit Rennais*, organe boulangiste de Rennes, et la série des six

longues dépêches de Chincholle au journal le *Figaro*, reproduites dans son livre, p. 184 à 208. — La première de ces dépêches, dans le *Figaro* du 8 juillet, est précédée d'un curieux article satirique d'Albert Millaud, intitulé : « Il est partout. »

21. — Sur la *démission de Boulanger* à la séance du 12 juillet, et le *duel Floquet* qui en fut la suite, voy. ce que j'ai dit plus haut au chapitre des discours ; — le courrier de Paris, d'Albert Wolff, au *Figaro* du 14 ; — les procès-verbaux du duel, datés des 12 et 13 juillet, et signés : Clémenceau et Périn, pour Floquet, Laisant et Le Hérissé, pour *Boulanger*, publiés dans tous les journaux des 13, 14 et 15, et reproduits dans le livre de *Chincholle*, p. 209 à 213 ; — puis les bulletins médicaux pendant la guérison de la blessure, *ibid.*, p. 224 à 229 ; — et tous les journaux de Paris du 12 au 20 juillet, et la plupart de ceux de province, parmi lesquels je signale, en particulier, l'*Ere Nationale* (de Carcassonne) du 22 juillet, avec gravure. — Je citerai un extrait de l'article du *Siècle :*

« La comédie a fini par la tragédie et les grossièretés. Faute de sang-froid et de patience, on a gâté à plaisir une excellente situation. A un comédien ridicule on a prêté les apparences d'une victime. Et demain ce général des Funambules va pouvoir recommencer ses promenades de Bélisaire électoral avec des attitudes de martyr. Cet homme a décidément la veine. Il a beau faire toutes les sottises, il se trouve toujours dépassé.... »

A propos du duel Floquet et de la lente guérison du général *Boulanger*, je dois signaler ici un épisode bibliographique assez curieux. Cette situation inspira à M. de Neuville l'idée d'envoyer dans tous les coins de la France des colporteurs chargés d'annoncer, non la bonne nouvelle, mais de distribuer ou vendre un placard intitulé :

« *La mort du général Boulanger.* Ses conséquences désastreuses. Joie des Allemands. Le congrès haute-cour de justice. Mise en accusation du ministre-président Floquet. — *Paris*, Imprimerie Lombary. »

La première station de la croisade de ses émissaires, les sieurs Nozet et Esquévitz, fut la jolie ville de Mantes. Ils se présentèrent tout d'abord chez le commissaire central de Mantes, puis à la sous-préfecture et demandèrent l'autorisation de vendre dans la ville le pamphlet en question.

Les fonctionnaires administratifs ayant répondu qu'ils n'avaient « aucune autorisation à donner », les colporteurs se remirent en route, criant par toutes les rues : « Demandez... la mort du général *Boulanger* !... Ses conséquences désastreuses ! Cinq centimes ! Un sou ! »

Les gendarmes arrêtèrent aussitôt Nozet et Esquévitz, et les conduisirent devant le procureur de la République, qui, après les avoir interrogés, les traduisit, en vertu de la loi sur les flagrants délits, devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation d'escroquerie et demanda au tribunal d'appliquer aux prévenus l'article 405 du code pénal, soutenant qu'ils avaient commis une escroquerie, véritable, vendant, ne fût-ce qu'un sou, un imprimé annonçant comme nouvelle vraie : « La mort du général *Boulanger* », événement chimérique. Les colporteurs furent condamnés à 24 heures de prison.

Pendant ce temps, le journal la *Charge* (3e série, n° 1), du 15 juillet, publiait un immense dessin d'Alfred Le Petit, représentant le général *Boulanger* enjambant la ville de Paris, en montrant aux Parisiens l'hydre de Ferry domptée.

En revanche, c'est à ce moment que la *Lanterne* abandonna le parti boulangiste, en alléguant « ses tendances plébiscitaires et les velléités d'alliance avec les monarchistes. » (*Année politique*, 1888, p. 165). — A ce propos, voy. l'article de J. Reinach, daté du 2 avril, intitulé « Les alliés », publié dans la *République française*, et reproduit dans le *Cheval noir*, p. 21 à 26, avec cette épigraphe : « ... Uno avulso, non deficit Mayer ! »

22. — *Sur sa candidature improvisée le 13 juillet dans l'Ardèche* pour l'élection du 24, voy. ce que j'ai dit au chapitre des discours ; — les journaux de l'Ardèche de l'époque ; — les proclamations de M. Beaussier ; — l'article intitulé « Catilina », dans le *Soleil* du 21 ; — le dessin de Pépin, intitulé « Tournée électorale, » dans le *Grelot* du 22 juillet ; — et les *Coulisses du Boulangisme*, p. 127 à 130.

Boulanger ayant échoué, ses ennemis exultèrent ; — M. Reinach disait dans la *République française* : « La bête vit, mais le venin est mort » — et M. Camille Pelletan, dans la *Justice*, raillait « l'impuissance de Paulus à faire un dictateur... » — Pépin dessinait dans le *Grelot* du 29, une charge désopilante intitulée « La déroute de l'Ardèche » ; — et la veille, on s'était pâmé devant un immense tableau de Gilbert Martin, intitulé « Les funérailles de Malborough », publié avec complainte en vers, dans le *Don Quichotte* du 28. — Enfin Paul Girard écrivait, le 6 août, dans le *Charivari*, un article intitulé : « Ci-gît *Boulanger*. »

C'est à cette époque, dans son numéro du 13 juillet, que l'*Espérance du Peuple* de Nantes publiait, sous le titre « La monnaie de *Boulanger* », la curieuse nouvelle qui suit :

« Nous avons eu hier sous les yeux une pièce de dix centimes à l'effigie de *Boulanger* Ier. C'est une pièce dont la tête de Napoléon III a été transformée par un habile graveur bâlois.

« Le chef est recouvert d'un képi de général, et la barbiche légendaire de l'Empereur remplacée par la barbe bien connue du général *Boulanger*. Le mot en exergue Napoléon a été effacé et remplacé par ce mot gravé en creux, *Boulanger*. Deux des trois I de Napoléon III ont été grattés également, ainsi que le millésime 1866, que le graveur a remplacé par celui de 1888. Si bien que l'on peut lire : « *Boulanger Ier empereur*, 1888 »

« Cette pièce, d'un travail curieux, a été très limée, elle a perdu par conséquent de sa valeur matérielle, ce qui faisait dire, hier, à un antiboulangiste : « Comme empereur, *Boulanger* ne vaut pas tout-à-fait deux sous. »

23. — Sur sa *triple élection*, le 19 août, dans le Nord, la Charente-Inférieure et la Somme, voy., outre ce que j'ai déjà dit au chapitre des discours, les proclamations de ses adversaires : Joseph Lair, dans la Charente-Inférieure ; Charles Desmontiers, Pierre Delcourt, dans le Nord ; Bernot dans la Somme ; — puis voy., dans tous les journaux du 5 au 20 avril, les articles intitulés « la nouvelle campagne boulangiste » résumés, pour le *Figaro*, dans le livre de *Chincholle* p. 229 à 251 : ou « le général *Boulanger* dans la Somme », « un attentat contre le général *Boulanger* », etc. — et les articles tels que : « une dernière cartouche, » par

H. Rochefort dans l'*Intransigeant* du 17,—enfin, les comptes rendus de son voyage dans la Charente-Inférieure, depuis l'article de Jules Richard intitulé « Le tour de France du général *Boulanger* », dans le *Figaro* du 29 juillet, jusqu'aux ovations de Saintes et de Saint-Jean d'Angély décrites par le *Petit Rennais* du 8 août.

Le principal organe anti-boulangiste dans la Somme était le *Progrès de la Somme*, à Amiens, qui donnait le *la* à tous les autres. — Et voy. l'*Année politique* de Daniel, 1888, p. 202 à 212, et pour les ressources financières, *Les coulisses du Boulangisme*, p 131 à 134.

Parmi les journaux satiriques illustrés je citerai, de cette époque, « Une vieille proxénète » par Pépin, dans le *Grelot* du 5 août; — « Un, deux, trois et quatre », ou la transformation de *Boulanger* en Badinguet, avec pièce rimée, par Gilbert Martin, dans le *Don Quichotte* du 11 ; — « En revenant de la ... tournée », par le même, avec chanson parodiée de celle de la Revue, dans le *Don Quichotte* du 18 ; — et l'immense dessin de Pépin : « Les dernières représentations de la troupe », dans le *Grelot* du 19, avec la légende « Il n'y a que lui. Vive l'Empereur ! » suivi, le 26, de « La grande soupière » etc.

Il convient d'ajouter qu'il y avait deux sièges à pourvoir dans le Nord, et que *Boulanger* s'était annexé, comme compagnon de liste, M. Kœcklin, maire récemment révoqué du IXe arrondissement de Paris. *Boulanger* réunit 130 000 suffrages et Kœchlin 126 000, contre 97 000 aux républicains. — « Ce n'est pas le général *Boulanger* qui est passé, disait, le lendemain, Paul de Cassagnac dans l'*Autorité*, c'est le général opposition : » — et la *France* du 21, faisant le relevé, dans un article intitulé « l'éloquence des chiffres », des voix obtenues par le général depuis le 22 mai, en trouvait 737, 284.

24. — Sur son *voyage du 26 août à Lisieux*, accompagné du député Laguerre en uniforme de sergent de réserve, voyez tous les journaux du 25 au 30 août, en particulier le *Journal de Caen* ; — on peut y joindre le *Don Quichotte* du 26 avec le grand dessin et la pièce de vers de Gilbert Martin, intitulés « le triple trapèze. »

Je lis dans le *Télégraphe* du 30 août :

« M. *Boulanger* ayant déjeuné avec M. Laguerre, lui a adressé un télégramme qui commence ainsi : « Veuillez remercier en mon nom la brave population de Lisieux... » Ainsi, comme l'observe avec tant de raison notre confrère Charles Laurent, M. *Boulanger*, écrit à M. le *sergent* Laguerre, en service actif, pour le charger de remercier en son nom la population civile qui lui a fait accueil. Il le charge de « dire » à cette population toute sa reconnaissance pour les acclamations qui l'ont salué.

« Comment veut-il que le sergent Laguerre s'acquitte de sa commission ? — En publiant la dépêche, apparemment. Mais M. Laguerre n'a pas le droit, tant qu'il est au régiment, de publier quoi que ce soit sous son nom, ni, d'une manière détournée, sous un nom emprunté, à moins d'en avoir reçu l'autorisation formelle du ministre de la guerre.

« C'est donc à un acte d'indiscipline que M. *Boulanger*, ancien ministre lui-même, ancien commandant du 13e corps d'armée, convie son associé politique, le sergent Laguerre... »

25. — Sur l'entrevue de *Boulanger* avec le prince Napoléon à Prangins, voy. l'article de J. Reinach, intitulé « Le traité de Prangins » daté du 30 août, publié dans la *République française* et reproduit dans *Le cheval noir*, p. 70 à 74, en y joignant un précédent article daté de Turin le 29 juillet et intitulé « Le nœud du complot » (*ibid* , p. 10 à 15) ; — les *Coulisses du Boulangisme*, p. 46 à 51 ; — le *Grelot* du 2 septembre avec le dessin de Pepin « l'Assaut de la République », et l'article signé Montretout, intitulé : « *Boulange* chez Plon-Plon et Cie. », etc.

26. — Sur l'*éclipse du général Boulanger* pendant le mois de septembre, voy. les commentaires de tous les journaux de la première semaine. Parmi les racontars plus ou moins extraordinaires qu'on vit éclore de la fantaisie des reporters en défaut, je cueillerai celui-ci dans le *Gil Blas* du jeudi 30 août :

« ... C'est seulement hier mercredi que l'*Intransigeant* et la *Presse* ont annoncé que le général *Boulanger* avait quitté Paris pour faire en Suède le voyage dont il était question depuis quelque temps déjà. Nos confrères ont pris le soin d'ajouter que le général n'avait point annoncé son départ, afin d'éviter toute manifestation bruyante. Cette réserve, qui n'est évidemment point habituelle, de la part des journaux en question, s'appuierait sur des raisons de la plus haute gravité. Si nous sommes bien informé, en effet, — et nous croyons l'être — le général se rendait en Allemagne par Hambourg. Il est même possible qu'il soit allé directement dans cette dernière ville, sans faire un détour par la Suède. De là, il se rendrait *chez le prince de Bismarck*, avec qui il aurait une entrevue.

« Il y a déjà plusieurs jours que nous savons le véritable mobile du voyage du général. Nous n'avons pas voulu en parler avant le départ de ce dernier, afin de ne pas apporter, par une indiscrétion dangereuse, une entrave à cette conférence, dont la portée peut être considérable... »

Et voy. le dessin d'Alfred Le Grand, intitulé : « Floquet obsédé par *Boulanger*. Regardons s'il n'est pas sous le lit », dans la *Diane* du 2 septembre ; — le dessin de Pepin, intitulé : « Il est parti » avec une complainte de J. Marx, dans le *Grelot*, du 16 ; — « Avez-vous vu *Boulanger ?* » par Henri Aimel, dans le *Don Quichotte* du 25, à côté d'un dessin de Gilbert Martin, intitulé : « Chacun son air ». — Mermeix, dans les *Coulisses du Boulangisme*, p. 25, assure que *Boulanger* passa ce mois de septembre au Maroc avec Mme X.

La presse s'occupa beaucoup, pendant cet « entr'acte » (le mot est de Chincholle), d'un article du *Moniteur de Rome* qui, supposant que *Boulanger* pourrait arriver au pouvoir, examinait quelle serait la situation des intérêts catholiques et concluait en disant « L'Eglise n'a rien à y perdre, et elle peut y gagner beaucoup. » Plusieurs, en particulier le *Progrès du Morbihan*, prétendirent y voir une intervention du Pape en faveur du général *Boulanger*. L'*Univers* leur répondit ainsi :

« Tous ces raisonnements, mêlés d'injures, pèchent par la base : 1° le *Moniteur de Rome* n'est pas l'*organe officiel du Vatican* ; 2° il ne fait pas autorité dans le *monde catholique* ; 3° il n'a nullement mission *d'exprimer les sentiments secrets du Saint-Père*, lesquels, d'ailleurs, sont connus de tous, puisqu'ils sont les mêmes que ses sentiments publics.

« Nous l'avons déjà dit, et, devant l'abus que l'on fait, contre la politique du Saint-Siège, d'un article fantaisiste du *Moniteur de Rome,* il faut le répéter : ce journal, qui a pour programme la défense de l'Eglise, reçoit, comme d'autres journaux romains, des communications du Vatican, mais il n'a aucun caractère officiel et ses articles n'engagent absolument que lui... » (*Petit Breton*, du 16 octobre).

De la même époque aussi date un article intitulé : « Le règne des nouvelles couches en France », dans le *Contemporary Review.* Frédéric Marshall y apprécie ainsi le général : « Bien qu'il n'ait montré aucune capacité comme *leader* politique, bien qu'il ait absolument trompé dans leurs espérances ceux qui voyaient en lui un chef, *Boulanger* n'en reste pas moins l'expression d'une des phases de la fantaisie populaire, le porte-voix des mécontents. »

27. — Sur sa comparution devant la *commission de la révision*, le 26 octobre, voy. en particulier le dessin du *Charivari*, du 29 octobre, par Henriot, avec la légende « Oh ! malheur ! à leur âge... » ; — et l'interview du reporter de la *France,* intitulé « chez le général *Boulanger* », dans la *France* du 27. Il paraît qu'au lieu de l'appeler *général*, on lui avait dit *Monsieur* :

« — Je suis, a-t-il dit, habitué à tous les procédés discourtois ; aucun ne peut m'étonner. Que voulez-vous? certains Français envisagent le patriotisme de telle façon que toute leur énergie, ils l'emploient contre des Français. Ils traitent en ennemis publics ceux qui ne partagent pas toutes leurs opinions et toutes leurs conceptions politiques. Pour moi, je suis maintenant cuirassé et bien cuirassé ; les injures, les calomnies ne me touchent pas plus qu'elles ne touchent, d'ailleurs, la grande masse des électeurs. — Mais, disons-nous au général *Boulanger*, ne trouvez-vous pas que les commissaires vous aient en quelque sorte fait subir un interrogatoire ? — Un interrogatoire ! nous répond le général. Eh parbleu ! avant même l'ouverture de la séance de la commission, il était bien certain pour moi qu'on allait me faire asseoir sur la sellette. J'aurais pu ne pas répondre. On aurait mal interprété mon silence. J'ai répondu. Il est vrai que mes ennemis interprètent mal aussi mes paroles et leur font subir la question ordinaire et extraordinaire. Quels tortionnaires que ces prétendus libéraux ! J'avais l'air, ma foi ! de comparaître devant le grand tribunal de l'Inquisition... »

28. — Sur le *mariage civil de Mlle Marcelle Boulanger* avec le capitaine Driant, le 29 octobre, à la mairie du XVI[e] arrondissement de Paris, et le mariage religieux, le lendemain, à St-Pierre de Chaillot, voy. les chroniques de Chincholle au *Figaro* du 30 et du 31 ; reproduites dans son livre p. 261 à 273 ; — le *Petit Rennais* du 31 ; — la *Gazette anecdotique* de 1888, II, 259 ; — et le *Journal illustré* du 4 novembre 1888, avec les portraits de *Marcelle* et du capitaine Driant, sous le titre « Un mariage parisien. »

29. — Sur ses *alliances avec les royalistes* à cette époque, voy. le *Paris* du 28 octobre, reproduisant un article du *Moniteur du Puy-de-Dôme*, que Mermeix a recueilli dans les *Coulisses du Boulangisme*, p. 142 à 144, pour montrer qu'il n'avait pas été le premier à les signaler : il en rectifie plusieurs erreurs. — Voy. aussi l'*Année politique*, 1888, p. 228 à 232 ; — le dessin de première page du *Courrier français* du 21 octobre, sous le titre

« L'Œillet et la Rose », — celui de Pépin intitulé : « Le Triomphe de *Boulanger*. Tirons quand même, nous le déboulonnerons après », dans le *Grelot* du 28; — et celui d'Alfred Le Petit « Triple alliance », dans la *Charge* du 28, qui fut saisie par la police à cette occasion ; — enfin celui de Gilbert Martin, avec pièce de vers, dans le *Don Quichotte* du 10 novembre, sous le titre : « Comme ils le bichonnent. »

29. — Sur ses *alliances avec les impérialistes* à cette époque, à l'occasion du banquet de Nevers, voy. plus spécialement, après ce que j'ai dit au chapitre de l'*Œuvre oratoire*, l'*Année politique*, 1888, p. 230, et outre les dessins cités à l'article précédent, ceux de Pépin dans le *Grelot* du 18 novembre, sous le titre « une séance d'hypnotisme » ; — de Gilbert Martin dans le *Don Quichotte* des 1er et 15 décembre, sous les titres « Pèlerinage du 2 décembre », et « Roméo et Juliette » ; — et le *Charivari* du 26 novembre : dessin avec la légende : « Salon pour 400 couverts... — Et comme légumes ? — Ça va de soi. Des panachés, puisque c'est un bouquet boulangiste. »

30. — Sur le projet de *coup d'Etat du ministère Floquet contre Boulanger* et ses partisans, voy. tous les journaux du 22 au 25 novembre.

La *République française* avait publié, sous la signature de M. Joseph Reinach, un article des plus violents qui se terminait ainsi :

« M. *Boulanger* ne se contente plus *de nouer avec les prétendants expulsés du territoire des coalitions qui constituent, dans toute la force des termes du code pénal, le crime de complot contre la sûreté de l'Etat* Il a formé encore le noble dessein de noyer la République sous la boue avec le concours du rebut des mouchards et avec les subsides qu'il reconnaît lui-même tenir de l'étranger. A la bonne heure ! Cela est plus franc, plus net ; c'est digne tout à fait de la bande césarienne Ah ! vous croyez nous intimider, vous qui n'avez jamais connu le parti républicain que par ses déserteurs ! C'est bien, allez, continuez ! Encore *quelques jours de patience, et vous connaîtrez*, DANS TOUTE LEUR RIGUEUR VENGERESSE, LES LOIS, LES JUSTES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE ! »

En même temps, M Labordère se voyait obligé de démentir, par une lettre publiée dans le *Soir*, le 24 novembre, un propos qu'il aurait tenu « disant que le général *B.* était un conspirateur et qu'il fallait le coller au mur ». Cette lettre qui a été conservée dans l'*Année politique* de 1888, p 245, 246, contesta les termes, mais laissa voir que la pensée n'avait été que fort peu travestie.

L'on se demandait quelle signification il convenait d'accorder à ces paroles menaçantes, quand tout-à-coup le bruit se répandit dans Paris que M. Floquet, de concert avec M Carnot, préparait un coup d'Etat contre les fauteurs et les complices de la grande coalition dénoncée, c'est-à-dire contre les monarchistes et les boulangistes.

Il s'agissait de « faire connaître dans leur rigueur vengeresse » au général *Boulanger* et à ses amis, ainsi qu'aux chefs et aux personnalités principales du parti conservateur, ce que M. Joseph Reinach appelait les « lois, les justes lois de la République. » En d'autres termes, c'est un 18 Fructidor que méditaient le président de la République et le président du conseil : arrêter, emprisonner,

déporter tous ceux dont ils redoutaient le succès aux élections prochaines, voilà à quoi, en désespoir de cause, ils s'étaient résolus. Après quoi, « débarrassés de ce qui les gêne », ils convoqueraient les électeurs, non sans avoir pris, au préalable, quelques précautions, telles que la suppression de la liberté de la presse et du droit de réunion.

« Cela peut paraître tout d'abord invraisemblable, absurde, mais cela est, écrivait Paul de Cassagnac dans l'*Autorité* ; M. Floquet, président du conseil des ministres, médite, prépare un coup de force. Voici son plan, etc. »

Et il annonçait comment les cellules étaient préparées à Melun et à Clairvaux. —L'*Intransigeant* enchérissait encore : « Les journaux qui ont refusé de mordre aux séductions des fonds secrets, écrivait Rochefort, seront naturellement englobés dans ce coup d'Etat. » — Le *Gaulois* recevait de M. Dugué de la Fauconnerie une lettre pleine de détails précis sur les projets médités : « Je sais que Cassagnac a entre les mains, depuis hier, la liste des députés et journalistes auxquels M. Floquet se propose d'offrir l'hospitalité... » — La *Presse* insérait un article de Laguerre intitulé « Floquet décembriseur » ; — et la *France* envoyait un de ses reporters chez *Boulanger* qui répondait :

« Quand on m'en a parlé pour la première fois, j'ai refusé de croire à une pareille monstruosité !

« Quoi ! en 1888, à la veille de l'Exposition, au moment où cette admirable manifestation pacifique de la France peut nous reconquérir toutes les sympathies de l'Europe, un coup de force ! Et un coup de force accompli par qui ? Par l'homme de toutes les libertés, par M. Floquet.

« C'est impossible, disais-je. Mais il a fallu me rendre à l'évidence. Nous avons reçu, à ce sujet, les renseignements les plus probants. Plusieurs de nos amis auxquels le gouvernement a l'imprudence de faire ses confidences ont fourni les indications les plus nettes... »

Toute cette affaire est bien résumée dans le *Petit Breton* du 24. La mèche étant éventée, le coup ne partit pas ; mais je trouve un souvenir curieux de l'incident, dans cet entrefilet qui fit le tour de la presse en décembre :

« Un jouet pour les étrennes a été mis en vente avant-hier. Il représente M. Floquet essayant d'enfoncer à coups de casse-tête, dans son chapeau du temps de « Vive la Pologne », un général *Boulanger* qui reparaît toujours. On fit circuler à la Chambre le joujou, et l'on s'en amusa beaucoup. Si bien que M. Floquet, furieux, demanda l'ordre d'en interdire la vente. Hier donc, les camelots furent traqués partout par la police. Mais les amis du président du Conseil lui firent honte de sa colère, lui représentant qu'il se rendait ainsi encore plus ridicule : et M. Floquet s'est résigné à donner contre-ordre. »

Et voy. le curieux dessin de M. Gilbert Martin, avec une excellente pièce de vers, dans le *Don Quichotte* du 17 novembre, sous le titre « Dernières courses d'automne ». (C'est une course en sac échevelée entre *Boulanger* et Floquet, avec le bureau du Sénat pour obstacle) ; — et un autre intitulé « Les Etrennes du pouvoir » (*Don Quichotte* du 29 décembre) dans lequel Jules Ferry, *Boulanger* et Floquet cherchent à s'arracher l'un à l'autre « le gâteau du pouvoir. »

En attendant, voici d'après M. Albert Macé, témoin auriculaire (*Petit Breton* du 4 décembre), un couplet d'une carmagnole qu'on chantait à la manifestation Baudin le 2 décembre :

Boulanger s'était promis
De faire fusiller tout Paris ;
Mais son coup a raté,
Grâce à nous les fédérés.
On lui coupera la tête,
Vive le son, etc.

32. — Sur les projets de *divorce du général Boulanger*, voy. les déclarations du *XIXe Siècle* en décembre, contredites par une interview de *Mme Boulanger*, que tous les journaux, en particulier le *Soleil*, publiaient le 12. Un mois après, le 12 janvier 1890, le *XIXe Siècle* disait, et toute la presse répétait après lui, le 13 :

« Devant le président du tribunal, qui recevait en son cabinet les deux époux, M. le général *Boulanger* arguait uniquement de ceci : *Mme Boulanger* refusait de réintégrer le domicile conjugal. — Nullement, aurait répondu *Mme Boulanger*, et si le général veut m'offrir son bras, je suis prête à le suivre.

« Le général, absolument démonté par cette proposition, dut changer ses batteries. Il s'emporta, se fâcha, formula d'autres griefs : Pendant qu'il était ministre de la guerre, *Mme Boulanger* avait obstinément refusé de venir loger dans l'hôtel du ministère. D'autre part, alors que, blessé dangereusement dans son duel avec M. Floquet, il devait compter sur les soins empressés de *Mme Boulanger*, sa femme s'était bornée à envoyer prendre de ses nouvelles auprès des docteurs qui le soignaient.

« — Pardon, a répondu à ce moment *Mme Boulanger*, quand je me suis présentée afin de vous donner mes soins, j'ai trouvé ma place prise, et je ne pouvais que me retirer. J'ai fait ce que je devais en m'enquérant avec sollicitude de la santé du général.

« *Mme Boulanger* déclara alors qu'elle s'opposerait de toutes ses forces à la demande en divorce, ajoutant qu'elle voulait conserver au général « un foyer pour ses vieux jours. » Le président n'ayant pas réconcilié les époux, c'est-à-dire n'ayant pas amené le général à renoncer à sa demande de divorce, les adversaires qui, l'un et l'autre, avaient fait choix déjà d'un avoué, le général, de Me Paul Roche, *Mme Boulanger*, de Me Husson, viennent de charger deux anciens bâtonniers de soutenir devant le tribunal leurs prétentions respectives. »

Et voy. dans le *Grelot* de février 1890, le dessin de Pépin intitulé : « Les dos verts au Vatican. »

Je dois signaler 2 dessins du *Charivari*, de cette époque ; — le 13 décembre : « Le déménagement de 1888 », où l'on voit la tête d'un général servant de girouette au milieu de 4 points cardinaux représentés par une fleur de lys, un chapeau de Napoléon Ier, un bonnet phrygien, et une figure en poire ; — puis le 24 décembre, un général à cheval, en grande tenue, à qui la France montre le poteau indicateur de la route de la Révolte, avec cette légende : « Pardon général, je crois que vous vous trompez de chemin. La route de la Révolte ne mène pas à l'Elysée. »

E. — **Année 1889.** — Apogée et décadence.

1. — Sur son *élection législative à Paris*, le 27 janvier, voy. outre ce que j'ai dit au chapitre des discours, tous les journaux

de Paris et de province, depuis le 23 décembre 1888, date de la mort du député Hude, jusqu'au 30 janvier 1890, et l'*Année politique* de 1889, p. 11 à 21. — Dès le 25 décembre, l'*Evènement* publiait une interview du général sur ce sujet, pendant que le *Figaro* interviewait Rochefort, et le *Gaulois* Auguste Vacquerie. Le 26, tous les journaux publiaient les principaux fragments de ces interviews. Je les trouve en particulier dans le *Soleil*, à côté d'un article de H. de Kerohant intitulé « Le bon tyran. »

« Comment ! Si je me présente au siège que la mort de ce pauvre garçon vient de rendre vacant dans la députation de Paris ? Mais vous n'en doutez pas, — et le gouvernement non plus, et le pays pas davantage. Je n'ai fait, en promettant à mes électeurs du Nord, après ma seconde élection, de rester leur député, qu'une seule réserve : le cas où il y aurait lieu de pourvoir à un siège dans le département de la Seine. Ce cas se présente ; je suis donc parfaitement en règle avec eux en aspirant à prendre place au milieu des représentants de Paris..... »

La candidature du *général Chromo* (c'est ainsi que Camille Pelletan l'appelait dans la *Justice*), une fois lancée (voy. sur ce sujet *Chincholle*, p. 295 à 305, sous le titre « Nouvel avatar » ; les *Coulisses du Boulangisme*, p. 138 à 142 ; et les articles de Jules Simon intitulés « Nos candidats, » et « S'abstenir c'est voter pour l'ennemi », publiés dans le *Matin*, et reproduits dans *Souviens-toi du 2 décembre*, (p. 84 à 95, et 349 à 358), — il y eut une véritable débauche de proclamations et d'affiches : on en couvrit d'épaisseurs sans cesse renouvelées, les soubassements de tous les monuments de Paris : on en colla jusque sur les marches de l'escalier de façade de l'Opéra, et sur le dos de la statue de Diderot au boulevard de St-Germain. (Voy. *Chincholle* p. 309 à 361) : « Parfois, à la grande joie des badauds, dit un chroniqueur, une lutte d'affichage s'engageait entre les colleurs jacquistes et boulangistes. Dès qu'un colleur d'une opinion avaitfini son travail sur l'une des faces d'un soubassement, un colleur de l'opinion opposée apparaissait et apposait son papier sur celui qui venait d'être mis. On s'amusait, montre en main, à constater la durée d'apposition des affiches de l'un et l'autre candidat. De une heure à cinq, la durée d'apposition visible était en moyenne de cinq minutes. Que de papier inutile !... » Le premier appel de M. Jacques désigné par le Comité central républicain, ne parut que le 8 janvier, mais à partir de ce moment, les réponses et les répliques se succédèrent sans interruption, entremêlées des manifestes fantaisistes des Lisbonne, des Salis, des Sarrazin.

Parmi les innombrables articles de journaux, je citerai « le Prophète » par H. de Kerohant dans le *Soleil* du 12 ; — « le général Omnibus » par Lissagaray,et « Sa capacité militaire » dans la *Bataille* du 14 ; — « Le général *Boulanger* et la littérature » dans *Le Décadent* du 15 ; — « L'ami du peuple : Sauveur omnibus ; Nouvelle infamie ; D'où vient l'argent ; Le dégoût public ; Barbenzingue et Badinguet ; » etc., dans la *Lanterne* du 21 ; — « M. *Boulanger* fusilleur » dans la *Justice* du 25 ; — « Fantaisies électorales », dans le *Petit Phare* (de Nantes) du 25 ; — la complainte intitulée « Pauvre Jacques », qu'on collait sur les affiches de ce candidat ; — « *Boulanger* général et ministre » par Eug. Tenot, dans la *Revue politique et littéraire* du 26. — « Théâtre ultra libre. La matinée du général » par Modernio, dans le *Charivari* du 19, etc.

La *Lanterne* du 14 énumérait ainsi les journaux de Paris qu'elle appelait les soutiens du Boulangisme :

« Liste des journaux bonapartistes, boulangistes, royalistes et cléricaux qui patronnent la candidature *Boulanger* dans le département de la Seine :

L'Autorité, bonapartiste.
Le Pays, bonapartiste.
L'Intransigeant, boulangiste.
La Patrie, bonapartiste.
Le Petit Caporal, jérômiste.
La Souveraineté, bonapartiste.
La France, boulangiste.
L'Univers, clérical.
Le Gaulois, royaliste.
La Presse, boulangiste.
Le Soleil, royaliste.
Le Figaro, royaliste.
La Croix, cléricale.
La Cocarde, boulangiste.
La France Nouvelle, royaliste.
Le Petit Moniteur, monarchiste. »

Dans la collection des journaux satiriques illustrés, voyez le dessin d'Alfred Le Petit intitulé: « A qui le tour », dans la *Charge* du 6 janvier, avec la légende : « Nu comme la vérité, républicain loyal et sincère, le général *Boulanger* ne craint pas d'être deshabillé devant le peuple... » ; — la série du même intitulée « Choisissez », dans la *Charge* du 13 ; — celui de Gavroche, dans *La Diane* du 6, sous le titre « La grande lutte » ; — ceux de Gilbert Martin « Hum !... celui-là est bien lourd » (il s'agit du poids de la ville de Paris) « Situation critique » (la ville de Paris entre les deux dentistes Jacques et *Boulanger*) et « Charles Lalou » (portant un *Boulanger* en pain d'épice enveloppé dans le journal *la France*), avec pièces de poésie dans le *Don Quichotte* du 5, du 19 et du 26 ; — celui de Pépin : « Le candidat des larbins », dans le *Grelot* du 13 ; — ceux de Henriot dans le *Charivari* du 15 : « Le général commençant à trouver qu'on est rudement secoué dans cette petite barque-là (celle de la ville de Paris) » ; dans celui du 18, « Ce bloc informe ne me dit rien qui vaille » ; dans celui du 22 « César !... Pas de taille » ; etc.

Résultat, *Boulanger* élu à Paris par 244.236 voix et en recueillant 11707 dans la Côte d'Or où il ne se présentait pas.

Les commentaires des journaux, le 28, sont fort intéressants : — le *Siécle*, qui passait pour l'organe du président de la République, disait : « Le vote de Paris semble, au premier abord, une aberration incompréhensible. Il a malheureusement trop d'explications dans l'histoire de ces dernières années, dans l'histoire même de l'heure présente. Paris n'a pas voté, comme on serait tenté de le croire, pour un candidat. Il a voté contre un système de gouvernement, il a voté, pour mieux dire contre l'absence de gouvernement... »

— La *Lanterne* : « Paris, hier, s'est déshonoré. Pour la première fois, depuis vingt ans, Paris a donné la majorité aux ennemis de la République... »

— La *Justice* : « Il serait puéril, il serait périlleux d'essayer de

dissimuler ou d'atténuer la portée du vote. Nous sommes en présence d'un fait, il a ses conséquences. Le fait, c'est que M. Boulanger a entraîné à sa suite des milliers d'hommes de tous les partis sans distinction ; car ce qui caractérise le vote, c'est que la même désertion de la cause républicaine s'est produite dans les quartiers modérés ou radicaux... »

« — Le *Voltaire* : « de Paris nous en appellerons à la France entière ; nous en appellerons à toutes les institutions de l'Etat qui sont dirigées par des républicains éclairés et fermement résolus à défendre nos libertés ; nous en appellerons à nos députés eux-mêmes, qui, par leurs divisions, ont fait naître le danger que nous courons en ce moment et qui peuvent par leur union aider encore à le conjurer... »

— L'*Intransigeant* : « Nous déclarions, l'autre jour, que de tous les agents électoraux du général *Boulanger* le meilleur était encore Floquet. La campagne de boue et de crachats que celui-ci a menée depuis un mois a certainement valu à l'élu d'hier une bonne quarantaine de mille voix. Qu'il en reçoive ici tous nos remerciements que nous le prions de vouloir bien transmettre de notre part à ses reptiles... »

— La *Petite République française :* « Les patrons du candidat officiel n'avaient oublié qu'un point : c'est que Paris votait contre eux, bien plus que pour *Boulanger* ; que plus ils l'attaquaient, plus ils l'insultaient, plus ils le désignaient aux suffrages populaires. Ces gens-là ne se doutent pas de leur impopularité : il ne savent pas à quel degré l'égoïsme de leur politique, l'étroitesse de leur jacobinisme, le radotage de leurs vieux programmes démodés et surtout l'évidente imbécilité des institutions auxquelles ils se cramponnent ont exaspéré le pays... »

— Le *Figaro* : « Le ministère a trouvé le moyen de transformer en défaite sanglante, irréparable, une bataille qu'il fallait traiter, comme un simple incident électoral... »

— L'*Autorité* : « La catastrophe est immense, terrible, irrémédiable. Elle les englobe tous, tous. Car tous s'étalent imprudemment, follement, jetés dans la mêlée... C'est fini. Le pays leur crie : « Allez-vous en ! »

Il est certain que si, le 28 janvier, *Boulanger* avait voulu profiter de la stupeur causée par l'écrasante majorité de son élection pour s'emparer du pouvoir, rien ne lui eut résisté. Ses amis l'y poussaient (voy. les *Coulisses Boulangisme* p 12). Il refusa. Pour se venger, la Chambre, avant de se dissoudre, remplaçait, le 11 février, le scrutin de liste par le scrutin d'arrondissement, puis par peur d'un plébiscite, votait la loi contre les candidatures multiples, mais le ministère Floquet succombait avant les nouvelles élections.

Et voy. après le vote, les dessins de Gilbert « Il l'a enlevé », dans le *Don Quichotte* du 2 février ; — de Pépin, « Le centenaire de 89 », dans le *Grelot* du 3, avec la légende « Encore, encore, toujours. Nos pères ont supporté 15 siècles de bastonnade ; nous sommes les dignes fils de nos pères... » ; — d'Alfred le Petit, « Une page d'histoire » dans la *Charge* du 10, avec la légende : « *Boulanger* : La grande voix du suffrage universel, votre maître à tous, a parlé : elle vous ordonne de vous dissoudre. M. Floquet, Allez dire au suffrage universel, vôtre maître et non le nôtre, que

nous nous fichons de lui comme d'une guigne, que nous ne restons pas ici contre la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force... des pommes cuites. »

Et voy. encore la *Gazette anecdotique*, 1889, I, p. 40 à 44, et II, p. 38 à 41, reproduisant une lettre de M. de Mackau dans le *New-York-Hérald* pour protester qu'il n'est pas le bailleur de fonds. A ce propos, l'on consultera un grand nombre d'articles intulés « D'où vient l'argent ? », dans unefoule de journaux pendant toute l'année 1889.

2. — Sur la *chute du ministère Floquet*, le 14 février, voy. les comptes-rendus de la Chambre des députés et les articles des journaux du lendemain, commençant presque tous par cette phrase stéréotypée :

« C'est à l'occasion du général *Boulanger* et sur la question de la révision que tomba le cabinet Tirard le 30 mars 1888. C'est à l'occasion du général *Boulanger* et sur la question de la révision que tombe le cabinet Floquet, le 14 février 1889. »

A cette époque il faut rattacher les dessins d'un goût assez douteux du journal le *Troupier*, n°s 71, 72 et 73 « Une fausse couche de républicains »; « Tentative d'embauchage de l'armée », et « Ah ! quel cochon d'enfant ! » ; — celui de Gavroche, « Les Croisés de la rue Cadet », dans la *Diane* du 10 février ; — celui de Gilbert Martin, « Le pavé de l'ours », dans le *Don Quichotte* du 16, etc.

C'est aussi vers le même temps, quelques jours avant la chute du ministère, qu'Ernest Blum publiait, dans le *Rappel*, une curieuse fantaisie sur les statuts de la nouvelle Société commerciale *Le Boulangisme*. En voici le titre :

LE BOULANGISME

Société fondée pour l'exploitation

DU PEUPLE FRANÇAIS

Au capital de 20 millions

Raison sociale : ERNEST BOULANGER et Cie

Objet de la Société

« Comme son titre l'indique, la Société a pour objet l'exploitation du peuple français.

« Les fondateurs déclarent avoir pour but l'installation au pouvoir, par tous les moyens possibles, de M. *Boulanger* (Ernest-Georges), ancien ministre de la guerre, général de division en retraite.

« Par acte notarié et dûment enregistré, M. *Boulanger* s'est engagé de son côté à des obligations envers les fondateurs et autres souscripteurs de la Société, obligations dont il va être parlé ci-dessous.

Statuts

« Article 1er. — La Société devra aider de tout son capital M. *Boulanger* à devenir chef de l'Etat français... »

Je fais grâce des autres articles et je ne relève que cette men-

tion : « Dans le cas où il arrivera au pouvoir, M. *Boulanger* devra à chaque participant une fonction publique largement rétribuée et au prorata de l'importance de son versement.... »

Or cela n'était pas aussi fantaisiste qu'on aurait pu le croire, car je pourrais citer personnellement tel fervent adepte de *Boulanger*, qui, ayant emprunté quelque temps auparavant une certaine somme d'argent, répondait alors fort énergiquement à son créancier en quête de paiement, qu'il le rembourserait aussitôt après l'avènement du général. Le créancier attend encore.

3. — Sur l'*autorisation de poursuites* accordée par la Chambre des députés contre la *Ligue des Patriotes*, le 14 mars, dans la personne de MM. Turquet, Laguerre et Laisant, sur le rapport de M. Emmanuel Arène, voy. tous les journaux du 15 mars, en particulier le *Matin*, avec l'article de Ranc, intitulé : « Mobiliseront-ils ? » — et les journaux satiriques illustrés . « Le rêve de Jules », par Paul Sémant, dans la *Bombe* du 10 mars, représentant le général *B.*, dans une cage de fer, comme autrefois le cardinal La Ballue, avec J. Ferry en Louis XI, Clémenceau en Pierre Lhermite, et Joffrin en Olivier Le Dain ; — « La crainte du gendarme est le commencement de la sagesse », par Pepin, dans le *Grelot* du 10, etc.

4. — Sur le *banquet de Tours*. le 17 mars, voy., outre ce que j'ai dit au chapitre des Discours ; — les 5 longues dépêches adressées par Chincholle au *Figaro*, reproduites dans son livre, p. 387 à 402 ; — puis « Est-ce clair » par Edouard Hervé dans le *Soleil*, du 18; — la *Lanterne d'Arlequin*, du 24 ; — la chronique de la *Revue du Monde catholique* du 1er avril ; — et le chapitre intitulé : « M. Delahaye », dans les *Coulisses du Boulangisme*, p. 149 à 155.

Il faut y annexer le dessin du *Troupier*, n° 78, « En route pour le gueuleton de Versailles », à propos de l'anniversaire de Hoche.

C'est aussi à cette date qu'on rattachera la grande page consacrée à *Boulanger* dans la série de dessins publiés sous le titre : « L'imagerie politique en 1889 », par le supplément du *Figaro* du 30 mars 1889.

« La page qui le concerne aura un succès fou, disait Arthur Heulhard en l'annonçant le 28. Elle offre des particularités curieuses. D'abord, ce n'est plus de l'imagerie pure. Le général varie ses fournisseurs et ses procédés. On l'a accusé de se servir en Allemagne, mais je ne crois pas qu'il soit allé plus loin qu'Haarlem. Son portrait équestre est la seule image boulangiste qu'Epinal ait fabriquée ; il orne un de ces numéros de tirage au sort que les conscrits attachent à leur chapeau... Le bouquet, c'est le *Jeu d'oie du général*, invention funambulesque au fond de laquelle se cache évidemment une satire. Nous le comptons toutefois à l'actif de *Boulanger*, ce qui a été fait contre lui valant ce qui a été fait pour lui. De toute cette page chantante et dansante se dégage cette note de joie nègre qui accompagne d'ordinaire les manifestations du boulangisme et qu'on pourrait appeler le *bamboulangisme*. »

Et voy. les dessins du *Charivari*, le 11 mars : « Tu vois bobonne, cette bête-là (un porc-épic), quand on y touche on s'y pique », et le 19 mars : « Mon général, quel habit mettez-vous aujourd'hui ? »

5. — Sur les *projets de mise en accusation du général* à la fin de mars, comme coupable d'attentat contre la sûreté de l'État, et le refus du procureur général Bouchez de dresser le réquisitoire destiné à la Haute-Cour, voy. les journaux du 27 mars au 2 avril, en particulier le *XIXe siècle* du 1er avril, et son article « La vérité sur le cas de M. Bouchez » ; — puis *Chincholle*, p. 415 à 424 ; — et les journaux satiriques illustrés : « Trop dure, trop haute », par Paul Sémant, dans la *Bombe* du 7 avril, etc.

6. — Sur *sa fuite à Bruxelles*, le 1er avril, voy. en particulier les dernières dépêches du *Temps* du 2 avril, et la chronique donnée par *Chincholle*, p. 425 à 438 ; — puis le manifeste de Bruxelles sur « les exécuteurs des hautes et basses œuvres... » cité aux discours ; — « L'hégire de *Boulanger* », par E. Vacheron au *Soleil* du 12 avril ; — « La fuite de *Boulanger*, » dans la *Lanterne d'Arlequin* du 14 ; — et surtout les *Coulisses du boulangisme*, p. 184 à 206, à la suite du récit d'un premier départ qui avait eu lieu le 14 mars (*ibid.*, p. 155 à 184, et p. 252 à 254).

Et voy. les journaux satiriques illustrés : « Un fameux coup de cognée », par Gilbert Martin dans le *Don Quichotte* du 13 avril ; — « Quand même », par Paul de Sémant, dans la *Bombe* du 14 ; — « L'homme entre deux âges et ses deux maitresses », par Hubert dans la *Semaine illustrée* du 13 ; — « Il les lèchera tous », dans le *Troupier*, n° 80, etc.

7. — Sur les *autorisations de poursuite* données par la Chambre des députés dans la séance du 4 avril, par 333 voix contre 199, pour traduire le général *Boulanger* devant la Haute-Cour du Sénat, voy. le *Journal officiel* du 5, au compte-rendu de la Chambre ; — la proclamation du général datée de Bruxelles le 5, citée ci-dessus ; — et les commentaires de tous les journaux sur le rapport de M. Quesnay de Beaurepaire devant la Chambre ; « Le roman d'une conspiration », par H. de Kerohant au *Soleil* du 12, etc.

La demande en autorisation de poursuites, signée : Le procureur général Quesnay de Beaurepaire, est reproduite aux pièces justificatives de l'*Année politique* de 1889, p. 253 à 259.

8. — Sur l'introduction du *procès devant la Haute-Cour de justice*, voy. d'abord, dans le *Journal officiel* du 13 avril, le procès-verbal de constitution de cette cour dans la séance du 12 avec l'acte introductif d'instance, lu par le procureur général Quesnay de Beaurepaire, pour demander qu'il soit procédé à l'instruction contre MM. *Boulanger*, Dillon et de Rochefort. M. Guibourd de Luzinais, sénateur de la Loire-Inférieure, fit la proposition suivante :

« Attendu que le réquisitoire du procureur général se borne à assurer que le crime d'attentat a été commis sans exposer aucun fait qui permette à la Haute-Cour d'apprécier si, en supposant ce fait prouvé, il y aurait attentat dans les termes prévus par le Code pénal ; qu'ainsi la Haute-Cour est mise dans l'impossibilité de reconnaître si elle est compétemment saisie ; La Haute-Cour déclare qu'il n'y a pas lieu d'ordonner l'instruction »

Cette motion fut repoussée par 209 voix contre 56 Le président mit alors aux voix la question de savoir si la Haute-Cour

ordonne qu'il soit procédé à l'instruction. Cette proposition fut adoptée par 210 voix contre 55. »

L'acte introductif d'instance lu par M. Quesnay de Beaurepaire est reproduit dans l'*Année politique* de 1889, p. 98 à 100 Voy. à son sujet tous les journaux politiques de la seconde moitié d'avril ; — et parmi les satiriques illustrés : « Les incarnations de Beaurepaire », par J Blass, au *Pilori* du 28 avril ; — « Un *Q* majuscule et toqué », par Gavroche, à la *Bombe* du 28 ; — le *Charivari* du 10 avril, avec le dessin « Justes lois. Se méfier ; c'est un glaive à deux tranchants » ; du 12 avril : « Le député parlant » ; du 16 avril : « Projets sinistres dévoilés » ; etc.

9. — Sur l'*instruction du procès*, par la commission sénatoriale présidée par M. Merlin, instruction qui dura plus de deux mois, attendu que les délais de procédure imposés lorsque les accusés sont en fuite se prolongent au-delà des limites ordinaires, voy. tous les journaux de mai, de juin et de juillet, et en particulier le compte-rendu des procès intentés par M. Quesnay de Beaurepaire à ses diffamateurs, le récit du départ de *Boulanger* pour Londres, à la suite d'une invitation catégorique du gouvernement belge de quitter la Belgique, à la fin d'avril, etc.

Je citerai en particulier sur *Boulanger* pendant ce trimestre, un article du *Petit Caporal* intitulé « un héros d'alcôve ». reproduit dans l'*Année politique* de 1889, p. 104, 105.

Et voy. les journaux satiriques illustrés qui suivent : « Prisonnier des curés » dans le *Troupier* n° 88, avec une parodie de lettre assez drôle du général *Boulanger*, intitulée « La dernière d'Ernest » adressée au soi-disant groupe révisionniste des G... en Vadrouille convoqués dans la salle des Marmites réunies. » — « *Boulanger* organisateur de la défaite. Quel génie, quel dentiste ! » (*ibid.*, n° 90) accompagné d'histoires soldatesques, (je ne dis pas militaires) d'un goût de plus en plus douteux ; — « Un cabotin chasse l'autre », par Pépin, dans le *Grelot* du 9 juin ; — « La leçon d'anatomie » par Gilbert-Martin, dans le *Don Quichotte* du 22 juin, et « l'ouverture de la pêche », par le même (*ibid.* du 29) ; — « L'Auge de la Boulange » par Pépin, dans le *Grelot* du 7 juillet ; avec un article signé Montretout, intitulé « Les aliés-nés du *Boulangisme* » — « La Prise de la Bastille » par Paul de Sémant, dans la *Bombe* du 14 ; — « Boulanger à Paris » (déguisé en shah de Perse) par Pépin, dans le *Grelot* du 21 ; — « Le bataillon carré », par Gilbert Martin, dans le *Don Quichotte* du 27, avec un article signé Henri Aimel, et intitulé « Le suffrage universel devant la commission des Neuf », etc.

10. — Sur le *procès lui-même*, après l'instruction, voy., dans les journaux du 17 juillet, la notification faite le 16 aux accusés, de l'arrêt de la chambre d'accusation ; de l'acte d'accusation dressé par le procureur général, et de la citation à comparaître. L'acte d'accusation contenant 30 pages de grand format, on n'en donnait, naturellement, qu'un résumé. Les parties principales en ont été recueillies dans les pièces justificatives de l'*Année politique* de 1889, p. 258 à 273. — Sur cette pièce qui fit grand bruit, voy. en particulier : « Le réquisitoire », chanson sur l'air « En revenant de la Revue », par Paul Bonhomme, au *Soleil* du 19 mars.

Dix jours après, le 27, nouvelle ordonnance de notification, à cause de la contumace exécutée le 28 avec un cérémonial particulier

d'huissier, d'affiches et de clairon, détaillé dans les journaux des 28, 29 et 30, sous le titre « Déchéance des trois contumax », et avec illustrations de circonstance, en particulier dans la *République illustrée*, 1889, p. 520, etc.

Sur ces entrefaites, la *Cocarde* qui s'était procuré subrepticement un exemplaire des dépositions de l'instruction, tirées à 300 exemplaires pour les seuls membres de la Haute-Cour, publia le 27, les *dépositions des témoins Ferron et Alibert*, et tous les journaux les reproduisirent du 28 au 31, avec des commentaires ou des démentis. L'*Intransigeant* du 31 les fit même précéder du titre « Mensonges d'un policier », en caractères d'affiche au haut du journal, et pendant plusieurs jours ce fut, de la part des journaux boulangistes, un feu roulant d'invectives contre le choix des témoins cités. — Un mandat d'amener ayant été décerné contre M. Mermeix pour vol de documents secrets, M. Hervé protesta énergiquement, dans le *Soleil*, au nom de la presse, contre le traitement qui lui était infligé. Les ministériels disaient :

« ... Si M. Mermeix est inculpé de détournement d'un volume ou de complicité dans ce détournement commis au préjudice de M. Mouillot, c'est une affaire de droit commun et qui ne regarde pas le syndicat de la presse. Si, au contraire, M. Mermeix n'est poursuivi que pour publication illégale de documents judiciaires, le secret n'a pas de raison d'être, et le syndicat doit intervenir... »

Les journaux boulangistes, les conservateurs et quelques rares républicains indépendants niaient qu'il s'agît de *droit commun*, c'est-à-dire du gros mot *vol*. L'*Intransigeant* rappelait les précédents des journaux ministériels :

« Le *Temps*, disait-il, a publié deux pièces officielles : le rapport de M. Rousseau sur les travaux de Panama et le rapport du général Borgnis-Desbordes, destiné à écraser Herbinger au profit de Jules Ferry. Le gouvernement ne l'a pas accusé de vol, de délit de droit commun... »

D'autres citaient aussi le *Matin* qui avait publié des lettres et dépêches *personnelles* échangées entre le général et le comte Dillon et n'avait pas été, pour cela, en police correctionnelle....

Ce qu'il y a de sûr, c'est que la citation en police correctionnelle eût son effet; et le 5 septembre, les journaux rendaient compte du jugement qui condamnait M. Mermeix, directeur de la *Cocarde*, à 4 mois de prison pour détournement de documents confidentiels.

Le 5 août, parut le manifeste de *Boulanger* « Au Peuple mon seul juge », cité ci-dessus au chapitre de l'*Œuvre oratoire*.

Les audiences de la Haute-Cour durèrent du 8 au 14 avril (voy. l'*Année politique* de 1889, p. 154 à 170), et pendant tout ce temps les journaux furent encombrés, à côté des documents servis par l'accusation, de lettres adressées pour démentir les dépositions des témoins ou les assertions du procureur général dont le long réquisitoire est en partie reproduit aux Pièces justificatives de l'*Année politique*, p. 292 à 332. On intitulait des articles « Pluie de démentis »; et l'on ferait un gros volume des injures de toutes sortes qui furent lancées au procureur général, surtout par la *Cocarde*, la *Presse* et l'*Intransigeant*. La droite sénatoriale refusa d'assister aux dernières audiences, puis par 200 voix contre 12, le Sénat, constitué en Haute Cour de justice, se déclara compétent.

Par 206 voix contre 6, il déclara le général *Boulanger* coupable d'avoir concerté et formé, de concert avec d'autres personnes, un complot ayant pour but de détruire le gouvernement.

Par 206 voix contre 6, il déclara le général *Boulanger* coupable d'avoir excité les citoyens à s'armer les uns contre les autres, avec cette circonstance que le complot a été suivi d'actes tendant à en préparer et à en amener l'exécution.

Par 195 voix contre 15, il déclara le général *Boulanger* coupable d'avoir détourné une somme de 242,000 fr.

Par 199 voix contre 14, il déclara le général *Boulanger* coupable d'avoir en diverses circonstances, et notamment le 8 juillet 1887, commis des attentats dans le but de détruire ou de changer le gouvernement de la France.

Enfin par 199 voix contre 6, il refusa au général *Boulanger* le bénéfice des circonstances atténuantes.

Sur tous les chefs d'accusation, sauf en ce qui concerne le détournement des 242,000 francs, M. Dillon et M. Rochefort furent déclarés coupables au même titre que le général *Boulanger*.

La condamnation des trois accusés à la déportation dans une enceinte fortifiée, maximum de la peine, fut la conséquence du rejet des circonstances atténuantes.

Dès que l'arrêt fut connu, les journaux du 15 le commentèrent à l'envi. Naturellement les ministériels sont transportés de joie :

« La France, dit le *Siècle*, apprendra avec un véritable soulagement cette conclusion inévitable d'un procès qui était réclamé par la conscience publique. Le réquisitoire de M. le procureur général avait déjà dissipé bien des erreurs. L'arrêt de la haute cour dissipera les derniers doutes. » — « La République s'est réveillée... s'écrie la *République française*, et les voilà au bagne !... » — « Enfin, le peuple se dira, proclame le *Mot d'Ordre*, que la République n'est plus un gouvernement sans consistance, qu'il est permis d'attaquer impunément, et qu'en résumé il en coûte pour braver les lois et fomenter des rébellions. » — « Ce jugement est un soulagement pour la conscience publique, dit le *Parti National*, le complot boulangiste était devenu un véritable cauchemar pour ce pays. » — Le *Radical* va plus loin ; il trouve que la tâche du gouvernement n'est pas finie : « Il faut prendre maintenant, ajoute-t-il, des mesures sérieuses pour que les traitres ne puissent pas recruter des complices. » — « Ce ne sont pas là des arrêts bien longs, ajoute la *Lanterne*, mais ils sont définitifs, souverains, mortels. Tout peut s'oublier en politique, excepté le mépris. Chez nous — et nous avons le droit d'en être fiers — la honte tue. » — Plus dure encore est la *Paix :* « Il — le général — ne nous inspire aucun sentiment de commisération ; il a risqué contre la démocratie française une partie qu'il a perdue, malgré l'habileté avec laquelle il avait biseauté les cartes : tant pis pour lui ! Espérons que nous sommes pour longtemps débarrassés de son encombrante personnalité... » — Même sévérité dans le *Voltaire* : « Les voilà maintenant déchus de leurs hautes espérances. Ils tombent à plat, sans le souvenir des grandes choses tentées, sans la dignité de l'exil, sans la consolation des amitiés fidèles, ayant trompé tout le monde, leurs amis et leurs ennemis, n'ayant été que des rhéteurs vulgaires, sans idées, sans savoir, sans but défini, populaires un jour, flétris

le lendemain, et sans espoir aucun de réhabilitation. » — Enfin M. Edmond Magnier écrit dans l'*Evénement* : « La Haute Cour a fait son devoir. C est maintenant au gouvernement à faire le sien. Il ne suffit pas que M. *Boulanger* ait vécu. Il faut encore que tous les complices dans l'ordre militaire, administratif, judiciaire, reçoivent le prix de leur collaboration ouverte ou occulte à l'entreprise de l'aspirant dictateur. On doit frapper surtout, sans exception au une, les hauts coupables. Clémente aux petits, la République doit être implacable envers les grands.... »

Parmi les boulangistes, l'*Intransigeant* prodigue les injures : « Ah ! ces escarpes vont vite quand il s'agit d'assassiner les gens ! Ils leurs tordent le cou en un clin d'œil. En revanche, quand on leur apporte une loi libérale, ils mettent d'ordinaire trois ans à la débattre, après quoi... ils la repoussent... » — Les autres en appellent au suffrage universel. Par exemple la *Presse* : « Une seule chose pourrait leur faire trouver grâce à nos yeux, c'est le service immense qu'ils — les sénateurs — viennent de nous rendre. Leur arrêt indigne provoque un hoquet universel. Il détermine en notre faveur ceux qui hésitaient encore. Demain, le peuple rendra son verdict souverain. Ce verdict était déjà certain. Les vilenies qui viennent d'être faites rendront le triomphe du Parti républicain national plus immense, plus universel encore... » — L'*Autorité* et le *Gaulois* chantent la même note : « Il est permis de croire, dit ce dernier, que le suffrage universel, souffleté, saura se souvenir, et que, dans six semaines, lorsque viendra l'heure où il faudra lui laisser la parole, il dira ce qu'il pense des juges du général *Boulanger* et des républicains qui l'ont inventé, acclamé et calomnié. S'il trouve la condamnation inique, il punira ceux qui l'ont prononcée ou amenée. S'il la trouve justifiée, il ne pourra considérer les républicains que comme les complices ou les dupes du général... »

Les neutres disent avec le *Soleil* : « Nous avons peine à croire que l'opinion publique ratifie ce jugement, » —et avec le *Figaro* : « On s'incline respectueusement devant la loi, mais on se pose cette question : « Et maintenant, *Boulanger* viendra-t-il purger sa contumace ? » Le retour du général aurait assurément un côté de crânerie qui ne déplairait à personne... »

Les satiriques vont plus loin : La *Lanterne d'Arlequin* du 25 avril commence ainsi un article intitulé « *Boulanger* condamné par le Sénat » : « Se débarrasser par n'importe quel moyen de ce qui les gêne, voilà le principe et la marche des républicains, *Boulanger* les gênait. Ils se sont débarrassés de *Boulanger*... » — Et voy. « Finis coronat opus », par Gilbert Martin, dans le *Don Quichotte*, du 3 août ; — « Réponse du Berger à la Bergère. A bas le voleur », par Pépin, dans le *Grelot* du 4 août ; — « Trop de pression », par Géo-Smile, dans la *Griffe* du 8 août (n° 1), avec une pièce de vers : « Les Boulangeards malades de la veste, par Barbenbois ; — « Changement d'uniforme », par Gilbert Martin, dans le *Don Quichotte* du 10 ; — « La revanche de Jacques », dans le *Troupier*, n° 97 ; — « Lâché par les royalistes », par Pépin, dans le *Grelot* du 11 août, avec cette légende : « Saint-Genest : Ecoute Boulange, si je te ramasse, je tombe ; si je tombe, tu ne me ramasses pas. Par conséquent, je te laisse... », et un article signé Montretout, intitulé : « Le krack de la Boulange » ; — « Robert Macaire et Bertrand », par Géo-Smile, dans la *Griffe* du 15 août (n° 2) ; avec une chanson de Victor Pohugo, intitulée « La

roi Barbenzingue » ; une proclamation (en vers) du Brav'général à ses électeurs, signée Emile Duval, etc. ; — « Concours de tir », par Tartarius, dans *La jeune Garde* du 18 août ; — « Le martyre de Saint-Sébastien, » par Géo-Smile, dans la *Griffe* du 22 avec les chansons « Le beil œillet rouge », par E. Duval ; « Au clair de la lune », par Victor Pahugo ; — « Adam et Eve », par le même, dans la *Griffe* du 29, etc., etc.

Voy. encore : « Le général *Boulanger* devant la Haute-Cour », dans la livraison août-octobre de la *Revue des grands procès contemporains*.

11. — Sur l'*entrevue du général Boulanger et du comte de Paris* à Londres, au commencement d'août, voy. les *Coulisses du Boulangisme*, p. 265 à 269, et les journaux d'octobre 1890 à la suite de cette publication, en particulier la lettre rectificative de la duchesse d'Uzès datée du 18 octobre 1890 et reproduite dans les *Coulisses*, p. 344, 345.

12. — Sur les *projets d'extradition du général Boulanger*, à la suite de l'arrêt de la Haute-Cour, voyez les journaux du 15 au 20 août, en particulier une correspondance de Londres dans le *Soleil* du 19.

En attendant la solution de cette question, on lisait dans les journaux du 23 :

« Après avoir effacé le général *Boulanger* de la toile des panoramas, le gouvernement le chasse des musées de cire. Un commissaire et douze agents ont, en effet, expulsé le général *Boulanger* de la loge où il était placé au musée Grévin... »

13. — Sur la *réunion du Cirque Fernando*, le 27 août 1889, présidée par le député Laisant, pour protester contre le jugement de la Haute-Cour, voy. en particulier le *Figaro* du 28.

J'extrais ce passage du discours du député Laguerre :

« . . Ce n'est pas en avocat que je me lève. Je me lève en accusateur. J'accuse un gouvernement chassé par le suffrage universel, aidé par des complices déshonorés et tarés ; j'accuse d'indignes ministres d'avoir édifié de toutes pièces un procès monstrueux ; j'accuse un procureur général, pourvu momentanément de ce titre, d'avoir essayé de salir, de perdre dans l'opinion publique le vaillant soldat de Cochinchine, d'Italie et de Champigny, n'ayant point acheté ses croix, celui-là... »

Cela donne une idée du reste.

14. — Sur la *préparation aux élections de septembre*, d'après les nouvelles lois relatives au scrutin d'arrondissement et aux candidatures multiples ; — et sur le sous-titre *Ni l'un ni l'antre* (c'est-à-dire *ni Boulanger, ni Ferry*), pris par le journal *la Voix*, fondé par M. Millerand à la fin d'août, voy. tous les journaux d'août et de septembre, et les nombreux articles intitulés : *Ni l'un ni l'autre*, publiés à ce propos. Voici le début de celui du *Soleil* le 22 août, signé Daniel René :

« C'est la formule à la mode. Tout le monde aujourd'hui l'emploie : Ni l'un ni l'autre ! Ni ceci, ni cela ! Ni M. Jules Ferry, ni le général *Boulanger* ! Vous voyez ces deux *ni* placardés sur les murs, avec des portraits et des images. En se séparant de la *Jus-*

tice pour fonder le journal *La Voix*, M. Millerand a imaginé ce nouveau genre de programme, le programme par exclusion. Et qui dit Millerand, dit Goblet. Ces deux messieurs s'étaient placés, dans la Chambre finissante, à la tête d'une petite phalange de radicaux dissidents et séparatistes qui refusa de verser dans l'opportunisme en s'associant à toutes les violences des ferrystes contre le général *Boulanger*.

« M. Brisson, M. Floquet, M. Clémenceau s'y prêtérent avec empressement ; M. Goblet, non. De cette opposition, sont nés le journal *La Voix* et la formule *Ni l'un ni l'autre*. Mais ces messieurs sont loin d'être les seuls qui s'en servent et qui aient le droit de s'en servir. On ne peut même pas dire qu'ils l'aient inventée. Ils avaient, depuis longtemps, des précurseurs ; ils ont eu une foule d'imitateurs... »

15. — Sur la candidature des trois condamnés de la Haute-Cour, *Boulanger* à Montmartre, Rochefort à Belleville et Dillon à Lorient, pour les élections du 22 septembre, voyez, outre ce que j'ai cité de l'*Œuvre oratoire*, tous les journaux de septembre depuis le 6, et l'*Année politique* de 1889, p. 173 à 210.

Le premier incident est celui du refus de la préfecture de la Seine de recevoir la déclaration de leurs candidatures, sous prétexte qu'ils étaient inéligibles. Voy. à ce sujet l'article de Rochefort intitulé : « Le coup du désespoir » dans l'*Intransigeant* du 7 et commençant ainsi : « Nous connaissons maintenant le secret de la loi sur les candidatures multiples. Il s'agissait, non pas seulement d'empêcher le général *Boulanger* de se présenter partout, mais de s'arranger pour qu'il ne pût se présenter nulle part...» On répondait que le préfet ne pouvait pas être juge des déclarations et qu'au Parlement seul appartient le droit de vérifier l'élection de ses membres. Le ministère dut accepter cette interprétation et donner des ordres pour que les déclarations fussent reçues si elles étaient notifiées par actes extra judiciaires. Le journal le *Paris*, du 6, ayant publié cette information, les boulangistes intitulèrent aussitôt leurs articles « La Reculade. »

A Montmartre, la concentration se fit contre *Boulanger* sur le nom de Joffrin.

Résultats : *Boulanger* ayant obtenu près de 8000 voix à Paris, contre 5500 recueillies par Joffrin, la commission de recensement annula les voix de *Boulanger* et proclama Joffrin élu ; — Rochefort se trouva en minorité à Belleville ; — mais Dillon passa à Lorient, et la commission de recensement du Morbihan adoptant une jurisprudence différente de celle de la Seine, le proclama élu. Il fut plus tard invalidé. — Sur 390 résultats définitifs au premier tour, le 22 septembre, il n'y eut que 22 boulangistes purs à passer : au scrutin de ballotage du 6 octobre, il y en eut encore 22, total 44. C'était un échec sérieux après de tels efforts. Les deux lois sur le scrutin d'arrondissement et sur les candidatures multiples avaient porté leurs fruits.

Il y eut un grand nombre de journaux boulangistes créés en province à l'occasion de ces élections du 22 septembre. Pour ce qui concerne la Bretagne, je citerai en particulier à Lorient, pour soutenir la candidature Dillon, le *Patriote breton*, qui vit encore ; — à Quimper, pour soutenir la candidature Derrien, le *Courrier de Quimper, de Concarneau et de Douarnenez*, qui n'eut que

quelques numéros ; — à Brest, pour soutenir la candidature Chevillotte, la *Bretagne*, qui vit encore, mais qui n'est aujourd'hui que cléricale.

Quant au flot de dessins satiriques, il monte de plus en plus à cette époque. Je signalerai en particulier :

Avant l'élection. — « L'embarras du choix », par Gilbert Martin, dans le *Don Quichotte* du 25 août, avec la légende : Décide si tu peux, et choisis si tu l'oses (c'est une paraphrase du « Ni l'un ni l'autre », cité ci-dessus) ; — « Ils ne désarment pas », par Pepin, dans le *Grelot* du 25 ; — « Pourquoi ils sont boulangistes », par le même, dans le *Grelot* du 1er septembre ; — « Association nationale des boulangistes. Citoyens, voilà le pain qu'ils veulent nous faire manger », immense dessin dans le *Troupier*, n° 102 ; — « Le Mannequin », par Géo-Smile, dans la *Griffe* du 5 septembre, avec une chanson intitulée « Histoire d'un pantin », par Emile Duval ; — « Le brav' général débarque à Boulogne », par Pepin, dans le *Grelot* du 15 ; — « Le Déluge », par Géo-Smile, dans la *Griffe* du 19, avec la légende : « Ils vont laver leur linge sale en famille », et une chanson intitulée « A Portland place », par Emile Duval ; — « L'anniversaire de la première République », immense dessin de Pepin, dans le *Grelot* du 22, avec la légende : « La chasse est ouverte dans toute la France » ; — « Vive *Boulanger* », par Paul de Sémant, dans la *Bombe* du 22, dont le n° du 15 septembre avait été saisi pour un dessin représentant, d'un côté, la République s'appuyant sur le général *Boulanger* et écrasant du pied la tête de M. Jules Ferry ; de l'autre, une femme, symbole de la Russie, qui serre la main du général et de la République. Les légendes soit sur les drapeaux, soit au bas de la vignette, étaient ainsi rédigées : « Paix, honneur, force, dignité. « 22 septembre 1889. Aux deux grands patriotes *Boulanger* et Déroulède est dédié ce numéro. »

Et voy. encore « Le trouble fête. Bon appétit messieurs », par Blass, dans le *Pilori* du 22 septembre.

Après l'élection : — « Saucissons rentrés », dans le *Troupier*, n° 103 ; — « A bas les voleurs » par Geo-Smile, dans la *Griffe* du 26 septembre, avec la légende : « Citoyens tranquillisez-vous, Pandore veille au grain », et une chanson intitulée « Cantique de regrets », par Emile Duval ; — « A bas Ferry, vive *Boulanger* », par Paul de Sémant, dans la *Bombe* du 29, qui fut aussitôt saisie à Paris à cause des injures adressées aux ministres Constans et Yves Guyot ; — « A la Morgue », étrange dessin de Pépin dans le *Grelot* du 29, avec un article de Montretout, intitulé « la comédie boulangearde » ; — « A Montmartre » par Blass, dans le *Pilori* du 6 octobre, avec la légende : « Joffrin, député de Constans, en tournée chez ses électeurs » ; — « Les derniers sacrements », par Pépin dans le *Grelot* du 6 ; — « La Boulange ! moi, je m'assieds dessus » par Géo-Smile dans la *Griffe* du 3, avec une chanson « Ohé *Boulanger* » par Emile Duval, et un article « A l'eau *Boulanger* » par Pitou ; — « La France électorale », dans le *Troupier*, n° 104, avec la légende « N, i, ni c'est fini » ; — « un enterrement de première classe, » par Géo-Smile, dans la *Griffe* du 10, avec chanson par Emile Duval ; et article intitulé « Plus le sou » par Pitou ; — « Interprétation de la loi électorale » par Pépin, dans le *Grelot* du 6 décembre, etc.

Parmi les articles des journaux politiques sur les conséquences des élections du 22 septembre et des ballotages du 6 octobre, l'*Année politique* de 1889, (p. 194 à 210) a reproduit les principaux, en particulier ceux de Ph. de Grandlieu (Léon Levadan) dans le *Figaro* ; d'Ernest Daudet, dans le *Petit Moniteur* ; d'Arthur Meyer dans le *Gaulois* du 11 octobre ; de Paul Cassagnac dans l'*Autorité* du 14 octobre, etc.

Et voy. la chanson-complainte : « Grandeur et décadence de *Boulanger* », mentionnée par la *Gazette anecdotique* de 1889, II, p. 225.

16. — Sur l'*installation du général à Jersey* en octobre, la convocation chez lui, le 8 novembre, de 25 députés du parti, le manifeste lancé le 11 novembre, etc., voy. tous les journaux de cette époque depuis le 10 octobre, en particulier une interview d'un rédacteur du *Matin* reproduite par toute la presse le 23 octobre ; les nombreuses interviews de Chincholle dans le *Figaro*, l'*Année politique* de 1869, p. 205 à 210, etc. Et voy. la charson complainte : « Grandeur et décadence de B... » mentionnée par la *Gazette anecdotique* de 1889, II, p. 225.

Je relève cet aveu dans l'interview du *Matin* :

« Nous avons subi un échec relatif. Nous avons eu tort de croire au succès complet, c'est-à-dire à la conquête immédiate de la majorité Pour ma part, j'avoue que j'y croyais, j'en étais tout à fait convaincu et mes amis aussi. Si nous avions été plus modestes, si nous avions fait comme les autres partis qui visent à des succès progressifs, à des gains de sièges d'une législature à l'autre, eh bien ! nous aurions lieu d'être satisfaits ; car le parti national a gagné des sièges. Seulement, nous avons joué le tout ou rien. Nous avions lieu de croire la partie gagnée après la triple élection du Nord, de la Somme et de la Charente et celle de Paris. Nous étions trop pressés. C'est un échec, mais qui ne subit pas d'échecs ? Nous avons fait des fautes ; qui n'en commet pas?... »

Puis il termine ainsi :

« Mais ne me croyez ni découragé, ni abattu, ni désespéré. J'ai foi dans ma cause. Depuis que nous sommes débarrassés de certains alliages, depuis que l'épuration s'est faite d'elle-même, par élimination spontanée, eh bien ! je crois sentir que bien des sympathies républicaines me reviennent... Il faut attendre ; l'épreuve actuelle nous enseigne la patience. Un jour viendra peut-être où justice sera rendue à mes intentions, où l'on aura besoin de se réfugier dans le parti national, où l'on y verra le salut de la République... »

Il y a un an de cela. J'imagine que la désillusion est aujourd'hui complète.

Pendant ce temps les journaux satiriques s'en donnaient à cœur joie. Voici : « Plus le sou », par Géo-Smile dans la *Griffe*, du 17 octobre, avec la chanson intitulée « La bande à Mangin », par Emile Duval, et l'a, b, c, d, boulangiste ; — « Pauvre exilé sur la terre étrangère », par le même dans la *Griffe* du 24, avec la chanson intitulée « *Boulanger*-Dagobert, » par Emile Duval ; — « Le comité national à Jersey », dans le *Troupier* n° 108 ; — « Le plus heureux des trois », dans le *Troupier* n° 111 ; — « Lavage de linge sale en famille », par Pépin, au *Grelot* du 27 ; — « La crainte du général ayant fait l'union républicaine... etc. », dans

le *Charivari* du 8 novembre ; — « Musée Guimet... Qu'apportez-vous là ? C'est pour compléter notre collection d'idoles anciennes », dans le même journal du 2 décembre ; — « Ne bougeons plus », série de photographies, par Gilbert Martin, dans le *Don Quichotte* du 30 novembre, avec pièce de poésie du même titre au sujet des innombrables interviews du général publiées par Chincholle dans le *Figaro* ; — « *Boulanger* dans l'intimité », suite de scènes par Pépin, dans le *Grelot* du 1er décembre, sur le même sujet ; — « Cartes allemandes transparentes », suite de tableaux dans le *Troupier*, n° 113, sur le même sujet ; — « Nos souhaits pour 1890 : ni l'un ni l'autre, » par Pépin, dans le *Grelot* du 29 décembre ; — « Liquidation de fin d'année », par le même, dans le *Grelot* du 5 janvier 1890, etc.

Au sujet des interviews du général par Chincholle à Jersey, voy. aussi « Dernière ballade », par Jean de Nivelle, au *Soleil* du 27 novembre :

Chincholle, ami du reportage,
S'est mis en route, sans retard,
Ayant, pour copain de voyage,
Le fils aîné du grand Nadar...

Or *Boulanger*, passant devant lui la revue de ses partisans, s'exprime ainsi :

« Mermeix est grand, très grand ; sa taille
Dépasse les plus hauts sommets.
Naquet, moins fait pour la bataille,
Gronde sous sa tignasse ; mais,

« S'il en est un qui rien ne cède
Et marchant toujours dague au poing,
C'est le barde Paul Déroulède,
Enveloppé dans son pourpoint !...

« Et Laguerre, le néophyte,
Dans sa redingote sans plis,
Sur ses épaules de lévite,
Cherche les ailes d'un surplis.

« Je ne parle point des comparses,
Marchant avec foi, dans le rang,
Dont les silhouettes éparses
Emboitent mon pas conquérant ;

« Ils sont tous remplis de leur rôle,
Tous, gens sans crainte et sans émoi,
Tous énormes ! Mais c'est Chincholle,
Le plus grand de tous... après moi. »

17. — Sur la séance de la chambre des députés du 10 décembre concluant à la *validation de l'élection Joffrin* par 5 500 voix en annulant les 8 000 voix *Boulanger*, voy. les discours prononcés par MM. Laguerre, Lévêque, Laisant, Brisson, Pelletan, Maujan, etc., au *Journal officiel* du 11, et tous les journaux du 11, en particulier le *Soleil* qui disait :

« La discussion close, trois solutions se trouvaient en présence. La solution républicaine, proposée par le 9e bureau, tendant à la validation de M. Joffrin ; la solution boulangiste, présentée par M. Déroulède, tendant à la validation de M. *Boulanger* ; la solution juste et correcte, tendant à l'annulation des opérations électorales ; naturellement, c'est un révolutionnaire qui l'appuie, M. Cluseret ! Dans cette Chambre comme dans la précédente, la dignité du Parlement, le droit, la liberté, etc., sont obligés de chercher leurs avocats parmi la Commune.

« La validation de M. *Boulanger* est repoussée par 370 voix contre 123 ; l'annulation des opérations électorales est repoussée par 311 voix contre 243. M. Joffrin est proclamé député de Clignancourt ; il est admis. Cette validation-là vaut toutes les invalidations et quelque chose de plus.... »

L'*Année politique* de 1889, p. 224 à 226, expose l'affaire fort clairement et se prononce dans le sens de la Chambre. — Et voy sur les séances de la commission qui avait précédé, l'article « Joffrin contre *Boulanger* » par H. de Kerohant, dans le *Soleil* du 29 novembre. J'en détache ce passage :

« L'affaire *Joffrin-Boulanger* constitue décidément un problème aussi insoluble que la quadrature du cercle. Ils sont 53, au neuvième bureau de la Chambre, qui travaillent la question jour et nuit. Ils n'ont fait que l'embrouiller. Après une longue et confuse discussion ils ont décidé, par 17 voix contre 15, que M. Joffrin n'était pas élu ; par 18 voix contre 14, que M. le général *Boulanger* n'était pas élu non plus ; par 16 voix contre 10, que les opérations électorales à Clignancourt, ne devaient pas être annulées.

« Si les opérations ne doivent pas être annulées, c'est donc que quelqu'un est élu. Et si l'élu n'est ni *Boulanger* qui a réuni une majorité de 7,800 voix, ni Joffrin qui a réuni une minorité de 5,500 voix, quel est celui qui est élu ? Serait-ce par hasard M. Thiébaud, dont la candidature ultra-fantaisiste a groupé quelques douzaines de suffrages ?

« Les votes du neuvième bureau sont incohérents et contradictoires. De deux choses l'une : ou Clignancourt a nommé valablement un député le 22 septembre 1889, et alors il faut dire lequel. Ou la troisième circonscription n'a pas nommé de député ! et alors les opérations électorales doivent être annulées : on ne peut pas sortir de ce dilemme... »

Le neuvième bureau finit par proposer la validation Joffrin.

F. — **Année 1890.** — Dislocation et émiettement du boulangisme.

1. — Pendant les premiers mois de 1890, on est en silence pour tâcher de réparer les échecs de l'année précédente.

Les journaux satiriques ne s'occupent de Boulanger qu'indirectement, comme le *Troupier*, dans ses dessins « La mi-carême à Clairvaux » et « A la conférence ouvrière de Berlin », aux numéros 127 et 128, — et le *Don Quichotte* du 11 janvier, avec : « Hélas ! pauvre Yorik » représentant Naquet en Hamlet, devant le crâne barbu (!) du général.

2. — Sur les *élections municipales de Paris*, les 27 avril et 4 mai 1890, et les efforts du comité national pour faire passer des candidats boulangistes, voy. tous les journaux du 15 avril au 15 mai; et parmi les satiriques les dessins fort irrévérencieux de Pépin dans le *Grelot* du 13 avril « L'investiture des candidats au conseil municipal. Hors de l'œillet point de salut » — et l'étrange fantaisie du *Troupier*, n° 132, sous le titre « Tous candidats. J'ai fait tout ce que j'ai pu et ils ne sont pas contents! Décidément ils sont insatiables!... »

Le résultat fut désastreux. Un seul boulangiste passa au premier tour le 27 avril, et un seul au ballotage le 4 mai.

Après le scrutin du 27 avril, M. Naquet s'était chargé de rallier pour une lutte suprême les bataillons épars de l'armée boulangiste. Le mot d'ordre donné par lui était « Confiance ! » Le député du cinquième arrondissement de Paris faisait appel, dans la *Presse*, moniteur officiel du boulangisme mourant, à tous les opposants, aux républicains modérés, aux socialistes indépendants, aux conservateurs et aussi à tous les abstenants, « qui avaient eu le tort de ne pas aller voter et de se réserver pour le second tour de scrutin. » Aux socialistes il promettait des réformes de toutes sortes, le progrès démocratique et la revision par une Constituante; aux conservateurs et aux républicains modérés « une République honnête, ouverte, libérale, affirmant toutes les libertés, et entre les libertés, la plus sacrée de toutes, la liberté de conscience. » Et se croyant sûr que son appel serait entendu, il annonçait pour le 4 mai la grande victoire du boulangisme.

Les électeurs n'ajoutèrent pas foi à ces belles promesses, et battu le 27, le boulangisme fut rebattu le 4. M. Naquet n'essaya pas de pallier, par des explications plus ou moins spécieuses, le désastre de son parti. Son article du 6 mai, dans la *Presse*, est l'aveu de la défaite complète, irréparable. « Nous sommes battus, dit-il, bien battus. » Et après avoir constaté que son parti a échoué dans la campagne qu'il poursuivait depuis trois ans, il annonce que les boulangistes vont déposer les armes : « A l'heure présente, nous ne pouvons plus servir utilement le pays qu'en consentant à désarmer, au moins pour un temps. »

« C'est l'acte de décès du parti boulangiste, écrivait H. de Kerohant, dans un article intitulé : « L'acte de décès » au *Soleil* du 7 mai. Le boulangisme est mort et enterré. Il n'y a plus qu'à écrire son épitaphe. M. Naquet a toute autorité pour s'en charger... »

Et le 18, le même journaliste en signait un autre intitulé : « L'abdication », après la lettre du général à Laisant, pour déclarer que la tâche du Comité républicain national était terminée, et pour délier ses membres des engagements pris à son égard.

Et voy. le curieux et mélancolique dessin de Pepin dans le *Grelot* du 18 mai, sous le titre : « La fin d'une odyssée » avec la légende : « Il s'est assis là, grand'mère! » — « Hélas! personne ne veut le reconnaître » dans le *Troupier*, n° 135, etc.

3. — Sur les *bruits de retour du général à Paris* pour purger sa contumace, voy. les journaux de la première quinzaine de mai et en particulier le *XIX*e *Siècle* dont les informations, qui suivent, furent reproduites, le 6, par presque toute la presse de Paris et de province :

« La nouvelle du retour du général *Boulanger* a circulé, dans ces derniers jours, avec une singulière persistance ; ses auteurs ou colporteurs étaient parvenus même à faire publier dans divers journaux des informations plus remarquables par la précision des détails que par leur authenticité, indiquant la date et l'heure de ce retour, le costume du général et même l'épitre dont il se ferait précéder, comme s'il s'agissait d'une cérémonie officielle réglée à l'avance. Il ne manquait qu'une chose à ces informations : c'était d'être vraies.

« Cette nouvelle ainsi propagée n'était pas, comme elle le parait, une manœuvre absolument électorale, et elle avait bien moins pour but d'exercer une influence sur les électeurs pour le second tour de scrutin que sur celui dont on annonçait le retour.

« Si le général *Boulanger* n'a pas eu l'intention ou n'a pas pris la résolution de venir purger sa contumace, d'autres ont pris cette résolution à sa place et ont cru le contraindre à la prendre, en faisant annoncer comme certain un fait qui n'était encore que dans leur imagination. Telle est la vérité....

« Le comité national, qui a dirigé l'élection municipale comme il l'avait fait pour les précédentes élections et qui avait annoncé qu'il remporterait une victoire éclatante, a été littéralement atterré par le résultat du scrutin du 27 avril. Ceux qui avaient pris la part la plus active dans la direction et dans la confection de la liste des investis ont considéré ce résultat comme le signal d'un effondrement qu'on ne pouvait conjurer que par une résolution extrême. Ils ont décidé qu'il fallait sommer le général *Boulanger* de revenir à Paris purger sa contumace devant la Haute cour, en le menaçant d'une dissolution du comité, dont les membres reprendraient leur liberté s'il ne consentait à ce sacrifice.

« MM. Laguerre, Naquet, Deroulède et Laisant sont allés porter cet ultimatum à Jersey. Il est assez curieux que ce soit ceux-là mêmes qui, sauf M. Déroulède, ont décidé le général à fuir il y a un an, en prenant, dans une déclaration publique, la responsabilité de son départ, qui, aujourd'hui, le somment de revenir se constituer prisonnier.... »

Mais le général fit la sourde oreille, et resta à Jersey, d'où il lança, le 4, l'acte d'abdication que j'ai cité.

Et voy. l'article « Reviendra-t-il » par H. de Kerohant, dans le *Soleil* du 5 ; et la chanson « Joie du retour » (de Naquet, Laisant, Deroulède et Laguerre), par Jean de Nivelle, dans le *Soleil* du 7, avec le refrain :

Il ne reviendra pas du tout ;
C'est un bel homme, et puis v'là tout !

4. — Sur les documents publiés comme conséquence de ceux des *Coulisses du Boulangisme*, voy. outre ce que j'ai indiqué au chapitre n° I ci-dessus, au sujet des « papiers secrets », des « Indiscrétions », etc., épars dans toute la presse de septembre et octobre 1889, la lettre de M. Cazenove de Pradines adressée à la *Gazette de France*, et reproduite dans les journaux du 29 septembre ; elle débute ainsi :

Marie-Jeanne B. que l'on a confondue avec ses cousines, n'est point née à Saint-Malo, mais à Saint-Servan le 5 décembre 1774, fille de *Charles-François-Jean B.* (probablement frère du précédent) et d'Anne-Etiennette *Lesœur*. Elle se maria à Cancale, le 7 novembre 1800, avec Jacques *Desroches*, lieutenant militaire, natif de Mâcon, dont elle eut un fils (*Antoine*), né en 1801. J'ai dit qu'elle était morte à Cancale, mais M. l'abbé Paris-Jallobert m'affirme que non. Le lieu de la mort de cette dixième muse est à retrouver.

J'ai dit, à la fin de l'article, que les représentants actuels du nom, *Alain B.* et ses sœurs, à Paramé, descendent d'*Alexandre B.* Ceci est à rectifier. Ils descendent du médecin *Jean-François* par un fils, *Jean-Charles B.*, qui avait épousé Marie-Constance *Bernard du Haut-Cilly*. De ces derniers est également sorti **Charles Bougourd**, frère aîné d'*Alain*, né à Saint-Jouan-des-Guérets, en 1821, capitaine de navire, mort à Maurice en 1888, qui avait publié :

Vocabulaire Français-Malais, suivi de quelques dialogues du genre de ceux qui s'engagent entre le voyageur européen et l'indigène. — *Le Havre*, Lepelletier, 1856, 8°, 156 p.

Ambroise et *Alexandre B.* étaient les frères et non les fils du médecin *Jean-François*. Le premier, outre la fille que j'ai citée, eut aussi des fils qui passèrent aux colonies.

Alexandre, dont les enfants portent le nom de *Bougourd de la Marre*, eut au moins 4 fils, dont *Léopold*, chef de bataillon, *Fabius*, mort général de brigade à Versailles en 1882, *Antonin* et *Trajan* établis à Bordeaux.

4° — **De Bouillé** (B, n° 2464, p. 139). Ajoutez à l'article du comte *Fernand de Bouillé*, qu'il était alpiniste intrépide, qu'il fut le huitième Français parvenu au faîte du Mont-Blanc et qu'il a publié :

Une excursion au Mont-Blanc, le 14 juillet 1846. — *Nantes*, 1846, 8°, 29 p.

5. — **Bouin** (B, n° 2471, p. 145). Le *Gouin de Beauchesne*, malouin qui, d'après Ogée, aurait découvert le cap Horn, est un *Bouin de Beauchesne*.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE.

Répertoire général de bio-bibliographie bretonne

